

Marianne THIVEND et Sylvie SCHWEITZER  
LARHRA (Laboratoire de Recherches Historiques Rhône-Alpes,  
moderne et contemporaine) – UMR 5190.

Etat des lieux des formations techniques et  
professionnelles dans l'agglomération  
lyonnaise. XIXe siècle - années 1960.

Recherche financée par le programme :  
*Education et formation : disparités territoriales et régionales*  
(Ministère de l'Education nationale – DPD ; Ministère de la recherche -  
Direction de la recherche ; Ministère de l'aménagement du territoire et  
de l'environnement - Délégation à l'aménagement du territoire et à  
l'action régionale)

mars 2005

Recherche coordonnée par Marianne THIVEND et Sylvie SCHWEITZER.  
Rapport rédigé par Marianne THIVEND.

Ont également participé à ce travail :

- I. Les doctorant-e-s :
- I. Audrey AMBRAISSE et Dalila BERBAGUI
- II. Renaud CHAPLAIN
- III. Jacqueline CLAIRE
- IV. Fabrice FLORE-THEBAULT
- V. Florent MONTAGNON
  
- II. Les étudiantes en maîtrise :
- VI. Sandra CONDEMINE
- VII. Johanna PONCET

## Table des Matières

<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>6</b>
<b>PREMIERE PARTIE : XIXE-DEBUT XXE SIECLE : LES PATRONS, LA VILLE ET LES CATHOLIQUES A L'ORIGINE DES PREMIERES FORMATIONS TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES LYONNAISES.....</b>	<b>13</b>
I. DES ECOLES PIONNIERES A L'ACCELERATION DES ANNEES 1880 .....	13
A. <i>Les pionnières : de la Martinière à la SEPR.....</i>	13
B. <i>L'impulsion décisive des années 1880 .....</i>	16
1. Les formations industrielles, du tissage mécanique à l'automobile .....	16
La création de l'Ecole de tissage .....	16
Les formations de la chimie et de la métallurgie .....	19
Quel enseignement industriel pour les jeunes filles ? .....	20
Filles.....	20
2. L'essor des formations tertiaires .....	22
II. DES EFFECTIFS ENCORE FAIBLES AU SEIN DE FILIERES EN CONSTRUCTION.....	25
III. LES SYNERGIES LOCALES, ENTRE ELITES ECONOMIQUES, POLITIQUES ET RELIGIEUSES .....	29
A. <i>Des patrons et notables très actifs .....</i>	29
B. <i>Une municipalité républicaine très engagée.....</i>	33
1. La Martinière : une école municipale en lien avec les acteurs de l'industrie et du commerce .....	34
2. L'Ecole municipale de tissage : la municipalité et les soyeux lyonnais .....	35
C. <i>La mobilisation des écoles catholiques.....</i>	39
D. <i>La Chambre de commerce au cœur du dispositif de formation .....</i>	42
E. <i>Chambres syndicales et sociétés à but lucratif.....</i>	43
F. <i>L'Etat en retrait.....</i>	44
<b>DEUXIEME PARTIE : MULTIPLICATION ET MISE EN ORDRE DES FORMATIONS TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES, 1919-1939.....</b>	<b>48</b>
I. L'ETAT, LA VILLE ET LES PATRONS POUR LA CONSOLIDATION DE L'OFFRE DE FORMATION LOCALE : DE NOUVELLES SYNERGIES .....	49
A. <i>Le nouveau cadre réglementaire : La Loi Astier et l'instauration de la taxe d'apprentissage .....</i>	49
B. <i>La mise en place des cours professionnels à Lyon : l'action conjointe de la SEPR, de Lyon et des communes de l'agglomération et des patrons .....</i>	52
C. <i>La taxe d'apprentissage et les subventions croissantes de l'Etat consolident les écoles techniques privées.....</i>	60

D. Une intervention plus directe de l'Etat : nationalisations et prises de participation .....	64
1. Fusions, transformations et nationalisations dans les écoles municipales .....	65
2. Les patrons de la métallurgie réclament l'aide de l'Etat .....	69
E. Consolidation de la filière catholique masculine de formation.....	70
F. Les formations féminines plus dispersées dans le secteur privé.....	73
II. DES FILIERES DE FORMATION CONSOLIDEES ET FORTEMENT SEXUEES.....	78
A. Les filières industrielles .....	80
1. Former les garçons aux métiers de la métallurgie .....	80
L'élite du technique : Les Ecoles techniques de la Martinière, de la Salle et de la Mâche .....	81
L'école des métiers de la métallurgie .....	85
La formule de l'école-usine ou de l'école d'entreprise : les expériences Boisard et Berliet.....	86
Les cours professionnels de la SEPR.....	89
2. La filière textile.....	90
Les gareurs, cadres techniques et commerciaux de l'Ecole de Tissage .....	90
Les ouvrières en confection.....	91
B. Dans les bureaux et le commerce : la division sexuée du travail et des formations .....	95
1. Former les cadres du commerce et de la banque.....	95
Former des Lyonnais pour l'étranger.....	96
Les formations masculines de la Martinière et de l'Ecole de la Salle.....	98
Former les secrétaires de direction : L'Ecole technique de jeunes filles.....	100
L'institut Sainte Marie des Chartreux, une Ecole de la Salle des filles.....	102
2. Former les bataillons de sténographes, dactylographes et employé-e-s de bureau.....	103
Les cours privés commerciaux .....	103
Les formations commerciales à la SEPR et à la Martinière du soir .....	105

**TROISIEME PARTIE : DE LA SECONDE GUERRE AUX TRENTE GLORIEUSES : LES DYNAMIQUES LOCALES SOUS INFLUENCE DE L'ETAT DANS LE CONTEXTE DE MASSIFICATION DU TECHNIQUE .....** 109

I. L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL LYONNAIS SOUS VICHY : LA CONTINUITÉ .....	111
II. LE REDEPLOIEMENT DE L'OFFRE PUBLIQUE DE FORMATION AVEC LA CREATION DES CENTRES D'APPRENTISSAGE.....	117
A. Les centres d'apprentissage : des mécaniciens aux ouvrières en confection.....	117
1. Les premières fondations .....	117
2. Des centres d'apprentissage bondés.....	119
B. Des ENP aux lycées techniques d'Etat.....	121
III. LA COMPLEMENTARITE DU SECTEUR PRIVE DE FORMATION .....	125
A. Les écoles catholiques de garçons, entre lycée technique sur le modèle de l'Education nationale et " école de production " .....	126
B. Ecoles et centres d'apprentissage d'entreprise.....	130
1. Une sélection très sévère et des déperditions élevées .....	132
2. L'école Berliet, d'une formation spécialisée à une formation généraliste.....	134
C. L'offre privée féminine, du bureau aux soins aux personnes.....	137
D. Se former en cours d'emploi.....	139

IV. FINANCEURS ET PROMOTEURS DES FORMATIONS LOCALES .....	144
A. <i>La Chambre de commerce, pivot entre les entreprises et les écoles</i> .....	145
B. <i>La continuité de la représentation patronale dans les Conseils d'administration des écoles</i> .....	147
C. <i>Une articulation école/entreprise toujours plus forte pour les formations industrielles que pour les formations tertiaires</i> .....	148
D. <i>La taxe dans les années 1960</i> .....	151
E. <i>De l'indépendance à la signature des contrats avec l'Etat : les choix de l'école privée.</i> ....	153
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>157</b>
<b>SOURCES.....</b>	<b>161</b>
I. ARCHIVES MUNICIPALES DE LYON .....	161
II. ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU RHONE .....	164
III. CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LYON.....	165
IV. DANS LES ETABLISSEMENTS DE FORMATION .....	165
<b>BIBLIO GRAPHIE.....</b>	<b>166</b>
I. LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE EN FRANCE .....	166
II. LA REGION LYONNAISE ET SES FORMATIONS .....	168
<b>ANNEXES.....</b>	<b>171</b>

## Introduction

Les première et deuxième industrialisations s'appuient sur des systèmes techniques qui exigent des salarié-e-s aux qualifications toujours renouvelées. L'usine moderne a besoin de scientifiques, d'ingénieur-e-s, de technicien-ne-s et de cadres techniques, d'ouvriers et d'ouvrières qualifié-e-s comme elle a besoin d'employé-e-s pour vendre ses produits et gérer ses papiers. Hommes et femmes doivent ainsi être formé-e-s, autant à la mécanique qu'à la dactylographie, à la chimie qu'à la comptabilité. Là se situe l'enjeu de l'enseignement technique et professionnel français aux XIXe et XXe siècles. Dans ses grandes lignes, le "modèle" de scolarisation technique à la française est maintenant bien connu<sup>1</sup>. C'est au XIXe siècle que le processus de scolarisation est entamé, sous l'action conjointe d'une partie de la haute fonction publique et du patronat des secteurs les plus modernes de l'industrie et du commerce (créations des Ecoles Nationales Professionnelles (ENP)). Mais jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'Etat intervient peu dans le domaine de la formation technique et cherche avant tout à encourager les entreprises à réguler elles-mêmes les formations, notamment par l'instauration du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP 1911) puis de la taxe d'apprentissage (1925). La Seconde Guerre mondiale, Vichy, la Libération et la pénurie de main d'œuvre liée au déficit démographique des classes creuses incitent l'Etat à une intervention plus marquée en faveur de la généralisation de la scolarisation technique et professionnelle.

Cette organisation générale reste largement à préciser, notamment dans ses contours locaux. Avec quels acteurs, en quels lieux, pour quels publics et avec quels contenus l'offre locale de formation technique et professionnelle s'est-elle construite ? Comment cette offre participe-t-elle de la construction d'un bassin d'emploi ? Quels sont les liens et les articulations entre formations et tissu économique, articulation dont dépend fortement l'insertion des jeunes sur le marché du travail ? L'étude, à l'échelle locale, des synergies et concurrences entre le public et le privé dans la définition et l'organisation des formations professionnelles, de ses contenus et de ses finalités, devrait permettre de répondre à ces questions.

Notre enquête présente donc un état des lieux des formations techniques et professionnelles de l'agglomération lyonnaise du début du XIXe siècle à la fin des années 1960. Partant du terrain urbain, nous avons recensé tous les lieux de formation intermédiaire, c'est-à-dire ouverts aux jeunes dès la sortie de l'école

---

<sup>1</sup> Patrice PELPEL et Vincent TROGER, *Histoire de l'enseignement technique*, Paris, Hachette Education, 1993 ; Guy BRUCY, *Histoire des diplômés de l'enseignement technique et professionnel (1880-1965). L'Etat, l'Ecole, les Entreprises et la certification des compétences*, Paris, Belin, coll. Histoire de l'éducation, 1998.

primaire et ayant fonctionné à un moment donné lors de la période considérée. Tous ont été pris en compte, dans la limite des sources disponibles, ceux de filles comme de garçons, les formations industrielles comme tertiaires, publiques comme privées, à l'exclusion des écoles agricoles et des formations de niveau supérieur. Un premier recensement a ainsi révélé l'extrême foisonnement de ces lieux de formations : 267 établissements privés de formation technique ou professionnelle ont été déclarés à la seule mairie de Lyon entre 1912 et 1972<sup>2</sup>. Les initiatives locales sont extrêmement nombreuses et variées, émanant de la Ville, des syndicats, de la Chambre de commerce, des patrons, de l'Eglise, de particuliers.

Certes, plusieurs travaux ont déjà mis en évidence l'importance de la dynamique locale dans la construction de l'offre de formation<sup>3</sup>. Mais les approches demeurent encore insuffisantes. Ainsi concernant le secteur privé de formation, les approches locales ont souvent privilégié les établissements, locaux certes, mais mis en place et financés par les pouvoirs publics, que ce soient les municipalités ou l'Etat (Ecoles Nationales Professionnelles (ENP), Ecoles Primaires Supérieures (EPS), Ecoles Pratiques de Commerce et d'Industrie (EPCI)). Le poids du centralisme républicain pèse sur les travaux historiques, et le secteur privé de formation est encore souvent négligé. Les écoles d'entreprises constituent certes l'exception<sup>4</sup>, mais que faire des nombreuses écoles techniques privées catholiques et laïques que nous avons rencontrées à Lyon dès la fin du XIXe siècle ? L'absence d'archives ou les difficultés d'accès aux archives de ces écoles peuvent également expliquer cette marginalisation. Lors de notre enquête, nous avons donc porté une attention privilégiée à ces écoles privées encore trop méconnues. Quelle place prennent-elles au sein du paysage éducatif lyonnais ? Proposent-elles des modèles de formation et des solutions de formation ? Quelles sont leurs capacités d'innovation ?

De même, le rôle de l'Etat reste à préciser car si son action est connue dans ses grandes lignes, elle l'est finalement peu dans le détail<sup>5</sup>. S'il ne prend pas l'initiative des créations d'écoles, il légifère pour organiser les formations locales. Il peut les

---

<sup>2</sup> Archives municipales de Lyon, 1101 WP 155 à 184. Cours professionnels et écoles techniques, 1912-1978. Par l'article 37 de la loi du 25 juillet 1919 et par le décret du 14 septembre 1959 portant Code de l'enseignement technique, tout cours professionnel et école technique privée doit faire l'objet d'une déclaration à la mairie.

<sup>3</sup> Pour l'approche locale, voir entre autres Gérard BODE, Philippe SAVOIE (dir.), "L'offre locale d'enseignement. Les formations techniques et intermédiaires. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles", *Histoire de l'Education*, numéro spécial, mai 1995 ; Marc SUTEAU, *Une ville et ses écoles. Nantes, 1830-1940*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999 ; Denis BARROERO, *L'enseignement technique à Marseille de 1815 aux années 1960*, thèse de doctorat, Université de Provence, 1995 ; Et plus récemment Pierre LAMARD, *Excellence industrielle et formation technique : acteurs, culture, stratégies dans le nord de la Franche-Comté (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, HDR sous la direction de Patrick FRIDENSON, EHESS, 2004.

<sup>4</sup> Sur les écoles d'entreprises, voir Emmanuel QUENSON, *L'école d'apprentissage Renault, 1919-1989*, Paris, CNRS Editions, 2001 ; Nicolas HATZFIELD, "L'école d'apprentissage Peugeot (1930-1970) : une formation d'excellence", *Formation-Emploi*, n°27-28, juillet-décembre 1989, pp. 115-128 ; Christophe GALLET, *L'école technique Berliet. Un exemple de formation initiale des ouvriers et techniciens en école d'entreprise de 1943 à 1970*, mémoire de maîtrise sous la direction de S. SCHWEITZER, Université Lumière Lyon 2, 1995.

<sup>5</sup> Voir la mise au point historiographique de Ph. SAVOIE, "L'Etat et le local dans l'histoire éducative française", *Education et Sociétés*, n° 1, 1998, pp. 123-139.

mettre sous tutelle quand ces dernières, en difficulté financière, le réclament ce qui le conduit à contrôler le contenu des programmes, le recrutement des enseignant-e-s ou la délivrance des diplômes. Enfin plus largement, il subventionne des formations ce qui l'amène également à les contrôler.

La question des rapports de force entre les divers acteurs locaux et l'Etat dans la construction et le développement de l'offre de formation technique et professionnelle est ainsi posée<sup>6</sup>. De quelle marge de manœuvre disposent les écoles locales par rapport aux directives de l'Etat ? Comment se gère localement l'opposition présumée entre deux conceptions de la formation, entre celle partagée par le patronat de formation d'une main d'œuvre directement utilisable pour la production et celle définie par l'Etat de formation de travailleurs-citoyens ?

Mais la question des rapports de pouvoir se pose également entre les divers acteurs locaux eux-mêmes et s'expriment en termes de concurrence et de complémentarité. Ainsi, la classique concurrence laïque - congréganiste peut-elle expliquer la multiplication des lieux de formations ? Peut-on parler de complémentarité entre deux établissements pourtant idéologiquement concurrents ? Les besoins de formations dans certaines branches de l'industrie n'imposent-ils pas cette multiplication des lieux ? L'examen des contenus de formation proposés par les écoles permettra d'éclairer les modalités de cette concurrence. Celle-ci s'examine également à travers le partage – ou la dispute – des divers financements entre écoles, des contributions volontaires à la taxe d'apprentissage. Ces rapports de concurrence et de complémentarité, constitutifs de l'offre de formation, doivent donc bien être étudiés à l'échelle locale et dans l'épaisseur des processus de la première et seconde industrialisation.

Enfin, les approches locales comme nationales, les approches par niveaux ou par filières de formation, n'ont guère considéré jusqu'ici l'offre de formation dans toute sa diversité. En effet, l'histoire des formations techniques et professionnelles, certes encore jeune, s'est focalisée sur celle des ouvriers qualifiés de l'industrie et de sa figure dominante : le “ métallo ”. Les formations commerciales n'ont en revanche fait l'objet d'études que lorsqu'elles visent la formation des cadres supérieurs (HEC, Ecoles supérieures de commerce) et plus rarement des employé-e-s ou cadres moyens. Dans ces conditions, et au regard d'un marché du travail longtemps non mixte, les jeunes filles sortent complètement du champ d'étude. Les formations techniques féminines sont en effet bien mal repérées et analysées, qu'il s'agisse des formations industrielles liées aux métiers du tissu, des formations “ ménagères ” qui masquent en réalité des métiers de soins aux personnes et enfin des formations aux métiers “ banals ”, ceux du commerce et du bureau, employé-e-s des postes ou des banques, secrétaires, dactylos, vendeuses, autant de métiers à la croissance exponentielle tout au long du XXe siècle<sup>7</sup>. De même, si les historien-ne-s ont pendant

---

<sup>6</sup> Sur la tension Etat / patrons, voir notamment l'introduction de Gilles MOREAU, (coord. par), *Les patrons, l'Etat et la formation des jeunes*, Paris, La dispute, 2002.

<sup>7</sup> Un premier travail monographique a été réalisé : Jacqueline CLAIRE et Sylvie SCHWEITZER, “ Des formations initiales pour les métiers : l'enseignement féminin à Lyon, mi XIXe – mi XXe siècles ”, *Revue du Nord*, n° 17, 2003, pp. 175-191. Une approche synthétique est donnée par Catherine

longtemps sous-estimé la place des filles au sein du dispositif de formation technique et professionnelle, c'est aussi parce qu'en focalisant les études sur les écoles techniques publiques (ENP, EPCI, EPS puis CET), on ne pouvait qu'en déduire que les filles étaient fort mal loties puisque les premières ENP féminines ne datent que de 1929 et que trente ans plus tard, leurs effectifs ne représentent toujours que le quart des effectifs des ENP. L'accès des filles aux formations professionnalisantes n'aurait ainsi lieu que lors des années 1960, avec l'explosion des formations tertiaires dans le cadre des CET et des lycées techniques<sup>8</sup>. Une première réévaluation a eu lieu, en réintégrant les EPS de filles, fort nombreuses, dans le rang des formations professionnelles, et en considérant l'offre de formation développée par les municipalités<sup>9</sup>. Une seconde réévaluation s'avère tout aussi nécessaire, capable de mettre en évidence le rôle majeur joué par le secteur privé (patronat, syndicats, associations laïques ou confessionnelles ...) dans la construction et le développement d'une offre de formation féminine dès la fin du XIXe siècle. Les données nationales confirment d'ailleurs le rôle essentiel du privé technique pour la scolarisation des filles : si la réduction des écarts de placement entre filles et garçons dans les établissements privés a bien lieu après 1945, elle ne concerne pas l'enseignement secondaire technique et professionnel qui constitue toujours une niche de professionnalisation pour les filles. Ainsi à la rentrée 1963, 43 % des filles contre 23 % des garçons appartenant à ce cycle se trouvent dans l'enseignement privé<sup>10</sup>.

L'approche genrée de la construction de l'offre de formation, outre qu'elle fait sortir de l'oubli les formations techniques féminines, permet également de procéder à une autre lecture des rapports de concurrence entre établissements, celle qui met face à face écoles de filles et de garçons dans le partage des financements locaux. On verra qu'il y a là des terrains de formation moins disputés que d'autres. Nous nous intéresserons donc autant aux formations offertes aux futurs mécaniciens qu'aux futures couturières, et montrerons la diversité, ou non, des choix de formation qui leur sont proposés aux diverses époques. Le terrain lyonnais s'y prête bien.

L'agglomération lyonnaise, gros pôle industriel, commercial et administratif, est prise à témoin pour cette étude de la construction de l'offre de formation. Nombreuses et diversifiées sont les entreprises comme le sont les formations.

---

MARRY, *Les femmes ingénieurs. Une révolution respectueuse*, Belin, Perspectives sociologiques, 2004, chapitre 1 et notamment pp. 42-45. Pour les métiers du tertiaire, voir entre autres Delphine GARDEY, *La dactylographe et l'expéditionnaire. Histoire des employés de bureau, 1890-1930*, Belin, 2001 et Anne Sophie BEAU, *Un siècle d'emplois précaires*, Paris, Payot, 2004.

<sup>8</sup> Christian BAUDELLOT et Roger ESTABLET, *Allez les filles !*, Seuil, 1992 ; Marie DURU-BELLAT, Annick KIEFFER, Catherine MARRY, "La dynamique des scolarités des filles : le double handicap questionné", *Revue française de sociologie*, avril-juin 2001, 42. 2, pp. 251-277.

<sup>9</sup> Pour les approches locales et centrées sur les écoles municipales ou EPS, voir Jacqueline CLAIRE et Sylvie SCHWEITZER, art. cité ; Marc SUTEAU, *Une ville et ses écoles*, op. cit..

<sup>10</sup> Françoise et Claude LELIEVRE, *Histoire de la scolarisation des filles en France*, Paris, Nathan, 1991, p 191 et 195-196.

Le complexe industriel lyonnais du XIXe siècle et du début du XXe siècle est en effet fort diversifié, éclaté en une multitude de petites et moyennes entreprises<sup>11</sup>. L'industrie de la soie organisée au sein de la Fabrique d'abord : 18 000 métiers battent pour elle vers 1810, entre 100 000 et 120 000 en 1876-1877, autour desquels travaillent tisseurs, mais également bobineurs et bobineuses, dévideurs et dévideuses, teinturiers, ourdisseurs et ourdisseuses, plieurs, dessinateurs ... De ces métiers, sortent des étoffes réputées, négociées sur les marchés par les " fabricants ". Mais la Fabrique est aussi un secteur d'entraînement d'autres activités, de la métallurgie et du commerce. Une multitude de petits constructeurs mécaniciens, fondeurs, chaudronniers sont en effet sollicités par la Fabrique. Et s'y ajoutent progressivement les transports. Les productions lyonnaises se font de plus en plus nombreuses et diverses, de la fabrication des machines à vapeur et de chaudières, à celle de l'équipement pour la chapellerie, le textile ou l'industrie alimentaire, en passant par les moteurs de tramways et machines-outils. Pour gérer les affaires de plus en plus complexes de cette industrie en pleine croissance, les activités du tertiaire se développent, du bureau au commerce, des papiers à la vente. A la fin du XIXe siècle, la liste des industries et des activités commerciales recensées dans le Rhône, et le nombre de personnes, hommes et femmes qui y travaillent, est longue :

Tableau n° 1 : Population active du Rhône. 1886-1936<sup>12</sup>

	1886			1936		
	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total
total population active	226 563	103 161	329 724	285 284	164 539	449 823
dont :						
agriculture	53 585	18 909	72 494	38 940	25 006	63 946
industrie (total)	84 044	41 040	125 084	137 065	70 070	207 135
dont :						
<i>industrie textile et de l'habillement</i>	35 271	35 214	70 485	29 043	50 337	79 380
<i>industrie métallurgique</i>	10 821	1 849	12 670	40 687	4 769	45 456
<i>industrie du bâtiment</i>	18 576	110	18 686	16 528	324	16 852
<i>industrie chimique</i>	1963	177	2140	7 757	2 601	10 358
commerce divers et banques	49 960	27 260	77 220	49 708	31 281	80 989
transports	5 448	321	5 769	19 454	916	20 370
professions libérales	7 723	6 038	13 761	12 119	12 492	24 611
domestiques				1 961	17 803	19 764

<sup>11</sup> Michel LAFFERERE, *Lyon ville industrielle, essai d'une géographie urbaine des techniques et des entreprises*, Paris, PUF, 1960 ; Pierre CAYEZ, *Crises et croissance de l'industrie lyonnaise, 1850-1900*, Lyon, CNRS, 1980 ; Yves LEQUIN (dir.), *500 années lumière. Mémoire industrielle, Rhône Alpes*, Plon, 1991, pp. 101- 101 et 289-296.

<sup>12</sup> D'après François ROBERT, *Population active et entreprises en Rhône-Alpes (1840-1939). Rétrospective statistique*, Lyon, ISH, 2000, tome 2, p. 152 et p. 267.

En 1886, sont ainsi recensé-e-s dans l'industrie plus de 84 000 hommes et 41 000 femmes, inscrit-e-s comme patron-ne-s, employé-e-s, ouvri-er-ère-s ou manœuvres. Les industries textiles, le bâtiment et la métallurgie occupent l'essentiel de cette main-d'œuvre, suivies par les industries du cuir, du bois, de la céramique, des produits chimiques, de l'éclairage, de l'habillement, de l'alimentation mais aussi du luxe (horlogerie et bijouterie). Les activités commerciales font travailler quant à elles près de 80 000 individus, dont déjà plus du tiers sont des femmes.

Au début du XXe siècle, l'industrie lyonnaise se renouvelle grâce à la chimie, à la construction électrique et automobile. Les chiffres de 1936 confirment ainsi la montée en puissance de la métallurgie, deuxième secteur d'embauche industrielle après celui du textile, qui d'une part accuse la baisse de l'activité masculine (crise du tissage manuel) et qui d'autre part connaît une très forte poussée des femmes dans les métiers de la confection. Le bâtiment se maintient tandis que les industries chimiques ont bien percé. Quant aux activités commerciales, elles progressent légèrement poussées par l'activité féminine, sans compter les secrétaires et préposé-e-s aux papiers des industries comptabilisées dans les divers secteurs industriels. Enfin, notons l'importance numérique des domestiques, des femmes pour la quasi-totalité.

Passée la Seconde Guerre et la Reconstruction, la région lyonnaise est partie prenante de l'essor économique des Trente Glorieuses. La chimie (pétrochimie et chimie fine) et le travail des métaux forment plus que jamais les fondements de l'industrie lyonnaise. La soierie, qui après la rayonne, adopte le nylon et le tergal, doit revoir ses productions. La construction électrique (du tréfilage à l'électroménager) profite d'un marché en forte expansion tandis que l'industrie alimentaire prospère. De ce renouvellement du tissu industriel, des mutations technologiques, de la concurrence internationale accrue, découlent alors des besoins de formation accrus.

Sur les 267 établissements privés recensés par la mairie de Lyon entre 1912 et 1972, la majorité n'ont eu qu'une existence éphémère. Pour beaucoup non financées par l'argent public ou par celui des entreprises via la taxe d'apprentissage, ces écoles privées ne sont pas contrôlées, juste "déclarées" à la mairie et n'ont donc pas laissé d'archives consultables. Notre étude prend en compte ce foisonnement de l'offre privée, mais ne s'intéresse qu'aux établissements "visibles", qui ont laissé des traces de leur existence et de leur fonctionnement. Ainsi, notre chronologie des fondations de cours et d'écoles privées ne porte-t-elle que sur 196 de ceux dont on connaît la date de fondation<sup>13</sup>. Les recensements réalisés par la Chambre de commerce viendront compléter notre état des lieux pour l'offre publique de formation et pour le département du Rhône dans son ensemble.

D'ores et déjà, il apparaît nettement que le terrain lyonnais (Lyon et agglomération) concentre l'essentiel des formations industrielles et commerciales du bassin d'emploi, ce au moins jusqu'à la Seconde Guerre mondiale lorsque les centres d'apprentissage rendent dès lors plus accessibles les formations aux ruraux.

---

<sup>13</sup> Voir annexes n° 1, 2, 3.

Pour ce qui est de l'enseignement privé, sur les 196 établissements ayant fonctionné à un moment donné entre 1912 et 1972, la moitié forment aux métiers du bureau et commerce, 31 % à ceux de l'industrie, 8 % offrent un enseignement ménager, 5 % mènent à l'artisanat, 4 % au secteur médical, 1 % à l'agriculture et 1 % à des métiers divers. Les formations industrielles, majoritairement prises en charge par le public à partir des années 1920 et 1930, se structurent pour le privé autour de gros établissements qui regroupent de larges effectifs. Dans le secteur tertiaire, il en va différemment. Ces formations, largement organisées par le secteur privé, sont très nombreuses, et à l'exception de quelques unes, éclatées en une multitude de petits lieux de formation. L'investissement requis est moins important que pour l'industrie et explique cet éclatement. De même, les garçons forment le public quasi exclusif des formations privées industrielles, à la seule exception des formations aux métiers de la confection, alors qu'ils sont minoritaires au sein de formations tertiaires très féminisées. Enfin, l'importance des formations dans les métiers de l'artisanat est ici sous-estimée, organisée d'une part par la Chambre des métiers dans le cadre d'une formation en apprentissage<sup>14</sup> et d'autre part regroupé au sein d'un important centre de formation, la Société d'Enseignement Professionnel du Rhône (SEPR), aux effectifs pléthoriques.

La construction de l'offre locale de formation technique et professionnelle se déploie donc en trois temps chronologiques. Un premier temps long, qui court du XIXe siècle à la veille de la promulgation de la loi Astier (1919), est marqué par une forte impulsion locale en matière de formation. C'est le temps de l'initiative privée, en lien ou non avec l'Etat ou la Ville. Le second temps, plus court, de la loi Astier à la Seconde Guerre mondiale, voit se multiplier les lieux de formation, mieux ordonnés avec la loi Astier et l'instauration la taxe d'apprentissage. L'offre de formation augmente, se diversifie et se restructure autour de filières. Un troisième temps, de la Seconde Guerre mondiale à la fin des années 1960, est celui de la massification des effectifs scolarisés dans le technique. Cette massification est due au fort interventionnisme déployé par l'Etat pour scolariser les jeunes dans les formations professionnelles et doit être reliée aux besoins accrus de main-d'œuvre lors de la Reconstruction. Le secteur privé se fraie toujours une bonne marge d'action mais selon des conditions différentes, liées plus fortement aux exigences de l'Etat en matière de formation. La tension Etat/patrons devient plus forte.

---

<sup>14</sup> Voir annexe n° 18 sur l'apprentissage chez les artisans dans le Rhône.

## **Première partie : XIXe-début XXe siècle : Les patrons, la Ville et les catholiques à l'origine des premières formations techniques et professionnelles lyonnaises.**

C'est un temps long qui voit d'importantes fondations d'enseignement pour répondre aux premiers besoins de main d'œuvre qualifiée. Ces fondations naissent d'une réflexion des élites locales, tant économiques que politiques ou religieuses, sur les besoins en personnel qualifié des entreprises locales. Des pionnières de la Restauration et du Second Empire aux écoles fondées aux débuts de la Troisième République, l'offre lyonnaise de formation technique et professionnelle répond aux mutations de l'économie lyonnaise du XIXe siècle. La chronologie des créations marque ainsi une nette accélération dans les années 1880 quand les nouveaux besoins de l'industrie dans les secteurs du tissage et de la métallurgie exprimés par les patrons lyonnais coïncident avec l'arrivée à la mairie d'élus républicains soucieux de promouvoir l'éducation. Et concurrence oblige, les rangs catholiques mobilisent leurs forces sur ce terrain, en alliance avec le même patronat. L'impulsion locale est d'autant plus forte que l'Etat est pratiquement absent sur la scène locale.

Lors de cette période, une trentaine d'établissements de formation technique et professionnelle ont été fondés dans la seule ville de Lyon, chiffre considérable si l'on admet qu'une bonne partie de ces fondations fonctionnent toujours après la Première Guerre<sup>15</sup>. Nous montrerons en quoi ces fondations répondent aux nouveaux besoins de l'économie locale, et dresserons un premier tableau des acteurs impliqués.

### ***I. Des écoles pionnières à l'accélération des années 1880***

#### **A. Les pionnières : de la Martinière à la SEPR**

La fondation de la Martinière en 1826 marque une première adaptation de l'enseignement à la vie économique, qui ne se suffit plus de tisseurs et d'artisans divers. L'établissement est maintenant bien connu, qui doit sa naissance au major Martin, qui lègue une somme importante à la ville de Lyon, à charge pour elle " d'établir une institution pour le bien public de cette ville ", plus précisément " une école pour instruire un certain nombre d'enfants des deux sexes " <sup>16</sup>. Le projet initial, présenté par l'Académie Royale en 1822, stipule que l'établissement sera un pensionnant gratuit pour les enfants issus de familles pauvres de Lyon et que

---

<sup>15</sup> Annexe n° 1 : Lieux de formations techniques et professionnelles. Fondations XIX-1918.

<sup>16</sup> Cyrille PANDRAUD, *La formation et les élèves de l'école La Martinière à Lyon, 1826-1841*, mémoire de maîtrise, Université Lumière – Lyon 2, 1997, p. 23.

l'éducation y sera spécialement appliquée à l'étude et à la pratique des arts mécaniques en rapport avec les manufactures lyonnaises. L'enseignement général (écriture, grammaire et morale) côtoie l'enseignement du dessin, de la chimie et des mathématiques. Cet enseignement théorique doit être capable de fournir à l'industrie comme au commerce ses futurs employés et chefs. Jusqu'aux années 1860, les débouchés dans le commerce semblent être cependant les plus nombreux pour les Martins, plus maigres dans l'industrie. Mais ces derniers ne sont pas pour autant négligeables, orientés surtout vers l'industrie de la soie, attentive tout au long du XIXe siècle aux techniques et produits nouveaux. Les cours de chimie de la Martinière amènent les élèves à manipuler les diverses teintures pour la soie tout comme les cours de mécanique prennent appui sur les premiers métiers à tisser mécaniques qui apparaissent au milieu du siècle.

Mais si les " Martins " deviennent les ouvriers d'élite voire des cadres moyens, très peu se hissent au niveau de la direction des entreprises. L'industrie locale manquait d'ingénieurs et de directeurs formés aux nouvelles techniques et recrutait hors de Lyon. En 1857, en pleine crise industrielle, fut alors fondée par les industriels lyonnais l'Ecole Centrale de Lyon, sorte de " Martinière bourgeoise ", chargée de former les meilleurs des Martins à la chimie, mécanique industrielle, la construction civile, le dessin industriel<sup>17</sup>.

L'année 1857 est aussi celle de la création des " cours supérieurs de comptabilité et d'enseignement commercial à l'usage des dames et des demoiselles ". Ils visent la formation des employées de commerce, déjà recherchées par les entreprises locales :

" On a compris depuis longtemps qu'un cours de comptabilité serait une heureuse innovation et rendrait d'immenses services dans notre ville. Le nombre est très considérable des établissements d'industrie et de commerce et de magasins dirigés et tenus par des femmes. Le nombre est plus considérable encore de filles adultes et de femmes employées dans des magasins, ateliers et établissements de toute espèce... mais nulle part ces personnes, maîtresses ou employées, ne peuvent se procurer les connaissances théoriques ni les habitudes pratiques de comptabilité pour assurer la régularité dans la direction d'un commerce ou l'ordre dans le maniement des affaires ... " <sup>18</sup>

L'école accueille à ses débuts des jeunes femmes d'au moins 16 ans, issues du milieu du petit négoce et de l'artisanat, qui assistent aux cours du soir de comptabilité, mais également de grammaire, de géographie industrielle et d'histoire du commerce,

---

<sup>17</sup> Sur l'Ecole centrale de Lyon, voir Pierre CAYEZ, *L'industrialisation lyonnaise au XIXe siècle. Du grand commerce à la grande industrie*, 2 tomes, thèse d'Etat, université Lyon 2, 1977, service de reproduction des thèses, université Lille III, 1979, pp. 779-784 et Bruno BEGUET, " Une école d'ingénieurs en province : l'Ecole Centrale Lyonnaise de 1857 à 1947 ", *La France n'est-elle pas douée pour l'industrie ?*, Louis BERGERON et Patrice BOURDELAIS (dirs.), Paris, Belin, 1998, pp. 305-327.

<sup>18</sup> Lettre du président de la Société d'Instruction primaire du Rhône, 1<sup>er</sup> octobre 1867, cité par Jacqueline CLAIRE, " L'école de commerce de jeunes filles de Lyon, (1857-1906) ", *Bulletin du Centre Pierre Léon*, n° 3-4, 1997, p. 29.

d'anglais et dès 1880 de télégraphie. L'enseignement porte vite ses fruits et les jeunes femmes trouvent facilement à se placer dans les maisons de commerce et comptoirs financiers lyonnais. Elles travaillent alors pour les patrons et les cadres de l'industrie et du négoce de la soie, formés quant à eux à partir de 1872 à l'Ecole Supérieure de commerce créée par de la Chambre de commerce<sup>19</sup>.

La Société d'Enseignement Professionnel du Rhône (SEPR), fondée quelques années plus tôt, en 1864, à l'initiative du marchand de soie Arlès Dufour, se situe en position intermédiaire et se positionne dès ses premières années de fonctionnement comme le complément de l'Ecole Supérieure de commerce que la Chambre de commerce est en train de fonder. Voici comment le directeur de la SEPR, M. Lang, voit l'enseignement qu'il met en place :

“ ce que votre école fera en grand pour les employés supérieurs et les fils de négociants aisés, nous le faisons sur une échelle plus modeste pour tous les employés... l'enseignement qui se fait dans les cours de langues vivantes, de la géographie commerciale, de la calligraphie, de la comptabilité et du droit commercial, etc. ne forme t-il pas en effet des employés instruits et intelligents qui doivent être des auxiliaires naturels des employés supérieurs et surtout des patrons que vous instruisez à votre école ? ”<sup>20</sup>

Dès le 25 novembre 1864, neuf cours masculins industriels et commerciaux sont ouverts dans les matières suivantes : chimie, mathématiques appliquées, pratique des chantiers, dessin d'ornement, grammaire, arithmétique commerciale, tenue des livres et droit commercial. Ces cours se destinent au début aux jeunes adultes hommes, ouvriers des ateliers ferroviaires d'Oullins et employés du Crédit lyonnais. Il s'agit donc à l'origine de cours de “ perfectionnement ” dans le métier. Les cours institués pour les hommes correspondent aux besoins des commerçants lyonnais telles la comptabilité ou le droit commercial ou à ceux d'industries locales traditionnelles comme le cours de théorie de la Fabrique pour les soieries par exemple ou ceux de branches nouvelles en expansion telles que la chimie ou la construction mécanique. Quant aux premiers cours féminins de la SEPR, ils visent à apporter une culture générale aux ouvrières tisseuses, raccommodeuses de tulles, couturières, lingères, domiciliées sur la colline laborieuse de la Croix-Rousse. Y sont enseignées la grammaire, l'écriture et le calcul. En 1868, la comptabilité vient enrichir les programmes et des cours, masculins comme féminins, sont ouverts dans les nouveaux quartiers industriels de la ville, sur la rive gauche du Rhône et à Vaise, là où l'industrie se renouvelle en cette fin de siècle.

La Martinière des garçons est jusqu'aux années 1880 le seul établissement technique de niveau intermédiaire, ouvert à l'élite de l'école primaire. Avec l'ouverture de

---

<sup>19</sup> Sur l'Ecole de Commerce de Lyon, voir Pierre Henri HAAS, *Histoire de l'école supérieure de commerce de Lyon : 1872-1972*, mémoire de DEA d'histoire, dirigé par François Caron, université Paris IV, 1993.

<sup>20</sup> Archives CCIL, série enseignement. SEPR : Lang au président de la CCIL, 21 novembre 1871.

l'Ecole centrale, une filière de formation se construit néanmoins, école qui offre la possibilité aux meilleurs des Martins de devenir "ingénieur". Quant aux fils de l'élite économique locale, scolarisés au lycée, bacheliers ou non, l'Ecole Supérieure de commerce propose de les former à la direction des affaires locales. Il faut donc compter sur les cours du soir de la SEPR pour apporter un complément de formation technique aux nombreux jeunes n'ayant qu'un bagage primaire et déjà sur le marché du travail. Quant aux filles, la sortie de l'école primaire est pour toutes synonyme d'entrée sur le marché du travail. La formation technique féminine se fait en soirée, avec les cours de la SEPR, et pour les jeunes filles de 16 ans que leur milieu familial rend plus disponible, avec les cours de l'Ecole de Commerce de jeunes filles. La formation technique intermédiaire est donc encore l'affaire d'une toute petite élite, dotée d'un bagage primaire suffisant et moins contrainte économiquement. Lors des années 1880, l'offre de formation va cependant s'étoffer et ainsi élargir quelque peu cette élite.

## **B. L'impulsion décisive des années 1880**

### ***1. Les formations industrielles, du tissage mécanique à l'automobile***

#### La création de l'Ecole de tissage

A la fin des années 1870, la Fabrique lyonnaise entre dans une période de crise, qui marque par sa force (les exportations de soieries unies s'effondrent, en valeur, de moitié) et sa longueur puisqu'elle sévit jusqu'en 1885<sup>21</sup>. Si elle surmonte cette crise, c'est en transformant sa production pour mieux répondre à la demande d'une clientèle en voie de démocratisation : elle substitue aux "façonnés" et aux belles "unies", les taffetas, les foulards, les satins et les crêpes, renonce aux lourdes étoffes de soie pure pour les "nouveauautés" et "fantaisies". Face aux impératifs du marché, la Fabrique opère une triple mutation : de nouvelles fibres, la mécanisation des tissages et la teinture en pièces. De grands pôles de production se développent dans la région, autour d'usines fortement mécanisées, ce au détriment des ateliers familiaux à métiers à bras, de la Croix-Rousse et d'ailleurs. S'il faut désormais apprendre à monter et à réparer les métiers mécaniques, il faut également former des employés à une industrie aux activités de plus en plus complexes, de la filature à l'achèvement des étoffes et à la vente, en France et à l'étranger de celles-ci. C'est bien dans ce contexte qu'il faut comprendre l'ouverture en 1884 d'une Ecole municipale de tissage à Lyon.

Pour former ses futurs chefs d'usines et cadres commerciaux, l'Ecole Supérieure de commerce de Lyon avait ouvert en 1876 une section spéciale "tissage", apte à

---

<sup>21</sup> Yves LEQUIN (dir.), *500 années lumière, op.cit.*, pp. 107-118 sur la crise de la Fabrique et ses conséquences sur le travail de la soie en Rhône-Alpes.

préparer les jeunes hommes à la concurrence internationale, très vive, de ce secteur. Et dès 1880, élus et soyeux débattent de la création d'une école de tissage pour former ouvriers, chefs d'ateliers et employés en soierie. Plusieurs motivations sous-tendent cette fondation. Est mise en avant la difficulté pour la Fabrique de suivre la mode des étoffes façonnées du fait de la rareté d'ouvriers capables d'assurer cette production. Fabricants et chefs d'ateliers admettent surtout que l'instruction professionnelle de l'ouvrier est incomplète :

“ Cet ouvrier, si remarquable à tant d'autres égards, a souvent appris son métier d'une manière trop machinale ; il tisse admirablement, mais ne connaît pas assez son instrument. Il n'a pas été suffisamment initié aux multiples opérations qui précèdent ou accompagnent le tissage, c'est-à-dire le montage et l'ajustage des métiers ; il ne connaît pas assez l'entretien du matériel, le démontage, l'utilisation ou la transformation des montages hors de service ; il manque souvent des notions sur l'ourdissage, le lisage et la correction des dessins. De là s'ensuivent de graves inconvénients pour notre industrie et surtout pour l'ouvrier lui-même, qui devient ainsi, pour la moindre des réparations et des opérations accessoires du métier, tributaire d'une foule de petits industriels qui vivent sur lui et lui enlèvent une partie de son gain ”<sup>22</sup>

L'adaptation de l'industrie de la soie aux procédés techniques renouvelés constamment, condition même de sa survie, ne peut se faire sans ouvriers formés. C'est bien ce que résume la chambre syndicale des tisseurs :

“ En présence des changements incessants que les caprices de la mode apportent dans la composition des étoffes de soie, des transformations successives de l'outillage ; changements et transformations qui mettent souvent en défaut même les plus habiles et meilleurs ouvriers, la nécessité s'impose pour la ville de Lyon d'avoir une école d'application théorique et pratique de tissage, pourvue de tout le matériel nécessaire à la formation non seulement de bons employés de fabrique, mais surtout de bons ouvriers et chefs d'atelier initiés aux mille complications que comportent le montage des métiers et la fabrication des étoffes façonnées. ”<sup>23</sup>

Le 1<sup>er</sup> juin 1881, la municipalité institue une commission spéciale chargée d'étudier le projet d'installation de l'école. Les marchands de soie, fabricants, chefs d'ateliers, tisseurs, dessinateurs qui la composent insistent alors sur la nécessité de doter l'école d'une salle d'exposition de toutes les inventions nouvelles. Son président, le marchand de soie Arlès Dufour, apporte des précisions sur cette installation et émet le vœu que :

---

<sup>22</sup> AML, 0176 WP 051, Rapport de la commission des intérêts publics au Conseil municipal de Lyon, présenté par Ed. Aynard, séance du 7 octobre 1880.

<sup>23</sup> AML, 176 WP 51 : lettre de la chambre syndicale des tisseurs (23 bis rue de la Vieille-monnaie) au Maire de Lyon, 23 octobre 1882.

“ (...) soit établi, de préférence dans le local qui sera désigné pour l'école de tissage, des salles d'exposition permanente de toutes les inventions nouvelles pour ce qui concerne la filature, le moulinage et le tissage de la soie. Certains jours, les appareils seraient alternativement mis en fonction. Les inventeurs seraient intéressés à livrer gratuitement ou à prix très réduit leurs modèles. Tous nos industriels, fileurs, mouliniers, tisseurs, auraient ainsi à leur portée le moyen de réaliser des progrès dans leurs industries respectives et de se rendre compte de la valeur des systèmes exposés. (...) Les élèves de l'école de tissage assisteraient aux expériences et acquerraient ainsi des notions pratiques que des cours de théorie ne suffisent pas à leur inculquer. (...) ”<sup>24</sup>

A côté de l'école proprement dite, destinée aux jeunes garçons sortant de l'école primaire, devraient donc être installés un “ Institut pratique ” où des contremaîtres “ spéciaux ” renseigneraient le public, des cours du soir de théorie pour les ouvriers et chefs d'atelier, un musée pour exposer les modèles anciens ainsi qu'une salle d'exposition pour y exposer tous les métiers nouveaux. Il s'agit ainsi autant de former des jeunes au métier du tissage que d'assurer la reconversion des tisseurs à bras plus âgés vers les métiers mécaniques.

Le 5 novembre 1883, le Conseil municipal vote la création de l'Ecole municipale de tissage, à installer sur la base du rapport de la commission. Le but poursuivi par l'école est alors de former tant “ des ouvriers habiles ” que des “ contremaîtres, commis, pouvant lutter avec l'étranger sur le terrain industriel et commercial ” et de “ faciliter aux ouvriers de notre Ville le montage de leurs pièces et leur fournir tous les renseignements, toutes les notions qui pourraient leur être de quelque utilité ”<sup>25</sup>.

L'école ouvre ses portes le 1<sup>er</sup> mars 1886 avec un programme cependant bien moins ambitieux que celui qui avait été établi par la commission chargée du projet. En effet, des six cours d'enseignement général (géographie commerciale, enseignement du dessin, comptabilité, anglais, chimie générale et tinctoriale, notions de maths), aucun ne fonctionne faute de budget suffisant. L'enseignement est axé exclusivement sur la fabrication des étoffes de soie, théorie et pratique. Sous la pression des élèves et des professionnels de la soie, de nouveaux cours sont par la suite mis en place : cours de dessin industriel en 1891, cours de broderie mécanique en 1892, cours du dimanche de tissage pratique mécanique en 1897. Quand éclate la Première guerre mondiale, l'Ecole municipale de tissage dispense alors un enseignement exclusivement axé sur le tissage de la soie, avec des cours théoriques et pratiques sur métiers manuels et mécaniques<sup>26</sup>. Les enseignements théoriques de droit commercial ou de comptabilité

---

<sup>24</sup> AML, 0176 WP 051 : Le président de la commission Arlès-Dufour au maire de Lyon, 30 novembre 1881.

<sup>25</sup> AML, 0176 WP 051 : Création d'une Ecole de tissage, rapport de la commission chargée du projet, 5 novembre 1883.

<sup>26</sup> Les cours théoriques sont : théorie de tissage, montage des métiers, du lisage, décomposition des tissus, établissement des prix revient ; les cours pratiques sont : travail aux métiers à bras et mécanique, lisage et piquage des dessins, broderie au métier pantographe.

ne sont toujours pas ouverts, pas plus que les cours pratiques de fabrication des tulles et dentelles, cotonnade et lainage.

La formation de ces tisseurs et gareurs de l'industrie de la soie est également assurée par l'Ecole de La Salle, ouverte en 1880 par les Frères des écoles chrétiennes, soit quatre années plus tôt que celle de tissage. A la veille de la guerre, l'enseignement du tissage, de la production à la vente, est donc assuré par trois institutions : l'école municipale de tissage et l'école de La Salle qui forment les tisseurs et gareurs sur métiers manuels et mécaniques, la section de tissage de l'ESC qui forme les fabricants, chefs de service et directeurs d'usines.

### Les formations de la chimie et de la métallurgie

En 1898, la Martinière des garçons réforme ses programmes pour mieux suivre les évolutions du marché du travail. Après un tronc commun de deux années, les élèves doivent faire leur choix en 3<sup>e</sup> année entre trois sections : chimie industrielle, commerce et génie civil- électricité. Si la dernière est la plus fréquentée, la première est supprimée en 1901 pour deux raisons : ses effectifs sont trop faibles et la commission administrative constate que les élèves qui en sortent diplômés ne trouvent que très difficilement à se placer dans les industries chimiques<sup>27</sup>. Ces dernières semblent davantage intéressées dans le développement de l'enseignement technique supérieur, incarné par l'Ecole de chimie industrielle fondée en 1883 et chargée de former leurs chefs d'ateliers, ingénieurs et directeurs de fabrication, et par l'École lyonnaise de Tannerie, fondée en 1899 par le syndicat général des cuirs et Peaux et hébergée par l'Ecole de chimie, qui vise la formation des jeunes gens se destinant au commerce et à la fabrication des cuirs et peaux et aux industries annexes qui utilisent ces produits, soit comme chefs de maison, employés, représentants, commissionnaires ou directeurs d'usines et chimistes professionnels<sup>28</sup>. Ce sont donc avant tout des ingénieurs, cadres techniques que la chimie lyonnaise requiert.

La formation aux métiers de la métallurgie s'organise quant à elle au sein des écoles suivantes :

- Ecole de la Salle : Les premiers cours comprennent la géométrie, la trigonométrie et ses applications, le dessin, la physique, la chimie. Quand ils sont suffisamment avancés, les élèves sont admis dans les ateliers de menuiserie, forge et lime, ajustage, tissage de la soie<sup>29</sup>.

- les Ateliers d'apprentissage Boisard : si à l'ouverture, les ateliers Boisard consistent en un apprentissage de la cordonnerie, ils diversifient très vite leur offre.

---

<sup>27</sup> Fabrice AUDET, *Enseignement technique et bassin industriel : l'école de la Martinière de Lyon, 1830-1965*, mémoire de DEA, Université Lumière - Lyon 2, 1998, p. 158.

<sup>28</sup> Stéphane CASCHERA, *L'enseignement de la chimie : l'Ecole de Chimie Industrielle de Lyon (1876-1939)*, mémoire de maîtrise, Université Lumière - Lyon 2, 1998.

<sup>29</sup> Adrien VACHET, *Lyon et ses œuvres*, Lyon, E. Vitte, 1900, p. 73.

En 1883, est créé l'atelier d'ébénisterie, en 1884 l'atelier de menuiserie et de mécanique, en 1890 l'atelier d'électricité et en 1891 l'atelier d'ajustage.

- Enfin, quand le constructeur automobile Berliet décide de fonder sa propre école, de chauffeurs en 1906 puis d'apprentis en 1912, c'est bien parce qu'il manque selon lui une formation initiale en mécanique<sup>30</sup>. Dès 1906, Marius Berliet constate l'impossibilité de recruter des mécaniciens ayant une connaissance suffisante des voitures et met ainsi sur pied l'Ecole des chauffeurs dans son usine de Monplaisir. Y sont enseignées des notions générales de mécanique données sur des pièces de voitures ou de moteurs, pratiqués le démontage, l'entretien et le graissage de la voiture, étudiés les différents types d'allumages et données des leçons de conduite. L'école est transformée en Ecole d'apprentis pour ajusteurs, tourneurs et fraiseurs vers 1912. C'est bien la réponse d'un industriel à la crise de l'apprentissage :

“ Depuis quelques années en effet, pour des raisons diverses, extension du machinisme, lois sociales insuffisamment étudiées, il s'est produit en France une véritable crise de l'apprentissage, crise qui a failli tarir à jamais le recrutement d'ouvriers habiles et en particulier celui des ajusteurs. Il était du devoir des industriels de réagir à cet état de chose ”<sup>31</sup>

D'autres institutions se mettent en place afin de répondre à des besoins de formations très spécialisés comme l'Ecole professionnelle d'horlogerie fondée en 1886 par un particulier, M. Boudra, en collaboration avec la Société de patronage des apprentis horlogers de la région du sud-est, qui forme des horlogers-rhableurs.

### Quel enseignement industriel pour les jeunes filles ?

De toutes ces formations aux métiers de l'industrie, rares sont celles ouvertes aux femmes. La liste des professions de l'industrie établie par les organisations professionnelles en 1911 et pour lesquelles des cours sont reconnus nécessaires en témoigne :

*Tableau n° 2 : Professions pour lesquelles des cours sont reconnus nécessaires, 1911*<sup>32</sup>.

<b>garçons</b>	<b>Filles</b>
Ajusteurs-mécaniciens	Brodeuses
Bijoutiers-orfèvres	Couturières
Carrossiers	Lingères
Charpentiers	

<sup>30</sup> Christophe GALLET, *L'école technique Berliet. Un exemple de formation initiale des ouvriers et techniciens en école d'entreprise de 1943 à 1970*, mémoire de maîtrise, Université Lumière - Lyon 2 – Centre Pierre Léon, 1995, pp. 20-27.

<sup>31</sup> Marius Berliet cité par Christophe GALLET, *op. cit.*, p. 21.

<sup>32</sup> ADR, T617 : réunion de la Commission de l'Enseignement Technique de Lyon, 3 novembre 1920

Charrons	
Chaudronniers	
Cimentiers	
Coiffeurs-salonniers-posticheurs	
Cordonniers-bottiers	
Dessinateurs industriels	
Dessinateurs de fabrique	
Ebénistes	
Electriciens monteurs	
Fourreurs	
Horlogers-rhabilleurs	
Liseurs de dessin	
Lithographes	
Maçons	
Maréchaux ferrants	
Mécaniciens pour cycles et automobiles	
Menuisiers	
Peintres en bâtiment	
plâtriers	
Poëliers-fumistes	
Plombiers-zingueurs-ferblantiers	
Sculpteurs-modeleurs	
Serruriers	
Serrureries d'art	
Soudeurs-autogénistes	
Tailleurs d'habits et confectionneurs	
Tailleurs de pierre	
Tanneurs et industries annexes	
Tapisseries	
Tisseurs-gareurs	
Tourneurs sur métaux	
Tourneurs sur bois	
Typographes	

Dans le tissage, s'instaure avec la mécanisation des métiers, une division sexuée du travail qui place les hommes à la technique, pour préparer les métiers à la production et les femmes à l'exécution, manœuvres sur les métiers. Dans ces conditions, point n'est besoin de former les "tisseuses". C'est plutôt dans la confection que les besoins en ouvrières qualifiées se font sentir à la fin du XIXe siècle, le secteur de la confection connaissant un véritable essor en cette fin de siècle, stimulé par l'introduction de la machine à coudre. Ces "ouvrières textile" forment alors les trois-quarts de la main d'œuvre industrielle féminine d'après le recensement de

1906<sup>33</sup>. Pour les former, l'Ecole de la Martinière des filles offre dès son ouverture en 1879 les deux spécialités suivantes : dessin-broderie et lingerie. En 1901, la Ville ouvre une section industrielle au sein de l'EPS de la rue Mazenod, section dont l'objectif est de préparer les jeunes filles aux métiers de la couture et de la confection. La SEPR ouvre de son côté son premier cours industriel féminin en 1881, celui de coupe et de confection. En 1889, neuf cours de coupe et confection et de couture fonctionnent et à la veille de la Première guerre, la SEPR offre une cinquantaine de cours liés à l'industrie du vêtement. Leur objectif est double, tant professionnel que "ménager" : "ils rendent d'immenses services aux couturières ou aux apprenties couturières en leur enseignant la partie intelligente de leur profession" tout comme ils sont utiles "aux autres jeunes filles quand elles confectionnent elles-mêmes leurs costumes et leur lingerie ce qui est d'intérêt capital dans un ménage peu aisé"<sup>34</sup>. Jusqu'à la Première guerre mondiale, les responsables de la SEPR n'ont cessé de vanter les doubles mérites des cours de couture, coupe, confection, broderie, modes et nouveautés, aptes à produire autant de bonnes couturières et modistes, que de bonnes maîtresses de maison, capables d'habiller toute la famille. La deuxième finalité est cependant la plus souvent rappelée. A la tête des Conseils d'administration successifs de la SEPR, les Aynard et Isaac ne défendent-ils pas "le rôle premier" des femmes ? Selon Aynard, le travail des femmes est bien un pis-aller : "le rôle de la femme est d'abord d'être épouse et mère. Celles qui peuvent éventuellement exercer un métier sont les filles majeures sans enfant, les veuves sans enfant, ou encore les femmes abandonnées ... La mère chargée d'enfants doit rester au foyer car elle y a un emploi du temps plus moral et plus précieux pour la famille"<sup>35</sup>. Au lendemain de la guerre, Auguste Isaac perpétue l'idéologie de son prédécesseur, en appelant de ses vœux la multiplication des cours d'enseignement ménager ainsi que ceux de couture, de coupe et confection, de broderie et de modes, bien utiles pour ces mères au foyer que le contexte de vie chère du lendemain de la guerre doit pousser à éviter tout gaspillage<sup>36</sup>. Le déni de la formation professionnelle féminine est donc bien ancré.

## ***2. L'essor des formations tertiaires***

Les petites et moyennes entreprises, qu'elles soient industrielles ou commerciales, réclament toujours plus d'employé-e-s formé-e-s à la comptabilité et aux écritures, voire à la dactylographie et sténographie. Les formations à ces métiers "banals" se

---

<sup>33</sup> Michelle PERROT, "Travaux de femmes dans la France du XIXe siècle", *Le Mouvement social*, n° 105, oct. déc 1978.

<sup>34</sup> Archives de la SEPR, AG du 19 décembre 1897.

<sup>35</sup> Cité par J. CLAIRE, op. cit., p 55. Donc pour les femmes "obligées" de travailler, le temps de travail ne doit pas être limité.

<sup>36</sup> CCIL, Comptes-rendus de travaux, année 1919, Livre 1, rapport sur la vie chère. Cité par J. CLAIRE.

multiplient, dans une constante redéfinition des contenus de formations. Si elles n'excluent pas les hommes, ces formations sont déjà largement féminisées.

A la mort de sa fondatrice survenue en 1898, l'École de commerce de jeunes filles entreprend une vaste réforme de ses cursus d'enseignement, recentrés sur les études de comptabilité. Selon Edouard Aynard, directeur de la Chambre de commerce et membre du CA de l'école, il convient en effet d'approfondir l'étude de la comptabilité pratique et de la correspondance commerciale, afin que l'école puisse répondre aux attentes des petits commerces, hôtels, petites sociétés et banques. A côté des 19 heures hebdomadaires d'enseignement général (arithmétique français, géographie générale et écriture), sont désormais proposées 23 h hebdomadaires d'enseignement technique dont 10 h de comptabilité et " bureaux commerciaux " et 6 heures de sténographie et de dactylographie<sup>37</sup>. Les langues étrangères (anglais et allemand) deviennent obligatoires en 1904. A l'issue de cette formation, les jeunes filles sont placées comme employées dans des entreprises textiles de la Croix-Rousse et des Terreaux, le cœur industriel et commerçant de la ville, mais également comme employées dans des industries diverses, imprimerie, ferblanterie, photogravure, pharmacie et enfin dans les services administratifs ou bancaire du centre ville.

La SEPR consolide également son offre en direction des métiers du tertiaire. Sur la lancée de son premier cours de comptabilité ouvert en 1868, la société en ouvre un second en 1871 et un troisième en 1872. Soixante-quatorze auditrices y sont déjà inscrites. En 1889, elle organise trois cours féminins de comptabilité et un de sténographie. Lors de la distribution des prix pour l'année 1893-1894, son président, M. Berger, député de la Seine, encourage les jeunes femmes à se tourner vers les carrières commerciales :

“ Femmes et jeunes filles délaissez la couture, la mode et la confection ! Aspirez à ces carrières spéciales ouvertes à celles que l'atelier industriel ou l'usine n'absorbe pas. Aujourd'hui la dactylographie est devenue indispensable pour la correspondance commerciale. Préparez vous au professorat, à la comptabilité commerciale, aux travaux administratifs pour lesquels on commence à vous rechercher ”<sup>38</sup>.

A l'Assemblée générale de la société du 22 décembre 1895, les dirigeants mentionnent le succès du cours de sténographie et dactylographie, preuve qu'il répond bien à un besoin économique local : “ La demande par les commerçants pour les élèves de nos cours est de plus en plus active et les jeunes filles particulièrement se placent avec une extrême facilité dans des situations très lucratives ”. Pour 1912-1913, dix cours comptabilité et de sténographie fonctionnent, auxquelles il faut ajouter les cours de grammaire et d'écriture, d'anglais et d'allemand, absolument indispensables pour les futures employées aux écritures et teneurs de livres des petits

---

<sup>37</sup> Jacqueline CLAIRE, “ L'École de commerce de jeunes filles de Lyon, (1857-1906) ”, *op. cit.*, p. 35.

<sup>38</sup> Archives SEPR, Année 1893-1894, compte-rendu de distribution des prix.

commerçants<sup>39</sup>. Un diplôme de comptabilité est même institué, prenant en compte la double demande d'élèves et de patrons.

Dans le domaine commercial, d'autres institutions d'enseignement se placent aux côtés de la SEPR, mais sur le modèle d'une scolarisation à plein temps. En 1879, ouvre la Martinière des filles avec une section commerciale. L'école forme sur trois ans des commerçantes, des comptables, des dessinatrices et des dactylographes. Au même moment, la municipalité met sur pied son réseau d'Ecoles primaires supérieures (EPS) et de Cours complémentaires (CC). Dans les trois EPS et le CC de filles, les jeunes filles suivent un enseignement général, commercial et ménager qui leur donnent accès aux métiers d'employées des banques, de l'administration, du commerce ou des entreprises, mais également de l'enseignement (avec le brevet élémentaire puis supérieur) et des métiers des services aux particuliers<sup>40</sup>. Les sections commerciales des EPS de la rue Mazenod (1901) et du Palais des Arts (1906) sont ouvertes pour remplir ces objectifs. Mais si ces gros établissements de formation dominent le paysage de la formation tertiaire de filles à Lyon, ils n'en détiennent pas pour autant le monopole. De nouveaux cours commerciaux privés se multiplient en effet dès la fin des années 1880, majoritairement féminin : cours Berlitz (1889), cours commerciaux Roux (1896), cours Pigier (1909), Cours Dusson (1911), école privée Pommier (1912), Institut commercial lyonnais (1912). Ces cours ont lieu le plus souvent le soir, destinés à des jeunes femmes et des jeunes gens qui travaillent. La guerre ne brise en rien cette dynamique tertiaire, bien au contraire : la municipalité fonde en 1917 l'Ecole technique de jeunes filles chargée de former des secrétaires de direction et des secrétaires scientifiques. Au même moment, l'Institut Sainte-Marie des Chartreux, institution catholique gérée par l'Association des familles de l'Institut du même nom, ouvre ses portes et propose aux jeunes filles des formations aux métiers de bureau.

Les carrières du commerce et du bureau n'excluent pas pour autant les hommes. Ils y sont seulement bien moins nombreux. Ainsi, la Martinière des garçons a bien organisé en 3<sup>e</sup> année une section commerciale mais elle a du mal à recruter. En fin de 3<sup>e</sup> année, les Martins préfèrent la section génie civil à celle du commerce (de 49 à 67 élèves en génie civil entre 1901 et 1909 et de 9 à 15 en commerce). A la SEPR, les hommes assistent aux neuf cours de comptabilité qui leurs sont réservés en 1912-1913 et aux quatre cours mixtes de sténographie. Surtout, la formation de l'Ecole Supérieure de commerce leur est exclusive, tout comme celle offerte par la Ville à la sortie de la guerre. L'Ecole municipale de représentation et de commerce extérieur - dont le but est "de former des représentants et voyageurs de commerce munis d'une solide instruction générale et professionnelle, capables de soutenir après la guerre contre le commerce ennemi une lutte dont on parle plus qu'on ne la prépare"<sup>41</sup> -, est

---

<sup>39</sup> Archives CCIL, série enseignement, SEPR, programmes des cours, 1889-1890 et 1912-1913.

<sup>40</sup> Divers travaux de maîtrises et de DEA sous la direction de S. SCHWEITZER ont été réalisés sur les EPS de filles, sur la Martinière et sur l'Ecole technique municipale. Une version synthétique en est donnée dans deux *Bulletins du Centre Pierre Léon : Formations, emplois, XIX-XXe siècles*, 3-4, 1997 et *Métiers et statuts*, 1-2, 1999.

<sup>41</sup> AML, 308 WP 006 : rapport du maire Ed. Herriot au Conseil municipal, 18 avril 1918.

en effet réservée aux jeunes garçons. Les jeunes filles n'y ont accès que pour la section supérieure.

## ***II. Des effectifs encore faibles au sein de filières en construction***

Il est difficile d'évaluer le nombre de jeunes gens et de jeunes filles qui profitent de ce premier développement de la formation technique et professionnelle qui porte à 35 le nombre établissements fondés jusqu'en 1918. Notre recensement porte à 6 749 le nombre de garçons et à 4 474 le nombre de filles fréquentant écoles et cours du soir. Ce sont les établissements municipaux qui gèrent les flux les plus importants : la Martinière des garçons scolarise 630 jeunes gens à la veille de la Première guerre, la Martinière des filles en compte 292, l'Ecole de tissage 457. Sans oublier les EPS et CC qui accueillent respectivement 617 garçons et 914 filles. Du côté de l'enseignement privé, c'est bien sûr la SEPR qui supporte les plus gros effectifs avec 5158 inscriptions masculines et 3960 inscriptions féminines. Sans doute ces chiffres sont à revoir à la baisse car à la SEPR, un individu peut s'inscrire à plusieurs cours à la fois. Cependant, ils attestent d'une forte demande en formation continue, de jeunes gens et de jeunes filles qui viennent se former en dehors de leurs heures de travail. On recense d'autre part 140 élèves à l'Ecole de commerce de jeunes filles vers 1900. Ils sont une centaine à l'Ecole de la Salle, une soixantaine chez Boisard. Ailleurs dans le privé, les flux semblent moins élevés, autour des 20-40 voire 60 élèves par établissement. Lors de cette première période de développement de l'enseignement professionnel, les effectifs scolarisés à plein temps durant la semaine, avec des cours en journée, semblent cependant inférieurs aux effectifs des cours du soir ou du dimanche, où l'on trouve les plus forts contingents d'élèves. Ainsi les "cours de plein exercice" (de jour) de l'Ecole de tissage, n'accueillent que 30 élèves en 1913, quant ils sont 275 aux cours du soir et 152 aux cours du dimanche. La formation technique à plein temps est donc réservée à une élite de la primaire encore très mince.

Mais il faut relever la croissance, parfois très rapide, des effectifs dès l'ouverture des établissements, signe manifeste d'une demande déjà forte de formation intermédiaire. Par exemple pour le plus ancien des établissements, la Martinière des garçons, la croissance est régulière sur tout le siècle : en 1833, l'école scolarise 133 élèves, puis 279 en 1842, 524 en 1900, 630 en 1914. A la SEPR, la progression est forte et régulière dès l'ouverture, la société enregistrant 1359 inscriptions en 1864 et 4071 10 ans plus tard<sup>42</sup>. Après la baisse des effectifs des années 1880, la reprise est rapide et la société enregistre 8938 inscriptions à la veille de la guerre. La Martinière des filles rencontre le même succès auprès des familles : elle accueille 54 élèves dès sa fondation en 1879, 10 ans plus tard, ses effectifs ont triplé et en 1908, elle enregistre 292 inscriptions. A l'Ecole de tissage, la progression est très impressionnante et les

---

<sup>42</sup> Annexe n° 4 : Nombre de cours et nombre d'inscriptions prises aux cours de la SEPR, 1864-1964.

effectifs ont plus que doublé en 10 ans : l'école reçoit 183 inscriptions en 1904-1905, 457 en 1913-1914. La Première Guerre mondiale provoque cependant une chute parfois brutale des effectifs, comme à l'Ecole de tissage qui n'inscrit plus que 116 élèves en 1914-1915. Mais en 1919, deux ans après sa création, l'Ecole Technique municipale de jeunes filles inscrit déjà 102 jeunes filles.

L'offre masculine de formation est plus étoffée que l'offre féminine. Sortis de l'école primaire, CEP en poche ou non, les garçons âgés de 12-13 ans ont le choix entre plusieurs établissements de formation à temps plein.

Les plus doués peuvent intégrer la Martinière et l'Ecole de la Salle qui se présentent alors comme des formations intermédiaires " d'élite ". Les nouveaux Martins sortent pour la plupart des écoles communales (76 sur 113 nouveaux arrivants en 1903 soit 67 %) mais également des écoles congréganistes (15 %) et d'institutions privées laïques (17 %). Les deux écoles recrutent sur concours et des cours préparatoires sont mis sur pied pour y entraîner les candidats. La Martinière organise une année préparatoire, qui, de fait, met l'enseignement sur quatre ans au lieu de trois. A l'Ecole de la Salle, c'est l'Association des anciens élèves des Frères des écoles chrétiennes qui se propose de sélectionner " l'élite " des écoles primaires catholiques au sein de " cours professionnels " qu'elle fonde dans cinq paroisses de la ville. Suivis par 361 élèves en 1909-1910, ces cours de comptabilité, de dessin linéaire, de tissage, de dactylographie ont lieu le soir et font ainsi office d'écoles préparatoires à l'Ecole de La Salle<sup>43</sup>.

A la Martinière, l'enseignement général est très important lors des deux premières années et ce n'est qu'en troisième année que l'enseignement professionnel prend toute sa place. Le président élu de la commission administrative de l'Ecole, M. Cohendy, également membre du Conseil supérieur de l'enseignement technique, estime en effet que :

“ si les travaux pratiques sont nécessaires pour préparer les jeunes gens à la formation qu'il ont choisie, ils n'y suffisent cependant pas et il tombe sous le sens qu'il faut y joindre les études théoriques et scientifiques qui sont indispensables à l'exercice intelligent de cette profession (...) L'enseignement technique serait incomplet (...) s'il se contentait de distribuer des connaissances théoriques et pratiques purement professionnelles (...). L'enseignement technique ne peut donc pas se désintéresser de l'instruction générale des jeunes gens qui lui sont confiés ”<sup>44</sup>

---

<sup>43</sup> ADR, RB 104, Association des Anciens Elèves des Frères et des Ecoles Libres Catholiques de Lyon. *Bulletin mensuel*, n° 72 et 73, août 1910 et décembre 1910.

<sup>44</sup> Cité par Fabrice AUDET, *Etude d'élèves des promotions 1900 à 1909 de l'Ecole de la Martinière*, mémoire de maîtrise, université Lyon 2, dir. S. Schweitzer, 1997, p. 31.

Les Lassaliens suivent peu ou prou le même cursus, à savoir une formation générale et théorique qui court sur deux ans et qui comprend de l'économie politique, de la grammaire et de l'orthographe, de la rédaction française, de l'histoire de France, de la géographie commerciale, de la comptabilité, des mathématiques, du dessin industriel, des notions de sciences physiques ou chimiques, de l'anglais et de l'instruction religieuse<sup>45</sup>. Les élèves font des visites d'usines toutes les semaines et s'exercent ainsi à la réalisation de croquis de machines. La spécialisation n'intervient qu'en troisième année, en mécanique, menuiserie, tissage, chimie, et commerce. La sélection est redoutable : sur les 60 élèves admis en première année à la fin des années 1880, 35 ou 40 au plus passent en seconde année et seulement une vingtaine en troisième. Parmi ces derniers, seuls dix obtiennent le diplôme de l'école, accordé par les maîtres de l'école, des industriels, des professeurs des facultés catholiques et d'institutions libres. A la Martinière, la sélection est également sévère avec entre un quart et un tiers d'une promotion " éliminée " chaque année. Enfin, les élèves ayant achevé leur scolarité, munis de leur diplôme maison, peuvent intégrer les formations de niveau supérieur, à savoir l'Ecole centrale, l'Ecole Supérieure de commerce, l'Ecole de chimie industrielle et l'Ecole française de tannerie.

Moins sélectives sont les formations en atelier, qui se distinguent par l'importance accordée à la pratique, qui prime largement sur la théorie. A l'Ecole Berliet, les futurs ajusteurs, tourneurs et fraiseurs suivent une formation sur trois ans, avec des journées de 10 heures qui comprennent 2 heures d'enseignement théorique et 8h de travail avec un professeur d'atelier. En troisième année, les travaux contribuent à la production de l'entreprise. Chez Boisard, la formation en atelier dure cinq ans, les élèves travaillent 10 heures par jour en atelier pour une clientèle privée. L'Ecole professionnelle d'horlogerie est organisée de façon identique. Au sein de cet " atelier-école ", les élèves font leur apprentissage en travaillant simultanément pour la clientèle. Ils reçoivent pendant quatre ans un enseignement à la fois théorique et pratique<sup>46</sup>.

Les filières de formations féminines sont bien moins étoffées, les formations de niveau supérieur leur sont fermées. Sorties de l'école primaire, les jeunes filles n'ont guère le choix qu'entre la Martinière, les EPS et l'Institut Sainte Marie des Chartreux à partir de 1917. Un cursus complet à la Martinière ou dans les EPS permet aux plus douées d'entre elles d'intégrer l'Ecole technique municipale à partir de 16 ans. Elles en sortiront au bout de deux ans pour se placer comme secrétaires de direction ou assistante d'ingénieur. Quant à l'Ecole supérieure de commerce pour jeunes filles, elle n'apparaît pas sur le tableau puisque intégrée depuis 1906 à l'EPS de la place Croix-Paquet.

---

<sup>45</sup> AML, Ecole de la Salle industrielle et commerciale, *Notice et programme des cours*, Lyon, imp. Pitrat, 1888.

<sup>46</sup> Paul WIERNBERGER, *L'enseignement technique à l'exposition de Lyon en 1914*, Lyon, imp. Rey, 1915, p. 144.

Qui fréquente ces cours de plein exercice ? Des Lyonnais et des lyonnaises à en croire les données recueillies pour les élèves de la Martinière. Sur les 589 jeunes garçons des promotions de 1901 à 1909, adhérents à l'association des Anciens élèves, 397 habitent à Lyon au moment de leur inscription, soit 74 % du total. Ils sont issus des fractions inférieures des classes moyennes et supérieures des classes populaires : les fils d'ouvriers représentent 21,5 % de l'effectif, ceux d'employés 26 %, d'artisans 19 % et de commerçants 10 %<sup>47</sup>. Au cours de plein exercice de l'Ecole de tissage, " les fils de familles aisées " seraient même plus nombreux que ceux issus " des classes laborieuses " puisque l'enseignement donné serait plus pratique que théorique, les fils de tisseurs pouvant se former chez leurs pères<sup>48</sup>.

Les écoles municipales sont en général gratuites et quand il faut payer, tout un système de bourses est mis en place. Pour les cours de plein exercice de l'Ecole de tissage, les élèves paient 125 francs par an en 1908, droits qui peuvent être réduits après examen de la situation familiale de l'élève, à 60, 30 voire 3 francs. Le Conseil municipal accorde également des bourses d'entretien, d'une hauteur de 300 francs par an avant la guerre. Les droits d'inscription dans les écoles privées sont plus conséquents, établis à 400 francs par an pour l'Institut Sainte Marie. Mais là encore, des bourses de la Chambre de commerce viennent alléger la charge des familles.

Le profil des auditeurs et auditrices des cours du soir ou du dimanche est tout autre : il s'agit de personnes en activité, qui ont fait leurs débuts sur le marché du travail dès la sortie de l'école primaire, voire même plus tôt. Le bagage primaire est en effet très mince en début de période comme l'atteste l'évolution des contenus de formation offerts par la SEPR. Dans les années 1870, la demande des ouvrières, qui constituent le clientèle originelle des cours du soir, s'oriente d'abord vers l'acquisition de ce bagage primaire. L'instruction professionnelle vient après. Progressivement en effet, on observe un net recul des cours d'enseignement général, au profit des cours plus nettement techniques ou professionnels. En 1886, sur 147 cours hommes et femmes, il y a 61 cours industriels et commerciaux, soit 41 % du total des cours, le reste relevant de l'enseignement général. En 1912, ces cours industriels et commerciaux forment désormais 78 % des 150 cours organisés par la SEPR<sup>49</sup>. Le niveau monte. Pour ces jeunes en formation, les journées sont extensibles et après les 10 heures légales passées à l'usine ou au bureau, vient le temps de l'école avec des cours à partir de 8 heures du soir jusqu'à 10 heures, parfois le dimanche matin. L'Ecole de tissage à ses débuts assure surtout une formation continue aux employés et ouvriers en soierie, assurant leur reconversion vers l'utilisation des métiers mécaniques. Pour l'année scolaire 1907-1908, on sait ainsi que les auditeurs des cours du soir sont employés dans la soierie ou tisseurs pour la quasi totalité, et l'on ne trouve qu'une poignée de dessinateurs, de tullistes, de liseurs et de passementiers. Ils habitent tous

---

<sup>47</sup> AUDET Fabrice, *Etude d'élèves des promotions 1900 à 1909 de l'école de la Martinière*, mémoire de maîtrise, Université Lumière - Lyon 2, 1997.

<sup>48</sup> AML, 176 WP 051 : rapport de l'ancien directeur de l'ENP de Voiron sur l'Ecole de tissage, 1890.

<sup>49</sup> Archives CCIL, Série enseignement : correspondance SEPR/CCIL, 6 février 1913.

dans les quartiers du négoce et du travail de la soie, à savoir les 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements<sup>50</sup>. En 1918, le recrutement de l'école est encore plus resserré sur son quartier, avec 88 % de ses élèves qui habitent dans les 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements.

Ces cours du soir pour adultes sont payants. A la SEPR, pour des cours d'une durée normale de six mois, les auditeurs paient entre 3 et 15 francs, les plus chers étant les cours nécessitant un certain niveau d'équipement matériel. A l'Ecole de tissage, la fixation des droits de scolarité pour les cours du soir n'intervient qu'à la suite de longs débats au sein du Conseil municipal. En juin 1907, l'accord se fait sur le barème suivant : inscription fixée à 3 francs pour tous les fils de travailleurs de la soierie et similaire, habitant Lyon ; à 125 francs pour tous les autres jeunes gens nés en France et à 300 francs pour les jeunes gens de nationalité étrangère<sup>51</sup>. L'accès à ces formations se veut donc démocratique, au moins pour les Lyonnais. Quant aux cours privés commerciaux, on ne connaît pas le montant de leurs frais d'inscription pour cette période, mais il semble qu'ils soient plus chers, les sociétés qui les organisent n'ayant ni les moyens de baisser les prix, ni le souci de rendre leurs cours accessibles à tous. L'important est qu'ils le soient pour cette clientèle déjà salariée désireuse de se former aux métiers de bureau.

Des filières de formations sexuées sont donc en construction, tant dans les secteurs commerciaux qu'industriels, avec un niveau intermédiaire de formation qui commence à s'étoffer, au moins pour les garçons. Il convient d'en étudier à présent les acteurs.

### ***III. Les synergies locales, entre élites économiques, politiques et religieuses***

#### **A. Des patrons et notables très actifs**

Les hérons de la finance, de l'industrie et du commerce local sont parties-prenantes dans la mise en place des formations techniques et professionnelles, qu'elles soient supérieures ou intermédiaires<sup>52</sup>. Ils sont de tous les projets. D'une part, ils sont à l'origine de la fondation des trois grandes écoles que sont l'Ecole Centrale de Lyon (1857), l'Ecole Supérieure de Commerce (1872) et l'Ecole de chimie industrielle

---

<sup>50</sup> AML, 176 WP 055 : en 1907-1908, 91 des 139 élèves inscrits au cours de théorie du tissage sur 3 années, soit 65 %, habitent dans les 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements. La profession de ces premiers auditeurs des cours du soir est alors sans surprise : ils sont employés dans la soierie ou tisseurs, parfois dessinateurs, tullistes, liseurs et passementiers.

<sup>51</sup> AML, RDCM, 24 juin 1907.

<sup>52</sup> Pour plus d'informations biographiques sur les grands patrons lyonnais, voir Pierre CAYEZ, *L'industrialisation lyonnaise au XIXe siècle. op. cit.*, ISAAC Auguste, *Journal d'un notable lyonnais. 1906-1933*, Textes choisis et annotés par Hervé JOLY, Lyon, Ed. BGA Permezel, 2002 ; ANGLERAUD Bernadette, PELISSIER Catherine, *Les dynasties lyonnaises. Des Morin-Pons aux Mérieux du XIXe siècle à nos jours*, Perrin, 2003.

(1883), trois écoles de niveau technique supérieur qu'ils financent largement<sup>53</sup>. A un niveau de formation intermédiaire, ils ont mis sur pied l'importante SEPR. D'autre part, ils donnent de leur temps (par leur présence au sein des Conseil d'administration) et de leur argent (subventionnent la plupart des écoles techniques) aux nombreuses formations de type intermédiaire. Les patrons ont besoin de cadres tout comme ils ont besoin d'ouvriers qualifiés ou d'employé-e-s de bureau. On les retrouve donc dans chaque conseil d'administration d'école, de la SEPR à la Martinière en passant par les ateliers Boisard.

La fondation de la SEPR résulte de l'initiative du grand marchand de soie, Arlès-Dufour, et de quelque uns de ses collaborateurs saints-simoniens. Le 5 octobre 1864, une association de vingt quatre membres dépose ses statuts auprès du Préfet : c'est l'acte de naissance officiel de la Société d'Enseignement Professionnel de Lyon, chargée de fonder des cours d'adultes et spécialement des cours professionnels pour les ouvriers, les apprentis et les employés. Le président de la société est Henri Germain, président du Crédit lyonnais et l'organisateur des cours, nommé directeur de l'enseignement, Désiré Girardin, alors directeur de l'Ecole Centrale de Lyon. De 1870 à 1902, le constructeur Félix Mangini préside aux destinées de la société. Dès sa fondation, figurent au sein de son conseil d'administration les grands noms de la finance, de l'industrie et du commerce local, des artisans hautement qualifiés également, tous attentifs aux besoins locaux de formation. Ainsi en 1885 :

*Tableau n° 3 : Composition du Conseil d'administration de la SEPR, 1885<sup>54</sup>*

M. Sévène	Fabricant de soierie, président de la CCIL
H. Germain	Député, président du Crédit lyonnais
F. Mangini	Ingénieur à la tête de la Cie des Dombes et des chemins de fer du Sud-Est. Président de la SEPR
Antoine Riboud	Banquier
Chabrières	Marchand de soie
T. Lang	Directeur de la SEPR
I. Girardon	Directeur de l'enseignement
Amieux	Chef de section au PLM
Ancel	Ingénieur
Arlès-Dufour	Négociant
A. Aynard	Banquier
Barbier	Constructeur mécanicien
Charles	Recteur de l'Académie
Courcières	Ancien inspecteur d'académie

<sup>53</sup> Pour l'Ecole centrale, voir Bruno BEGUET, *op. cit.* ; pour l'Ecole de commerce, Pierre Henri HAAS, *op. cit.* et Stéphane CASCHERA, *L'enseignement de la chimie : l'Ecole de Chimie Industrielle de Lyon (1876-1939)*, mémoire de maîtrise, Université Lumière - Lyon 2, 1998.

<sup>54</sup> Indicateur Henry, 1885.

Ferrand	Pharmacien
Flachat	Négociant
Gillet	Teinturier
A. Gobin	Ingénieur des Ponts et Chaussées
H. Guérin	Dessinateur
Mas	Secrétaire de l'association de la fabrique lyonnaise
Matbevon	Président de la Société d'Instruction Primaire du Rhône
Monet	Tisseur
Mathel-Tarin	Régisseur
Pellat	Commis négociant
E. Vautier	Ingénieur
Régnier	Tisseur
Ganguet	Tisseur

Le monde de la finance et de l'industrie est ainsi très largement représenté et plusieurs administrateurs sont également actifs au sein de la Chambre de commerce. Auguste Sévène tout d'abord, fabricant de soierie, consul en 1869 et président de la Chambre de 1881 à 1889<sup>55</sup>. On retrouve également une partie du clan Aynard avec Joseph Gillet et Félix Mangini : Aynard est consul depuis 1883 et deviendra vice-président de la Chambre en 1887 et président de 1890 à 1898 ; le teinturier Gillet est consul de 1877 à 1882 puis de 1889 à 1912 ; l'ingénieur Mangini entre quant à lui à la Chambre en 1891. A la Chambre de commerce, ils vont promouvoir l'action de la SEPR et encourager ainsi la participation financière des entreprises au fonctionnement de la société.

*Tableau n° 4 : Budget de la SEPR en 1911-1912<sup>56</sup>*

<sup>55</sup> Biographies in Audrey SORIA, *La Chambre de commerce de Lyon au XIXe siècle (1832-1908)*, thèse de doctorat d'histoire, directeur Yves Lequin, université Lyon 2, 1997, vol. 3, pp. 551-569.

<sup>56</sup> CCIL, série enseignement, SEPR.

<b>Budget SEPR, 1911-1912</b>			
<b>Recettes en francs</b>			
subvention de la municipalité lyonnaise	18 000	Total subventions publiques locales : <b>25 %</b>	
subvention du département du Rhône	7 500		
subvention du ministère du commerce	8 500	Total subventions publiques nationales : <b>12 %</b>	
subvention du ministère de l'instruction publique	3 500		
subvention du ministère de la guerre	200		
subvention de la CCIL	8 000		
souscriptions avec engagement pour 5 ans	6 025	Total dons et souscriptions diverses (dont entreprises ou CCIL) : <b>23 %</b>	
dons divers	3 635		
cotisations des sociétaires	2 550		
revenu de la fondation Geneste	540		
revenu de la fondation Lion Riboud	600		
revenu de la fondation Lucien Mangini	604		
revenu de la fondation Lucie Mangini	500		
revenu de la fondation Gillet	980		
droits d'inscription payés par les élèves	37 751		Total droits d'inscription : <b>37 %</b>
intérêts des sommes en dépôt et divers	3 465		Total divers : <b>3%</b>
profits et pertes	6		
<b>Total des recettes en francs</b>	<b>102 356</b>		

La Chambre de commerce est en effet partie prenante dans le fonctionnement de la SEPR. On conserve la trace de ses premières subventions à la société à partir de 1871 quand la Chambre lui verse la somme de 2000 Francs pour le fonctionnement de ses cours. Elle lui verse 8000 francs dans les années 1880, 12000 francs à la veille de la guerre. Les entreprises voire les particuliers soutiennent également la société par le biais de dons, de souscriptions diverses, d'engagement à 5 ans et des revenus des fondations (l'ingénieur Mangini, le teinturier Gillet et le banquier Antoine Riboud). La Société fait ainsi appel à ses propres administrateurs, afin d'équilibrer les dépenses de budgets calculés au plus juste. Quant à la Ville, elle assure à la société une subvention importante, qui reste stable des années 1880 à la Première guerre. L'Etat n'est pas en reste. Et ce domaine de la formation professionnelle des adultes est avant tout celui du Ministère du commerce, qui s'engage plus nettement que l'Instruction publique, intéressée néanmoins par le développement des cours d'enseignement général. Enfin, le tiers des dépenses est assumé par les droits d'inscription. En 1912, ils s'établissent autour des 3 francs, 6 francs voire de 12 à 15 francs, en fonction du matériel requis et des enseignants mobilisés. C'est très peu mais justifié par le souci des fondateurs de rendre accessibles ces cours à tous, ouvriers-ouvrières et employé-e-s. De fait, la société tente de baisser ses prix de revient par élève. En 1871, la SEPR dépense en moyenne 17 francs par élève, 13 francs en 1876, 11 francs en 1881, 12 francs en 1911.

S'ils donnent leur argent, les administrateurs donnent aussi de leur temps. Ils sont également sollicités pour contrôler de façon bénévole - mais selon leurs affinités et leurs disponibilités respectives - l'organisation et le bon fonctionnement des cours

professionnels. Le fils du fondateur de la Société, Gustave Arlès-Dufour, est par exemple chargé de l'inspection des cours féminins d'anglais et d'allemand. Edouard Aynard est quant à lui inspecteur des cours féminins de grammaire et calcul, des cours masculins de dessin industriel et des cours d'économie politique.

### **B. Une municipalité républicaine très engagée**

Les années 1880 voient la Ville de Lyon affirmer son pouvoir municipal, tant face à l'Etat que contre l'Eglise. La politique scolaire que la Ville met en œuvre, en accord avec le nouveau régime républicain mais avant qu'il ne légifère, lui sert d'outil pour affirmer ce nouveau pouvoir. Au niveau supérieur, la municipalité engage un vaste programme de construction de facultés afin d'assurer à Lyon un plus large rayonnement intellectuel. Au niveau du primaire, la marque sera profonde. Dès la fin des années 1870, la Ville de Lyon laïcise le personnel de toutes ses écoles primaires et valorise les salaires de ses nouveaux enseignant-e-s laïques, elle engage la construction de dizaines de groupes scolaires. Elle consolide la filière primaire en fondant, à côté des écoles primaires, des écoles maternelles et des EPS. C'est lors des années 1880 en effet que sont fondées la quasi totalité des écoles primaires supérieures de la ville: EPS de garçons des rues Neyret (1<sup>er</sup> arrondissement), de Condé (2<sup>e</sup>) et Chaponnay (3<sup>e</sup>); EPS de filles des rues Sainte-Catherine (1<sup>er</sup>), d'Auvergne (2<sup>e</sup>) et Mazonod (3<sup>e</sup>); cours complémentaires de filles et de garçons de Serin (4<sup>e</sup>). Cette politique a un coût. La ville finance intégralement la construction de ses 40 groupes scolaires, et, en tant que ville de plus de 150 000 habitants, elle doit continuer à payer les salaires des enseignant-e-s au delà de la loi de 1889 qui en fait pourtant des fonctionnaires de l'Etat. Le budget consacré à l'enseignement primaire ne cesse de croître, les seules dépenses ordinaires sont passées de 1 millions de francs en 1879 à 3 millions en 1914. Mais cet engagement massif de la ville dans l'enseignement primaire et primaire supérieur ne l'empêche pas de se doter d'une certaine marge d'action dans le domaine des formations techniques et professionnelles.

D'une part, elle subventionne plusieurs établissements de formation tels la SEPR, l'Ecole supérieure de commerce, l'Ecole centrale, les cours de comptabilité pour dames et demoiselles. A ce titre, elle intervient dans leur fonctionnement via une représentation au sein de leurs conseils d'administration. Ainsi, le CA de l'Ecole de commerce de jeunes filles est composée de cinq à six conseillers municipaux, de membres de la Chambre de commerce en nombre égal et de deux ou trois membres extérieurs. Sa politique de soutien aux écoles privées n'est cependant pas sans condition. Ainsi en 1900, la Ville refuse la transformation de l'Ecole de commerce de jeunes filles en école pratique car elle entrerait en concurrence directe avec les EPS municipales. Si l'école ferme en 1906, c'est parce qu'elle n'a plus le soutien de la ville, qui opte plus nettement pour le développement de ses EPS.

D'autre part, la municipalité est partie prenante dans le fonctionnement de l'Ecole de la Martinière et fonde elle-même, en collaboration avec le monde de l'industrie et du commerce, plusieurs écoles : Ecole municipale de tissage en 1884, Ecole technique de jeunes filles en 1917, Ecole municipale de commerce extérieur et de représentation en 1918. Nous nous intéressons ici aux plus anciens de ces établissements.

### ***1. La Martinière : une école municipale en lien avec les acteurs de l'industrie et du commerce***

L'ordonnance royale du 29 novembre 1831 crée officiellement l'Ecole de la Martinière, financée par le revenu des legs du Major Martin, administrée par une commission sous l'autorité et la surveillance du préfet et présidée de droit par le maire de Lyon.

Cette commission dispose de larges pouvoirs, tant administratifs que pédagogiques. En plus du maire, elle comprend sept membres choisis par le Conseil municipal parmi " les notables de la ville ", renouvelables chaque année par septième. Si on ne connaît pas les modalités concrètes de " nomination " de ces membres, il apparaît clairement que l'école consolide ses liens avec les acteurs économiques locaux. Des débuts de l'école dans les années 1830 à la première décennie du XXe siècle, on y retrouve les grands noms de l'industrie et du commerce lyonnais, pour plusieurs d'entre eux consuls à la Chambre de commerce et membres du Conseil municipal : en plus d'Arlès-Dufour, citons le marchand de forges Frerejean, également consul de 1838 à 1844 et conseiller municipal ; le fabricant de soierie Mathevon, consul de 1836 à 1842, conseiller municipal. En 1905, la commission administrative présidée par Edouard Herriot comprend les membres suivants, issus du monde de l'industrie, du commerce et de l'enseignement :

*Tableau n° 5 : Membres de la commission administrative de la Martinière, 1905*<sup>57</sup>

Em. Cohendy	professeur à la faculté de Droit, membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique
Voidier	Adjoint au maire
Penelle	sculpteur
Auguste Lumière	Industriel
Ferdinand Ferrand	Fabricant de pâtes alimentaires, membre de la Chambre de commerce
Brizon	Entrepreneur de serrurerie, ancien président du Tribunal de commerce
Roux	Constructeur mécanicien, adjoint au maire

<sup>57</sup> *Lyon et la région lyonnaise en 1906*, publié à l'occasion du 35<sup>e</sup> congrès pour l'avancement des sciences, Lyon, imp. Rey, 1906, vol. 1, p. 259-260 pour les membres de la CA de la Martinière depuis 1832.

Notons la présence de deux anciens élèves de la Martinière dans ce conseil, incarnation d'une nouvelle génération d'industriels lyonnais : Auguste Lumière pour la nouvelle prometteuse industrie photographique et cinématographique et Ferdinand Ferrand de la Société Ferrand, Renaud et Cie, prospère industrie de pâtes alimentaires.

C'est donc la municipalité et quelques représentants du monde industriel qui arrêtent plans d'études et programmes, édictent les règlements, déterminent le régime scolaire, nomment les membres du personnel (sauf le directeur nommé uniquement par le maire), inspectent les classes. C'est également cette commission qui gère les biens attachés à l'école et prépare et vote son budget annuel. La Martinière est donc un cas particulier puisqu'elle fonctionne à partir de fonds privés avec un statut d'établissement public communal. Le budget de l'école de la Martinière est alimenté à ses débuts par les revenus du legs Martin. D'autres legs viennent ensuite gonfler le patrimoine financier de l'école : legs Eynard de 380 000 F en 1837, legs Gilibert de 550 000 F en 1870, legs Cuzieu de 2 650 000 F. Bien placés dans l'immobilier, ces legs apportent des revenus réguliers à l'école, qu'elle dépense pour son fonctionnement courant mais également pour revoir son infrastructure. Ainsi, une partie du legs de madame Cuzieu de 1884, destiné à soutenir le développement, matériel et moral, de la Martinière des filles selon les volontés de la donatrice, va être utilisé pour construire le nouveau bâtiment de l'école des filles, à l'angle des rues Vittet et de la Martinière, ouvert aux élèves en 1907.

## ***2. L'Ecole municipale de tissage : la municipalité et les soyeux lyonnais.***

Le 7 octobre 1880, le conseiller municipal Edouard Aynard, présente devant le Conseil un rapport sur " l'enseignement théorique et pratique du tissage"<sup>58</sup>. Ce rapport évoque les transformations en cours de l'industrie soyeuse et la nécessité pour cette industrie de disposer d'une main d'œuvre formée. La fondation d'une école de tissage s'impose alors. La question de son organisation est donc posée. Pour Aynard, cette école doit être mise sur pied par la Ville en collaboration avec la SEPR car :

“ il est de l'essence du pouvoir municipal de créer, d'encourager, d'entretenir les institutions d'enseignement à tous les degrés et non de donner l'enseignement lui-même ; nous croyons aussi qu'il faut éviter de surcharger les services publics, de créer de nouveaux fonctionnaires, redouter en un mot de faire nous-mêmes ce que nous pouvons faire exécuter par d'autres, mieux et à meilleur marché ”.

Le financement de l'école reviendrait à la ville quand son administration et organisation seraient du ressort de la SEPR. Le montage proposé est bien révélateur

---

<sup>58</sup> AML, RDCM, 7 octobre 1880. Et 176 WP 051.

de la position de cette grande bourgeoisie lyonnaise, méfiante vis-à-vis de tout ce qui peut s'apparenter à un "enseignement public" d'Etat, inadapté aux besoins économiques réels. De même, on voit à quel point l'enseignement technique mobilise l'élite économique lyonnaise, que l'on retrouve dans tous les projets liés à l'enseignement. Le banquier Aynard, consul à la Chambre de commerce, rapporteur du projet de création de l'Ecole de tissage, n'est-il pas également membre de la commission administrative de la SEPR. La Ville devrait donc se contenter d'assumer les frais de première installation de l'Ecole puis de verser une subvention annuelle à la SEPR pour son fonctionnement courant. Le Conseil municipal approuve les positions d'Aynard et vote la subvention spéciale de 12 000 francs pour la SEPR, à laquelle il faut ajouter une subvention annuelle de 8000 F. En février de l'année suivante, c'est Fleury-Audiffred, adjoint au 4<sup>e</sup> arrondissement, fief de la Fabrique, qui reprend le projet mis en sommeil. Il a des vues plus ambitieuses, en appelle à l'Etat pour fonder ce qu'il appelle une "école des Arts et métiers et un musée conservatoire pour l'industrie de la soie à Lyon"<sup>59</sup>. Le débat est ouvert. Une commission spéciale de 22 membres nommés par le maire est alors mise sur pied, chargée d'étudier le projet de création d'une école pratique de tissage.

*Tableau n° 6 : membres de la commission pour la création de l'école pratique de tissage. 1881*

---

<sup>59</sup> AML, 176 WP 051 : Rapport de Fleury Audiffred au Conseil municipal, 5 février 1881.

Commission locale de tissage, 1881		
Nom	Profession	Adresse
Arlès-Dufour	Commissionnaire en soierie	Rue du Bœuf d'Argent
Audibert	Professeur de théorie	37 rue Imbert-Colombes
Berjeon	Chef d'atelier	10 rue d'Austerlitz
Besson	Tisseur	13 gde rue de Cuire
Brosse	Prud'homme de la soierie	3 rue St Bruno
Chepion	Pdt des Prud'homme de la soierie	24 rue St Augustin
Fayolle	Chef d'atelier	10 rue Rivet
Ganguet	Contremaître de fabrique	10 rue Rivet
Gauthier	Liseur	34 rue des Tables Claudiennes
Héritier	Chef d'atelier	8 rue d'Isly
Lamy	Fabricant	3 quai de Retz
Loupy	Chef d'atelier	2 rue d'Austerlitz
Mathon	Tisseur	51 rue Denfert-Rochereau
Morse	Vice-Président Prud'homme de la soierie	26 rue des Capucins
Oyet	Ancien dessinateur de fabrique	29 rue des Gloriettes
Peyrard	Prud'homme de la soierie	3 rue Barrier
Perret	Directeur de la condition des soies	7 rue St Polycarpe
Piottet	Fabricant	4 gde rue des Feuillants
Roman	Chef d'atelier	2 rue Perrod
Sivonnes	Président de la chambre de commerce	1 rue de la République

L'étude du projet de création est donc confiée à des croix-roussiens (tous habitent les 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements), fabricants, négociants et tisseurs, liés aux diverses institutions représentatives de l'industrie de la soie, Chambre de commerce, Condition des soies, Prud'homme de la soierie. Sous la houlette de son président Antoine Gailleton, la réflexion aboutit à la rédaction d'un rapport présentant dans le détail l'organisation pédagogique de l'école ainsi que les dépenses de première installation. Pour la commission, l'école relève des compétences et des obligations de la municipalité :

“ Alors que la Ville de Lyon consacre des sommes si importantes à l'enseignement à tous les degrés, qu'elle organise à grands frais une installation primaire si complète, elle n'accomplirait que la moitié de son œuvre si elle ne poursuivait ces créations dans l'instruction professionnelle. Dans notre société démocratique, un des points les plus importants de la réforme sociale est de permettre au plus grand nombre de s'élever par le travail, de fournir à l'enfant tout ce qui lui servira pour conquérir sa place au soleil. L'école professionnelle est au premier rang ; l'école de tissage est le vrai monument du peuple ”<sup>60</sup>

<sup>60</sup> AML, 176 WP 051 : rapport soumis au Conseil municipal sur la création d'une école de tissage, 5 novembre 1883.

La création de l'Ecole de tissage est considérée comme le prolongement logique de l'action municipale en direction de l'enseignement primaire. A la Ville donc de prendre en charge les premières dépenses d'installation, estimées à 66 000 francs, ainsi que les dépenses annuelles de l'ordre de 45 000 francs. Enfin, le projet prévoit la construction à terme d'un bâtiment spécialement destiné à l'Ecole de tissage, à installer sur le plateau croix-roussien. C'est sur ces bases que le projet est approuvé par le Conseil municipal. La Ville part en quête de soutien financier, s'adresse au ministère du Commerce, de l'Instruction publique, à la Chambre de commerce. Elle reçoit des réponses certes encourageantes mais bien peu concrètes. C'est donc avec des " bouts de ficelles " que l'Ecole est mise sur pied. La Ville profite d'une part de l'offre de la " société de crédit aux petits ateliers ", fondée en 1882 pour encourager l'introduction des métiers mécaniques chez les tisseurs à bras. En 1884, cette société estime que son but est accompli et cède gratuitement à la ville son atelier de démonstration. D'autre part, elle accepte les quatre métiers mécaniques offerts par les Ateliers de construction Diederichs de Bourgoin en Isère<sup>61</sup>. Au lieu d'un bâtiment construit spécialement pour cet usage, l'école est installée, et ce jusqu'en 1927, dans des locaux très exigus (aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages d'un immeuble), certes rénovés, mais que les responsables n'aiment guère montrer aux étrangers. Le Syndicat professionnel de l'Union des Tisseurs et similaires a beau protester contre cette installation précaire et insuffisante, l'Ecole ouvre ses portes le 1<sup>er</sup> mars 1886 et inscrit déjà 86 élèves<sup>62</sup>. Son organisation est confiée à une commission administrative de 18 membres nommés par le Conseil municipal. S'y retrouvent conseillers municipaux, représentants de la Chambre de commerce, fabricants de soierie représentants de l'Association de la Fabrique lyonnaise comme Chavent et Permezal, et des tisseurs membres de la Chambre syndicale des Tisseurs<sup>63</sup>. Si les professionnels contrôlent les enseignements donnés à l'école, ils ne les financent pas. La Ville seule en assume le fonctionnement. Déjà engagée dans un programme de constructions de groupes scolaires primaires et de facultés très coûteux, la Ville cherche à limiter ses dépenses sur le front de l'enseignement. Elle n'assure ainsi que le fonctionnement courant de l'école : de 1892 à 1910, les dépenses municipales pour l'Ecole de tissage s'échelonnent de 32 800 à 41 700 F.

Les écoles techniques municipales fonctionnent ainsi en collaboration étroite avec les milieux industriels ou commerciaux, qui de concert avec les élus au sein des conseils d'administration, définissent précisément les contenus des formations, les modalités d'admission... La fondation de l'Ecole technique féminine et celle de l'Ecole de commerce extérieur et de représentation ne dérogent pas à la règle. Les grands industriels Lumière et Robatel siègent au conseil d'administration de l'Ecole

---

<sup>61</sup> AML, 176 WP 051, voir la correspondance entre les différentes parties.

<sup>62</sup> AML, 176 WP 051 : Pétition du Syndicat Professionnel de l'Union des Tisseurs et similaires (24 rue des Capucins) adressée au Maire et aux Conseillers municipaux, novembre 1884.

<sup>63</sup> Création de la commission administrative par arrêté du maire, 3 avril 1884.

technique, aux côtés du président de la Chambre de commerce et d'élus<sup>64</sup>. Quant à l'École de commerce extérieur, son conseil d'administration réunit en plus des élus et d'un adjoint au maire (Gorjus) et du directeur de la Martinière, des représentants de la Chambre de commerce, du Conseil général, Barret le président de l'alliance des chambres syndicales, trois membres du comité de la Foire, deux membres du syndicat des commis voyageurs<sup>65</sup>.

Cette collaboration entre la Ville et les acteurs économiques locaux ne va pas toujours sans heurts. Ainsi la présence d'étrangers à l'École de tissage fait couler beaucoup d'encre. C'est une école quasiment réservée aux Lyonnais, au sein de laquelle les étrangers ne sont admis qu'après acquittement de droits de scolarité très élevés (300 francs contre 3 francs pour les Lyonnais " fils de travailleurs de la soierie et similaire "). Le repli sur soi est une exigence des tisseurs représentés au sein du conseil d'administration de l'École, craignant que " l'on ne donne des armes à nos adversaires ", contre la position du maire Herriot et de son équipe qui voulait s'assurer avant tout de la réputation internationale de l'école.

### **C. La mobilisation des écoles catholiques**

Lyon est marquée dans les années 1880 par la virulente guerre scolaire qui oppose des congrégations enseignantes très bien insérées dans le paysage éducatif lyonnais et une municipalité farouchement républicaine et anticléricale. Exclues des écoles primaires publiques (les laïcisations ont lieu à Lyon en 1879-1880) les congrégations reconstruisent leur réseau d'écoles dans le secteur privé cette fois. Après l'école primaire, l'Église et les congrégations entendent bien occuper le terrain de la formation technique et professionnelle et plusieurs créations d'écoles témoignent dès les années 1880 de cette dynamique catholique lyonnaise, largement appuyée par le patronat.

En 1880, est fondée par un Frère des Ecoles chrétiennes et sur l'initiative d'un groupe d'anciens élèves des Frères, l'École professionnelle de la Salle. En 1882 un ancien industriel devenu prêtre, l'abbé Boisard, ouvre les Ateliers d'apprentissage. En 1907, l'association des anciens élèves des Frères et des Ecoles libres catholiques de Lyon, en collaboration avec plusieurs curés de paroisse, ouvrent des cours professionnels du soir. Leur initiative est soutenue par la hiérarchie catholique, incarnée par le cardinal Couillé archevêque de Lyon et Monseigneur Déchelette, auxiliaire de Lyon. Enfin en 1917, une association loi 1901 est créée, l'" Association des familles de l'institut Sainte-Marie des Chartreux ", forme légale prise par les

---

<sup>64</sup> Sophie COURT, " Deux institutions d'enseignement technique des jeunes filles à Lyon (1877-1939) ", *Bulletin du Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale*, n° 1-2, 1999, p. 42.

<sup>65</sup> AML, 308 WP 005 : réunion du CA de l'école de commerce extérieur et de représentation, 17 octobre 1918.

écoles catholiques au lendemain de la loi de 1904. L'Institut accueille les jeunes filles dès l'âge de 13 ans<sup>66</sup>.

Comme l'Institut Sainte-Marie qui se pose en concurrente de la Martinière des filles dans le secteur de la formation aux métiers tertiaires alors en pleine expansion, l'Ecole de la Salle se veut être la concurrente directe de la Martinière des garçons et de l'Ecole municipale de tissage en proposant des formations similaires, en tissage, en mécanique et en commerce. Si les programmes d'études et les débouchés professionnels sont très proches, la formation "morale" se veut différente. L'Ecole de La Salle se présente en effet comme une "Martinière chrétienne", accueillant l'élite des écoles primaires catholiques et constituant ainsi pour la patronat local, "une pépinière de futurs contremaîtres intelligents et chrétiens"<sup>67</sup>. Quand il fonde ses Ateliers d'apprentissage, de serrurerie, menuiserie et mécanique, l'abbé Boisard poursuit le même but, à savoir offrir une formation professionnelle et morale capable de freiner le mouvement de déchristianisation de l'usine qu'il observe<sup>68</sup>. De même aux cours professionnels du soir organisés par des anciens élèves des Frères et des écoles libres catholiques de Lyon, il est donné de "sages conseils aux élèves en rappelant que le catholique doit être l'ouvrier ou l'employé parfait"<sup>69</sup>.

Comme leurs concurrentes laïques, ces écoles catholiques sont soutenues par les milieux économiques locaux. La liste des membres du comité protecteur de l'Ecole de la Salle l'illustre parfaitement. On y retrouve tous les grands noms de l'industrie et du commerce local, des fabricants et négociants en soierie comme Cyrille Cottin, Claude et Joannès Gindre, Paul et Léon Giraud, Edouard Payen, au fabricant de tulles Auguste Isaac en passant par les sidérurgistes Descours & Cabaud. Et ce sont eux qui équipent les ateliers de l'école, fournissent perforeuses, machines à vapeur, métiers à tisser, produits chimiques... L'Ecole Boisard dispose également d'appuis solides au sein des milieux industriels locaux, parfois les mêmes. Le fondateur de l'école, l'abbé Boisard, est également fils d'industriel, ancien élève de l'Ecole centrale lyonnaise dont il sort numéro deux de sa promotion, ancien industriel lui-même (brève expérience de fabrication de produits pharmaceutiques). Ses réseaux au sein des milieux lyonnais industriels catholiques vont l'aider à développer son établissement. Ainsi en 1882, Boisard achète une maison et un terrain à la Guillotière pour y fonder son école avec les 25 000 francs que verse Paul Giraud, un important négociant en soie et par ailleurs président de l'association catholique des Patrons de Lyon. Cette association "se propose d'une manière générale de grouper les hommes dévoués aux principes qui sont la base des sociétés et de rechercher en s'inspirant de la loi chrétienne les moyens de concourir au progrès moral et matériel du travail industriel et commercial". Elle vise entre autres à "établir des rapports avec toutes

---

<sup>66</sup> CCIL, série enseignement, Institut Sainte Marie des Chartreux.

<sup>67</sup> Ecole de la Salle industrielle et commerciale, *Notice et programme de cours*, Lyon 1888, p. 1. (AML, 300 866)

<sup>68</sup> Archives privées de l'Ecole Boisard.

<sup>69</sup> ADR, RB 104, *Bulletin mensuel de l'Association des Anciens élèves des Frères et des Ecoles libres catholiques de Lyon*, n° 84, septembre 1911.

les œuvres qui ont pour but de moraliser, d'instruire et de préparer par là de bons ouvriers et de bons employés »<sup>70</sup>. L'association soutient Boisard.

Boisard s'assure également d'une importante source de revenu par la vente des productions des élèves aux particuliers et aux entreprises comme le constructeur Berliet. En ajoutant les droits d'inscription des élèves (250 francs par an à la veille de la Première guerre pour être nourri, logé et instruit), la formule de l'école " usine " permet pour l'heure un autofinancement. Boisard n'en recherche pas moins le soutien du milieu patronal lyonnais. En 1904, il fonde la Société anonyme des ateliers d'apprentissage afin d'assurer des assises solides à son école à un moment où les établissements d'enseignements catholiques sont menacés par la législation combiste (lois anticléricales de 1901 et 1904 qui interdisent les congrégations enseignantes). La liste des actionnaires révèle alors l'importance des appuis de Boisard au sein du milieu patronal lyonnais, appuis qui recoupent parfois ceux de l'Ecole de la Salle. On compte en effet le banquier Francisque Aynard, les veuves des gros soyeux Cottin et Gindre et du grand négociant en produits métallurgiques Descours, des rentiers, des propriétaires et surtout des négociants en soierie<sup>71</sup>. Quant à l'Ecole de la Salle, on sait qu'Auguste Isaac, à la tête d'une grosse entreprise de tulles et dentelles, président de la Chambre de commerce de 1893 à 1910, et le constructeur automobile Marius Berliet, aident l'école dès les années 1910. Berliet la soutiendra surtout après la guerre, nous y reviendrons.

On retrouve également plusieurs patrons catholiques sur la liste des bienfaiteurs des cours professionnels pour jeunes gens organisés par les anciens élèves des Frères. Ces cours reçoivent en effet le soutien tant du cardinal Couillé, archevêque de Lyon, des curés de paroisses, que de la Chambre syndicale des agents de change et de l'association catholique des Patrons Lyonnais. Enfin, un dernier exemple de la bonne insertion des écoles catholiques au sein du réseau local d'entrepreneurs est donné par l'Institut Sainte-Marie des Chartreux qui forme les employés de bureau. L'école fonctionne à ses débuts grâce aux droits d'inscription des familles (400 francs par an en 1919) et aux cotisations versées par les membres de l'association. Elle fait également appel aux industriels et aux commerçants pour qu'ils adhèrent à l'association en tant que membres souscripteurs. Nul doute que le président de son Conseil d'administration en 1919, Louis Isaac, fils Auguste Isaac, lui-même à la tête d'une grosse entreprise de tulles et dentelles, ne fasse jouer ses réseaux pour encourager les souscriptions et les dons auprès de la bonne société lyonnaise. Ainsi après la guerre, l'installation du chauffage central à l'école est financée en grande partie par les dons de grosses entreprises de la région (Isaac bien sûr mais aussi Gillet et Cie, Chabrières Morel et Cie, Gindre et Cie...) <sup>72</sup>.

---

<sup>70</sup> Voir Louis DE VAUCELLES, *Le Nouvelliste de Lyon et la défense religieuse, (1879 - 1889)*, Université Lyon II, 1971, pp. 35-38

<sup>71</sup> Archives privées Boisard, registre des actionnaires, 1904.

<sup>72</sup> CCIL, série enseignement, Institut Sainte Marie des Chartreux.

## **D. La Chambre de commerce au cœur du dispositif de formation**

La Chambre de commerce de Lyon ne fonde qu'une seule école, l'ESC en 1872. Elle est donc bien moins active que la Chambre parisienne qui, entre 1863 et 1916, a créé plusieurs écoles commerciales et ouvert des cours du soir pour hommes et femmes<sup>73</sup>. Mais elle n'en œuvre pas moins pour promouvoir et soutenir les écoles techniques fondées par d'autres.

Ainsi, quelque soit l'école, il n'y a guère de conseil d'administration où la Chambre de commerce ne soit pas représentée. Elle soutient les formations privées ou municipales mises en place pour répondre aux besoins concrets de l'économie locale. Selon elle, l'Etat ne doit alors intervenir que pour soutenir, financièrement s'entend, ces initiatives locales. Cette position est très clairement exprimée par son président Auguste Isaac en 1908, appelé à prendre position sur le projet de loi portant création d'un enseignement professionnel obligatoire pour les enfants âgés de moins de 18 ans employés dans l'industrie et le commerce :

“... L'Etat devrait encourager par tous les moyens et toutes les influences dont il dispose l'action de l'initiative privée, des grands établissements industriels, des Associations de tous genres, des Syndicats patronaux et ouvriers, des Chambres de commerce. Il conviendrait de leur laisser le plus de liberté possible, soit pour le recrutement du personnel enseignant, soit pour les programmes, soit pour les installations. Il ne faudrait pas les décourager par l'abus des formalités et des exigences administratives. Aujourd'hui, hélas ! le principe de liberté est bien déchu de sa suprématie d'autrefois. Qu'il s'agisse de l'organisation du travail ou de l'enseignement, on ne rêve plus que de règlements, obligations, intervention et menace de l'autorité sous toutes ses formes...”<sup>74</sup>.

L'institution consulaire dépense donc de plus en plus pour les établissements d'enseignement professionnel, même si ses charges en la matière sont considérablement allégées du fait de l'importance de l'initiative privée lyonnaise. A titre de comparaison, la Chambre lyonnaise dépense trois fois moins que la Chambre de commerce de Marseille pour promouvoir l'enseignement technique et professionnel à la veille de la Première guerre<sup>75</sup>. Cependant entre 1880 et 1910, le montant total des subventions qu'elle leur accorde a presque triplé, passant de 13 800 francs par an à 37 200 francs. Sa priorité est la formation des chefs d'industrie et du commerce, comme l'atteste les sommes qu'elle consacre aux grands établissements d'enseignement technique supérieur :

---

<sup>73</sup> CCIParis, *1803-2003. Deux cents ans d'histoire de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris*, catalogue de l'exposition, 2003.

<sup>74</sup> CCIL, série enseignement, Rapport sur le projet de loi relatif à l'enseignement technique industriel et commercial, présenté au nom de la commission de législation industrielle et commerciale, par Auguste Isaac, président. 18 juin 1908.

<sup>75</sup> La Chambre de Marseille dépense plus de 100 000 francs en 1912 en subventions aux formations techniques et professionnelles. Chiffres donnés aimablement par Bernard Regaudiat.

Tableau n° 7 : Dépenses d'enseignement de la CCIL, 1869 à 1896<sup>76</sup>

Sommes consacrées par la CCIL au développement de l'enseignement technique et professionnel de 1869 à 1896		
	en francs	en %
Ecole supérieure de commerce	241 000	21%
Ecole centrale lyonnaise	168 800	15%
Ecole de chimie industrielle	121 750	11%
SEPR	143 000	13%
Ecole de commerce pour dames et demoiselles	188 998	17%
Ecole municipale de tissage	43 330	4%
Enseignement des arts industriels	135 334	12%
Subventions diverses	90 722	8%
Total dépenses	1 132 934	100%

La formation technique des élites est une priorité de la Chambre : elle participe financièrement à la fondation de l'Ecole supérieure de commerce en 1872, à la création de sa section de tissage, et à l'achat de son matériel d'enseignement ; elle lui verse une subvention annuelle tout comme à l'Ecole centrale lyonnaise, à l'Ecole de chimie industrielle et à l'Ecole de commerce pour dames et demoiselles ; elle participe aux frais de personnel enseignant des deux dernières écoles. Elle n'est pas pour autant absente des autres fronts de la formation professionnelle, la SEPR, l'Ecole de tissage emportant une part non négligeable des dépenses de la Chambre. En 1910, l'essentiel des subventions annuelles de la Chambre est toujours destiné aux trois grandes écoles supérieures lyonnaises (l'Ecole centrale, l'Ecole de chimie industrielle et l'Ecole de commerce emportent à elles trois 73 % des subventions de la Chambre ). Le reste va à la SEPR (21 % du total des subventions) et à d'autres formations intermédiaires telles que l'Ecole française de tannerie, le syndicat des maîtres serruriers ou l'Ecole typographique lyonnaise.

### **E. Chambres syndicales et sociétés à but lucratif**

Les chambres syndicales subventionnent les cours qui leurs sont directement utiles pour la formation et le recrutement des personnes qualifiées dans leur secteur d'activité. La Chambre syndicale des Maîtres Coiffeurs de Lyon subventionne ainsi les cours professionnels de la coiffure du Rhône qu'elle a fondés en 1888 ; l'Ecole municipale de la maréchalerie est financée en partie par la chambre syndicale des maîtres maréchaux-ferrants de Lyon et de la région lyonnaise et par la Ville de Lyon ; l'Ecole lyonnaise de tannerie qui est accueillie dans les locaux de la faculté des Sciences est financée par le syndicat général des cuirs et peaux.

<sup>76</sup> CCIL, série enseignement, SEPR.

Enfin, des sociétés laïques et des particuliers sont à l'origine de la fondation de plusieurs cours dédiés aux métiers de bureau : cours commerciaux Roux (1896), cours Pigier (1909), Cours Dusson (1911), l'école privée Pommier (1912) et l'Institut commercial lyonnais (1912).

On connaît mal le financement de ces écoles à leurs débuts. Si certains cours organisés par les syndicats perçoivent des subventions de la Ville ou de la Chambre de commerce, les cours privés comme Pigier ne perçoivent aucune subvention, du moins à notre connaissance. On suppose qu'ils fonctionnent essentiellement grâce aux droits d'inscription demandés aux familles, comme les cours Pigier qui demandent 150 francs par cours à l'année, somme très élevée pour l'époque.

### **F. L'Etat en retrait**

Le grand absent lors de cette première phase de développement de l'offre de formation est bien l'Etat. Sa légitimité dans ce domaine de la formation technique et professionnelle est d'ailleurs largement contestée par le patronat local : la formation professionnelle ne fait pas partie de ses compétences. A l'Etat l'enseignement "classique", le lycée et sa culture "inutile", productrice de "déclassés", aux décideurs économiques locaux l'enseignement professionnel. Les projets successifs de transformation de l'Ecole municipale de tissage en Ecole pratique de commerce et d'industrie puis en Ecole Nationale Professionnelle illustrent bien la tension existante entre l'Etat et les acteurs locaux de la formation, tension visible dès qu'il s'agit du financement et du contrôle de l'enseignement dispensé. Aucun compromis ne se dégage entre les deux patries.

En 1908, est discutée à Lyon de la possibilité de transformer l'Ecole municipale de tissage en Ecole pratique de commerce et d'industrie, solution proposée par le ministre du commerce, Jean Cruppi afin d'offrir de meilleures perspectives de développement à l'Ecole<sup>77</sup>. Cette transformation modifierait en premier lieu le contenu même de la formation. L'EPCI formerait les employés de commerce, ouvriers et contremaîtres pour l'industrie locale, notamment celle du tissage et de l'horlogerie. Elle ne serait donc plus exclusive au tissage de la soie, mais au tissage en général, avec une formation théorique plus approfondie, point que rejettent les élus, attachés au contraire à cette spécialisation et à son aspect pratique. Mais c'est surtout pour des raisons budgétaires que ce premier projet est rejeté par les Lyonnais car la mise sous le giron de l'Etat de l'Ecole de tissage ne serait pas plus avantageuse financièrement pour la Ville. En effet, le décret portant règlement des EPCI en date du 7 mai 1908 oblige les communes désireuses de fonder des EPCI à subvenir pendant cinq ans aux dépenses de ces écoles et permet à l'Etat de concourir, sous forme de subventions, aux frais de construction, d'aménagement et d'acquisition du matériel ou de l'outillage. Mais l'article 21 dudit décret spécifie que les dépenses

---

<sup>77</sup> AML, 176 WP 052 : projet d'une école pratique d'industrie, correspondances et comptes-rendus de réunions du Conseil d'administration de l'école.

d'entretien doivent être réparties conformément aux dispositions de la loi du 19/07 1889 modifiée par la loi du 25/07 1893. En clair, dans les villes de plus de 150 000 habitants, l'Etat laisse à la charge de la commune la rétribution du directeur et du personnel chargé de l'enseignement théorique (comme le personnel enseignant des écoles primaires, que la Ville de Lyon rétribue bien au delà de la loi de 1889 qui en fait pourtant des fonctionnaires). Ainsi, la transformation en EPCI de l'Ecole de tissage ne serait nullement avantageuse pour la Ville qui en perdrait en partie le contrôle tout en continuant à la financer.

Est ensuite discuté le projet de transformation de l'Ecole municipale en Ecole Nationale Professionnelle de Tissage, de Broderie et d'Industries accessoires<sup>78</sup>. L'école comprendrait une section d'apprentissage, une section supérieure d'enseignement technique, des cours temporaires d'apprentissage. Y seraient formés les futurs tisseurs, ourdisseurs, dessinateurs, metteurs en cartes, liseurs, tireurs et piqueurs, mécaniciens et monteurs ; teinturiers, apprêteurs et imprimeurs. La Ville prendrait à sa charge tout ce qui a trait à la construction et à l'installation de l'Ecole et devrait à cet effet fournir un terrain et débloquer un budget de 1 million de francs pour la construction de l'établissement. Quant aux dépenses de personnel, d'entretien et de fonctionnement, elles seraient prises en charge par l'Etat par dérogation à la loi sur l'enseignement primaire dans les villes de plus de 150 000 habitants. Mais le projet comporte plusieurs points d'achoppement : outre les dépenses de construction à sa charge, la Ville devrait allouer une subvention annuelle de 28 000 francs pour les dépenses de fonctionnement ; les recettes des frais d'inscription n'entreraient plus dans ses caisses mais dans celles de l'Etat ; la Ville n'aurait plus qu'un quart dans la représentation de l'administration de l'école. En clair, la Ville devrait continuer de financer une institution dont elle en perdrait le contrôle. Avant de soumettre le projet au vote du Conseil municipal, le maire Herriot consulte les parties intéressées, industriels de la soie et tisseurs réunis au sein d'un "comité d'études de patronage pour l'Ecole lyonnaise de tissage". Présidé par Auguste Isaac, le grand fabricant de tulles et dentelles et président de la Chambre de commerce depuis 1899, ce comité réunit entre autres : M. Diederichs, président du syndicat de la fabrique lyonnaise ; M. Genin, président du syndicat de la soierie lyonnaise ; M. Gillet, président du syndicat de la teinture ; M. Testenoire, directeur de la Condition des soies ; les présidents des trois syndicats du tissage (tisseurs, similaires, corporation), le président du syndicat des ouvriers teinturiers, le directeur de l'école de tissage ... Le comité ne cache pas ses réticences vis-à-vis d'une école nationale, peu aux faits des besoins de l'industrie du tissage local. Isaac résume bien ici les positions du patronat lyonnais :

“ Est-il nécessaire que cette Ecole devienne nationale, avec tout ce que cette qualité entraîne avec elle de charges et de diminution d'indépendance ? avec des professeurs nommés par l'Etat, sans aucune

---

<sup>78</sup> le projet du ministère est présenté intégralement lors de la séance du Conseil municipal du 7 février 1909.

conception exacte de nos traditions lyonnaises et de nos besoins locaux ? On ne peut se défendre d'une certaine appréhension, malgré la valeur scientifique que pourraient posséder les professeurs de l'Etat. Il vaut mieux, à mon avis, améliorer, étendre, amplifier l'école existante »<sup>79</sup>.

Suivant l'avis du comité, les élus du conseil rejettent à l'unanimité le projet du ministère, jugé “ trop compliqué ”, “ trop grandiose pour nos besoins ” et demandent que soit élaboré un “ projet plus modeste d'école strictement municipale ”. Celle-ci devrait répondre uniquement aux besoins de l'industrie soyeuse et ne former que des employés de magasins et d'usines de tissage, de contremaîtres tisseurs, gareurs, de monteurs de métiers. La Chambre de commerce est sollicitée pour ses subventions, Chambre d'ailleurs séduite par l'idée d'une école strictement municipale qu'Isaac appelle de ses vœux. Les élus en appellent également aux professionnels de la soie, encore trop avares de soutiens pécuniaires. Enfin, ils interpellent l'Etat dans le même but : ce dernier doit soutenir l'école financièrement sans pour autant en prendre le contrôle. Au lendemain de la guerre, l'école est surchargée mais il faudra attendre 1927 pour qu'un nouveau projet de réorganisation de l'école aboutisse enfin.

L'intervention de l'Etat dans la mise en place d'une offre de formation technique et professionnelle à Lyon se résume alors avant la guerre à quelques subventions allouées aux plus grands établissements. Seuls cinq d'entre eux en bénéficient : les trois grandes écoles (Ecole centrale lyonnaise, Ecole de chimie industrielle, Ecole supérieure de commerce et de tissage), le cours de comptabilité pour dames et demoiselles et la SEPR se partagent 17 000 francs en 1885 et 26 000 francs en 1895.

Lors de cette première étape de développement de l'offre de formation, l'Etat est très peu impliqué, laissant aux acteurs locaux le soin de fonder les lieux de formation des ouvriers-ouvrières qualifié-e-s et des employé-e-s. Dans le rang du “ public ”, c'est donc la municipalité républicaine qui occupe le terrain de la formation intermédiaire, en collaboration avec les industriels et en concurrence avec les institutions catholiques qui reçoivent également le soutien d'une bonne partie du patronat lyonnais. Ce dernier est en effet très actif et s'investit directement dans les projets, soit en les initiant (cas de la SEPR et de l'Ecole Berliet), soit en les appuyant moralement et financement (cas des écoles catholiques et des écoles municipales). La participation financière, volontaire et parfois très élevée, lui permet d'établir en retour un contrôle sur les contenus d'enseignement. Présent dans tous les conseils d'administration des écoles, ces élites gardent un œil sur les programmes et finalités professionnelles des enseignements dispensés.

---

<sup>79</sup> AML, 176 WP 52 : Projet de construction à Lyon d'une école nationale professionnelle de tissage, de broderie et d'industries accessoires, réunion du maire avec la commission extra-municipale, 15 mars 1909.

De ces initiatives, naît une offre de formations intermédiaires, pour les futur-e-s ouvrier-ère-s qualifié-e-s, chefs d'ateliers et cadres moyens, aux prises aux besoins des industries métallurgiques et textile principalement, mais également à ceux du tertiaire. L'offre féminine est moins variée que l'offre masculine et surtout moins structurée en filière, offrant peu de possibilités de poursuite dans le technique supérieur comme cela est déjà possible pour les garçons. Et en général, les flux d'élèves sont encore faibles, l'offre ne s'adressant qu'à une petite élite de l'école primaire, au bagage intellectuel suffisant pour suivre une formation postélémentaire. Quand cette élite deviendra plus consistante, elle viendra garnir les bancs des écoles techniques, aux lendemains de la Première Guerre. Pour l'heure, il faut donc offrir des possibilités de formation à celles et ceux qui, plus nombreux et moins privilégiés, ont du dès la sortie de l'école primaire se placer sur le marché du travail. Pour s'adapter aux mutations technologiques qui touchent leur secteur d'activité (cas du tissage) ou pour se former à un nouveau métier (dactylographie par exemple), ils s'inscrivent aux déjà nombreux cours du soir et du dimanche.

## **Deuxième partie : Multiplication et mise en ordre des formations techniques et professionnelles, 1919-1939.**

Le déficit de main d'œuvre qualifiée est une constante pendant l'entre-deux-guerres. Les années vingt sont marquées par le plein emploi qui amplifie les besoins de formation de niveau 1 et 2, correspondant aux ouvriers, contremaîtres et cadres moyens. Lors des années trente, si le chômage se développe, il touche principalement la main d'œuvre non formée et les besoins en ouvriers qualifiés demeurent élevés, surtout dans les industries mécaniques. De même, l'introduction des méthodes de l'OST dans les usines entraîne de nouveaux besoins de formation : les opérations de mise au point, de réglage et de maintenance des nouvelles machines-outils nécessitent de revoir la qualification ouvrière, non pas pour les bataillons d'ouvriers spécialisés désormais composés d'immigré-e-s et de femmes, mais pour les contremaîtres, techniciens et cadres techniques chargés de préparer et d'encadrer le travail à la chaîne. Avec la grande usine, l'ouvrier aux compétences plurielles tend à disparaître tandis que de nouvelles qualifications intègrent la hiérarchie du travail. Ces mutations du travail ne touchent pas uniquement le monde de l'usine, mais également celui du bureau et du commerce. Des compétences nouvelles sont alors requises, ce à quoi l'offre de formation tente de s'adapter. A Lyon, la création de l'Office municipal d'Orientation Professionnelle (OOP) en 1921, transformé en 1928 en association financée par le département, la municipalité et la Chambre de commerce atteste d'ailleurs de la nécessité accrue de mieux coordonner les besoins des entreprises aux possibilités de formation et aux flux d'élèves sortant de l'école primaire.

Aux côtés des écoles et des cours déjà anciens, 23 nouveaux lieux privés de formation sont alors créés à Lyon dans les années 20, 18 lors des années 1930, et ce sans compter les nombreux cours professionnels organisés par la SEPR<sup>80</sup>. Ce mouvement de création de l'après-guerre est dans la parfaite continuité de l'avant-guerre, toujours caractérisé par une forte synergie entre les acteurs locaux pour développer les formations. Le secteur privé prend alors un essor considérable. Le grand changement réside dans l'intervention d'un acteur jusque là plutôt discret localement : l'Etat<sup>81</sup>. Il légifère (loi Astier et taxe d'apprentissage), met sous sa tutelle des établissements municipaux et patronaux, et dépense désormais plus pour promouvoir la formation professionnelle. L'instauration de la taxe d'apprentissage en 1925 apporte un changement considérable. Elle apporte de nouvelles ressources

---

<sup>80</sup> Pour la liste des établissements d'enseignement technique ou professionnel fondés lors de ces années, et l'état des lieux à la veille de la Seconde guerre, voir les annexes 2 et 5.

<sup>81</sup> Pour la législation (loi Astier ...) et le rôle de l'Etat pendant l'entre-deux-guerres, voir T. CHARMASSON, A.-M. LELORRAIN, Y. RIPA, *L'enseignement technique de la révolution à nos jours, Tome 1 : 1789-1926*, INRP Economica, 1987 et G. BODE, *L'enseignement technique de la révolution à nos jours, Tome 2 : 1926-1958*, vol. 1, Paris, INRP Economica, 2002.

financières aux écoles tout comme elle contribue à leur remise en ordre. Pour en bénéficier en effet, les établissements vont devoir se plier à un ensemble d'exigences, dans la définition des niveaux de formations, dans les programmes, la formation des enseignant-e-s, définies par l'Etat et les milieux professionnels. Suivre le cheminement de la taxe, des entreprises aux écoles, nous permettra de mieux identifier l'articulation écoles-entreprises, et de mieux mettre en valeur les priorités locales en matière de formation. Nous ferons alors un état des lieux, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, de filières locales de formation restructurées et mieux hiérarchisées.

### ***1. L'Etat, la Ville et les patrons pour la consolidation de l'offre de formation locale : de nouvelles synergies***

L'Etat intervient de deux manières dans l'offre locale de formation technique et professionnelle. D'une part, il légifère : la loi Astier rend obligatoires des cours professionnels que la taxe d'apprentissage votée en 1925 est chargée de financer, transformant les contributions généreuses des patrons en taxe obligatoire. Il y a donc en théorie plus d'argent directement mobilisable pour fonder de nouveaux lieux de formation et pour consolider les plus anciens. D'autre part, l'Etat intervient directement dans la gestion de certains établissements de formation en les nationalisant, sur la demande des acteurs locaux, que ce soit la Ville ou le patronat. L'Etat devient ainsi un appui recherché dans un contexte de forte demande de main-d'œuvre qualifiée.

Mais toutes les formations ne sont pas porteuses des mêmes enjeux, les fruits de la taxe d'apprentissage n'étant pas également répartis entre toutes. Les priorités de formation, de la métallurgie aux métiers du tertiaire, sont désormais définies par des instances mixtes comme les Commissions Locales Professionnelles (CLP) ou le Comité Départemental de l'Enseignement Technique (CDET), qui drainent vers telle ou telle formation l'argent des entreprises et celui de l'Etat. Dès le début, ce sont les formations à l'industrie qui se partagent la manne représentée par la taxe, le tertiaire, très féminisé, étant largement en retrait.

#### **A. Le nouveau cadre réglementaire : La Loi Astier et l'instauration de la taxe d'apprentissage**

En juillet 1919, est promulguée la loi Astier portant organisation de l'enseignement technique industriel et commercial. La loi innove en rendant obligatoires les cours professionnels industriels et commerciaux pour les jeunes de moins de 18 ans, femmes et hommes. Ces cours, de 4 heures par semaine ou de 100 heures par an, sont organisés pour les apprenti-e-s, les ouvrier-e-s et les employé-e-s du commerce et de l'industrie en cours d'emploi. Les CLP sont officiellement chargées " de déterminer et d'organiser les cours obligatoires pour les besoins des professions commerciales et

industrielles de la localité”. La loi instaure également des “cours de perfectionnement”, facultatifs, accueillant des adultes en cours d’emploi. Ainsi, tout établissement donnant un enseignement individuel, ou dont les programmes permettent à l’élève de s’inscrire pour un seul cours, de commencer ses études à l’époque qui lui convient et de les interrompre au besoin, sera considéré comme cours professionnel. Il en sera de même pour toute autre institution, lorsque l’enseignement qui y est distribué, n’absorbant pas toute l’activité de l’élève, sera destiné à des jeunes gens déjà employés soit au bureau, au comptoir ou à l’atelier. Ces cours professionnels et cours de perfectionnement se distinguent des “écoles techniques” d’enseignement public ou privé et écoles de métiers dont le statut est également régi par la loi Astier. Il y a “école” lorsque les élèves assistent chaque jour, en commun, à plusieurs leçons ou exercices et cela pendant 8 ou 10 mois par an, lorsque le programme des études établi en une ou plusieurs années vise une formation professionnelle déterminée, lorsque l’horaire imposé ne permet pas à l’élève d’occuper un emploi<sup>82</sup>. La loi Astier met donc de l’ordre dans l’offre de formation en clarifiant les statuts des formations. Dans les faits cependant, la distinction entre cours professionnel et école technique n’est pas toujours aisée à établir.

La loi de finances du 13 juillet 1925 apporte les moyens financiers pour développer cours professionnels et écoles techniques<sup>83</sup> : une taxe d’apprentissage est désormais due par toute entreprise industrielle ou commerciale. Son taux est fixé à 0,20 % des salaires versés par l’entreprise. L’assujetti à la taxe d’apprentissage peut l’utiliser de deux manières :

- soit il forme lui-même des apprentis, ce qui implique qu’il accepte le contrôle du Conseil départemental, qu’il se soumet à la formalité du contrat d’apprentissage et qu’il présente ses apprentis aux épreuves du CAP.
- soit il subventionne des établissements de formation des ouvriers qualifiés et employés, des cadres moyens ou supérieurs ou d’éducation ménagère.

S’il veut recevoir des subventions au titre de la taxe d’apprentissage, chaque établissement de formation doit en retour accepter le contrôle du CDET sur son budget et sur le contenu et l’organisation des cours. Le CDET n’est donc pas un organisme collecteur de la taxe mais c’est lui qui décide d’en faire profiter tel ou tel établissement, qui décide d’augmenter ou non son taux d’attribution (quand un établissement prétend par exemple former des cadres moyens et non seulement des ouvriers qualifiés...) ou qui décide tout simplement de lui en retirer le bénéfice. Enfin, la Chambre de commerce, qui engage depuis longtemps des dépenses en faveur de la formation technique et professionnelle à partir des ressources qu’elle recueille de ses ressortissants au titre des centimes additionnels à la patente, est

---

<sup>82</sup> Sur la distinction entre ces deux statuts, voir la loi Astier du 25 juillet 1919 (Titre IV) et le décret du 22 février 1921, T. CHARMASSON, A.-M. LELORRAIN, Y. RIPA, *op. cit.*, p. 63 et pp. 470-484

<sup>83</sup> T. CHARMASSON, A.-M. LELORRAIN, Y. RIPA, *op. cit.*, pp. 536-537 et 543-546.

désormais en droit de leur accorder des exonérations partielles de la taxe d'apprentissage.

Ainsi, l'instauration de la taxe d'apprentissage transforme les dons gracieux faits jusque là par les entreprises aux écoles d'enseignement techniques en contribution obligatoire. Cette contribution financière est contrôlée par une commission mixte, le CDET, réunissant les inspecteurs de l'Enseignement technique, des élus, les présidents des Chambres de commerce et des industriels, commerçants, employés ou professeurs d'écoles techniques tous nommés par le préfet<sup>84</sup>. En accord avec les acteurs économiques locaux, l'Etat participe ainsi à la définition des besoins locaux de formation, à l'orientation de la taxe vers tel ou tel secteur de formation. Elle permet une mise en ordre de l'offre locale. En effet, pour bénéficier de la taxe d'apprentissage, les "cours professionnels" et "écoles techniques privées" doivent se plier à un ensemble de conditions qui relèvent autant de leur administration que des contenus des formations proposées. L'Etat entend ainsi veiller à ce que toute "école technique" propose un enseignement général aux côtés d'enseignements techniques et pratiques. Aux CDET et CLP de contrôler les établissements en ce sens. Ces derniers doivent donc définir précisément le contenu de leur formation et ainsi se positionner au sein d'une hiérarchie des formations (en trois niveaux, supérieur – moyen – élémentaire), plus lisible pour les familles. Les inspecteurs de l'Enseignement technique visitent les établissements, proposent des aménagements dans les programmes ou les cursus. Aux établissements de prendre en compte ces remarques, sous peine de ne plus être habilités à percevoir la taxe. L'offre privée de formation, mieux financée par les entreprises locales, est ainsi désormais plus largement contrôlée par l'Etat.

A la veille de la Seconde guerre mondiale, les entreprises locales semblent avoir bien joué le jeu de la loi Astier. Les montants issus de la taxe versés directement aux écoles par les entreprises montrent un investissement important de ces dernières dans le développement de l'offre locale de formation technique et professionnelle. Ainsi en 1936, 8 224 industriels ont été assujettis à la taxe d'apprentissage<sup>85</sup>. Ils ont versé à ce titre un montant total de 3 268 000 francs. Sur cette somme, 1 930 000 francs a été directement versé aux établissements d'enseignement technique par 2 748 entreprises dont les demandes d'exonération ont été examinées par la section permanente du CDET. Ainsi, 59 % du total de la taxe a directement profité aux écoles techniques locales, le reste ayant été dirigé vers les caisses de l'Etat pour les besoins généraux du pays. C'est beaucoup mais encore trop peu pour la Chambre de commerce et les écoles concernées, pour qui le désintérêt de nombreux industriels ou commerçants fait perdre à la région une partie de cette manne financière.

---

<sup>84</sup> Sur la constitution des CDET, voir le décret instituant dans chaque département et dans chaque canton un comité de l'enseignement technique, 24 octobre 1911 (T. CHARMASSON, A.-M. LELORRAIN, Y. RIPA, *op. cit.*, pp. 457-457).

<sup>85</sup> Chiffres donnés par Dupin, *Rapport sur l'Enseignement technique, op. cit.*, p. 10. (AML, 1101 WP 148)

La Chambre de commerce de Lyon participe de cet effort, et consacre à l'apprentissage et à l'enseignement technique environ 4 % du revenu que lui procure les centimes additionnels à la patente<sup>86</sup>. Mais c'est une fois de plus bien peu, comparé à l'effort fourni par d'autres Chambres de commerce. Celle de Paris par exemple consacre à l'apprentissage et à l'enseignement technique 30 à 40 % du revenu que lui procurent les centimes additionnels. Le sous-secrétariat d'Etat le lui fait d'ailleurs remarquer et lui demande d'apporter un concours plus large aux œuvres d'apprentissage et d'enseignement technique<sup>87</sup>. La Chambre lyonnaise justifie alors ses positions. A Paris, tout est à organiser, la Chambre doit créer de toute pièces les différents enseignements et engager dans ce but des dépenses considérables. Elle conserve l'administration effective de toutes les écoles et des cours ainsi créés. A Lyon, la situation est bien différente puisque les initiatives privées sont fort nombreuses, facilitant ainsi son rôle et allégeant ses charges.

Cours professionnels obligatoires et écoles techniques, publiques comme privées, profitent quasiment à égalité du produit de la taxe :

Tableau n° 8: Taxe d'apprentissage en 1936<sup>88</sup>.

<b>Rpartition de la taxe d'apprentissage en 1936</b>		
	<i>en francs</i>	<i>en %</i>
Orientation professionnelle	50 000	3%
Apprentissage dans les ateliers industriels	165 000	9%
Cours professionnels	890 000	46%
Ecoles d'enseignement technique publiques	350 000	18%
Ecoles d'enseignement technique privées	300 000	16%
Education ménagère	50 000	3%
Laboratoires et Ecoles techniques supérieures	125 000	6%
Total	1 930 000	100%

### **B. La mise en place des cours professionnels à Lyon : l'action conjointe de la SEPR, de Lyon et des communes de l'agglomération et des patrons**

Entre 1920 et 1929, 41 cours professionnels (ceux de la SEPR ne comptent que pour un) ont été fondés à Lyon.

<sup>86</sup> En 1934 la Chambre fait connaître à ses ressortissants que les dépenses qu'elle a engagées au cours de l'année 1933, en faveur de l'apprentissage et de l'enseignement technique, représentent, par rapport à l'ensemble des ressources recueillies par elle au titre des centimes additionnels à la patente, une proportion de 4,48 %. C'est donc une exonération égale à 4,48 % de leur imposition pour frais de CCL que les industriels et commerçants peuvent demander sur la taxe d'apprentissage dont ils sont redevables au titre de 1934 d'après les salaires payés en 1933.

<sup>87</sup> CCIL, Comptes-rendus des travaux de la Chambre, 1934.

<sup>88</sup> AML, 1101 WP 148, Dupin, *Rapport sur l'Enseignement technique, op. cit.*, p. 10.

*Tableau n° 9 : Fondation des cours professionnels, années 1920-1930*

<b>Cours professionnels, 1920-1930</b>			
Nom	date de création	Nombre d'élèves à la création	nombre d'élèves en 1929 (ou à la fermeture du cours)
<b>Cours professionnels subventionnés ou présentant des garanties sérieuses de vitalité</b>			
Cours professionnels de la SEPR	1920	9 225	12 839
Ecole typographique lyonnaise	1921	75	105
Ecole Jean de Tourne	1920	14	58
Ecole de marine	1920	27	38
Syndicat des maîtres coiffeurs	1920	65	100
Syndicat des ouvriers coiffeurs	1921	42	60
Syndicat des ouvriers maçons	1921	35	84
Syndicat des ouvriers menuisiers	1920	30	52
Syndicat des tailleurs de pierre	1920	7	10
Syndicat des ouvriers charpentiers	1920	20	38
Compagnons passants charpentiers du devoir	1922	25	20
Compagnons charpentiers du devoir de la liberté	1923	17	17
Syndicat des ouvriers et ouvrières tailleurs	1922	50	50
Société lyonnaise d'horticulture	1925	38	60
Conseillers du commerce extérieur	1927	33	63
Union des syndicats professionnels féminins	1920	175	169
Syndicat ouvrier des monteurs électriciens	1929	18	
<b>Cours professionnels disparus ou n'ayant pas donné des preuves suffisantes de leur fonctionnement</b>			
Chambre syndicale des fabricants et commissionnaires bijoutiers	1920	435	80
Union syndicale des secrétaires steno-dactylographes	1920	120	68
Amicale lyonnaise des sténographes buissonistes	1923	49	106
Commune de Villeurbanne	1920	60	36
Fédération des ouvriers chauffeurs mécaniciens électriciens	1920	175	39
Fédération générale des mécaniciens et chauffeurs de chemin de fer	1927	30	
Syndicat des ouvriers métallurgistes	1922	100	30
Syndicat des ouvriers en voitures et de l'aviation	1922	32	27
Syndicat des ouvriers charpentiers en fer et levageurs	1927	32	
Syndicat de la métallurgie et partie similaire	1929	16	
Union des syndicats nationaux	1922	11	
Syndicat des ouvriers horlogers	1920	70	82
Société de patronage des apprentis horlogers	1921	42	67
Union syndicale de la chaussure et galoche	1920	34	25
Syndicat des ouvriers charpentiers unitaires	1928	15	
Syndicat des employés des PTT	1921	100	28
Maison du peuple de Monplaisir	1923	15	30
Cie des experts comptables	1920	15	
Association mutuelle des comptables et teneurs de livres	1928	169	
Chambre syndicale des Infirmiers et infirmières diplômés	1927	32	
Ecole spéciale de préparation aux banques	1928	107	
patronage scolaire laïque du 1er arrt du vieux Lyon	1928	38	
Externat de Saint-Joseph	1925	29	4
Atelier de construction électrique de Lyon et du Rhône	1925	29	20

Parmi eux, 24 disparaissent lors de cette même décennie. Si certains sont intégrés par l'importante SEPR comme ceux de la Chambre syndicale des Fabricants et commissionnaires bijoutiers ou ceux de l'Union syndicale des fabricants et commissionnaires bijoutiers, d'autres cessent leur activité sans raison connue, d'autres se voient refuser toute subvention (à savoir la taxe d'apprentissage) car ils ne s'adressent pas au public recherché (élèves des écoles primaires par exemple) ou parce que le contenu de la formation est jugé "insignifiant" par l'inspecteur général de l'enseignement technique Dupin (cas de l'externat Saint-Joseph), ou parce que le cours paraît être une "exploitation commerciale abusive de la taxe d'apprentissage". Quoiqu'il en soit, un an après la promulgation de la loi Astier, 11 651 jeunes filles et garçons suivraient un cours professionnel. L'ancien président de la Chambre de commerce, Auguste Isaac, a ainsi bien été entendu, lui qui, au lendemain du vote de la loi des huit heures de travail journalières à laquelle il s'est longtemps montré hostile, proclamait :

“ Non, le besoin de travailler n'est pas moindre que par le passé ! Alors utilisons au moins ces loisirs : ni les cafés pour vous, Messieurs, ni le cinéma pour vous, Mesdemoiselles. Acquérez des connaissances qui vaudront accroissement de salaire ”<sup>89</sup>

85 % des 11 651 jeunes qui suivent ces cours obligatoires sont inscrits à ceux dispensés par la SEPR. A Lyon, c'est en effet l'importante société d'enseignement professionnel, secondée par les syndicats des branches d'activité concernés, qui est chargée par la municipalité lyonnaise d'organiser les cours professionnels obligatoires pour les jeunes gens et jeunes filles de 14 à 18 ans, employés dans l'industrie, le bureau ou le commerce (accord intervenu le 18 décembre 1921). Qui mieux que la SEPR, déjà présente sur le terrain de la formation en cours d'emploi, pouvait en effet mettre en place si rapidement ces cours obligatoires ? En accord avec le Conseil municipal, le maire de Lyon détermine le montant annuel de la subvention ordinaire, rangée désormais dans les "dépenses obligatoires" que la municipalité alloue aux cours professionnels de la société. Cette subvention a plus que doublé dans les années 20, passant de 65 000 francs en 1924 à 150 000 francs en 1933 (doublement en francs 1914). Elle offre également un soutien logistique important en mettant à la disposition de la SEPR les locaux de ses groupes scolaires, voire leur affectant un espace dans les constructions scolaires à venir<sup>90</sup>. Enfin, le maire contrôle étroitement le fonctionnement des cours par le biais de la CLP dont il est le président.

La Ville de Lyon n'est cependant pas la seule partie prenante dans l'organisation et le financement de ces cours professionnels. La CLP de Lyon réunit en effet les huit

---

<sup>89</sup> Cité part J. CLAIRE.

<sup>90</sup> Ce sera le cas pour le groupe scolaire municipal Lamartine où des locaux au rez-de-chaussée et aux étages supérieurs seront affectés par la ville aux cours professionnels de la SEPR.

autres communes de l'agglomération. Oullins, La Mulatière, Pierre-Bénite, Saint-Fons, Vénissieux, Villeurbanne, Bron, Caluire-et-Cuire ont demandé leur rattachement au centre lyonnais, étant dans l'impossibilité d'organiser à elles seules les cours professionnels reconnus nécessaires. Et les besoins de formation sont nombreux dans ces communes industrielles comme à Vénissieux où la municipalité devrait prendre financièrement en charge les cours professionnels pour la verrerie, la métallurgie, les produits chimiques, etc. Une Commission locale unique est donc constituée, afin de regrouper les efforts financiers des communes vers une unique société, la SEPR. Chaque commune verse alors une subvention à la SEPR, proportionnelle au nombre d'élèves domicilié sur son sol. Pour faciliter la fréquentation des jeunes Villeurbannais ou Vénissiens, la Commission locale propose même de participer à leurs frais de déplacement (cartes spéciales de tramways et réduction des frais d'inscription)<sup>91</sup>.

Les cours de la SEPR sont désormais classés en trois groupes : cours professionnels, cours d'enseignement ménager et cours d'enseignement général. Les cours jusqu'alors indépendants les uns des autres et quelque peu épars, sont groupés par spécialités corporatives de manière à constituer un véritable cycle réparti en plusieurs années. A chaque profession, correspond désormais un cycle d'enseignement comportant deux, trois voire quatre années. La liste des cours professionnels est impressionnante. Pour l'année scolaire 1925-1926, le total des cours industriels et commerciaux a été de 179, répartis en 21 groupes ne constituant pas moins de 31 spécialités : employés de commerce, employés de banque, vendeurs (commerce de détail), comptables, sténo-dactylographes, employés de soieries, tisseurs-gareurs, ajusteurs et tourneurs sur métaux, modeleurs, mouleurs, fondeurs, dessinateurs pour l'industrie mécanique, bronziers, chaudronniers et tôliers, mécaniciens pour auto, électriciens, maçons, plâtriers et peintres en bâtiment, serruriers, plombiers-zingueurs, ferblantiers, ébénistes, carrossiers et charrons, teinturiers, chimistes, préparateurs en pharmacie, cuisiniers, pâtisseries, horticulteurs, cordonniers, tailleurs, couturières, brodeuses. Dans la même année, 47 cours d'enseignement ménager ont été organisés et 53 d'enseignement général, soit un total de 279 cours réunissant 11 500 auditeurs et auditrices et 181 enseignant-e-s. Une dizaine d'années plus tard, 374 cours de la SEPR fonctionnent dans le Rhône, dont 243 d'enseignement professionnel (industriel ou commercial), 52 d'enseignement général et 79 d'enseignement ménager.

Mais tous les cours professionnels fondés au début des années 1920 ne l'ont pas été par la SEPR. Ainsi, l'Ecole de la Martinière développe ses propres cours professionnels, appelés " la Martinière du soir ". Ils préparent les " jeunes filles et jeunes gens au Certificat d'Aptitude Professionnelle d'aide-comptable, d'employé de banque, de voyageur de commerce et pour diverses spécialités industrielles " <sup>92</sup>. Cet enseignement, assuré par les maîtres de l'école de la Martinière, obtient plusieurs subventions : celles de la Ville, de la Direction de l'enseignement technique, de la

---

<sup>91</sup> ADR, T 618, Commissions locales professionnelles, constitution et mise en place (1921-1922).

<sup>92</sup> CCIL, série enseignement, La Martinière, affiche de 1921.

Chambre de commerce. Ces cours sont aussi habilités à percevoir la taxe d'apprentissage. A la fin des années 1930, la Martinière du soir accueille également " L'école municipale des secrétaires de mairie ", cours professionnels organisés et financés par la Ville qui préparent les candidats au concours de recrutement des commis expéditionnaires dans l'administration municipale de Lyon<sup>93</sup>. D'autres cours, " indépendants ", sont organisés par des syndicats ou par des sociétés privées. Par exemple, l'Ecole typographique lyonnaise organise des cours professionnels de composition et d'impression typographique depuis 1894. Après la loi Astier, leur fréquentation est multipliée par deux, passant d'une quarantaine d'élèves à une petite centaine. Mais les cours professionnels les plus suivis sont ceux de la coiffure, de la maçonnerie, de la menuiserie et ceux de sténodactylographie. Enfin, si Lyon accueille l'essentiel de ces cours, les communes de Tarare, Villefranche et Givors, toutes trois dotées d'une Commission locale pour organiser les cours de leur région, organisent quelques cours professionnels. A Villefranche, la société des amis de l'enseignement est la SEPR locale, qui offre des cours du soir de français, de comptabilité, d'anglais, de sténographie, d'électricité pratique et de dessin industriel.

C'est à la Commission locale que revient le soin d'examiner l'organisation, les programmes et le fonctionnement des cours professionnels. Son rôle est important puisque c'est elle qui soutient ou rejette les demandes de subventions de l'Etat émises par ces cours, et à partir de 1925 les demandes d'habilitation à percevoir la taxe d'apprentissage, examinées en fonction de leur utilité pour l'économie locale<sup>94</sup>. Elle commande ainsi des enquêtes auprès des syndicats concernés afin d'évaluer l'utilité de tel ou tel cours. En novembre 1920, ce sont les syndicats de la métallurgie qui se prononcent à la demande de la Commission locale sur l'utilité des cours professionnels déjà mis en place par la SEPR. Ils se déclarent satisfaits de ces cours et proposent même une évaluation du nombre de places supplémentaires à prévoir. La composition de la Commission locale n'est donc pas laissée au hasard. L'arrêté du 24 décembre 1920 fixe comme suit la répartition de ses membres :

1. MM. Wiensberger et Rigolet, inspecteurs départementaux de l'enseignement technique
2. M. le Maire de Lyon et MM les Maires des communes Oullins, La Mulatière, Pierre-Bénite, Saint-Fons, Vénissieux, Villeurbanne, Bron, Caluire-et-Cuire
3. MM Biennier, Leroudier, Rambaud ainsi que 4 conseillers municipaux à désigner par le Conseil municipal de Lyon
4. 16 délégués élus suivant le mode électoral adopté pour les élections au conseil de Prud'hommes et choisis, savoir : huit par les ouvriers et employés d'usine ou d'atelier d'une part, et huit par les employés de commerce d'autre part "

---

<sup>93</sup> AML, Ville de Lyon, *Documents*, 1936, imp. réunies, 1937.

<sup>94</sup> Voir titre V, article 40 de la loi Astier.

5. 16 délégués désignés par la Chambre de commerce et pris parmi les industriels (8) et les commerçants (8)
6. M. Berthiot, inspecteur divisionnaire du travail
7. M. Péron, directeur d'école, désigné par l'inspecteur d'académie pour représenter l'enseignement primaire

Parmi les membres désignés par la Chambre de commerce, on retrouve sans surprise les grands noms de l'industrie locale (entre autres M. Weitz, président de la Chambre syndicale des métallurgistes, le gros teinturier M. Vulliod, le métallurgiste M. Robatel), dont certains ont des responsabilités au sein de la SEPR ou d'autres institutions d'enseignement ( les fabricants de soierie M. Guéneau et M. Fougère respectivement président et administrateur de la SEPR, le fabricant de pâtes alimentaires et président de la commission administrative de la Martinière M. Ferrand)<sup>95</sup>.

Elus, représentants de l'enseignement technique, patrons, employés et ouvriers décident ainsi des subventions à accorder aux cours professionnels, organisent et contrôlent l'enseignement reçu par les quelques 13 000 jeunes gens et jeunes filles inscrit-e-s dans ces cours professionnels, de la SEPR ou d'autres, dans les années 1920.

A Lyon, les cours professionnels sont donc organisés en grande partie par une société privée aux financements mixtes, la SEPR. Dans les années 1920, la société a consolidé ses liens avec les milieux industriels et financiers de la région comme avec les élus, ce que reflète parfaitement la composition de son Conseil d'administration :

*Tableau n° 10 : Conseil d'administration de la SEPR, 1923-1924.*

<b>NOM</b>	<b>Responsabilité à la SEPR</b>	<b>Autre fonction</b>
Auguste ISAAC	Président d'honneur	Président d'honneur de la CCL
Jean COIGNET	Président d'honneur	Président honoraire de la CCL
Louis PRADEL	Président d'honneur	Président de la CCL
Paul GUÉNEAU	Président	Fabricant de soieries, vice-prés. CCL
Antoine RIBOUD	Vice-président	Banquier, prés. du dispensaire général
V. DEVAUD	Vice-président	Sous-ingénieur du PLM en retraite
H. BALAY	Trésorier	Ingénieur
C. CALLET	Directeur de la société	
A. AMIEUX	Administrateur	Avocat à la cour d'appel
F. BALLOFET	Administrateur	Régisseur honoraire de la Martinière
F. BAVEREY	Administrateur	Industriel
M. BERLIET	Administrateur	Constructeur d'automobiles
H. BERTRAND	Administrateur	Fabricant de soieries

<sup>95</sup> ADR, T 618 : préfecture du Rhône et Chambre de commerce, 7 janvier 1921 et 3 février 1921.

A. BESSE	Administrateur	Président de l'union fraternelle des Employés de commerce de la ville de Lyon
J. BRET	Administrateur	Médecin des hôpitaux
J. CAVALIER	Administrateur	Recteur de l'Académie de Lyon
F. CHALEYSSIN	Administrateur	Industriel
M. DEBOLO	Administrateur	Avocat à la Cour d'Appel
L. DUFES	Administrateur	industriel
F. FERRAND	Administrateur	Président de la Commission administrative de la Martinière
Et. FOUGERE	Administrateur	Conseiller général
Ph. GENESTE	Administrateur	Architecte
Ch. GILET	Administrateur	Industriel
A. GIRARDON	Administrateur	Ancien élève de polytechnique
H. GORJUS	Administrateur	Conseiller municipal
E. HERRIOT	Administrateur	Maire de Lyon, député du Rhône, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères
J. HUTINEL	Administrateur	Secrétaire honoraire de l'Inspection académique
H. ISAAC	Administrateur	Fabricant de tulles
E. LEVY	Administrateur	Professeur à la faculté de droit, adjoint au maire
L. LUMIERE	Administrateur	Industriel
M. MANGINI	Administrateur	
J.-H. MARIEJOL	Administrateur	Professeur à la Faculté de lettres
J. PARADON	Administrateur	Notaire
J. PERRON	Administrateur	Inspecteur d'Académie
H. RIGOLLOT	Administrateur	Directeur de l'Ecole Centrale lyonnaise
L. ROGNIAT	Administrateur	Architecte
G. TRESCA	Administrateur	Commissionnaire en soieries
C. VAGANAY	Administrateur	Employé
Ed. WEITZ	Administrateur	Industriel
P. WIERNBERGER	Administrateur	Inspecteur départemental de l'Enseignement technique

A eux de décider de l'emploi d'un budget de plus en plus important. Il s'élève à 459 000 francs en 1923-24<sup>96</sup>. En proportion, la contribution de l'Etat a augmenté par rapport à la période d'avant 1914 (de 11 à 16 %), celle des entreprises (dons, subventions et souscriptions des chambres syndicales et industries diverses, revenus de fondations encore plus nombreuses) est passée de 15 à 29 %, celle de la Chambre de commerce est restée stable (autour des 6 %) alors que celle de la Ville, si elle a augmenté en nombre absolu, a diminué en proportion (de 17 à 14 %). On ne compte plus désormais le nombre d'entreprises qui souscrivent à la société tant la liste, reproduite tous les ans dans les comptes-rendus annuels de la SEPR, est longue. Les souscriptions s'échelonnent entre 3000 et 10 francs et parmi les entreprises les plus

<sup>96</sup> CCIL, Série Enseignement, SEPR, compte rendu financier de l'exercice 1923-24. Annexe n° 6.

généreuses, on retrouve les établissements de teinture Gillet et Balay, la Cie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, le Crédit Lyonnais, les constructeurs auto Rochet-Schneider ... Quant aux chambres syndicales, celle des industries métallurgiques est la plus investie et apporte 71 % du total des subventions apportées par les chambres, suivie de très loin par la Chambre des Métiers de la Soie, la Chambre des Entrepreneurs de bâtiments et de travaux publics de Lyon et de la région, l'association syndicale des Teinturiers, Apprêteurs et Imprimeurs sur étoffes de Lyon, la Banque nationale de Crédit et la Chambre syndicale des Maîtres-Serruriers de la région lyonnaise pour ne citer que les plus généreuses. Cette participation est proportionnelle au nombre de cours organisés pour chaque spécialité, les métiers de la métallurgie et du bâtiment étant les mieux représentés. Cette plus large participation, de l'Etat mais surtout des entreprises locales permet alors d'assurer la gratuité des cours pour les élèves soumis à la loi Astier : les droits d'inscription ne comptent plus que pour 29 % du recettes, payés par les adultes non soumis à la loi Astier, contre 40 % en 1911.

Au milieu des années 1930, les dépenses totales des cours professionnels du Rhône se sont élevées à plus de 2 millions de francs. Les subventions de l'Etat et la taxe d'apprentissage en ont apporté un peu plus de la moitié, le département 3 %, les communes 11 % et les contributions volontaires des entreprises locales 33 %<sup>97</sup>. En 1930, 16 cours professionnels (la SEPR ne compte ici que pour un) sont habilités par le CDET à percevoir la taxe d'apprentissage (voir tableau n° 11). Quant aux subventions de l'Etat, elles sont en général accordées aux mêmes cours (voir tableau n° 12). La SEPR et la Martinière du Soir emportent 69 % des subventions pour cours professionnels. Les priorités définies en fonction des filières de formation apparaissent cependant plus nettement avec la répartition des subventions accordées aux écoles techniques.

### **C. La taxe d'apprentissage et les subventions croissantes de l'Etat consolident les écoles techniques privées**

Toutes les écoles ne sont pas porteuses des mêmes enjeux aux yeux du patronat, ce que l'observation de la répartition détaillée de la taxe d'apprentissage révèle.

*Tableau n° 11: Etablissements habilités à percevoir la taxe d'apprentissage, 1930<sup>98</sup>*

---

<sup>97</sup> AML, 1101 WP 148 : *Rapport sur l'Enseignement technique, 1936-1937, Département du Rhône*, M.-J. Dupin, 1938.

<sup>98</sup> D'après le CDET, ADR, 158 W 60.

<b>Etablissements habilités à percevoir la TA en 1930</b>	
<i>Cours professionnels</i>	<i>filles/garçons</i>
Société des amis de l'enseignement et cours professionnels de Villefranche	F/G
Oeuvre du trousseau de l'école pratique de filles de La Martinière	F
Société des sciences naturelles et de l'enseignement populaire de Tarare	F/G
Société d'enseignement professionnel du Rhône	F/G
Chambre syndicale des maîtres-coiffeurs (Ecole syndicale lyonnaise de coiffure, maîtres coiffeurs en 1931)	F/G
Syndicat des ouvriers coiffeurs (unifiés, en 1930, 1943) (Ecole professionnelle de coiffure, ouvriers-coiffeurs, en 1931)	F/G
Société lyonnaise de sauvetage de l'enfance, cours professionnels	G
Société des compagnons charpentiers du devoir de liberté	G
Société des compagnons passants charpentiers du devoir (des compagnons charpentiers du devoir en 1930, 1931, des charpentiers du devoir, 1942)	G
Société lyonnaise d'horticulture	G
Syndicat (autonome en 1931) des monteurs électriciens	G
Syndicat autonome des maçons et aides-maçons de Lyon (des ouvriers maçons en 1930, 1931)	G
Syndicat des ouvriers et ouvriers tailleurs (sur mesure, en 1930) (général en 1931)	G
Syndicat des ouvriers menuisiers de Lyon	G
Syndicat des tailleurs de pierre unifiés (des ouvriers tailleurs de pierre en 1930, 1931)	G
Syndicat unitaire des charpentiers (des ouvriers charpentiers en 1930, 1931)	G
<i>Ecoles techniques</i>	
École professionnelle commerciale privée rue Francisco Ferrer Villeurbanne	F
Atelier-école d'apprentissage pour repasseuses-détacheuses	F
École d'apprentissage du vêtement	F/G
Atelier-école d'apprentissage de la chaussure	G
Atelier-école d'apprentissage de la serrurerie (de la Chambre syndicale des maîtres serruriers en 1930, 1942 1943)	G
Atelier-école d'apprentissage de l'habillement lyonnaise	G
École de marine (municipale en 1930)	G
Ecole des métiers des industries métallurgiques	G
École typographique lyonnaise	G
Enseignement supérieur de représentation commerciale (dépend du Comité régional des conseillers du Commerce en 1930)	G
Union des syndicats du papier (École Jean de Tournes)	G
Ecole De la Salle	G
Ecole Boisard	G
Ecole d'apprentissage supérieur La Moche	G
École de chimie industrielle	G
École d'électricité	G
École professionnelle Sacuny-Brignais	G
Atelier-école d'apprentissage de la bijouterie (lyonnaise) (école, 1942)	G
École pratique de commerce et d'industrie de Tarare	G

En 1930, 19 écoles techniques publiques ou privées sont habilités par le CDET à percevoir la taxe d'apprentissage. Sont ici réellement encouragées les formations d'ouvriers et d'ouvrières qualifié-e-s de l'industrie et à l'artisanat, et bien moins les formations aux métiers de bureau et du commerce, formations majoritairement

féminines. En effet, si toutes les écoles techniques privées de garçons font partie des bénéficiaires de la taxe d'apprentissage, la quasi totalité des écoles privées de jeunes filles formant aux métiers du tertiaire ne sont pas représentées. Ainsi, aucune des 21 écoles privées de sténodactylographie que compte la ville de Lyon dans les années 1930 ne figure sur la liste. Il faut attendre la fin de la décennie pour que l'Institut Sainte-Marie Des Chartreux qui forme secrétaires et dactylos soit habilité à percevoir la taxe d'apprentissage, et encore cela au titre de la formation ménagère. C'est de cette manière que de nombreuses écoles de filles passent à travers les mailles du filet réglementaire : ne percevant pas la taxe, elle ne sont pas visitées par les inspecteurs de l'Enseignement technique<sup>99</sup>. Ce terrain de la formation n'est à l'évidence pas " disputé " et donc occupé par des sociétés privées à l'action de formation non contrôlée par l'Etat<sup>100</sup>.

On retrouve les mêmes priorités dans la répartition des subventions d'Etat aux établissements.

*Tableau n° 12 : Subventions de l'Etat aux écoles techniques et cours professionnels privés, années 1930<sup>101</sup>*

---

<sup>99</sup> Les comptes-rendus des réunions du CDET ne gardent pas de traces de débats sur ces écoles et de leur habilitation ou non à percevoir la taxe.

<sup>100</sup> D'ailleurs, il faut signaler que ces formations tertiaires ne sont jamais évoquées lors des réunions du CDET

<sup>101</sup> ADR, 158 W 60, CDET, séance du 20 mars 1933 et 21 mars 1936.

<b>Etablissements subventionnés par l'Etat, années 1930</b>			
	<b>Institution</b>	<b>Subvention accordée en 1933</b>	<b>Subvention proposée par le CDET en 1936</b>
<b>cours professionnels</b>			
1	SEPR	315 000,F	320 000,F
2	Cours de perfectionnement de l'ENP de Lyon	53 000,F	30 000,F
3	Atelier mobile d'artisanat rural rattaché à l'ENP de Lyon	38 000,F	35 000,F
4	La Martinière du soir	30 000,F	31 112,F
5	Oeuvre du trousseau de l'PCI de filles de La Martinière	9 000,F	500,F
6	Société des amis de l'enseignement et cours professionnels de Villefranche	4 000,F	3 000,F
7	Société des sciences naturelles et de l'enseignement populaire de Tarare	2 000,F	1 500,F
8	Syndicat des ouvriers menuisiers de Lyon	1 200,F	
9	Chambre syndicale des maîtres-coiffeurs (Ecole syndicale lyonnaise de coiffure, maîtres coiffeurs)	1 000,F	1 000,F
10	Syndicat des ouvriers coiffeurs	1 000,F	1 200,F
11	Syndicat unitaire des charpentiers (des ouvriers charpentiers en 1930, 1931)	1 000,F	700,F
12	Syndicat des tailleurs de pierre réunis	800,F	700,F
13	Syndicat autonome des maçons et aides-maçons de Lyon	750,F	
14	Société des compagnons charpentiers du devoir de liberté	700,F	700,F
15	Syndicat des ouvriers et ouvrières tailleurs	700,F	700,F
16	Société des compagnons passants charpentiers du devoir	700,F	700,F
17	Patronage scolaire laïque du 1er arrondissement	500,F	400,F
18	Société lyonnaise d'horticulture	500,F	400,F
19	Syndicat confédéré des ouvriers coiffeurs		900,F
<b>Ecoles techniques</b>			
1	Ecole des métiers des industries métallurgiques	125 575,F	147 000,F
2	Atelier-école d'apprentissage de l'industrie lyonnaise	35 000,F	35 000,F
3	École d'apprentissage du vêtement	35 000,F	35 000,F
4	Atelier-école d'apprentissage de la serrurerie	34 000,F	35 000,F
5	Atelier-école d'apprentissage de la chaussure	30 000,F	30 000,F
6	Atelier-école d'apprentissage de la bijouterie	19 000,F	2 000,F
7	Atelier-école d'apprentissage pour repasseuses-détacheuses	17 000,F	16 000,F
8	Institut pratique de droit (section comptable et commerciale)	10 000,F	6 500,F
9	Union des syndicats du papier (École Jean de Tourne)	2 000,F	
10	Enseignement supérieur de représentation commerciale	500,F	100,F
11	École supérieure de commerce et de tissage de Lyon		8 000,F
12	École des employées de famille de Lyon		6 000,F
13	École du vêtement confectionné		4 000,F
14	École pratique de commerce et d'industrie de Tarare	308 075,F	500,F
<b>Orientation professionnelle</b>			
1	Office d'orientation professionnelle de Lyon	14 000,F	10 000,F
2	Office d'orientation professionnelle de Villefranche	100,F	
Total subventions		1 090 100,F	

En 1933, un million de francs de subventions est réparti entre les cours professionnels, les écoles techniques et les deux offices d'orientation professionnelle de Lyon et de Villefranche. En dehors des cours professionnels, l'Ecole des métiers des industries métallurgiques et les ateliers-écoles fondés par la SEPR sont les mieux lotis : la première reçoit 41 % des subventions de l'Etat, la seconde 55 %. Si le soutien financier de l'Etat aux institutions d'enseignement technique ou professionnel devient ainsi considérable, il n'en demeure pas moins inégal selon le

type de formations. Les formations industrielles (métallurgie et textile) sont privilégiées par rapport à celles du tertiaire.

L'inégalité sexuée constatée en matière de financements peut également s'expliquer par le mode de collecte de la taxe d'apprentissage. En effet, si les formations masculines sont bien loties, c'est aussi parce qu'existent deux grandes chambres d'apprentissage, organisées par les syndicats, qui jouent le rôle d'organismes à la fois collecteur et répartiteur de la taxe. Elles procèdent à une distribution du montant des versements qui leur ont été faits par les entreprises assujetties au paiement de cette taxe entre un certain nombre d'établissements d'enseignement technique publics et privés. Ce sont les formations masculines qui en profitent, dans la métallurgie, la soierie et le bâtiment. Ainsi, la Chambre d'apprentissage de la métallurgie, filiale de la Chambre syndicale des industries métallurgiques du Rhône, perçoit dans les années 1930, 80 à 90 % de la taxe d'apprentissage de ses adhérents<sup>102</sup>. Elle l'utilise :

- pour les frais de fonctionnement de l'Ecole des Métiers
- pour subventionner les cours professionnels de sa branche d'activité de la SEPR
- pour subventionner diverses écoles formant les ingénieurs et les cadres supérieurs (Ecole centrale lyonnaise, Institut de fonderie ...).

La chambre d'apprentissage des métiers de la soie et du textile, fondée en 1925, a un champ d'action plus varié : elle répartit la taxe qu'elle perçoit vers l'Ecole de tissage alors réservée aux garçons, mais également vers les formations montées par la SEPR d'ouvrières en confection. Dans le secteur tertiaire, rien de tel. Les jeunes femmes formées au secrétariat se dispersent dans toutes les entreprises de la région et non en particulier dans une branche d'activité comme cela est le cas pour les garçons formés aux métiers de la métallurgie. Dans ces conditions, le soutien patronal aux formations tertiaires est plus difficile à obtenir que pour un secteur industriel bien défini, la collecte de la taxe par les écoles rendue plus difficile au sein d'entreprises très dispersées.

#### **D. Une intervention plus directe de l'Etat : nationalisations et prises de participation**

L'Etat intervient plus nettement en faveur de l'enseignement technique en "nationalisant" en tout ou en partie, à la demande des acteurs locaux, trois importants établissements lyonnais. Naît ainsi une collaboration étroite entre d'une part un Etat qui paie et donc contrôle l'enseignement donné et d'autre part des acteurs locaux, municipalité et industriels, qui continuent d'organiser cet enseignement, en agissant au sein des conseils d'administration dont ils sont membres.

---

<sup>102</sup> CCIL, Comptes-rendus des travaux, 1934.

## *1. Fusions, transformations et nationalisations dans les écoles municipales*

Pour financer les cours professionnels qu'elle est tenue par la loi de financer en partie, la Ville de Lyon va opérer des coupes budgétaires sur d'autres postes du chapitre des dépenses d'enseignement. Parce que ses écoles techniques lui coûtent de plus en plus cher, elle va engager une longue procédure de fusion et de nationalisation de ces dernières. La Martinière des garçons est transformée en EPCI en 1922, puis en ENP en 1926. En 1929, l'Ecole municipale de commerce extérieur et de représentation lui est annexée. La Martinière des filles devient quant à elle une EPCI en 1922, s'agrandie en 1929 avec l'annexion de l'Ecole technique de jeunes filles, puis est transformée en ENP en 1937. Quant à l'Ecole de tissage, elle est transformée en Ecole des métiers en 1927.

Les difficultés financières que connaissent ces écoles sont à l'origine de ces transformations. La Fondation Martin sort affaiblie du premier conflit mondial (baisse du revenu de ses loyers) et ses ressources ne suffisent plus à assurer le fonctionnement correct de la Martinière. Ainsi, dès le lendemain de la guerre, la gratuité de l'inscription à l'Ecole de la Martinière de jeunes filles est supprimée. Mais c'est la transformation en 1922 de l'école en EPCI qui va permettre de réaliser le plus d'économies. Les professeur-e-s sont désormais rémunéré-e-s par l'Etat, ce qui permet entre autres de rétablir la gratuité des études. Un pas nouveau est franchi avec la transformation de la Martinière des garçons en ENP en 1926. Le projet de convention que la municipalité adresse le 2 août 1926 au sous-secrétariat d'Etat à l'enseignement technique prévoit l'indépendance absolue de l'Etat en matière d'organisation des programmes mais laisse néanmoins à la commission administrative de l'Ecole la gestion de l'établissement et au maire la nomination du directeur. Mais la convention n'inclut pas la Martinière des filles, ce qui oblige l'école de filles à se doter d'une direction et d'un budget propre, distinct de l'école des garçons.

La municipalité poursuit néanmoins sa politique de rationalisation de l'offre municipale. Le 5 août 1929, le Conseil municipal, en accord avec l'inspecteur général de l'Enseignement technique, vote deux fusions importantes : celle de l'Ecole municipale de commerce extérieur et de représentation avec la section commerciale de l'ENP de garçons et celle de l'Ecole technique de jeunes filles, en tant que section supérieure, à l'EPCI de filles. Ces deux fusions, qui permettent de diversifier et de relever le contenu (et les effectifs, au moins pour la section commerciale de la Martinière des garçons) des enseignements de la Martinière, présentent surtout l'avantage de diminuer de façon drastique les charges municipales. Pour l'enseignement du commerce extérieur, les dépenses seront désormais réparties entre l'Etat et la fondation Martin : à l'Etat les frais de personnel et frais généraux de fonctionnement, à la Fondation les frais occasionnés par le fonctionnement du cours préparatoire. Pour la Ville de Lyon, la fusion est plus qu'avantageuse. Des 96 000 francs qu'elle dépensait pour son école de commerce extérieur, elle ne dépense plus

que 16 000 francs pour le fonctionnement du cours préparatoire. Quant à la nouvelle section supérieure de l'EPCI de filles, son personnel enseignant est désormais rémunéré par l'Etat, la Fondation Martin se chargeant des traitements de la directrice, de la surveillante générale, de la femme de service ainsi que les dépenses courantes. Concrètement, la Ville ne dépense plus ici que 7 000 francs (entretien de bourses surtout), contre les 115 000 francs qu'elle dépensait auparavant pour le fonctionnement de l'Ecole technique.

Tous les problèmes ne sont pas réglés pour autant. L'EPCI de filles est victime de son succès et les effectifs explosent, qui passent de 156 élèves en 1926 à 810 en 1934 qu'il faut bien accueillir. Elles le sont en plusieurs lieux différents, ce qui ne facilite guère l'organisation de l'enseignement. Le matériel pédagogique et les machines qu'exige l'apprentissage manquent, les cartes géographiques datent d'avant-guerre, les appareils pour l'enseignement des sciences se limitent à un thermomètre et une balance Roberval... Le 4 décembre 1930, l'agrandissement du bâtiment est déclaré d'utilité publique mais la réduction de la participation de l'Etat de 50 à 25 % décidée en 1932 contraint l'administration à en ajourner la construction. La transformation de l'EPCI en ENP s'impose. Le niveau d'enseignement de l'école, plus élevé que celui d'une EPCI classique, son rayonnement régional et non uniquement lyonnais (un quart des élèves est issu des départements voisins), militent pour la transformation. Elle est inscrite dans la loi du 25 juillet 1936, et précisée par la convention signée par l'Etat et la Ville de Lyon en 1937. Par celle-ci, la Ville abandonne à l'Etat les bâtiments et le matériel de l'EPCI et ne s'engage plus que pour les dépenses matérielles d'entretien et l'entretien annuel de boursières. Les charges de la Fondation Martin sont de même considérablement allégées, celle-ci continuant de rétribuer le directeur de l'école. A la veille de la Seconde Guerre, la municipalité continue de subventionner la fondation Martin, dont le montant demeure stable, autour des 30 000 – 34 000 francs annuels.

La Ville recherche également le soutien de l'Etat pour développer son Ecole de tissage qui lui coûte de plus en plus cher. L'Ecole vit quasi exclusivement sur les subsides de la Ville. En 1921, son budget est ainsi alimenté à 76 % par les subventions municipales, à 14 % par les frais d'inscription et à 9 % par le produit de la vente des étoffes confectionnées par les élèves.

Au lendemain de la guerre, l'Ecole municipale de tissage voit le nombre de ses élèves augmenter considérablement. En 1921, ils sont 408 à être inscrits aux cours de l'école, ceux du soir quasi exclusivement, 562 en 1922, 777 en 1923, 1018 en 1924. Cette progression vertigineuse, que l'on peut attribuer à la prospérité de la Fabrique lyonnaise tout autant qu'à l'obligation de la fréquentation des cours professionnels avec la loi Astier, pose néanmoins de sérieux problèmes d'accueil de ces nouveaux élèves. Le local inchangé depuis 1886 est devenu vite exigü. Il n'est pas rare de voir les élèves se bousculer à l'entrée des salles de classes pour obtenir une place. Et avec 10 élèves par métier à tisser :

“ les timides sont immobilisés, beaucoup se découragent et désertent. Le temps pendant lequel chaque élève peut tisser se trouve réduit à un nombre dérisoire de minutes... c’est enfin les malfaçons inévitables qui rendent la vente des tissus si difficile ”<sup>103</sup>.

Dès le début des années 1920, la Ville réfléchit aux possibilités de construction d’un bâtiment spécifique, apte à assurer à l’Ecole tous les développements ultérieurs. La question de son financement est donc posée. Dès le début, la commission administrative de l’établissement, rappelons-le composée des représentants de la Ville et des fabricants et ouvriers de la soierie, propose d’impliquer financièrement dans ce projet les industriels et les commerçants de Lyon, via la Chambre de commerce ou la Condition des soies<sup>104</sup>. Leur est demandée également une contribution pour l’achat du matériel (métiers mécaniques surtout). Finalement, la Ville va s’appuyer sur la loi Astier et le montage financier qu’elle propose par le biais des “ écoles de métiers ” pour régler son projet de construction. D’après l’article 10, titre III de la loi Astier, lorsqu’une école d’enseignement technique ou commercial est spécialisée en vue d’une industrie ou d’un commerce, elle prend la dénomination de la profession ou du métier pour lequel elle est créée. Bien qu’elles demeurent des écoles privées reconnues par l’État, les écoles de métiers peuvent bénéficier d’une contribution de l’État pour leur installation, ainsi que pour leurs dépenses d’entretien et de personnel<sup>105</sup>. Jusqu’alors uniquement prévue pour les villes de moins de 150 000 habitants, la participation de l’Etat est désormais élargie aux écoles des grandes villes (arrêt du Conseil d’État du 20 janvier 1922).

C’est donc avec l’Etat que la Ville va négocier. Le 27 septembre 1926, le Conseil municipal vote le projet de construction de l’Ecole municipale de tissage, à ériger sur un terrain communal cours des Chartreux dans le 1<sup>er</sup> arrondissement. Le montant total de l’installation (construction mais aussi acquisition de machines et de nouveaux métiers pour les ateliers, installation d’appareils cinématographiques et aménagement d’un musée) s’élève à 9 810 000 francs. Avec la transformation de l’Ecole en Ecole des métiers, ces frais de construction et de premier établissement pourraient être partagés pour moitié entre la Ville et l’Etat. Pour ce qui relève des dépenses ordinaires annuelles, elles seraient réparties entre la Ville pour deux bons tiers et l’Etat pour un tiers. Ainsi, les frais de chauffage, d’éclairage, d’acquisition de matières premières seraient entièrement à la charge de la Ville alors que les salaires du directeur et des professeurs consacrant tout leur temps à l’Ecole de même que la moitié du traitement des contremaîtres nationalisés seraient à la charge de l’Etat, le reste relevant des charges municipales. Concrètement, l’Etat prend en charge 20 %

---

<sup>103</sup> AML, 176 WP 52 : rapport du directeur de l’école à la commission administrative, 17 novembre 1923.

<sup>104</sup> Plus précisément, deux solutions sont proposées : soit imposer une taxe sur les opérations de la Condition des soies ou d’imposer des centimes additionnels aux taxes de la Chambre de commerce afin de gager l’emprunt nécessaire à l’achat du terrain et à la construction de l’école. voir AML, 176 WP 052, P.V. de la séance de la C.A. de l’Ecole de tissage, 14 janvier 1920.

<sup>105</sup> Décret relatif aux écoles pratiques et de métiers du 12 juillet 1921. Titre II.

des dépenses de l'Ecole en 1930<sup>106</sup>. Le rattachement administratif de l'Ecole à la Direction générale de l'Enseignement est bénéfique pour la Ville, qui peut s'allier avec l'Etat pour engager des projets de grande envergure et lui permet de diminuer ses frais de fonctionnement. A la rentrée scolaire 1934-1935, l'Ecole des métiers de la place Belfort est transférée dans les nouveaux locaux du cours des Chartreux.

La dépression des années 30, qui à l'Ecole de tissage provoque une grave crise de recrutement, va également imposer à la Ville de nouveaux arrangements. Dès le début des années 1930 en effet, les effectifs de l'Ecole sont en chute libre<sup>107</sup>. Des 1117 élèves inscrits aux cours de plein exercice ou du soir en 1926, n'en reste plus que 73 en 1934, dont 11 seulement en cours de jour de plein exercice. La crise est sévère, que relate le directeur de l'école :

“ (...) Certes tout n'a pas toujours été commode. L'Ecole a vécu des moments où tout lui souriait ; d'autres où tout s'acharnait contre elle. Elle a connu la période d'inflation industrielle qui a surgi à la suite de la grande guerre. Les places furent chères à ce moment au cours de plein exercice. Aux cours professionnels du soir et du dimanche, nous étions débordés.(...) Puis ce fut la chute au plus bas, la misère des années de crise qui coïncidèrent malheureusement avec la période de construction et d'amélioration de la nouvelle école, années où sombrèrent tous nos espoirs, tous nos projets. Les critiques se firent jour, ses locaux flambant neufs excitèrent la jalousie. Ils furent jugés démesurés, stupides, conçus par des hurluberlus. Au surplus, l'Ecole était devenue inutile car la Fabrique lyonnaise était morte, aux dires de ses détracteurs (...) ”<sup>108</sup>

Dès 1933, la question est alors soulevée de la possible fusion entre l'Ecole municipale de Tissage, la section de tissage de l'Ecole Supérieure de Commerce et les cours de théorie du tissage organisés par la SEPR. Si la Chambre syndicale des employés de soierie et commerce de la ville de Lyon, représentée au sein du Conseil de perfectionnement de l'Ecole de tissage et alliée des professeurs de cette école s'oppose au projet, il s'impose néanmoins pour des raisons économiques. Avec cette fusion en effet, le cours de théorie du tissage de 1<sup>e</sup> année jusqu'alors organisé par l'Ecole municipale passe aux mains de la SEPR, l'école ne conservant que les cours pratiques. La fusion, qui permet l'économie de deux emplois, est adoptée par arrêté municipal du 11 novembre 1934. Quant à l'annexion de la section de tissage de l'ESC, qui prépare à la direction des usines mécaniques, à la fabrication et au commerce des étoffes de soie, de coton et de lin, elle est effective dès 1935 pour ce qui concerne les cours pratiques. A la veille de la guerre, l'Ecole de tissage concentre désormais les formations de ce secteur d'activité, pour une plus grande lisibilité auprès des publics concernés. Elle accueille désormais plusieurs catégories d'élèves :

---

<sup>106</sup> AML, *Documents relatifs au projet de budget de la Ville de Lyon*, 1930.

<sup>107</sup> Annexe n° 20 : effectifs de l'Ecole de tissage.

<sup>108</sup> Discours de Félix Guicherd, ancien directeur de l'école et nouvel officier de la légion d'honneur, *Bulletin de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole de tissage et des industries textiles*, n° 36, avril 1958.

ils sont 16 inscrits aux cours de plein exercice, 6 à la section de tissage de l'ESC et 133 aux cours professionnels et de perfectionnement.

## ***2. Les patrons de la métallurgie réclament l'aide de l'Etat***

Au lendemain de la Première Guerre, la pénurie de main d'œuvre qualifiée touche de façon aiguë les industries métallurgiques. Le syndicat qui les représente avance deux explications : d'une part, " les éléments étrangers sont rentrés chez eux et n'ont pas été remplacés ", d'autre part, " les ouvriers qui auraient pu être formés pendant la guerre ont travaillé sur des machines automatiques, sans réellement apprendre leur métier " <sup>109</sup>. Dans les années 30, malgré la fondation d'une école et malgré la crise, il serait impossible de trouver dans la région un bon ouvrier métallurgiste :

" C'est, pour nos industries métallurgiques la catégorie de travailleurs dont en effet elles ont le plus besoin. Malgré la crise qui pèse de façon si aiguë sur la métallurgie lyonnaise, il est impossible, à l'heure actuelle, à un industriel, de trouver sur la marché du travail, un excellent ouvrier professionnel. Cette pénurie n'est d'ailleurs pas propre à la région lyonnaise.

Par contre le personnel de maîtrise actuellement sans place est nombreux, et nombreux sont aussi les ingénieurs de tous âges et de toutes spécialités qui n'ont pas d'emploi, et qui vraisemblablement, de longtemps encore, ne pourront en trouver.

Il apparaît ainsi que le problème de la formation d'une main d'œuvre professionnelle habile revêt comme il a toujours revêtu, une importance considérable.

Par suite des dispositions légales, réglementant l'emploi de la main d'œuvre étrangère, nos industries, dans bien des cas, n'ont pu remplacer par des Français, parce qu'elles n'en trouvaient pas, les ouvriers professionnels spécialistes qui étaient étrangers et dont on a été obligé de se séparer " <sup>110</sup>.

La question de l'apprentissage est donc centrale et pour faire face aux besoins, les patrons de la métallurgie vont faire appel à l'Etat et à la municipalité pour les aider à financer leurs projets de formation.

Dès 1918, la chambre syndicale de la métallurgie organise en collaboration avec la SEPR un début de formation. Celle-ci est à la fois manuelle (effectuée dans les entreprises) et théorique (assurée le soir dans les locaux de la SEPR). Mécontents de la formation offerte par la SEPR (l'enseignement y serait " trop universitaire en

---

<sup>109</sup> AG du 21 mai 1919, cité par Danièle FRABOULET, " L'organisation patronale de la métallurgie dans le Rhône (1872-1939) ", in " Les organisations patronales. Une approche locale (XIX-Xxe siècles) ", Pierre VERNUS (Dir.), *Cahiers du CPL*, n° 1, pp. 142-143. Et pour la création de l'école, voir Sheri BRUN, *La Chambre syndicale des Industries de la Métallurgie du Rhône, 1872-1938*, mémoire de DEA, Université Lumière – Lyon 2 – Centre Pierre Léon, 1992.

<sup>110</sup> AML, 95 WP 030 : Rapport du secrétaire général de l'école des métiers au comité de direction, 22 octobre 1935.

mathématique et en français” et les apprentis ne les fréquenteraient que “ pour rigoler”), les patrons de la métallurgie alors soutenus par le directeur de l’enseignement technique qui leur promet les subventions de l’Etat, décident de fonder leur propre école afin de réunir en un seul lieu les travaux théoriques et pratiques. La chambre syndicale opte pour la formule d’une Ecole des métiers dont le montage administratif et financier avantageux est prévu par la loi Astier. L’opportunité de fonder une école selon les souhaits de la chambre et avec l’appui financier de l’Etat doit être saisie. L’école des Métiers ouvre donc ses portes en octobre 1923 avec 50 élèves.

L’organisation pédagogique (définition des programmes d’enseignement, horaires ...) ainsi que la gestion sont confiées à une commission consultative composée pour moitié par des membres de la Chambre syndicale et pour moitié par des contremaîtres et des ouvriers de la branche. Pour coiffer cet ensemble, un comité de patronage est constitué, dans lequel siègent des représentants de l’autorité préfectorale, académique, un inspecteur de l’enseignement technique, le président de l’Ecole de la Martinière et le maire.

En 1931, au moment où elle obtient la reconnaissance de l’Etat<sup>111</sup>, l’Ecole technique privée fonctionne à partir d’un triple financement : les versements de la chambre syndicale de la métallurgie au titre de la taxe d’apprentissage, les subventions de l’Etat ainsi que celles de la Ville versées annuellement depuis 1926. En 1936, l’agrandissement des locaux, devenu indispensable pour faire face aux demandes croissantes d’admission à l’école, demandes bien supérieures au nombre de places disponibles, est financé pour 1/3 par la chambre syndicale, 1/3 par l’Etat et 1/3 par la Ville de Lyon. Cette même année, l’Ecole des métiers devient “ Ecole publique des métiers de la métallurgie”. Si ce changement de statut implique une participation financière de l’Etat plus importante, il ne change guère son organisation, la Chambre syndicale de la métallurgie continuant à administrer l’école “ en faisant respecter les habitudes professionnelles régionales ”<sup>112</sup>.

### **E. Consolidation de la filière catholique masculine de formation**

Aux côtés de ces grandes institutions publiques, la filière catholique de formation se maintient et s’étend pendant l’entre-deux-guerres. A un niveau de formation “ supérieure”, les facultés catholiques proposent désormais aux jeunes gens et aux jeunes femmes des cours de droit commercial et organise en son sein l’Institut de chimie industrielle, formation concurrente de l’Ecole de chimie industrielle fondée quelques décennies plus tôt par la faculté des sciences. A un niveau de formation intermédiaire, deux nouvelles écoles de garçons voient le jour : l’Ecole d’apprentissage supérieur de l’abbé la Mâche (1920) qui entend former ces fameux

---

<sup>111</sup> Arrêté ministériel du 18 février 1931.

<sup>112</sup> ADR, 1102 WP 148, *Rapport sur l’Enseignement technique, 1936-1937, Département du Rhône*, M.-J. Dupin, 1938.

intermédiaires entre l'ingénieur et l'ouvrier, " sous-officiers de l'armée industrielle ", dans la métallurgie essentiellement, et l'Ecole d'orientation professionnelle et de pré-apprentissage du Prado (1931) pour les métiers artisanaux plus traditionnels. Ces écoles, et les autres de fondation ancienne, consolident leurs liens avec les industries locales et se révèlent être particulièrement bien insérées dans les réseaux de financement. Si les subventions de l'Etat et de la Ville leur sont bien évidemment refusées, la taxe d'apprentissage que ces écoles catholiques perçoivent désormais, ajouté au soutien très net de la Chambre de commerce qui les subventionne toutes, leur apportent des moyens supplémentaires pour développer leur offre. L'école La Mâche et l'école de La Salle témoignent bien de ces liens étroits entre patronat et écoles catholiques.

En 1920, le cardinal Maurin confie à l'abbé La Mâche la tâche d'organiser à Lyon une école catholique professionnelle afin de former les contremaîtres et les chefs d'atelier que l'industrie métallurgique en pleine croissance requiert. L'Ecole privée technique ouvre le 19 octobre 1920. Comme chez l'abbé Boisard, on retrouve chez La Mâche, alors jeune prêtre de 33 ans, les mêmes motivations. L'école qu'il organise doit former une élite ouvrière chrétienne. Il s'agit plus précisément de :

“ former des ouvriers d'une valeur professionnelle et d'une dignité morale incontestable – instruits des doctrines sociales du catholicisme, seules pacificatrices – pénétrés du rôle qu'ils peuvent jouer et des devoirs qui leur incombent, capables d'exercer autour d'eux une sorte d'apostolat et décidés à le faire, au prix même de quelques sacrifices ”<sup>113</sup>.

Chez la Mâche, le catéchisme remplace l'instruction civique. Ce projet reçoit le soutien affiché d'une partie du grand patronat lyonnais. Ainsi, son comité fondateur comprend l'industriel Maurice Isaac, frère d'Auguste, le maître des forges Louis Prénat, le verrier Eugène Souchon et Henry Damour, président et administrateur de nombreuses compagnies régionales<sup>114</sup>. L'école est administrée et soutenue financièrement par un Syndicat Catholique de la Métallurgie et de la Construction Mécanique de la Région Lyonnaise, justement formé pour la soutenir. Louis Prénat en est le président et l'on trouve à ses côtés le soyeux Claude Charmetant, Baguenault de Puchese qui est vice-président de la société Descours & Cabaud, Rambaud fondateur du *Nouvelliste*, le journal catholique lyonnais... Au début des années 1930, La Mâche et le syndicat mettent sur pied la Société Immobilière du Bachut dont le rôle est de collecter les fonds nécessaires à l'achat d'un terrain dans le 7<sup>e</sup> arrondissement sur lequel la nouvelle école, qui nécessite des agrandissements, serait édifiée. La société louerait l'ensemble au syndicat gestionnaire. Parmi les

---

<sup>113</sup> ADR, Fonds Joseph Dupin, Rapport de l'inspecteur général de l'enseignement technique, 27 décembre 1928. Et voir la plaquette publicitaire de l'école, éditée en 1922, qui présente les objectifs de l'école. (CCIL, série enseignement, Subventions à l'Ecole La Mâche).

<sup>114</sup> Henry Damour est président entre autres de la Cie du gaz de Lyon, des Automobiles Berliet et administrateur chez Descours & Cabaud, à la Cie de navigation... (voir ISAAC Auguste, *Journal d'un notable lyonnais. op. cit.*, p. 316.)

membres de la SIB, on trouve Louis Prenat, Fernand Pariset, directeur du grand magasin lyonnais le Grand Bazar, et d'autres patrons de la région. C'est donc une école de patrons. Ils la financent par des dons et par la taxe d'apprentissage. Les autres ressources de l'école sont fournies par l'épiscopat mais surtout par la gestion industrielle des ateliers : les élèves de l'Ecole la Mâche produisent en effet pour le privé. Au début des années 1920, l'école obtient des contrats importants avec les OTL (Organisation des Transports Lyonnais), avec les sidérurgistes Descours & Cabaud. En 1928, la gestion industrielle des ateliers rapporte à l'école 571 000 francs, somme utilisée pour l'achat de matières premières et pour la rétribution du personnel des ateliers, des ouvriers et des élèves. Ces rentrées sont cependant irrégulières. Ainsi lors des années de crise des années 30, les commandes des industries locales se font plus rares et la taxe d'apprentissage rentre mal, la majorité des entreprises de métallurgie soutenant de façon prioritaire l'Ecole publique des métiers de la métallurgie<sup>115</sup>.

Le rayonnement de l'Ecole la Mâche est réel, du fait de la forte activité de son fondateur. La Mâche est d'ailleurs à l'origine de la création de l'Union Nationale de l'Enseignement Technique Privé, qu'il préside dès 1934. L'association, qui regroupe une quinzaine de directeurs et directrices d'écoles techniques privées, se charge de représenter l'intérêt de ces dernières auprès des pouvoirs publics<sup>116</sup>.

Quant à l'école de la Salle, elle consolide ses appuis au sein des milieux patronaux, aidée en cela par un comité de patronage qui réunit la fine fleur de l'économie locale, avec le banquier Fernand Saint Olive, les gros soyeux Gabriel Permezol et Pierre Boissier, Auguste Isaac... A la tête du comité, se succèdent le soyeux Edouard Payen et Henry Damour par ailleurs membre du comité fondateur de l'Ecole La Mâche. Par leurs relations au sein des milieux économiques lyonnais, c'est eux qui cherchent et trouvent les fonds privés nécessaires au développement de l'école. Ainsi, on apprend que le constructeur automobile Marius Berliet est investi personnellement dans le développement de la formation des mécaniciens "lasalliens", et ce même s'il organise de son côté son école d'apprentis. C'est lui qui, dans les années 1920, supervise l'installation de l'atelier d'ajustage et de mécanique de l'école, atelier qu'il fait équiper à ses frais (l'atelier compterait alors une vingtaine de machines). Cet atelier, baptisé "atelier Marius Berliet", est d'ailleurs dirigé par "un bon contremaître prêté par les établissements Berliet"<sup>117</sup>. Voici comment la direction de l'école remercie à titre posthume son bienfaiteur :

" Nous n'avons pas pu faire état des nombreux établissements professionnels qui bénéficièrent de ses largesses, mais nous avons à témoigner hautement de ce qu'il a fait pour nous. Il suffit de pénétrer dans nos ateliers, d'ouvrir les yeux, pour admirer et pour comprendre la

---

<sup>115</sup> Archives de la CCL, Carton E 13, correspondance entre la Chambre syndicale de l'industrie métallurgique à l'abbé La Mâche, 14 mai 1933.

<sup>116</sup> L'histoire de cette association, toujours en exercice aujourd'hui, serait à faire.

<sup>117</sup> ADR, fonds Dupin, 1T 2271, rapport sur l'école de la Salle, inspections de l'ET des 27 avril et 3 mai 1934.

reconnaissance qui s'impose. L'école plus grande, l'école mieux équipée, voilà durant plus de 20 ans, l'œuvre de Marius Berliet dont le nom s'inscrit en splendeur dans les fastes de l'école de La Salle »<sup>118</sup>.

Les formations aux métiers masculins de la métallurgie constituent ainsi “ les poids lourds ” de l'offre lyonnaise de formation, tant au regard du nombre d'élèves accueillis (pas loin de 2000 élèves) que des budgets publics, privés et mixtes qui leur sont consacrés. La situation est toute autre pour les filières féminines de formation.

#### **F. Les formations féminines plus dispersées dans le secteur privé**

La multiplication des fondations d'écoles privées dédiées aux métiers féminins du tertiaire, de la confection et des “ arts ménagers ” atteste d'un besoin accru du marché du travail en employées et ouvrières qualifiées. Si la Martinière des filles et les sections commerciales et industrielles des EPS de la ville accueillent les plus fort contingent d'élèves (respectivement 806 et 1745 inscrites), une multitude de cours professionnels, d'écoles privées, catholiques mais surtout laïques, payantes pour la quasi totalité, se placent sur ce marché féminin de la formation.

Neuf écoles privées spécialisées dans l'enseignement de la sténotypie et sténographie, dactylographie, comptabilité, législation commerciale, langues sont fondées lors des années 1920 et 1930, souvent par des particuliers, des femmes en général. Ainsi, le cours Bossuet est fondé en 1928 par Madame Benech, bachelière latin-langues et philosophie, diplômée d'HEC Jeunes Filles de Paris. A l'origine, l'école n'ouvre sa formation qu'aux jeunes filles de 14 à 18 ans privées ou éloignées de leurs parents, hébergées par un foyer catholique ( la “ maison de famille pour jeunes filles employées de commerce ”). Mais l'école s'ouvre vite à toutes, et l'annexe prend la forme d'une école, avec des cours de sténographie et de dactylographie, ainsi qu'un cours de français et d'orthographe. Les cours de sténographie et de dactylographie sont également organisés par des sociétés anonymes, aux nombreuses succursales en France. Leur clientèle est majoritairement féminine, sans pour autant exclure les garçons. La S.A. Jamet-Bufferreau, au capital de 10 000 francs, dont le siège social est sis à Paris (rue de Rivoli pour les hommes, boulevard Saint Denis pour les femmes), organise plusieurs succursales en province et à l'étranger. Les cours Pigier se rangent sous le même modèle. En 10 ans, il connaissent un succès extraordinaire : en 1912, Pigier organise cinq écoles à Paris, là où se trouve la maison-mère, et il y a deux succursales à Lyon, neuf autres en province et quatre à l'étranger. En 1921, les Etablissements Pigier comptent sept maisons à Paris et 250 en province et à l'étranger. L'établissement accueille en 1934 74 jeunes filles et 27 jeunes hommes. Des fabricants de machines à écrire organisent

---

<sup>118</sup> ADR, *Bulletin de l'Association des anciens élèves des Frères. Ecole de la Salle*, n° 323, mai-juin 1949.

également ce type de cours comme la Société de mécanographie JAPY qui dès 1928 forment aux métiers de bureau. Son école à Lyon scolarise 173 élèves en 1934.

Pour la plupart de ces promoteurs, on peine à les situer dans le cadre d'éventuels réseaux, locaux ou nationaux, de promotion de l'enseignement professionnel : sont-ce des enseignant-e-s, des militant-e-s de la promotion professionnelle des femmes, et/ou des particuliers qui fondent des écoles comme n'importe quelle autre entreprise ? La dernière hypothèse semble la plus plausible, au moins pour les écoles montées en sociétés anonymes. Pour certaines d'entre elles, leur situation financière est précaire. Ainsi, le cours Bossuet peine à obtenir des financements. L'école ne perçoit en effet ni taxe d'apprentissage (on ne sait pas si sa directrice en a fait la demande) ni subvention de l'Etat. Les droits d'inscription des élèves, volontairement peu élevés pour recruter au sein des milieux populaires, ainsi qu'une subvention de la Chambre de commerce, de 1000 francs annuels dans les années 1930, lui permettent tout juste de fonctionner. C'est la rémunération des enseignant-e-s qui pose en effet le plus de problèmes. En effet, même si les quatre enseignant-e-s que l'école a recruté depuis octobre 1938 ne sont pas autant diplômé-e-s que la directrice de l'école (un seul brevet supérieur contre trois brevets élémentaires), s'ils consentent à quelques heures supplémentaires non rémunérées, il faut bien les payer convenablement. L'instauration de la taxe d'apprentissage en 1925 ne change en rien leurs situations financières. Etablissements encore peu "normés", pratiquant les cours individuels à la carte autant que les cours collectifs, ils ne répondent pas à priori aux critères retenus par la loi Astier pour bénéficier de la taxe<sup>119</sup>. Ce sont alors les droits d'inscription qui font vivre la quasi totalité de ces écoles privées de filles. L'école Pigier en 1934 demande 475 francs par an pour ses cours de sténo, 750 Francs pour ceux de sténo-dactylo, 1475 francs pour ceux de sténo-dactylo et comptabilité, sommes plutôt considérables pour l'époque.

Une seule école privée de filles dédiée aux métiers du tertiaire semble ne pas faire peser uniquement sur les épaules de ses élèves les frais d'une formation professionnelle. L'institut Sainte-Marie des Chartreux, s'il s'appuie également sur les frais de scolarité réclamés à ses élèves (250 francs par an au sortir de la guerre), trouve en effet ailleurs d'autres sources d'argent. C'est d'une part le seul établissement technique féminin privé à être habilité à percevoir la taxe d'apprentissage avant la Seconde Guerre. Et encore, elle l'est au titre de l'enseignement ménager : le déni demeure fortement ancré, à ne mettre en avant que les cours d'enseignement ménager alors que l'école forme uniquement des secrétaires. C'est d'autre part, la seule école privée de filles à disposer d'un aussi solide réseau au sein du patronat local quand cela est le lot de la plupart des écoles privées de garçons. Précédemment, nous avons mis en avant les aides apportées par les industriels pour installer l'école dans ses locaux. Les années 20 voient surtout s'affirmer la Chambre de commerce comme l'un de ses plus actifs soutiens. En effet, dès 1918, la Chambre lui attribue des bourses d'études qui permettent aux jeunes

---

<sup>119</sup> D'après les syndicats de dactylographie, ces cours privés donneraient un enseignement superficiel. Est-ce là un argument pour ne pas les financer ? Voir D. GARDEY, *op. cit.*, p 171.

filles de rembourser les frais d'inscription<sup>120</sup>. Elle en alloue quatre en 1919, neuf en 1926. En 1929, la Chambre lui verse une subvention exceptionnelle de 3000 francs pour l'aménagement d'une nouvelle salle de classe. En 1930, l'Institut Sainte-Marie des Chartreux se transforme en Ecole d'enseignement commercial pour jeunes filles, et obtient le patronage de la Chambre de commerce. Si Louis Isaac est toujours président du Conseil d'administration de l'école, le président de la Chambre de commerce en est désormais le président d'honneur et d'autres membres de la Chambre viennent renforcer le conseil.

Sept établissements forment aux métiers de l'industrie, dans le secteur très féminisé de la confection. On connaît ceux organisés par la SEPR en collaboration avec les chambres syndicales : l'Atelier-école d'apprentissage pour repasseuses-détacheuses et l'atelier-école du vêtement homme confectionné sont exclusivement féminins quand l'Ecole d'apprentissage du vêtement est mixte. La fondation de l'atelier-école du vêtement homme confectionné est due à l'initiative de la chambre syndicale patronale du vêtement. Au sein de son conseil d'administration figurent le président de la chambre syndicale patronale, le secrétaire général du syndicat du vêtement, un inspecteur départemental de l'enseignement technique, le directeur de l'Office d'orientation professionnelle et le directeur de la SEPR. Ce sont eux qui étudient les questions relatives au fonctionnement des cours, à l'établissement des programmes et des horaires. L'Ecole du vêtement a été créée quant à elle par le Patronage des apprentis-tailleurs, une association professionnelle qui depuis 1911 organise des cours d'apprentissage pour des ouvriers tailleurs qu'elle cherche ensuite à placer. Cette création est réalisée avec le concours de la chambre syndicale des Maîtres-tailleurs de Lyon et de la région, du syndicat général des ouvrières et des ouvriers tailleurs, des coupeurs sur mesures et coupeurs chemisiers et de la SEPR. Elle est installée au 33 rue Amédée Bonnet dans des locaux de la SEPR. L'école est administrée par un conseil d'administration de 11 membres où figurent deux prud'hommes, un conseiller municipal, un membre de la Chambre de commerce de Lyon et un représentant de la SEPR. Il est aidé par une commission paritaire chargée des questions techniques d'organisation et de contrôle de l'enseignement pratique, du choix des ouvriers attachés à l'école, de la périodicité des examens, de la fixation des allocations aux apprentis pendant la dernière partie de leur apprentissage. Ces allocations serviront d'ailleurs à des demandes supplémentaires de subventions la Société au CDET.

Les ateliers-écoles de la SEPR sont équipés par les grandes marques de machines à coudre. La Compagnie Singer a ainsi cohabité avec l'entreprise Thimonnier avant de la remplacer pour l'équipement des ateliers de couture de la Société. En 1939 l'atelier-école du vêtement homme confectionné comprend un banc de 18 machines Singer à moteur, 1 banc à moteur de 12 autres machines dont 4 spécialisées, 1 Singer

---

<sup>120</sup> CCIL, série enseignement, Institut Sainte-Marie des Chartreux, subventions de la Chambre, 1930-1969.

pour les arrêts, 1 Strobel pour le piquage des revers, 1 Reece pour les boutonnières, 1 Lewis pour le point de Saxe et 8 autres machines à coudre Singer.

On connaît en revanche assez mal les autres écoles privées de coupe et de couture. L'École Bellecour est la plus importante d'entre elles. Sa directrice, Madame Blanc, est diplômée "d'aptitude professionnelle à l'enseignement" (délivré par la ville de Zurich en 1917), diplômée de l'École de la Confédération Suisse pour la coupe pour Dames en 1922 et dispose d'un certificat de l'école de coupe Friedman de Zurich et d'un certificat de la Maison Tolmann de Paris de 1932. A sa centaine d'élèves (132 en 1941 exactement), elle propose quatre niveaux de cours et de prix : amateur (80 F/mois ou 35 F/heure), perfectionnant (forfait trois mois 1 500 F ou 250 F/mois), pour former "de bonnes couturières habiles" (forfait un an 2 500 F ou 175 F/mois) et cours professionnels (durée de trois ans : 2 600 F/an). Cette formation n'a rien de commun avec le petit établissement fondé en 1938 par Madame Paule Michèle, école de coupe et de couture dont elle est la seule professeure.

Quant aux cours professionnels des métiers du tissu, ils sont essentiellement organisés par la SEPR mais également par la Chambre d'apprentissage des métiers de la soie et du textile. Sur trois ans, cette dernière forme aussi bien les filles à la broderie d'art et à la confection que les garçons à monter et garer les métiers. 132 élèves suivent ces cours en 1927. Le budget de l'école s'élève à 59 080 francs. Il est alimenté par la taxe d'apprentissage, les cotisations des membres du Syndicat des Fabricants de Soieries et tissus de Lyon et les subventions supplémentaires votées par des maisons de soierie, de couture et de tissage. Les cours sont gratuits.

Plusieurs de ces écoles privées qui forment aux métiers du tertiaire et de la confection échappent manifestement au contrôle des pouvoirs publics. Certaines d'entre elles, malgré le fait qu'elles offrent également des cours à plein temps en journée, se rangent dans la catégorie de cours professionnels et non des écoles techniques privées, aux contraintes quasi nulles, notamment eu égard à la qualification de leurs enseignant-e-s. Dans les cours professionnels en effet, les directeurs et professeurs ne sont pas tenus de fournir la preuve de leurs connaissances pédagogiques professionnelles. Le directeur d'Enseignement Technique, Hyppolite Luc, s'en inquiète et demande à ce que ménage soit fait au sein "des œuvres d'enseignement professionnel à but lucratif dans lesquelles l'enseignement distribué est purement pratique et qui prétendent former en quelques mois, parfois même quelques semaines, des ouvriers qualifiés"<sup>121</sup>. Luc appelle à un contrôle plus serré de ces cours, notamment sur le contenu de la formation, qui ne doit pas se réduire à une formation théorique et pratique du métier mais aussi apporter un complément d'enseignement général. L'inspection technique fait ainsi la chasse aux écoles ou cours irréguliers. Ainsi en juillet 1937, l'inspection enquête sur des cours illégaux de sténodactylographie à Saint-Fons. On apprend ainsi que l'enseignante ne possède aucun diplôme, n'en délivre pas et ne s'occupe pas du placement des élèves. Elle recrute ses élèves par écriteaux placés chez les commerçants. Une dizaine d'élèves

---

<sup>121</sup> ADR, Fonds Dupin, 1 T 2215 : circulaire n° 65 du 15 mai 1935

assisterait aux cours à plein temps en journée, pour un prix forfaitaire de 500 francs<sup>122</sup>. Une autre plainte adressée par une élève à la CLP concerne une école de coupe irrégulière, au 106 de la rue de l'Hôtel de Ville à Lyon. L'école, qui porte le long nom de "Ecole de coupe, Rapid' Coupe de Paris, patrons, modèles et leçons" n'a ainsi jamais fait l'objet d'une déclaration à la mairie conformément à la loi du 25 juillet 1919 et sa directrice ne peut se prévaloir d'aucun diplôme. L'école propose trois types de cours à "des jeunes filles de condition modeste qui ambitionnent d'apprendre la coupe", coûtant 100, 500 et 1200 francs. Or, elles n'y apprennent que très peu de choses : ainsi, les élèves doivent dessiner des patrons sans jamais avoir reçu de cours (rien sur la notion d'échelle par exemple). L'école leur promet un diplôme, qui en réalité n'existe pas. Les jeunes élèves sont ensuite placées par la directrice chez des couturiers mais continueraient d'être harcelées<sup>123</sup>.

L'essor des formations "ménagères" est très net avec sept nouveaux établissements qui, loin de former uniquement des mères au foyer, apportent une véritable formation professionnelle aux jeunes filles. En effet, les cours de cuisine, lessivage, repassage, hygiène, économie domestique, coupe, couture, raccommodage, tricot, cannage, vannerie... que ces établissements dispensent, s'ils sont utiles à toute mère de famille, le sont également aux jeunes filles qui cherchent à se placer comme employées de maison, auprès de collectivités ou comme couturière ou ouvrière en confection. Les buts professionnels de ces écoles seront plus clairement affichés au lendemain de la Seconde guerre, nous y reviendrons. Pour l'heure, c'est une fois encore la formation des maîtresses de maison qui est mise en valeur, et moins celle d'employée de maison ou de couturière. Voici comment le président du Centre Familial Ménager présente l'école qu'il met en place en 1936 :

"L'école technique ménagère que nous venons d'organiser 15 rue Duchaussoy reçoit avant leur entrée à l'atelier des jeunes filles appartenant aux classes laborieuses, en vue de leur donner les notions indispensables à la future maîtresse de maison. Le gaspillage déploré dans les ménages ouvriers a bien souvent pour cause l'inexpérience des jeunes femmes attirées par l'atelier avant d'avoir été préparées au rôle qu'elles auront à remplir. Ces notions indispensables à la future maîtresse de maison sont enseignées au CFM depuis le mois d'octobre par des professeurs ayant une grande expérience des questions sociales, dans des locaux aménagés pour donner aux élèves l'amour de leur foyer.."124.

Très vite, les jeunes filles sauront néanmoins mettre à profit leur formation "ménagère" à des fins professionnelles. Quoiqu'il en soit dès les années 1930, certains de ces établissements sont relativement mieux subventionnés que les écoles formant les secrétaires. Ainsi, l'Ecole d'employées de famille, fondée en 1932 par la Ligue lyonnaise d'organisation ménagère est soutenue financièrement par la SEPR et

---

<sup>122</sup> ADR, Fonds Dupin, 1 T 2215 : rapport du commissariat de police de Saint-Fons, 9 juillet 1937.

<sup>123</sup> ADR, Fonds Dupin, 1 T 2215 : plainte contre une école de coupe irrégulière.

<sup>124</sup> CCIL, série enseignement, Centre Familial Ménager, inauguration du 19 décembre 1936.

perçoit des subventions de l'Etat (6 000 francs en 1936). L'Ecole forme des jeunes filles qui se placent ensuite comme employées de maison. Elles seraient 110 dans ce cas en 1934. Les catholiques sont surtout très actifs dans ce secteur de la formation. Le Centre familial ménager, fondé par la Direction de l'Enseignement libre en 1936, est le mieux financé. Il entretient des liens étroits avec la Chambre de commerce : l'inauguration de l'école se fait en présence de membres de la Chambre, qui la subventionne dès sa création. Surtout, l'école est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage qui compte pour 69 % de ses ressources en 1938.

Toutes les formations ne sont pas porteuses des mêmes enjeux, ce que les financements divers des écoles révèlent. Ainsi, les industriels, la Ville et l'Etat sont intervenus ensemble pour pérenniser les grandes formations masculines dans les secteurs clés de la métallurgie et du textile. La formation des ouvriers qualifiés et techniciens dans ces secteurs d'activité représente un enjeu fort que se partagent (plutôt que ne se disputent) la Ville, les acteurs économiques et l'Etat d'une part (cas de la Martinière, de l'Ecole de tissage et de l'Ecole des métiers de la métallurgie), patrons et institutions catholiques d'autre part (cas de l'Ecole de la Salle et de l'Ecole La Mâche). Il y a là des synergies plus que des concurrences. Rien de tel du côté des formations féminines qui ne suscitent à l'évidence pas de tels enjeux. Ce terrain de la formation, tertiaire essentiellement, est moins disputé entre les différentes instances concernées, et pour une large part laissé à des sociétés privées.

## ***II. Des filières de formation consolidées et fortement sexuées***

La loi Astier assortie de la taxe d'apprentissage ont soutenu le développement de la formation technique et professionnelle en la rendant obligatoire d'une part et en lui apportant des moyens financiers supplémentaires d'autre part. On assiste donc pendant l'entre-deux-guerres à une augmentation notable de la fréquentation des établissements de formation professionnelle. A Lyon, il y a de plus en plus d'élèves non seulement dans les cours professionnels mais également dans les écoles techniques. La progression d'ensemble n'est cependant pas linéaire : si l'immédiat après-guerre connaît une forte remontée des effectifs, la dépression des années 1930 fait fléchir les courbes de la fréquentation, avant qu'elles ne remontent à la fin de la décennie<sup>125</sup>.

Les cours professionnels sont de loin les plus fréquentés. Ainsi la SEPR peut faire état d'un total de 7 649 inscriptions masculines et 5 330 féminines en 1939, soit une hausse globale depuis 1919 de l'ordre de 21 %, à mettre à l'actif des hommes autant

---

<sup>125</sup> Annexe n° 5 : Etablissements de formation technique et professionnelle, garçons, fin des années 1930 et Etablissements de formation technique et professionnelle, filles, fin des années 1930

que des femmes<sup>126</sup>. Certes, il faudrait réduire d'un tiers ces chiffres impressionnants puisqu'une seule personne peut s'inscrire à deux cours simultanément. Mais si toutes les inscriptions prises à la SEPR ne relèvent pas exclusivement des cours professionnels obligatoires de la loi Astier, ils n'en révèlent pas moins la très forte demande de formation émanant des jeunes employé-e-s et ouvrier-ère-s en cours du soir et du dimanche. Les effectifs approximatifs des écoles techniques s'élèvent à environ 3 000 élèves garçons et à moins de 2 000 élèves filles pour la fin des années 1930. Parmi eux, il y en a cependant qui ne fréquentent que les cours du soir organisés par ces établissements, comme à l'Ecole de tissage où en 1939, seuls 41 élèves assistent aux cours de plein exercice sur les 110 élèves inscrits. La distinction est surtout difficile à établir pour les écoles privées des métiers de bureau qui ne départagent pas ces deux catégories d'élèves. Quoiqu'il en soit, la progression d'ensemble est forte depuis la Première Guerre : les effectifs masculins ont doublé tandis que les effectifs féminins ont quadruplé.

La demande de formation est élevée à en juger par les courbes de progression des effectifs de quelques grandes écoles professionnelles : l'Ecole la Mâche scolarise 25 élèves en 1920, 69 en 1924, 92 en 1928, 200 en 1939 ; la Martinière des garçons passe de 450 élèves en 1922, à 647 en 1929 et 960 en 1939 ; celle de filles connaît une croissance rapide puisqu'en 30 ans (1904-1934), ses effectifs ont été multipliés par 4,5 et en l'espace de 4 ans, entre 1933 et 1937 par 1,5 (passant de 600 à 900). L'Ecole de Tissage fait seule figure d'exception avec une courbe chaotique, partant de la reprise de l'après-guerre aux années de crise : 408 inscrits en 1921, 1018 en 1924, 73 10 ans plus tard et 110 en 1938<sup>127</sup>.

Si la loi Astier a soutenu cette forte demande de formation (comme elle l'a encouragé), elle a également provoqué une mise en ordre dans les formations locales. D'une part, il faut s'interroger sur la manière dont les établissements scolaires se sont progressivement alignés sur les normes définies par la loi Astier, notamment dans son incitation à augmenter la part de l'enseignement général au sein des cursus de formation. D'autre part, l'instauration de la taxe d'apprentissage oblige les établissements à se positionner au sein d'une hiérarchie des formations puisqu'à chaque niveau correspond un pourcentage de la taxe. D'ailleurs, les réussites affichées aux CAP déterminent aussi l'attribution du bénéfice de la taxe. L'offre de formation apparaît ainsi à la veille de la Seconde Guerre mondiale consolidée et mieux structurée. Tout comme elle demeure fortement sexuée. A la sortie de l'école primaire, filles et garçons ne sont pas placés sur un même pied d'égalité face aux possibilités de formation. Dans un contexte de non-mixité du marché du travail, l'éventail des formations offertes aux jeunes filles demeure forcément restreint comme en témoigne les publications de l'Office d'Orientation Professionnelle de Lyon dès les années 1920. Ainsi en 1923, sur les 59 professions listées par l'Office pour leurs possibilités d'apprentissage, seules huit sont ouvertes aux filles)<sup>128</sup>. De

---

<sup>126</sup> Annexe n° 4 : Effectifs de la SEPR.

<sup>127</sup> Annexe n° 20 : Effectifs de l'Ecole de tissage.

<sup>128</sup> AML, 1101 WP 147 : Office municipal d'orientation professionnelle, 1923.

même, sur les 39 professions pour lesquelles des cours professionnels ont régulièrement fonctionné en 1923 dans le département du Rhône, seules sept sont ouvertes aux femmes<sup>129</sup>. Enfin en 1921, sur les dix spécialités du CAP instituées à Lyon, principal centre d'examen pour le Rhône, sept sont masculines, une est mixte et deux sont féminines. En clair, les seuls métiers ouverts aux femmes et pour lesquels existe une formation, voire un diplôme sont ceux liés aux métiers du tissu (couturières, lingères, brodeuses ...), et du bureau (aide-comptable, secrétaire, sténodactylographe). L'analyse de l'offre de formation, en terme de filières, de cursus, de niveaux, de contenus, doit donc tenir compte de cette forte sexuation. Nous évoquerons donc tour à tour la place des hommes et des femmes dans les filières industrielles puis commerciales.

### **A. Les filières industrielles**

Ce sont bien vers les filières industrielles que se dirigent les flux masculins les plus importants : à la Martinière en 1935, 73% des élèves inscrits (hors cours préparatoire) le sont dans les sections industrielles avec les spécialités suivantes : industries mécaniques, industries électriques, industries chimiques, industries du bois, BTP et horlogerie. A l'Ecole de la Salle, sur les 332 élèves inscrits en 1934, 178 le sont dans la spécialité ajustage et mécanique. Les filles y sont un peu moins nombreuses et surtout cantonnées aux seuls métiers du tissu (seule la SEPR propose une formation pour polisseuses et chaînistes). C'est vers ces filières non mixtes de la métallurgie et du textile, là où se concentrent les plus forts effectifs, que nous porterons ici le plus d'attention.

#### ***1. Former les garçons aux métiers de la métallurgie***

Les formations aux métiers de la métallurgie sont nombreuses à Lyon qui répondent aux besoins immenses et variés des entreprises. Du chaudronnier au monteur et à l'ajusteur, du contremaître sur les premières chaînes de montage automobile au dessinateur et au cadre technique, les écoles s'inscrivent désormais au sein d'une offre très variée et complémentaire plus que concurrente. La hiérarchie des formations intermédiaires place au sommet de cette offre la Martinière, l'Ecole de la Salle et l'Ecole la Mâche, desquelles sortent les futurs contremaîtres, techniciens et cadres techniques des entreprises, tandis que le gros des ouvriers qualifiés est formé au sein de l'Ecole des métiers des industries de la métallurgie, des ateliers Boisard et de l'école d'entreprise Berliet, sans oublier pour les jeunes adultes, les nombreux cours professionnels.

---

<sup>129</sup> ADR, T 617.

## L'élite du technique : Les Ecoles techniques de la Martinière, de la Salle et de la Mâche

A la fin des années 1930, les conditions de recrutement sont identiques à l'ENP la Martinière, à l'Ecole de la Salle et l'Ecole la Mâche<sup>130</sup>. Ces écoles recrutent les jeunes garçons à partir de 13-14 ans, issus des fractions supérieures des classes populaires et inférieures des classes moyennes<sup>131</sup>, munis de leur certificat d'études, ayant en général poursuivi dans les cours complémentaires ou EPS de la ville, voire ayant été préparés dans les cours préparatoires annexés à ces écoles. Toutes trois ont depuis longtemps établi un concours d'entrée afin d'assurer une sélection. A la Martinière, sur les 482 candidats ayant pris part au concours d'admission en 1937, 264 seulement ont été admis. Ceux-ci, des Lyonnais essentiellement, viennent soit des cours complémentaires, soit des Ecoles primaires supérieures, soit du cours préparatoire de la Martinière, ouvert sans examen à tous les élèves possédant le certificat d'études et à ceux ayant raté de peu le concours d'entrée en 1<sup>er</sup> année. Le programme du concours d'entrée est le même pour toutes les ENP de garçons de France, et comprend essentiellement des questions d'enseignement général. A l'Ecole de La Salle, le programme du concours d'entrée est indiqué sur les brochures publicitaires de l'école. Il porte sur les matières suivantes : instruction religieuse, grammaire, composition française, histoire de France, géographie, arithmétique, algèbre, géométrie et dessin<sup>132</sup>. Ce concours est également très sélectif puisqu'en juillet 1939, sur 290 candidats qui s'y sont présentés, seuls 146 ont été admis en 1<sup>er</sup> année<sup>133</sup>. Chez la Mâche, sur 100 candidats, 33 sont admis en première année. Cette dernière a également établi un cours préparatoire, avec deux sections, l'une recrutée sur l'enseignement primaire, l'autre sur l'enseignement secondaire.

Cette sélection à l'entrée, ajoutée au cursus scolaire des élèves à l'entrée (passage par un cours complémentaire ou une EPS le plus souvent) place ainsi ces établissements au sommet de l'offre lyonnaise de formation intermédiaire. Ils diffèrent cependant au niveau des contenus proposés, l'ENP et l'Ecole de la Salle étant classés parmi les établissements formant les cadres moyens, alors que l'Ecole La Mâche revendique ce niveau sans néanmoins l'obtenir avant la Seconde Guerre. Elle demeure de fait classée comme établissement formant les ouvriers qualifiés<sup>134</sup>.

---

<sup>130</sup> Voir notamment ADR, fonds Dupin, 1 T 2271. Rapports d'inspection des écoles La Mâche et de la Salle.

<sup>131</sup> C'est ce qui ressort d'un sondage sur le fichier des élèves de la Martinière. Archives de l'établissement.

<sup>132</sup> ADR, Fonds Dupin, 1 T 2271.

<sup>133</sup> ADR, *Bulletin de l'Association des anciens élèves des Frères. Ecole de la Salle*, n° 280, juin-juillet 1939.

<sup>134</sup> L'inspecteur de l'ET Dupin a inspecté plusieurs fois pendant les années 1930 l'Ecole d'apprentissage supérieur la Mâche. A l'origine, il y a la demande de l'abbé la Mâche faite au CDET d'autoriser son école à recevoir sur le produit de la TA des subventions au titre de la formation de "cadres moyens". Voir ADR, Fonds Dupin, 1 T 2271. Rapports de l'ET datés du 27 décembre 1928, du 26 janvier 1933, du 9 mai 1939.

A la Martinière, les élèves de la section industrielle suivent en théorie quatre années d'études qui comportent deux années d'études techniques générales puis deux années de spécialisation (modelage, moulage-fondeur, forge, serrurerie, mécanique, menuiserie, électricité, bâtiment et travaux publics, chimie industrielle). A l'Ecole de la Salle, la formation ne dure que trois années mais c'est au bout des deux ans de formation " générale " que les élèves se spécialisent au sein d'une troisième année, soit en section commerciale, soit en section industrielle (ajustage et mécanique, menuiserie). Chez la Mâche, il n'existe pas de distinction entre les années, la spécialisation intervient dès le début du cursus, en mécanique, serrurerie, menuiserie, ébénisterie, sculpture. Mais plus que le nombre d'années de formation, c'est la part de l'enseignement général et technique sur l'enseignement pratique qui fait la différence.

*Tableau n° 13 : horaires et enseignements à l'ENP la Martinière et à l'EAS<sup>135</sup>*

	1 <sup>e</sup> année		2 <sup>e</sup> année		3 <sup>e</sup> année		4 <sup>e</sup> année	
	ENP	EAS	ENP	EAS	ENP	EAS	ENP	EAS
Enseignements littéraires	11	8	10,5	6	8	4	7	3
Enseignements Scientifiques	9,5	9	10,5	10	10	10	10	8
Enseignements Professionnels	20	24,5	22	28	28	31	29	32
Totaux	40,5	41,5	43,5	44	47	45	46	43

L'enseignement chez la Mâche compte beaucoup plus d'heures d'enseignement professionnel qu'à l'ENP de la Martinière, cette dernière offrant en revanche un enseignement général, littéraire et scientifique plus important, caractéristique de l'enseignement des ENP et de toute école prétendant désormais à la formation des techniciens et cadres moyens. Dans le détail, les élèves de la Mâche n'apprennent pas l'anglais comme à la Martinière, les cours de français sont moins nombreux et l'enseignement du dessin est trop réduit (4h contre 8h). L'Ecole la Mâche est d'ailleurs loin de proposer un enseignement général aussi varié qu'à l'Ecole de la Salle, qui lui s'aligne en terme d'horaires sur ceux de l'ENP (voir plus loin pour le détail de la formation générale). Si la formation générale des Lassaliens est très consistante, elle est aussi polyvalente puisque les futurs cadres de l'industrie reçoivent pendant deux ans une formation industrielle et commerciale rudimentaire avant d'opter pour la spécialisation en fin de 2<sup>e</sup> année. Lors de ces deux premières années en effet, les élèves suivent des cours de correspondance commerciale et de

<sup>135</sup> Ibid.

comptabilité, au même titre que des cours de mathématiques appliquées de sciences et de dessin.

L'horaire réservé aux travaux pratiques en atelier est donc plus important chez la Mâche : 6h 30 en plus en 1<sup>e</sup> année ; 7 h en 2<sup>e</sup> ; 7 h en 3<sup>e</sup> et 8 h en 4<sup>e</sup> année. Dès sa fondation, l'école revendique cette primauté du travail manuel et se présente alors comme une " Ecole usine " :

“ La plus grande partie du temps est consacrée au travail manuel. Que l'on ne s'imagine pas un travail factice. Tout travail exécuté est un travail utile : l'élève, sachant que l'objet qu'il fabrique doit servir, y apporte un soin et un intérêt qu'il ne mettrait pas à la confection d'une pièce de démonstration. On fabrique donc à l'atelier de l'outillage pour l'école et, pour l'industrie privée, des pièces détachées, des éléments de machines ou des machines complètes. En somme, le travail de l'atelier, sous la conduite des contremaîtres et sous la direction d'un ingénieur-directeur des travaux, est ce qu'il serait dans une usine, mais accompagné d'explications patientes et adaptées ”<sup>136</sup>

Si à la fin des années 1930, l'Ecole cherche à s'aligner sur les nouvelles réglementations nationales, elle conserve encore les traces de cette primeur donnée au travail en atelier. C'est d'ailleurs ce qui fait sa réputation. Ainsi, l'inspecteur Dupin évalue toujours favorablement les résultats de ces travaux pratiques (“ résultats bons dans l'ensemble ... les exercices gradués qui nous ont été soumis dans l'atelier de mécanique sont faits avec soin... les travaux industriels sont soignés, exécutés dans des délais courts, avec rapidité. Les machines paraissent judicieusement utilisées... ”). Néanmoins, il regrette l'absence de “ carnet d'atelier ” (avec dessins des pièces à exécuter, temps donnés, observations des instructeurs ...) et de “ bureau des travaux ”. Or, c'est bien dans ce bureau des travaux que se préparent les fabrications, que s'étudient les montages d'usinage, les temps à envisager, les fiches de fabrication... Pour Dupin, c'est justement cette éducation technique qui caractérise l'établissement formant des cadres moyens. L'Ecole la Mâche en est encore dépourvue.

Cette répartition entre enseignement général et théorique et enseignement pratique (en atelier) classe ainsi l'EAS entre les écoles pratiques (ou écoles de métier) qui forment les ouvriers qualifiés, et les ENP qui forment des techniciens et cadres moyens. Le trop faible pourcentage des élèves qui atteignent la formation complète du cycle en quatre années forme un argument supplémentaire en ce sens. La comparaison entre les deux établissements révèle en effet une très forte déperdition d'élèves lors des quatre années du cursus chez la Mâche :

*Tableau n° 14 : Répartition des élèves de l'EAS et de l'ENP au sein des cinq années d'études (1939)*

---

<sup>136</sup> CCIL, série enseignement. Ecole d'Apprentissage Supérieur. Brochure présentant l'école, 1922.

	Cours préparatoire	1 <sup>e</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	Totaux
ENP	270	270	250	215	180	1165
EAS	91	88	65	24	14	282

Ainsi, 15 % seulement des élèves entrés chez la Mâche en 1<sup>e</sup> année poursuivent jusqu'en 5<sup>e</sup> année alors qu'à la Martinière, ce taux s'élève à 66 % et il est de 44 % à l'Ecole de la Salle. Chez la Mâche, trop peu d'élèves méritent ainsi leur classement dans la catégorie "cadres moyens". Ces abandons en cours de scolarité témoignent des fortes pressions économiques qui agissent sur les élèves, encore poussés à se placer le plus vite possible dans le monde du travail. De plus chez la Mâche, les élèves peuvent se présenter aux épreuves du CAP dès la fin de 3<sup>e</sup> année, voire de la 2<sup>nd</sup>e alors qu'à l'ENP, les élèves n'ont d'autre choix que d'attendre la fin des quatre années pour tenter le diplôme d'élève breveté des ENP. Et c'est là le dernier argument mis en avant pour refuser à l'Ecole la Mâche sa classification en formation de cadres moyens. Si l'Ecole la Mâche s'enorgueillit du succès de ses élèves aux différents CAP de la métallurgie, si d'après l'inspecteur Dupin le niveau des candidats de chez la Mâche est largement supérieur au niveau habituel des candidats aux épreuves du CAP, ce diplôme n'en demeure pas moins la caractéristique de la formation des ouvriers qualifiés et non des cadres moyens, cette dernière étant certifiée par le DEB.

Notons toutefois que si ces établissements se sont adaptés à la nouvelle norme nationale en matière de certification, ils n'en demeurent pas moins soucieux de préserver leur identité propre, via un diplôme maison, bien monnayable sur le marché du travail. Ainsi, un Martin obtient au bout de quatre ans son "diplôme de la Martinière" (avec ou sans le DEB). Et quand la scolarité est incomplète, un "certificat d'ancien élève de la Martinière" peut être délivré. A l'Ecole la Mâche comme à l'Ecole de La Salle, les diplômes sont également "maison" et sont de précieuses cartes de visite dans les usines de la région.

De la Martinière et de l'Ecole de La Salle, il est possible de poursuivre sa scolarité dans un établissement d'enseignement supérieur. La Martinière dispose d'une section spéciale de préparation aux écoles techniques supérieures qui entraîne notamment les élèves aux concours d'entrée des Ecoles nationales d'Arts et Métiers (13 reçus en 1937), de l'Ecole de chimie industrielle et de l'Ecole centrale. En 1927, 17 Martins sont admis à l'Ecole centrale et trois à l'Ecole de chimie. En parallèle, la filière catholique s'est établie. En effet, si l'Institut de chimie industrielle (des facultés catholiques) admet sans concours les bacheliers, les non bacheliers étant admis à l'issue d'un concours, les anciens de l'Ecole de la Salle qui ont accompli leur 3<sup>e</sup> année d'études dans la section industrielle et obtenu leur diplôme de fin d'études, sont assimilés aux bacheliers et donc admis sans concours. L'Ecole centrale recrute également des lassaliens. De l'Ecole la Mâche en revanche, nous n'avons pas de trace avant la Seconde Guerre de poursuite d'études et ce n'est qu'à partir des années

1940 que l'on peut retrouver des anciens de la Mâche à l'ECAM (Ecole catholique des arts et métiers) et à l'Ecole centrale.

Ces poursuites de scolarité dans le supérieur sont néanmoins marginales et le gros des anciens entre directement dans le monde du travail. Les bureaux de placement, organisés par les associations d'anciens élèves de ces trois écoles, facilitent les recherches des élèves en centralisant les offres des entreprises. Cependant, on connaît mal leur activité pour la période de l'entre-deux-guerres, nos sources étant plus consistantes pour les années 1940-1950.

Les Martins sont bien peu nombreux à revêtir le col bleu pour leur premier emploi. En 1933, sur les 137 sortants de l'école, 32 % sont "ingénieurs spécialistes", en proportion égale avec les "employés". Les secteurs d'embauche les plus importants sont, après le commerce et la banque, l'industrie mécanique, le BTP et le textile. Les anciens de la Mâche sont en revanche plus intégrés au monde industriel et beaucoup s'élèvent dans la hiérarchie de l'entreprise. Une statistique de 1934 établie par l'association des Anciens Elèves de l'Ecole la Mâche établit que, sur 100 élèves ayant suivi le cycle complet des études et ayant effectué leur service militaire<sup>137</sup> :

- 30 sont devenus chefs d'industrie, artisans, petits patrons : sur ces 30, 10 ont pris la succession de leurs parents ou partagent avec eux la direction, 20 ont fondé, eux-mêmes, leur atelier ou entreprise
- 10 remplissent des fonctions de chefs d'ateliers, contremaîtres ou professeurs dans des écoles techniques
- 13 sont contremaîtres, chefs de services dans l'industrie
- 8 sont dessinateurs d'outillage
- 14 sont ouvriers qualifiés : outilleurs, monteurs ...
- 10 ont obtenu des emplois techniques dans les administrations (PTT, Chemins de fer)
- 10 sont représentants, généralement de maisons industrielles
- 5 ont quitté l'industrie pour l'armée ou d'autres situations.

Il demeure enfin difficile de dessiner les filières de recrutement école-entreprises. On sait juste que le constructeur Berliet recrute une partie de ses cadres à la Martinière comme à l'Ecole de la Salle. Par ex sur 99 cadres présents en 1981 chez Berliet, entrés à l'usine entre 1937 et 1951, 11 viennent de la Martinière. On devine par ailleurs que les entreprises qui n'hésitent pas à verser leur taxe d'apprentissage à certaines écoles puisent dans ces dernières le personnel qualifié dont elles ont besoin.

### L'école des métiers de la métallurgie

---

<sup>137</sup> ADR, Fonds Dupin, 1 T 2271.

“ L’Ecole des métiers des industries métallurgiques de Lyon a pour but de former des apprentis et des ouvriers immédiatement utilisables dans les industries suivantes :  
automobiles et industries qui s’y rattachent  
chaudronnerie  
construction mécanique  
construction métallique  
électricité  
bronzes d’art d’église et lustrerie  
forge et estampage et industries connexes ”<sup>138</sup>

De la fondation de l’atelier-école en 1923 par la Chambre syndicale de la métallurgie à sa transformation en Ecole des métiers, privée en 1931, puis publique en 1936, l’institution a toujours visé la formation d’ouvriers qualifiés. Pour cela, la formation pratique demeure prédominante avec sur trois ans (voire quatre ans pour la section électricité), un programme qui comprend 48 heures de travail par semaine, dont 38 h d’atelier et seulement 10 h de cours théoriques (français, maths, dessin, technologie, culture physique). L’Ecole recrute les jeunes garçons directement de l’école primaire, soit à 13 ans. Le certificat d’études primaires est demandé, même si des élèves peuvent être admis sans, mais après examen d’entrée du niveau de ce certificat. Face à l’affluence, un concours d’entrée est cependant établi pour tous. Il devient très sélectif. Ainsi aux sessions de juillet et de septembre 1935, 314 candidats se sont présentés pour 82 places disponibles. Admis, le jeune garçon passe ses deux premières années aux ateliers de mécanique générale puis choisit la spécialisation de son choix. Cette non spécialisation en début de cursus permet de former des ouvriers polyvalents, capables de s’adapter aux nouvelles méthodes de production. Si les résultats sont insuffisants, l’élève peut refaire une année ou bien quitter l’école, auquel cas il obtient un certificat de travail constatant qu’il est bien passé par l’école. Le diplôme de l’Ecole des Métiers est délivré aux autres en fin de la 3<sup>e</sup> année, ou de 4<sup>e</sup> pour la spécialisation en électricité. Les élèves peuvent également se présenter aux différents CAP de la métallurgie.

### La formule de l’école-usine ou de l’école d’entreprise : les expériences Boisard et Berliet

Ces deux formations se rejoignent en ce qu’elles sont fondées sur une même importance donnée aux enseignements pratiques, qui priment sur l’enseignement général. Pour Berliet ou pour Boisard, l’atelier vaut bien la classe dès qu’il s’agit de fournir de bons praticiens directement utilisables dans l’industrie.

---

<sup>138</sup> AML, 95 WP 030 : Ecole des métiers des industries métallurgiques de Lyon, brochure imprimée datée de 1935.

L'école Boisard recrute ses élèves - des Lyonnais mais également beaucoup de ruraux et de jeunes domiciliés à l'extérieur du Rhône - dès l'âge de 13 ans pour une durée théorique de cinq longues années au terme desquelles un diplôme " maison " est délivré (à partir d'un contrôle continu et non d'un examen). A l'école de l'abbé Boisard, les semaines sont très chargées (52 h hebdomadaires en 1938), passées essentiellement à l'atelier et moins en salle de classe. L'horaire appliqué est le suivant :

- Travaux pratiques : 40 h
- Dessin : 5 h
- Technologie : 2 h
- Enseignement général (arithmétique – géométrie – français) : 5 h

La primauté de la pratique sur la théorie est la clé de la méthode Boisard que l'abbé justifie ainsi :

“ Nous venons de dire que cet apprentissage exigeait une certaine connaissance scientifique et aussi, la dextérité de la main, le coup d'œil et l'habitude du muscle. Cela veut-il dire que l'étude " écolière et livresque " doit prendre autant de temps dans la formation de l'ouvrier, que le travail manuel ? Cela veut-il dire qu'elle doit ressembler à celle qu'on fait dans les écoles pour réussir à un examen ? Non, certes, à notre avis.

La très grande partie de la science théorique nécessaire sera utilement reçue avec les explications données au cours du travail, sur la manière d'opérer et sur les causes de cette manière. Ainsi " enrobée " dans ces explications, elle sera acceptée par l'intelligence qui ne se heurtera à aucune abstraction. Sans doute, il faut une instruction préalable, mais nous supposons l'apprenti de 13 ans sachant lire, écrire et calculer. Ceci posé, nous disons qu'il sera facile et profitable de donner à l'apprenti des connaissances théoriques suffisantes à l'occasion des travaux pour lesquels elles sont nécessaires et dans l'ordre où ces travaux offriront l'occasion de les donner.

Prenons, par exemple, la géométrie élémentaire, elle sera bien plus rapidement et bien plus facilement enseignée que par des définitions, en réalisant, sur la matière, et par les outils, les lignes ou les surfaces perpendiculaires, à angles divers, courbes, etc. Jamais une définition ne fera, avec la même précision, comprendre à une jeune intelligence, ces premières données de la géométrie et, beaucoup d'autres, plus compliquées, seront, au fur et à mesure du travail, révélées et comprises sans effort, comme une chose toute naturelle ”<sup>139</sup>

La pratique l'emporte donc sur le reste et c'est seulement après la journée de travail en atelier que sont organisés les cours théoriques et d'enseignement général<sup>140</sup>.

---

<sup>139</sup> CCIL, série enseignement, Extrait du Bulletin du Patronage et des Ateliers d'apprentissage de N.D. de la Guillotière, 1921.

<sup>140</sup> Au prix de quelques ajustements, cette primauté de l'atelier sur la salle de cours est encore aujourd'hui la règle première à l'école de production Boisard.

Dans les faits, les temps de passage à l'école sont très élastiques. Sur les 81 élèves entrés à l'école entre 1923 et 1928, sept restent moins d'un an, 13 restent un an, 14 restent deux ans, 16 restent trois ans, 11 restent quatre ans et 20 restent cinq ans<sup>141</sup>. Les résultats sont donc très inégaux, et si les élèves peuvent faire valoir leur passage chez Boisard auprès des entrepreneurs locaux, ils sont encore peu nombreux à passer le CAP. En 1937, sur les quatre apprentis mécaniciens qui se sont présentés au CAP, un seul a été admissible. Tous ont échoué aux épreuves théoriques, ce qui ne surprend guère au regard des heures consacrées à l'enseignement du dessin, du français ou de la géométrie. A la demande de l'abbé Boisard de reconnaissance de son école comme formant des cadres moyens, l'inspecteur Dupin répond par la négative :

“ Ces constatations conduisent à déclarer que les ateliers d'apprentissage de l'abbé Boisard sont restés dans la saine tradition de préparer de bons apprentis mécaniciens, serruriers, menuisiers ou ébénistes, justement réputés dans la région lyonnaise, mais que la qualité du recrutement des élèves, le rythme scolaire adopté, les horaires et les programmes suivis, les résultats obtenus ne permettent pas de dire qu'on y forme des agents de cadres moyens ”<sup>142</sup>.

La formation Berliet se rapproche de celle de Boisard car l'enseignement pratique y est aussi prépondérant. L'atelier doit l'emporter sur l'école comme l'exprime Marius Berliet en personne en 1938 :

“ L'enseignement général dans l'Ecole est mis de côté. Notre but n'est pas d'augmenter le nombre des intellectuels mais celui des praticiens, les jeunes gens qui ont le souci de compléter leur instruction le font au cours du soir de la SEPR ”<sup>143</sup>.

Pour former ses propres ouvriers qualifiés et s'attacher les jeunes gens que l'école aurait formé, les élèves sont placés sous contrat d'apprentissage. L'école est ouverte aux enfants de 14 à 16 ans, certificat d'études en poche ou non, et de préférence “ fils d'ouvriers et employés de maisons ”. L'admission se fait après entretien avec le directeur de l'école et une période d'essai est fixée à trois mois, au bout de laquelle le contrat d'apprentissage est signé. Le personnel enseignant est constitué par “ les fines pattes de Marius Berliet ”, contremaîtres et chefs d'équipe.

L'école connaît un réel succès : en 1924, 18 apprentis entrent en 1<sup>e</sup> année, ils sont 47 en 1930, 54 en 1935 et 66 en 1938. Les défections interviennent surtout en fin de 1<sup>e</sup> année puisque de 1924 à 1934, sur les 408 apprentis recrutés en 1<sup>e</sup> année, 114 ont abandonné dans l'année de leur inscription. Les déperditions sont plus faibles pour les deux années suivantes de la formation. L'école, dont on ne connaît pas les

---

<sup>141</sup> Archives privées des ateliers de production Boisard, registres d'usines, 1923-1932.

<sup>142</sup> ADR, fonds Dupin, 1 T 2271. Rapport d'Inspection générale, mai 1938.

<sup>143</sup> Cité par Christophe GALLET, *op. cit.*, p. 26

programmes pour cette période de l'entre-deux guerres, a formé des ouvriers qualifiés, et certains sont devenus cadres. En 1952, les anciens apprentis des promotions 1912 à 1933 dont l'ancienneté chez Berliet varie entre 20 et 40 ans sont à 72 % des ouvriers professionnels et à 27 % des cadres assimilés. Mais en 1952, sur les 825 apprentis sortis de l'école de 1912 à 1949, seulement 281 sont encore présents dans l'entreprise, soit une déperdition de 65 % des élèves formés. Beaucoup ont quitté la grande entreprise pour de plus petites qui offrent de meilleurs salaires.

### Les cours professionnels de la SEPR

La formation aux métiers de la métallurgie n'est pas en totalité scolarisée. La SEPR, la Martinière organisent les cours professionnels et de perfectionnement pour les quelques centaines d'apprentis placés dans les industries métallurgiques de la région. En 1931, l'Office d'Orientation Professionnelle fait le compte des apprentis qu'elle a placés dans ce secteur : 60 ajusteurs mécaniciens, neuf chaudronniers, deux dessinateurs industriels, un graveur sur métaux, un horloger, un mécanicien sur machines à calculer, 36 mécaniciens-électriciens, huit monteurs en bronze, un opticien-lunetier, deux plombiers-zingueurs, un outilleur-matricieur, 18 serruriers et trois tourneurs-mécaniciens. En 1941, sont désormais placés en masse des monteurs-électriciens (83), des bobineurs-électriciens (10) et des tourneurs-mécaniciens (181)<sup>144</sup>. Ces apprentis signent un contrat d'apprentissage de trois ans. Après un examen individuel, ils sont placés dans les cours de la SEPR correspondant à leur degré d'instruction. Pendant neuf mois, les apprentis doivent suivre ces cours tous les soirs de 17 à 19 heures.

L'ENP de la Martinière abrite également des cours professionnels et de perfectionnement, appelés la " Martinière du soir ", répartis en trois divisions : industrielle, commerciale et PTT. L'enseignement est donné par les maîtres de la Martinière et conduit sur deux ou quatre années au CAP et au Brevet de la Martinière du soir. 362 jeunes gens et jeunes femmes fréquentent ces cours, dont 244 en cours professionnels et 118 en cours de perfectionnement. La section industrielle, strictement masculine, regroupe les spécialités suivantes :

- ajusteurs, tourneurs, fraiseurs, mécaniciens, mouleurs-fondeurs
- dessinateurs en constructions mécaniques et métalliques
- aides-chimistes
- monteurs-électriciens
- techniciens de l'industrie des moteurs pour l'automobile et l'aviation
- cours de radiotélégraphie et de radiophonie.

S'est ainsi construite une filière des métiers de la métallurgie, avec des formations comme celles de l'Ecole de la Salle et de la Martinière qui visent à la formation des cadres techniques et techniciens tandis que d'autres, par l'importance qu'elles

---

<sup>144</sup> AML, 1101 WP 147 : OOP.

donnent à l'enseignement pratique, visent à la formation des ouvriers qualifiés. Quant à l'Ecole la Mâche, elle hésite entre ces deux logiques de qualification, ouvrière ou technicienne.

## ***2. La filière textile***

Au contraire de la métallurgie, on retrouve des filles et des garçons dans la filière textile. Mais il n'y a pas de concurrence entre les deux sexes : les jeunes hommes apprennent à monter et réparer les métiers à tisser, à diriger, encadrer la production et à la commercialiser tandis que les jeunes femmes sont cantonnées aux tâches d'exécution, de l'aiguille à la machine à coudre. Si l'Ecole municipale de tissage concentre à elle-seule la quasi totalité des effectifs masculins de ce secteur de formation, les jeunes filles, plus nombreuses, sont dispersées en divers lieux de formation.

### Les gareurs, cadres techniques et commerciaux de l'Ecole de Tissage

Si la section soierie de l'Ecole Supérieure de Commerce prépare, avec ses 40 métiers mécaniques et ses quatre années d'études, à la direction des usines mécaniques, à la fabrication et au commerce de soie, de coton et de lin, c'est à l'Ecole de Tissage que les futurs techniciens en soierie sont formés<sup>145</sup>.

Au sortir de la Première Guerre, l'Ecole municipale de Tissage offre bien toujours deux types de formation : les cours du soir et du dimanche qui s'adressent " aux employés de fabrique, aux tisseurs, aux dessinateurs et aux liseurs " et les cours du jour ou de plein exercice qui " ont pour but de donner aux jeunes gens, en une année de scolarité, un enseignement complet du tissage pour leur permettre de débiter dans d'excellentes conditions dans la fabrique lyonnaise ". Aux cours de théorie et pratique du tissage, de dessin de fabrique s'ajoute désormais à partir d'octobre 1922 celui de comptabilité de Services et Matières, apte à former les employés commerciaux de la fabrique<sup>146</sup>. Les cours du soir et du dimanche sont de loin les plus fréquentés, attestant d'un besoin aigu de la part des professionnels de la soierie de se perfectionner dans leurs métiers et d'en suivre les mutations technologiques. Car les auditeurs du soir et du dimanche sont avant tout des tisseurs et des gareurs. En 1922 en effet, sur un total de 130 élèves dont on connaît la profession, on compte 80 tisseurs et gareurs, 32 employés de soierie, trois monteurs de métiers, un liseur, un dessinateur, deux passementiers, trois teinturiers ou apprêteurs, quatre mécaniciens. Seulement quatre ne travaillent pas pour la soierie<sup>147</sup>. La moitié d'entre eux ont entre

---

<sup>145</sup> La section concurrente organisée par l'Ecole de la Salle comprend un cours d'une année, complété par un cours spécial de garage sur une année également. Mais ils ne sont que 4 à suivre ces cours que l'on connaît par ailleurs fort mal.

<sup>146</sup> Annexe n° 7 : Programmes des cours de l'Ecole municipale de Tissage, 1924.

<sup>147</sup> AML, 176 WP 052 : Ecole de Tissage, Commission administrative, réunion du 28 décembre 1922.

20 et 30 ans et 30 % ont 30 ans et plus. Les jeunes auditeurs, de 20 ans et moins, donc concernés pour une large part par l'obligation des cours professionnels de la loi Astier, sont pourtant peu nombreux, représentant 5 % des effectifs. Quelque soit le cours suivi, de plein exercice ou du soir, il ressort que l'Ecole forme les ouvriers qualifiés du tissage de la soie et les chefs de service, voire les fabricants. En 1934, on apprend ainsi que les 364 membres de la Société des Anciens Elèves de l'Ecole municipale de Tissage de Lyon sont devenus pour 72 d'entre eux fabricants, 49 chefs de service, 51 tisseurs mécaniciens, 17 liseurs, 11 dessinateurs, 10 professeurs et 154 employés de soierie<sup>148</sup>.

Pour les raisons d'économies que nous avons évoquées précédemment, et pour faire face à la grave crise de recrutement qu'elle subit, l'Ecole abrite à la fin des années 1930 dans ses nouveaux locaux du cours des Chartreux, les élèves de ses cours de plein exercice - ils ne sont plus que 16 en 1937 - , ceux de la section de Tissage de l'Ecole Supérieure de Commerce - six en 1937 - et ceux des cours professionnels et de perfectionnement, qui ont lieu le soir et le dimanche, soit 133 élèves en 1937. Les cours de plein exercice ont désormais lieu sur deux années, afin d'élargir le champ d'utilisation des techniciens du tissage : la préparation ne repose plus uniquement sur la connaissance approfondie du tissage mais également sur des savoirs techniques plus généraux. Les élèves de la section supérieure de l'ESC suivent quant à eux d'une part les cours pratiques à l'Ecole de tissage et les cours commerciaux à l'ESC. Quant aux cours professionnels, plusieurs sont organisés conjointement par la SEPR et par l'école, suivis par un public rajeuni. La SEPR se charge de l'enseignement théorique et pratique de 1<sup>er</sup> degré, fondé sur l'étude des tissus unis et préparant au CAP. Les cours de second degré, ou cours de perfectionnement, ont pour objet principal l'étude des tissus façonnés et préparent au brevet professionnel. C'est pendant la guerre cependant que l'Ecole va véritablement diversifier son enseignement, en élargissant ses spécialisations à d'autres secteurs de production que la soie, nous y reviendrons.

### Les ouvrières en confection

Les métiers du tissu demeurent la filière industrielle féminine par excellence, avec d'importants besoins de formation. Il s'agit autant de former des couturières maîtrisant entièrement la fabrication d'un costume que des ouvrières sur machines à coudre spécialisées dans une tâche précise. Si la Martinière se charge des premières, les ateliers-écoles de la SEPR ainsi que ses cours professionnels s'occupent plutôt de la formation des secondes. Notons que des premières écoles ménagères sortent également des couturières et des ouvrières en confection, mais nous les connaissons encore mal pour la période d'avant-guerre. Les contenus de formation se précisent après la guerre, ce sur quoi nous reviendrons.

---

<sup>148</sup> AML, 176 WP 052 : Lettre de la société au maire de Lyon, 22 août 1934.

La section industrielle de l'Ecole pratique commerciale, industrielle et ménagère de la Martinière poursuit comme avant guerre sa formation aux métiers des tissus. En 1<sup>e</sup> année, toutes les jeunes filles suivent des cours d'enseignement général communs aux sections industrielles et commerciales (morale et civilité, histoire, dessin, sciences appliquées à l'hygiène, à l'économie domestique, à la puériculture et aux soins aux malades, législation ouvrière), apprennent le dessin (composition décorative et figurine de modes) et surtout à coudre et à bien coudre. Ce n'est qu'à l'issue de cette première année qu'elles décident d'une spécialisation : confection pour dames, lingerie, modes, confection pour hommes et garçonnets, confection pour fillettes, corsets. L'enseignement pratique a lieu tous les jours, à raison de trois à quatre heures d'atelier.

En 1936, la section industrielle de la Martinière compte 428 jeunes filles qui se répartissent de la façon suivante : 306 couturières (flou et tailleur), 34 couturières (fillettes), 26 modistes, 28 lingères, 16 corsetières et 18 giletieres-culotières. Ces flux sont impressionnants, et le sont d'autant plus qu'à la SEPR également, l'on forme couturières et ouvrières en fonction.

Au début des années 1920, environ 700 auditrices, soit deux femmes sur trois inscrites aux cours de la SEPR, s'adonneraient aux "travaux d'aiguilles", inscrites aux 38 cours, dispersés dans toute l'agglomération lyonnaise, de coupe, couture, confection, lingerie, broderie. Le cours de couture proprement dit se déroule en trois heures et demi hebdomadaires sur trois ans et comprend une leçon de raccommodage et deux leçons de couture. L'auditoire des cours est plutôt hétérogène, formé d'ouvrières d'usines, d'employées et de jeunes filles recensées sans profession. Dans ce cours, elles apprennent à tirer parti de vêtements usagés ou démodés, font le relevé d'un patron, apprennent la coupe kimono, confectionnent des robes de bébés, des blouses simples, réalisent le moulage de corsages et de jupes simples. Finalement, si la finalité affichée de ces cours est souvent la formation de bonnes mères de famille<sup>149</sup>, il s'agit surtout de former les giletieres ou culottières, les couturières et les brodeuses que réclament l'industrie textile lyonnaise.

Les Martines peuvent se prévaloir d'un plus haut niveau de formation, attesté par un CAP ou par le diplôme de la Martinière. En effet, elles réussissent mieux aux épreuves du CAP couture et lingerie que les élèves de la SEPR, la formation étant à plein temps et l'obtention d'un diplôme l'aboutissement logique de trois années d'études. En 1924, la Martinière a assuré 54 CAP à ses élèves, tandis que les cours professionnels de la SEPR n'ont permis qu'à quatre de ses élèves de l'obtenir. Quant au diplôme de la Martinière, il est manifestement le signe de l'ouvrière experte puisque la sélection à l'intérieur de la section industrielle de l'Ecole est très forte : entre 1919 et 1928, seulement 58 % des jeunes Martines de la section ont obtenu le diplôme maison.

---

<sup>149</sup> Sur les cinq cours de coupe et confection de l'agglomération lyonnaise (hors Lyon), les quatre localisés dans les communes périphériques ou plus éloignées à l'intérieur du département du Rhône sont considérés comme de simples cours d'enseignement ménager.

Autre formule à plein-temps, l'atelier-école, sorte de compromis entre l'école technique et l'usine proposé par la SEPR et les syndicats de la confection aux jeunes filles de niveau scolaire inférieur. Sur les sept ateliers, deux sont spécifiquement féminins - ceux des repasseuses-détacheuses et du vêtement confectionné - et un est mixte, celui du vêtement sur mesure.

A l'atelier école des repasseuses-détacheuses en 1936, les 22 jeunes filles reçoivent une formation générale (français, hygiène, notions de chimie élémentaire) mais surtout pratique avec le repassage sur différents tissus, les apprêts, les plissés, le détachage, cours qui emportent les deux tiers de l'emploi du temps hebdomadaire. L'inspecteur de l'Enseignement Technique Dupin donne plus de détails sur les modalités de cet enseignement :

“La variété des travaux pratiques fournis en grand nombre par les teinturiers dégraisseurs de la ville permet de graduer les difficultés suivant l'état d'avancement de la formation des apprenties et de réaliser ainsi une formation méthodique. Les cours de calcul et de français inspirés par la profession sont simples, à la portée des élèves ; malgré leur tendance professionnelle ils conservent un caractère éducatif évident. Ils comportent des notions d'hygiène et de sciences naturelles. L'éducation ménagère consiste en travaux de cuisine, de couture, de lessivage. Les jeunes filles sont partagées en trois groupes. Elles rédigent un carnet de recettes et établissent le prix de revient du menu qu'elles préparent et consomment. Le cours de technologie comporte avec des notions sur les produits utilisés en matière de dégraissage et nettoyage, l'étude des procédés à appliquer suivant la nature des tissus des taches à faire disparaître. L'aménagement de la salle de travail est réalisé dans de très bonnes conditions d'aération et d'hygiène. Le matériel est moderne, certaines machines ont été déposées gratuitement dans l'école par leurs constructeurs. Le personnel comprend une maîtresse d'atelier chargée des travaux pratiques et du cours de technologie, un professeur de calcul et de français, un professeur de cuisine, un professeur de repassage...”<sup>150</sup>.

La fréquentation de l'atelier-école dure un an et demi. Les apprenties terminent ensuite leur apprentissage chez les teinturiers dégraisseurs de Lyon et ses environs. A la fin de leurs trois années d'apprentissage elles subissent les épreuves du CAP. En 1935, six l'ont obtenu.

A l'atelier-école du vêtement homme confectionné, pendant 40h30 du lundi au samedi matin, entre 42 et 44 adolescentes piquent, montent les pantalons pour les maisons de confection lyonnaises. Sur ces 40h30, seulement trois heures sont consacrées à l'enseignement général (français, sciences usuelles, hygiène et puériculture), cinq à l'enseignement ménager et deux à la théorie du dessin pour le vêtement féminin. L'essentiel de l'emploi du temps est donc consacré aux travaux pratiques avec un total est de 30h30 par semaine en 1936, travaux assurés par une

---

<sup>150</sup> Archives privées de la SEPR, Ateliers-écoles, Lettre de l'IGET Dupin, 16 mars 1936.

contremaîtresse confectionneuse aidée d'une ouvrière qualifiée. A l'atelier bien équipé de machines Singer et de bancs de coupe, les jeunes filles apprennent à coudre à la main et à la machine, étudient les points employés dans la confection et leurs applications dans la réalisation de travaux industriels, un des objectifs de l'atelier étant d'écouler sur le marché local les produits confectionnés. La formation inclut l'étude de la machine à coudre, de son fonctionnement, de ses réparations éventuelles en cas d'accident. Les premiers exercices de piquage sur papier en suivant un tracé imprimé de lignes droites, de courbes, de spirales sont ensuite répétés sur le tissu. Viennent ensuite l'exécution de poches de pantalons, de gilets, de vestons. Puis interviennent des exercices plus complexes comme les montages de culottes d'enfants, de pantalons, de vestons et de pardessus. Au stade final de cet apprentissage, des exercices sur les machines spéciales à la profession sont réalisés avec piquage de revers, de points et de boutonniers<sup>151</sup>. Les résultats à la session du CAP sont particulièrement brillants pour 1939 dans les deux spécialités de confection présentées : 12 candidates monteuses en grandes pièces (les pardessus par exemple) et 22 monteuses en pantalons obtiennent leur diplôme, soit un taux de réussite global de 94 %. Et à la différence des élèves des cours professionnels de couture proprement dits de la SEPR, le placement des jeunes apprenties est en général assuré par l'école.

Quant à l'atelier du vêtement sur mesure, il est mixte, même si les métiers auxquels il prépare le sont moins. L'atelier compte en effet 27 apprentis ouvriers tailleurs et 45 apprenties dans trois spécialités : 10 ouvrières tailleurs, 7 giletières et 28 culottières.

Leur emploi du temps diffère : l'enseignement général des garçons se compose d'1h30 de français et de calcul quand celui des filles comprend, en plus, l'hygiène et les sciences usuelles. Les jeunes filles sont de surcroît astreintes aux cinq heures d'enseignement ménager pendant trois mois - ceux de la morte saison de novembre à février -, quand les garçons en sont bien évidemment dispensés.

Si les métiers du tissu forment l'essentiel des débouchés professionnels féminins dans l'industrie, et donc l'essentiel des formations professionnelles féminines de l'industrie, existe cependant une filière d'excellence pour les plus douées d'entre elles, à savoir l'Ecole Technique municipale. L'Ecole recrute une bonne partie de ses élèves à l'EPS de la rue Mazenod qui dès 1918, a recentré son enseignement sur sa section industrielle et offre une solide formation générale (français, histoire, géographie, langues vivantes à raison de 17 à 18 heures hebdomadaires) et technique (dessin industriel, dessin géométrique, technologie, mécanique et travaux en laboratoire). Si par la suite elles sont admises à l'Ecole Technique, les jeunes filles qui intègrent sa section industrielle en sortiront secrétaires techniques, secrétaires d'ingénieurs, aides et chefs de laboratoires d'analyse et de contrôle, collaboratrices de laboratoires de recherches, dessinatrices industrielles, calculatrices, employées de bureaux d'études, etc. Pour les former, il est prévu une spécialisation en chimie et

---

<sup>151</sup> ADR, 92W 193 : demande de subvention pour les cours professionnels de la SEPR..

surtout en dessin industriel dont l'enseignement constitue la plus grande partie de la formation, associé aux mathématiques et disciplines scientifiques telles la chimie, la physique, la mécanique. Des visites d'usines sont organisées dans le cadre des cours de mécanique et de technologie. Les élèves peuvent également effectuer des stages en entreprise durant les vacances d'été. Au terme des deux années d'études, la quasi totalité des jeunes filles possède une solide instruction technique qui leur permet de se placer facilement sur le marché du travail. Seules 9 % des élèves sortantes entre 1919 et 1925 "rentrent chez elles", et toutes les autres sont bien pourvues d'une situation, d'aides-chimistes (32 %) et de dessinatrices (31 %) pour la plupart.

Les formations industrielles sont donc bien distinctes selon le sexe des élèves, reproduisant ainsi la division sexuée du travail dans l'entreprise. Le plus haut niveau de formation féminine ne correspond toujours qu'aux emplois situés en dessous de ceux proposés aux hommes, cantonnées dans les tâches "d'assistance" aux travaux exercés par les hommes (secrétaires d'ingénieurs par exemple). Il n'y a pas plus de concurrence dans la filière commerciale, pourtant en apparence plus mixte.

## **B. Dans les bureaux et le commerce : la division sexuée du travail et des formations**

Les métiers du bureau et du commerce attirent toujours plus de garçons et de filles pendant l'entre-deux-guerres et certains responsables de l'industrie se plaignent même de voir les jeunes hommes délaisser l'usine pour le bureau<sup>152</sup>. L'offre de formation suit, multiple en ses lieux et variée en ses contenus. Et comme dans l'industrie, la mixité n'est pas de mise, reflétant en cela la division sexuée du travail qui s'opère dans les bureaux en voie de rationalisation. On forme ainsi les garçons à devenir les cadres du commerce, chefs de services (banque, assurances et administrations), les comptables, représentants à l'étranger quand on forme les filles à devenir les "assistantes" des patrons des petites entreprises, secrétaires de direction toujours sédentaires et pour la plupart, à venir grossir les rangs des bataillons de sténodactylos.

### ***1. Former les cadres du commerce et de la banque***

Les cadres moyens du commerce sont formés dans les sections commerciales des trois puis deux grandes institutions d'enseignement que sont l'Ecole municipale de commerce extérieur et de représentation de Lyon, annexée en 1929 à la section commerciale de la Martinière, la Martinière elle-même et l'Ecole de la Salle. L'Ecole municipale de commerce extérieur et de représentation a compté jusqu'à 151 élèves

---

<sup>152</sup> C'est notamment le cas des patrons de la métallurgie qui attribuent à cet attrait pour le tertiaire la pénurie de main d'œuvre dans leur branche ... Voir AML, 95 WP 030 : brochure de l'école, 1935.

(en 1926). A l'ENP de la Martinière 221 jeunes gens sont inscrits en 1939 dans la section commerciale (sur un total de 1257 élèves). Chez sa principale concurrente, l'Ecole de la Salle, ils sont 117 dans la section commerciale (sur les 332 jeunes garçons de l'école en 1934). Mais la Martinière des filles, voire l'institut Sainte-Marie des Chartreux, proposent également de former des cadres féminins pour le commerce et le bureau, appelées cependant à faire d'autres métiers que ceux de leurs camarades masculins : les formations féminines et masculines d'un même niveau sont bien distinctes, attestant de l'absence de concurrence entre les deux sexes dans les bureaux.

### Former des Lyonnais pour l'étranger

Pour former les représentants de l'industrie lyonnaise pour les colonies et l'étranger, l'enseignement de l'Ecole municipale de commerce extérieur et de représentation de Lyon est long, sur six années, et est réparti en trois divisions :

- une division élémentaire (durée minimum de un an) : pour les enfants de 11 ans au moins, munis du certificat d'études ou possédant une instruction équivalente.

- une division moyenne (durée minimum de trois ans, dont un stage de six mois dans une maison de commerce et d'industrie), pour les jeunes de 13 ans révolus.

- une division supérieure (durée de deux ans plus un stage d'un an), à partir de 16 ans révolus. A ce niveau, les jeunes filles sont acceptées. Elles y sont toutefois rares.

L'admission directe en division moyenne et supérieure est possible, après passage d'un examen d'entrée qui porte sur les matières enseignées à l'école et un examen de pratique commerciale dont les employés de maisons de commerce peuvent être dispensés. La durée des études explique en partie les fortes déperditions d'élèves en cours de scolarité, et beaucoup quittent l'école en fin de 3<sup>e</sup> année. C'est que, d'après le directeur de l'Ecole, la plupart des familles sont pressées de mettre leurs enfants au travail et elles demandent à ce que leurs fils puissent trouver, à leur sortie de l'école, un emploi intéressant jusqu'à leur départ pour le régiment. En 1923, si l'Ecole compte 49 inscrits en première année, elle n'en compte plus que 14 en quatrième année et deux en dernière année. Cette situation explique la réduction de la durée des études décidée en 1928, ramenée de cinq à quatre années. L'école reste toutefois accessible dès l'âge de 13 ans.

Les programmes de la première année font la part belle à l'enseignement général avec sur 30h hebdomadaires, 20 heures de français, d'écriture et de calcul. Recrutant les enfants dès la sortie de l'école primaire, cette année fait ainsi office d'année préparatoire et de remise à niveau dans les matières fondamentales, sorte de cours complémentaire préalable avant de commencer réellement un cycle d'apprentissage commercial. Les divisions moyennes et supérieures s'organisent de la manière suivante :

Tableau n° 15 : Plan d'études. Ecole municipale de représentation et de commerce extérieur. Années 1920

<b>Division moyenne</b>	<b>Division supérieure</b>
Pratique commerciale	Pratique et usages commerciaux
Comptabilité	Correspondance commerciale
Monographie et bureau commercial	Allemand
Calcul	Anglais
Français et correspondance commerciale	3 <sup>e</sup> langue
Allemand	Monnaies et mesures étrangères
Anglais	Comptabilité et Banque étrangères
Géographique commerciale	Géographie commerciale
Calligraphie	Transports
Dactylographie	Douanes
Physique et chimie	Marchandises
Dessin	Monographies
Marchandises	Calcul (Prix-Commissions, etc.)
	Législation commerciale

Pour former de bons représentants, l'accent est mis sur les langues étrangères (jusqu'à trois langues) et la maîtrise des rouages du commerce en France et à l'étranger. Cette formation théorique s'accompagne d'une formation pratique en entreprise, ce qui apparaît plutôt novateur pour l'époque. Les élèves n'obtiennent en effet le diplôme de l'Ecole qu'après une année passée dans un établissement industriel et commercial. Le jury est d'ailleurs composé des chefs de maison qui ont accueilli ces stagiaires.

L'école se démarque ainsi des formations plus classiques d'employés de bureau et vise bien la formation de "jeunes gens qui ne craindront pas d'aller à l'étranger et aux colonies"<sup>153</sup>. Et ils sont nombreux à travailler ensuite à l'étranger pour le compte de maisons françaises. Ainsi, Frank Piaux, 26 ans, élève diplômé de l'école, a passé quatre ans dans la Sarre comme chef de service de la correspondance aux Acieries et usines à tubes de Bous s/ Sarre. En 1928, il part pour Tien Tsin (Chine), engagé à la centrale électrique et chargé de mission par les usines de la Sarre. Louis Guérin, 23 ans, sortant de 5<sup>e</sup> année, n'a quant à lui pas encore passé l'examen de fin d'études parce qu'il a résidé constamment à l'étranger : Afrique occidentale, Afrique équatoriale française, Angleterre. Il part prochainement pour Londres où il fera un stage de trois mois à la Royal Dutch, avant d'être envoyé par cette société en Indochine. Les réussites sont nombreuses, et parfois féminines avec par exemple, Anna Goëtz, 25 ans, diplômée de l'Ecole, qui a débuté dans la représentation à Bâle et travaille actuellement en Espagne. Mais toutes et tous ne font pas les globe-

<sup>153</sup> AML, 308 WP 005 et 006 : Le directeur de l'école au maire de Lyon, 1<sup>er</sup> mai 1928.

trotters. La plupart des anciens élèves deviennent représentants pour les maisons de commerce de la région.

### Les formations masculines de la Martinière et de l'Ecole de la Salle

Si l'Ecole de commerce extérieur et de représentation est annexée à l'ENP de la Martinière en 1929, elle ne perd pas pour autant sa spécificité. Elle devient une " spécialité " à l'intérieur de la section commerciale de la Martinière, formant sur quatre ans les représentants tandis que la seconde forme sur trois ans les employés de commerce sédentaires, comptables, chefs de service, etc. Néanmoins, les premières années forment désormais un même tronc commun au sein duquel l'enseignement littéraire est renforcé :

*Tableau n° 16 : Horaires de la division commerciale de l'ENP La Martinière des garçons en 1937.*

<u>MATIERES D'ENSEIGNEMENTS</u>	<u>1<sup>ère</sup></u> <u>année</u>	<u>2<sup>ème</sup></u> <u>année</u>	<u>3<sup>ème</sup></u> <u>année</u>	<u>4<sup>ème</sup></u> <u>année</u>
<b>Enseignements littéraires :</b>				
Education morale & civique	1h	1h	-	-
Economie commerciale	-	-	1h	1h
Législations civiles & commerciales	-	-	1h	1h
Français	5h	5h	4h	4h
Histoire	-	1h	1h	1h
Histoire du commerce	-	-	-	1h
Géographie	2h	2h	2h	2h
Langue vivante 1	5h	5h	5h	4h
Langue vivante 2	4h	4h	4h	4h
<b>TOTAL</b>	<b>17h</b>	<b>18h</b>	<b>18h</b>	<b>18h</b>
<b>Enseignements scientifiques :</b>				
Arithmétique & algèbre	3h	3h	-	-
Maths commerciales & financières	-	-	2h	2h
Physique	1h30	1h30	-	-
Chimie	2h	2h	-	-
Technologie des marchandises	-	-	3h	3h
Electricité	-	-	1h	-
<b>TOTAL</b>	<b>6h30</b>	<b>6h30</b>	<b>6h</b>	<b>5h</b>
<b>Enseignements professionnels</b>				
Sténographie, dactylographie, écriture	3h30	3h30	4h	4h
Dessin	2h	2h	2h	2h
Travaux de commerce, comptabilité & correspondance commerciale	4h	4h	6h	6h

Transports	-	-	-	1h
Vente & publicité	-	-	2h	2h
<b>TOTAL</b>	<b>9h30</b>	<b>9h30</b>	<b>14h</b>	<b>15h</b>
Education physique	2h	2h	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>35h</b>	<b>36h</b>	<b>38h</b>	<b>38h</b>

L'accent mis sur la formation générale, littéraire, marque le souci de l'école de former avant tout des techniciens du commerce et du bureau, et non de simples employés, assignés aux tâches d'exécution. Sur 38 heures de cours en 3<sup>e</sup> année, seules quatre sont réservées à la sténographie, dactylographie et écriture, tâches plutôt réservées aux femmes quand les hommes encadrent et s'occupent de la comptabilité. Les futurs cadres du commerce sont également formés à l'Ecole de la Salle où l'on retrouve, comme à la Martinière, un enseignement commercial dont les fondements sont littéraires. Les Lassaliens apprennent avant toute chose à bien lire et à bien écrire, à connaître le monde qui les entoure (et à se situer dans ce monde là), avant d'aborder tout enseignement pratique. Le contenu de la formation générale est à cet égard très révélateur :

“ Programme de l'Ecole. Formation générale

- Instruction religieuse ...
- Lecture et débit : lecture expliquée ; étude analytique d'un morceau littéraire ; débit d'un fragment de prose ou de poésie.
- Langue française : grammaire, syntaxe et analyse ; notions de littérature et analyse des auteurs français ; histoire de la littérature française (Moyen-Âge – Renaissance - XVII et XVIIIe siècles – XIXe : auteurs contemporains ; diverses écoles poétiques.
- Composition française : résumés, narrations, descriptions, essais de dissertation, lettres
- Enseignement civique : Constitution française ; pouvoir législatif, pouvoir administratif, pouvoir judiciaire ; armée et police ; le citoyen : état civil, égalité civile, obligation de voter ; budget, impôts ; service militaire et patriotisme ; devoirs envers Dieu, de l'individu et de la Société
- Economie politique et sociale : la famille : devoirs réciproques ; la société : relations réciproques, justice et charité, politesse et convenances sociales ; la profession : le travail, la prévoyance et l'ordre, les devoirs d'Etat ; division du travail ; agriculture, industrie et production, matières premières, outils ; capital, salaire, bénéfice ; commerce, importation, exportation ; associations, coopératives, syndicats, sociétés de prévoyance et assurances ; œuvres sociales : patronages, cercles d'études, mutualités, etc.
- Hygiène ...
- Histoire de France : revue rapide des origines jusqu'à 1589 ; Bourbons ; révolution de 1789 ; Consulat et Empire ; Restauration ; Gouvernement de Juillet ; République de 1848 ; Second Empire ; Guerre de 1870 ; Gouvernement de la Défense Nationale ; Présidence de Thiers, de Mac

Mahon, de Jules Grévy, de Carnot ; Expansion coloniale ; Guerre de 1914

- Musique...

- Gymnastique ... »<sup>154</sup>

La spécialisation commerciale offerte en 3<sup>e</sup> année comprend les cours suivants :

“ - Notions de commerce : Echanges, achats et ventes, commerçants et intermédiaires, transports, douanes, octrois, magasins généraux et entrepôts. Opération usuelles sur banques et bourses de commerce, histoire du commerce. Correspondance commerciale : lettres expéditions, classeurs etc., machines à écrire, à copier, à calculer, à adresser , etc.

- Géographie économique : richesses agricoles et minérales, grandes industries, voies ferrées et voies fluviales, lignes de navigation et Cies maritimes, colonies, cours de marchandises

- Arithmétique commerciale : calculs abrégés et calculs approchés, procédés spéciaux, système métrique et systèmes étrangers, intérêts, annuités, escomptes, commissions, changes etc.

- Compléments de comptabilité : traités complémentaires, factures consulaires, institutions commerciales, faillite et législation fiscale, valeurs mobilières, comptabilités spéciales, liquidation, comptabilité industrielle, comptabilité d'un marchand de soie, comptabilité des sociétés commerciales

- Droit commercial : notions générales, droit commercial français et étranger, droit international, la vie commerciale : les sociétés, les contrats commerciaux, crédit commercial, liquidation de la maison de commerce, législation des assurances, législation industrielle et ouvrière

- Bureau commercial : travaux pratiques sur machines à écrire et sur machines à calculer en vue d'une maison de commerce simulée, correspondance, documents concernant : banquiers, commissionnaires, agents de transports etc., inventaires et bilans

- Langues étrangères : anglais et italien »<sup>155</sup>

Comme pour la spécialisation industrielle, c'est encore un diplôme maison qui clôt le cycle des études à l'Ecole de la Salle, diplôme qui leur permet de se placer dans les maisons de commerce, les banques et les assurances. Quant aux Martins, les quatre années d'études leur donnent droit au diplôme de la Martinière et plusieurs tentent l'examen du Diplôme d'Elève Breveté des ENP, qui s'obtient sans examen à partir de 1939.

#### Former les secrétaires de direction : L'Ecole technique de jeunes filles

L'Ecole technique de jeunes filles, qui devient section spéciale de la Martinière en 1929, forme non seulement des dessinatrices et secrétaires spécialisées dans l'industrie, mais également l'élite féminine des métiers du bureau et du commerce.

---

<sup>154</sup> CCIL, Série enseignement, Ecole de la Salle, brochure, années 20.

<sup>155</sup> Ibid.

Les programmes destinent aux métiers de la comptabilité et forment les secrétaires de direction et secrétaires “ scientifiques ”. Avant la fusion avec la Martinière, les modalités de recrutement sont draconiennes. L’Ecole technique n’accueille en effet que des jeunes filles dotées d’une solide formation générale. Elles y sont admises soit sur titre (bac ou diplôme de fin d’études secondaires ou brevet supérieur ou brevet d’enseignement primaire supérieur ou encore diplôme de première classe de la Martinière), soit après examen d’entrée. Les EPS fournissent alors l’essentiel des effectifs entre 1920 et 1928, suivies par le lycée de jeunes filles et d’autres institutions secondaires libres. A l’inverse, très peu de Martines manifestent le besoin de se perfectionner et sont peu nombreuses à intégrer l’Ecole technique après leurs trois années de formation à la Martinière. La scolarité, établie sur deux ans, est très difficile : le passage en seconde année n’est jamais assuré tout comme la réussite au diplôme de fin d’études que 20 % des élèves sortantes de la section commerciale entre 1919 et 1929 ne décrochent pas.

Pour former ces secrétaires de direction, les programmes sont à la fois généraux et spécialisés :

*Tableau n° 17: programme de la section commerciale de l’Ecole technique municipale, 1923*

	1 <sup>e</sup> année	2 <sup>e</sup> année
Mathématiques	4 heures	3 heures
Arithmétique commerciale et financière	2	1
Comptabilité	6	4
Commerce	2	1
Publicité		1/2
Droit commercial et économie politique		1 et 1/2
Géographie économique	3	2
Marchandises et chimie pratique		3
Transports et douane		2
Rédaction commerciale	1	1
anglais	4	4
Allemand/anglais/espagnol	2	2
Sténographie/dactylographie	3	4
calligraphie	1	1
Total	28	30

L’enseignement de “ marchandises et chimie pratique ” est orienté vers l’étude des matières premières faisant l’objet d’un commerce régional, la géographie économique analyse les richesses commerciales et industrielles des diverses régions

françaises, l'enseignement du français s'attache aux règles de la correspondance commerciale puis aux travaux de secrétaire. Les élèves doivent obligatoirement connaître l'anglais ainsi qu'une seconde langue afin d'être capable de tenir une correspondance commerciale ou de traduire des textes techniques. Enfin, les enseignements plus spécialisés telle la législation commerciale et industrielle, transports et douanes visent à familiariser les jeunes filles au fonctionnement des entreprises, et les cours de comptabilité et d'arithmétique financière leur ouvrent les portes des emplois de comptables dans les grandes entreprises ou de vérificatrices de petites comptabilités. Enfin, la dactylographie et la sténographie puis sténotypie complètent cet apprentissage de haut niveau.

Lors de la fusion avec la Martinière, les programmes de l'Ecole technique se fondent dans ceux de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année, se renforcent (passent à 30 heures en première année et 34 en seconde) et se recentrent sur le secrétariat et la comptabilité. L'Ecole technique offre ainsi une formation de très bon niveau, comparable à celle offerte par HEC Jeunes Filles de Paris<sup>156</sup>. Si les débouchés dans le commerce sont nombreux (sténographie, dactylographie, comptabilité, publicité, secrétariat), les postes offerts aux jeunes femmes ne sont pas toujours à la hauteur de la formation reçue. En 1920, sur les 25 jeunes filles issues de la section commerciale, on sait que quatre d'entre elles obtiennent un premier poste de secrétaire dactylographe, une est comptable, deux sont sténo-dactylo-comptables, huit sont employées de banque et trois aident leur parents dans leur commerce.

Mais la Martinière ne produit pas uniquement ces secrétaires hors pair. Avant qu'elle ne se transforme en ENP, l'EPCI offre sur trois ans une formation générale (sorte d'enseignement primaire élémentaire) assortie d'une formation pratique qui vise à former les employées de bureau, sténographes, dactylographes, aide-comptables. Sa concurrente principale est l'Institut Sainte-Marie des Chartreux.

### L'institut Sainte Marie des Chartreux, une Ecole de la Salle des filles

La Martinière n'est pas la seule institution à revendiquer la formation de l'élite des employées de bureau. L'école Sainte-Marie des Chartreux forme, en plus des copistes et des dactylos, les employées de bureau "hors classe" que l'industrie et le commerce lyonnais requièrent. Aux jeunes filles issues de familles aisées qui, "en raison des conditions économiques nouvelles produites par la guerre, se voient obligées d'orienter vers le commerce l'avenir de leurs filles"<sup>157</sup>, l'école propose une préparation professionnelle qui "soit en harmonie avec leur éducation première". Voici comment l'institution se situe au sein de l'offre locale :

---

<sup>156</sup> M. DELORME - HOECHSTETTER, " Aux origines d'HEC Jeunes filles, Louli Sanua ", *Travail, Genre et Sociétés*, 4/2000, pp. 77-92.

<sup>157</sup> CCIL, série enseignement, Institut Sainte-Marie des Chartreux, brochure publicitaire de l'école, années 1920.

“ les cours abondent certes, où l’on enseigne de façon pratique la comptabilité, la sténographie, la dactylographie, les langues vivantes, etc., etc., et chaque année il sort de ces cours un nombre considérable de diplômées qui sembleraient, du fait de leur diplôme, capables d’occuper toutes les situations. Mais l’expérience est là pour démontrer que les connaissances techniques ne suffisent pas pour constituer une très bonne employée ; qu’il y faut de plus, à titre égal, l’exactitude, la précision, la discipline d’esprit, la méthode de travail ; et que ces qualités là, auxquelles rien ne supplée, seules une culture générale, une formation intellectuelle sérieuse et prolongée peuvent les donner. A cette préparation intellectuelle, doit s’ajouter enfin la formation morale. Les fonctions de bureau par exemple : la tenue des livres, la correspondance, la caisse, etc., se prêtent fréquemment à un échange de vues entre le chef de la maison et son employé, lequel devient ainsi, dans les questions parfois même les plus graves, un confident et un collaborateur. Qui ne voit dès lors tout ce que ces fonctions réclament de probité, d’intelligence de discrétion et, particulièrement chez l’employée femme, de réserve, de fermeté, de distinction solide dans la tenue morale ? ”<sup>158</sup>

Pour former ces si précieuses “ secrétaires ” et autres “ collaboratrices ”, l’école prévoit une formation générale qui comprend “ de l’instruction religieuse, de la morale (politesse et convenances sociales ainsi que les devoirs de l’employé vis-à-vis de ses chefs), langue française et littérature, histoire (des grands hommes à l’évolution du commerce à travers les âges), géographie générale, sciences, mathématiques, couture et musique. Quant à la formation professionnelle proprement dite, elle est très étoffée et se rapproche de celle donnée à la Martinière : “ l’écriture, sténographie, dactylographie, correspondance commerciale, géographie économique, arithmétique commerciale, comptabilité, langues étrangères, droit commercial ”. Deux catégories d’élèves sont recrutées : des jeunes filles admises sur examen d’entrée dès la sortie de l’école primaire et des élèves plus âgées, munies du brevet élémentaire ou du brevet supérieur. Les premières suivent une scolarité complète sur trois années, les secondes ne reçoivent que la formation professionnelle sur deux années seulement. Dans les deux cas, le diplôme est “ maison ”. Par la durée des cours et leurs contenus, l’école se hisse ainsi au sommet des formations lyonnaises du tertiaire, aux côtés de la Martinière des filles.

## ***2. Former les bataillons de sténographes, dactylographes et employé-e-s de bureau***

### Les cours privés commerciaux

Les nombreux autres cours commerciaux privés accueillent les jeunes filles qui n’ont pas accès aux formations “ d’élite ”, car moins douées à l’école primaire, dépourvues

---

<sup>158</sup> Ibid.

du certificat d'études. Aux futures sténos et dactylos, ces cours offrent une formation exclusivement technique aux métiers de bureau. Ainsi la formation dispensée au cours Bossuet, école catholique fondée en 1928, comprend quatre éléments : sténographie, dactylographie, français et orthographe. Si en 1940, le contenu des cours s'est largement étoffé avec de la comptabilité, de l'arithmétique commerciale, du calcul rapide, du droit commercial et de l'anglais, l'école Bossuet forme avant tout des sténodactylos. Recrutant au sein des milieux modestes, son objectif est de placer le plus rapidement possible les jeunes filles sur le marché du travail en leur donnant un bagage technique minimum. Si rares sont ses élèves qui suivent les trois années de cours exigées pour l'obtention du CAP des métiers de bureau, nombreuses sont celles en revanche qui brillent aux examens de l'académie dactylographique de France qui récompense les jeunes dactylos pour leur rapidité sur machine. L'école accueille deux catégories d'élèves : une trentaine suit les cours du jour à raison de deux heures et demi le matin et trois heures l'après-midi tandis qu'une dizaine d'employées de commerce vient suivre le soir après le souper, de 19h30 à 21h, les cours de sténographie et de dactylographie. Il s'agit donc d'une école privée technique et d'un cours de perfectionnement. Autre formule, les cours "à la carte" proposés par les établissements privés laïques du type Pigier ou Jamet-Buffereau. Dans les années 1930, les cours commerciaux Jamet-Buffereau proposent plusieurs formations en comptabilité et secrétariat. L'enseignement est individuel ou collectif, chaque élève organisant ses horaires ainsi que le contenu de sa formation. Un diplôme "maison" leur est ensuite délivré. Chez Pigier, un certificat est délivré par l'école pour chaque enseignement suivi. Madame Roux propose quant à elle quatre formules : des cours de deux ans préparant au CAP de sténodactylo et aide-comptable, des cours d'un an (orthographe, grammaire, sténodactylo), des cours de six mois et des cours du soir pour les élèves qui travaillent. Finalement, les formules sont souples, s'adaptent à une clientèle diverse, entre jeunes filles scolarisées à plein temps, et jeunes femmes déjà sur le marché du travail. On peut également supposer que des élèves issues des EPS voire du lycée viennent chercher dans ces cours privés un complément plus technique à leur formation. Car ces écoles visent avant tout à donner une formation pratique directement monnayable sur le marché du travail. Ainsi, chez Jamet-Buffereau :

“ Notre enseignement constitue un véritable apprentissage essentiellement pratique, en vue d'une application immédiate. Nous formons des comptables, des sténodactylos, par opposition avec les écoles et cours dans lesquels on apprend la comptabilité, la sténodactylo mais qui sont insuffisants pour vous mettre en mesure, dès le début, soit d'occuper un emploi, soit d'appliquer ce que vous avez appris ”<sup>159</sup>.

---

<sup>159</sup> AML, 1101 WP : brochure de l'école 1937.

Ces formations sont essentiellement féminines sans pour autant exclure les jeunes gens. Ils demeurent cependant peu nombreux à suivre ces cours et quand ils le font, c'est essentiellement pour étudier la comptabilité, rarement la sténodactylographie.

### Les formations commerciales à la SEPR et à la Martinière du soir

Cours professionnels et cours de perfectionnement permettent aux jeunes adultes employé-e-s de se former aux métiers de plus en plus complexes d'un secteur commercial en pleine évolution. Plusieurs CAP commerciaux attestent de l'acquisition des fondements des métiers suivants : aide-comptable (qui a remplacé celui de comptable passé au niveau du brevet professionnel), commis de banque, employé de soieries, employé de commerce non spécialisé, sténodactylographie. C'est à la SEPR et la " Martinière du soir " que les adultes, hommes et femmes, peuvent s'initier à ces métiers ou juste approfondir leurs connaissances.

Dans les années 1920, les cours commerciaux mixtes organisés par la SEPR privilégient la connaissance d'une langue vivante pour l'usage commercial, l'anglais de préférence, la pratique de la sténodactylographie et la possession d'une spécialisation juridique, bancaire ou comptable. L'effectif total de ces cours mixtes commerciaux s'élève à 1971 élèves masculins et féminins pour l'exercice scolaire 1921-1922. Toutefois, la faculté d'inscription simultanée à divers cours limite le nombre réel des élèves à environ un tiers en moins des chiffres communiqués par la SEPR.

Pour 1921-1922, le nombre total des auditeurs et des auditrices en langues vivantes s'élève à 1039 inscrit-e-s, dont 850 en anglais, 90 en allemand, 63 en italien et 40 en espagnol<sup>160</sup>. Cette répartition reflète bien l'importance respective de l'utilisation de ces langues dans le commerce lyonnais. Les cours durent trois ans et se destinent à des débutant-e-s. En première année d'anglais, les élèves apprennent le vocabulaire usuel et les règles de grammaire ; en deuxième année, le vocabulaire commercial à travers la rédaction de lettres et en troisième année, la conversation, la géographie commerciale (productions principales, mines, charbon, coton, laine, soie ) et l'étude des termes de banque. A l'issue de ces cours, l'élève doit pouvoir déchiffrer la correspondance anglaise dans le cas d'un emploi de bureau.

Les cours de sténographie totalisent 150 inscriptions dans trois cours gradués en trois années, ceux de droit en recensent 130 et le cours de technique des banques en compte 67. Quant à la comptabilité organisée sur un cycle de trois ans, on recense un auditoire mixte de 585 élèves. Très important en première année avec 382 inscrits, l'effectif s'érode dès la deuxième année où il n'en compte plus que 164. Il est laminé en troisième année avec 39 inscriptions soit 6,6% de l'ensemble des auditeurs. Dans l'immédiat après-guerre une formation rapide en comptabilité semble suffire à la très grande majorité des élèves de la Société qui reste une clientèle d'adultes relativement

---

<sup>160</sup> d'après les archives privées de la SEPR. voir Jacqueline CLAIRE, *op. cit.*

âgé-e-s. La loi Astier, en rajeunissant la clientèle accueillie dans les cours professionnels, obligatoires, permet néanmoins de freiner les évasions dès la deuxième année du cycle d'études et stabilise ainsi le nombre des élèves fréquentant les cours de comptabilité de la Société.

En 1939, près de 650 inscrit-e-s sont recensé-e-s dans les cours de comptabilité de la SEPR du premier et du second degré. Les cours masculins comptent 188 auditeurs, 245 pour les cours féminins, le reste se répartissant dans les cours mixtes. Les cours de sténodactylographie enregistrent quant à eux le nombre le plus élevé d'auditeurs et surtout d'auditrices à la SEPR, soit un peu plus de 1000 élèves en cours obligatoires et de perfectionnement. Il traduit l'incontestable attrait, spécialement pour les femmes, d'un apprentissage rapide de la dactylographie, et les espérances de débouchés que la profession fait naître pour toutes les activités de bureau relevant du commerce et de l'industrie à Lyon dans les années 1930.

A la veille de la Seconde Guerre mondiale, le bilan de l'application de la loi Astier dans le Rhône est plutôt positif. L'Inspecteur général de l'Enseignement technique Dupin, très actif depuis 1933, n'hésite pas à le mettre en avant :

“ De 1929 à 1939, l'effectif des cours professionnels est passé de 6 597 à 12 536.

Le nombre des candidats au CAP qui était de 234 en 1928 a atteint 1 319 en 1938, 1 674 en 1939. 198 certificats ont été délivrés en 1928, 853 en 1938, 961 en 1939.

Le Rhône est en tête de tous les départements avec 10,7 pour mille de la population du département fréquentant des cours professionnels (rapport du nombre des élèves des cours professionnels par rapport à la population du département, adultes compris; adultes exclus ce taux descendrait à 8 pour mille environ); en comparaison, pour l'ensemble de la France : 4,3 pour mille; Bouches-du-Rhône 5,2; Seine 6,2; Loire 7; Nord 9,4. Il est souligné que ces excellents résultats ont eu lieu dans un régime excluant toute contrainte.

Dans le cadre de la loi du 25 juillet 1919, les Ecoles techniques publiques et privées (pour les privées, seules les écoles de La Salle, la Mâche et Boisard sont comptabilisées) ont pris dans le Rhône une importance considérable, scolarisant 3 700 élèves. 12 536 fréquentent les cours professionnels. Ainsi, 16 236 adolescent-e-s et adultes reçoivent librement une formation professionnelle dans le département du Rhône »<sup>161</sup>.

Ce bilan est ainsi marqué par une augmentation des lieux de formation et des flux d'élèves, orienté-e-s soit vers une scolarisation à plein temps soit vers une formation en cours d'emploi. Les possibilités de formation ont considérablement augmenté,

---

<sup>161</sup> ADR, série T, 3624 W, séance du CDET, 30 avril 1940.

pour les garçons cependant plus que pour les filles, bien cantonnées aux métiers des tissus, du bureau et des soins aux personnes. Les filières se structurent et leurs contenus sont mieux définis, essentiellement pour les métiers masculins de la métallurgie et du textile, et ceux féminins du tertiaire avec des formations tant de dactylos que de secrétaires de direction ou d'assistantes scientifiques.

Ce bilan est à mettre à l'actif autant de l'Etat que des acteurs locaux, entre lesquels s'instaurent de nouveaux rapports. A la demande des seconds, le premier prend désormais à sa charge une grande partie des finances ainsi que l'organisation des plus grands établissements d'enseignement technique de la Martinière, de l'Ecole de la métallurgie et de l'Ecole de Tissage. De même, en légiférant (loi Astier et instauration de la taxe d'apprentissage), l'Etat modifie désormais les conditions d'intervention des entreprises et des acteurs locaux en général.

D'une part, on assiste à une mise en ordre progressive des formations. Pour obtenir les versements de la taxe en effet, les établissements scolaires doivent désormais se plier à un ensemble d'exigences définies par la loi, en terme de budgets, d'organisation et de contenus d'enseignement. Les premiers succès du CAP à la fin des années 30, de plus en plus prisés à partir du moment où ceux-ci sont mentionnés dans les classifications des conventions collectives et déterminent les salaires perçus, participent également de cette mise en ordre. Les programmes d'enseignement dispensés par les écoles devront permettre à leurs élèves de s'y préparer efficacement, d'où à terme une homogénéisation des contenus entre les diverses écoles. Si la marge d'action des établissements locaux de formation tend ainsi à se réduire, elle ne disparaît pas pour autant. Aux côtés des CAP que préparent ces écoles, demeure toujours le "diplôme maison", bout de papier très apprécié semble-t-il des patrons lyonnais. Ces diplômes maison attestent de la forte "personnalité" que conservent certains établissements (de la Martinière à l'Ecole de la Salle ou l'Ecole Boisard) et de la réputation dont ils jouissent au sein du bassin d'emploi lyonnais.

D'autre part, la taxe d'apprentissage offre aux acteurs locaux un outil de régulation de l'offre de formation. En habilitant ou non les écoles à la percevoir, le CDET oriente la petite manne financière vers les formations qu'il juge prioritaires, à savoir celles de l'industrie et non du tertiaire pourtant en plein essor. La concurrence pénalise les formations féminines en terme de financements. D'une manière générale, note-t-on à la veille de la Seconde guerre mondiale, un relatif désintérêt du patronat pour le développement des formations féminines. S'il est partie prenante dans la fondation de l'Ecole des métiers de la métallurgie, s'il soutient largement, par ses dons puis par la taxe d'apprentissage, les écoles privées catholiques qui produisent quantité d'ouvriers qualifiés et de cadres techniques comme les Ecoles de La Salle, Boisard et La Mâche, il demeure plus distant vis-à-vis des formations féminines qu'il finance moins, ou qu'il ne cherche pas à contrôler comme cela semble être le cas pour les formations de garçons, mais dont il a pourtant besoin pour y puiser ses employées de bureau ou de commerce. Ce relatif désintérêt du patronat pour les formations tertiaires intermédiaires n'est pas typiquement lyonnais. On le

retrouve ailleurs, chez Renault par exemple qui, dans les années 20, rationalise à moindre coût les bureaux de son entreprise en économisant sur la formation des armées de sténodactylos qu'il emploie alors qu'au même moment, il fonde sa propre école pour former ses ouvriers qualifiés<sup>162</sup>. C'est ainsi qu'une partie non négligeable des formations tertiaires est développée par des sociétés privées à but lucratif nullement subventionnées. Le renforcement de l'articulation école/entreprise qu'entraîne l'instauration de la taxe d'apprentissage vaut ainsi surtout pour les formations industrielles.

---

<sup>162</sup> Delphine GARDEY, *La dactylographe et l'expéditionnaire*, *op. cit.*, p. 171-174 sur la formation des sténodactylos de l'entreprise.

### **Troisième partie : De la Seconde Guerre aux Trente Glorieuses : les dynamiques locales sous influence de l'Etat dans le contexte de massification du technique**

De nouveaux besoins de formation apparaissent avec la Guerre, la Reconstruction puis les Trente Glorieuses. La pénurie de main d'œuvre s'accroît dans une économie qui connaît alors de profondes mutations, caractérisées par les nécessaires reconversions industrielles et le gonflement du tertiaire. Les industries d'avenir comme l'automobile, l'électronique ou l'agro-alimentaire devançant de loin les industries traditionnelles (textile, habillement, charbonnage) et face à la complexité croissante des affaires et aux besoins de la nouvelle société de consommation, le secteur tertiaire explose et réclame de plus en plus d'employé-e-s aux qualifications diverses. De même, le développement technique, l'extension de l'Organisation Scientifique du Travail, font gonfler le nombre des cadres moyens et des techniciens, tandis que les emplois d'ouvriers stagnent tout en se modifiant profondément, entre ouvriers spécialisés et ouvriers qualifiés. Ainsi dans la métallurgie, le constructeur automobile Paul Berliet ne se plaint-il pas de ce que “ la France ne peut même pas faire face à ses besoins immédiats (techniciens et ouvriers qualifiés) ? On forme par an 4000 ingénieurs, il en faudrait 10 000 de plus et 30 000 techniciens de plus ”<sup>163</sup>. Plus tard en 1966, une enquête de l'IUMM fait ainsi apparaître qu'un besoin général de main d'œuvre de niveau III (chef d'équipe, agent technique avec le BP et le BEI) et IV (cadre de maîtrise, contremaître, technicien, avec le BTn et le BT) se fait ressentir.

Les besoins locaux de main d'œuvre sont élevés, dans la métallurgie, le bâtiment, la confection et les bureaux. Dès la sortie de la guerre, le directeur de l'Ecole de tissage plaide pour la création de nouveaux cours et l'augmentation des capacités d'accueil puisqu'au 30 avril 1944, “ dans la seule région économique de Lyon, l'industrie textile, confection et cuirs, était représentée par 138 650 ouvriers et ouvrières (soit 37%) contre 99 336 pour l'industrie mécanique et électrique soit 27% de l'effectif total (364 000)<sup>164</sup>. Au début des années 50, l'évaluation des besoins se fait plus précise. A l'ENP de la Martinière par exemple, on détaille les besoins en personnel qualifié des entreprises locales, dans les secteurs de la chimie, de l'électricité, de la mécanique, des BTP<sup>165</sup>. Pour la section chimie, le directeur souligne “ le développement considérable actuel de la chimie dans toutes les branches industrielles ” et ce tout spécialement dans la région lyonnaise. Il souligne également “ le développement et le remplacement des méthodes d'analyse anciennes par des

---

<sup>163</sup> Paul Berliet à la distribution des prix de son école, 6 juillet 1957, cité par Christophe GALLET, *op. cit.*, p 155.

<sup>164</sup> ADR, RB 175 : *Bulletin de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole de tissage et des industries textiles*, n°3, Septembre 1945, Distribution des récompenses, allocution de M. Lamour, directeur de l'école.

<sup>165</sup> ADR, 437 W 244, rapport du directeur de l'école aux préfet et recteur, 17 mai 1954.

procédés chimico-physiques, en particulier dans les domaines de la chimie organique et métallurgique », ces techniques nouvelles se traduisant par une demande croissante et très importante d'aides-chimistes, de chimistes et de physiciens. A la Martinière de les former en nombre suffisant et ainsi d'ouvrir de nouvelles classes. En 1956, la Chambre d'apprentissage des métiers de la soie a mis sur pied plusieurs commissions textiles dont le rôle est de définir précisément les besoins de main d'œuvre dans les différentes branches textiles de la région lyonnaise (Rhône, Loire, Isère) et de proposer des formations équivalentes. Par exemple en tissage-soierie, les besoins annuels de formation, établis sur neuf ans, sont les suivants : 500 ouvrières pour les usines de Lyon et de la région, 55 mécaniciens-régleurs, 90 employés de soierie, 30 cadres " usines ", 40 cadres " techniques ". D'une manière générale, ce sont donc des ouvrières qu'il faut former en masse (110 par an dans le tissage du coton, 270 pour la coupe-confection-maille ) même si les besoins en cadres ne sont pas négligeables. Pour faire face à ces besoins, la commission propose la création de sections nouvelles à l'Ecole supérieure des Industries Textiles, à l'Ecole des métiers et dans plusieurs centres d'apprentissage, de Lyon et Vénissieux notamment. Les capacités d'accueil des écoles doivent donc être revues à la hausse.

Les formations existantes, tant publiques que privées, ne suffisent plus à répondre aux besoins de main d'œuvre. C'est pourquoi l'Etat intervient de façon décisive dès la guerre pour scolariser les jeunes dès 14 ans. Il met en place des centres d'apprentissage pour y former des ouvriers et ouvrières qualifié-e-s ainsi que des employé-e-s du tertiaire. La masse de jeunes gens et de jeunes filles de 15 à 25 ans potentiellement scolarisable est en effet considérable : en 1954, plus de la moitié des jeunes de cette tranche d'âge sont des actifs ayant un emploi et à peine plus de 10 % sont scolarisés ; sur les 3 millions et demi de jeunes actifs (dont 2 millions de garçons et 1 million et demi de filles), 42 % ont moins de 20 ans<sup>166</sup>. En 1968, on peut mesurer le chemin parcouru avec 37 % des 15-24 ans désormais scolarisés et plus précisément, 58 % des 15-19 ans. La proportion de jeunes qui suivent une formation, générale ou technique, a donc été multipliée par trois en moins de 15 ans<sup>167</sup>. Pour celles et ceux qui échappent encore à la postscolarisation primaire, la formation " continue ", à savoir les cours obligatoires de la loi Astier et les cours de promotion sociale, deviennent plus que jamais nécessaires.

Cependant, l'intervention de l'Etat ne cherche pas uniquement à pallier les carences de l'action patronale. Elle est guidée par une dynamique qui lui est propre, celle d'associer aux nécessités de formation de la main-d'œuvre un projet social et culturel, de formation générale et humaniste des travailleuses et des travailleurs. Aux écoles, publiques comme privées, de s'adapter aux besoins des entreprises locales, qui financent les formations via la taxe, comme aux nécessaires réformes impulsées par l'Education Nationale, manifestation de plus en plus éloignées des finalités

---

<sup>166</sup> D'après les chiffres fournis par Chantal NICOLE-DRANCOURT, Laurence ROULLEAU-BERGER, *Les jeunes et le travail, 1950-2000*, PUF, Sociologie d'aujourd'hui, 2001, p. 22.

<sup>167</sup> Ibid, p. 67.

professionnelles. L'effort d'adaptation est notamment visible dans la valse des organigrammes des établissements et des programmes d'enseignement, constamment modifiés lors des années 1950 et 1960. Ces changements incessants témoignent de l'intervention accrue de l'Etat dans les formations techniques et professionnelles et de la nécessaire adaptation des établissements aux réformes proposées. Une redéfinition des niveaux de formation est à l'œuvre, qui consacre la naissance de deux types d'enseignement technique avec d'une part, les centres d'apprentissage pour la formation professionnelle proprement dite et d'autre part les ENP et collèges techniques pour la formation "technologique". Les premiers forment les ouvriers-ouvrières qualifié-e-s et employé-e-s, recrutent au sein de milieux sociaux modestes des enfants qui n'ont d'autre bagage qu'une formation en école primaire (en 1951, 84 % des élèves des CA sont issus de l'école primaire). Les seconds s'orientent nettement vers la formation de techniciens, d'agents techniques, voire de techniciens supérieurs (Brevet de technicien créé le 9 février 1952) et tendent à se secondariser, ce qui n'est pas le cas des CA. Leur recrutement se fait à un niveau plus élevé : si la moitié des élèves des collèges techniques proviennent des écoles primaires, ils ne sont plus que 12 % dans ce cas pour les ENP. Ainsi, l'élévation des niveaux de formation devient possible avec la massification de la fréquentation des CA. C'est donc dans ce nouveau contexte que l'articulation école-entreprise doit être replacée. A ce titre, les établissements privés de formation constituent des terrains privilégiés d'observation de cette tension entre l'école et l'entreprise. Si l'intervention de l'Etat se fait plus forte, l'offre privée demeure toujours dynamique. Sa marge d'action face à l'Etat reste à définir.

### ***I. L'enseignement professionnel lyonnais sous Vichy : la continuité***

Avec le déclenchement de la guerre, le discours sur la pénurie de main d'œuvre qualifiée prend désormais un caractère d'urgence<sup>168</sup>. Afin de former rapidement des ouvriers qualifiés pour les industries d'armement, le décret du 21 septembre 1939 met en place les centres de formation professionnelle accélérées (CFPA), centres qui peuvent être rattachés à des écoles techniques existantes et censés accueillir des jeunes de 15 à 20 ans ainsi que des adultes sans travail pour une période de trois mois à un an. A l'échelle nationale, on sait que les résultats sont décevants et en juin 1940, on ne recenserait qu'une quarantaine de centres au lieu des 250 sollicités. A Lyon, quelques CFPA ont bien été mis en place en 1939<sup>169</sup>. Depuis novembre et décembre 1939, des sections de formation accélérée fonctionnent à l'ENP La Martinière des jeunes gens (tourneurs et fraiseurs) et à l'ENP La Martinière des jeunes filles (dessinatrices, calqueuses, manipulatrices et piqueuses - confectionneuses), à l'Ecole des métiers de la métallurgie (ajusteurs, tourneurs, fraiseurs, chaudronniers,

---

<sup>168</sup> G. BODE, *L'enseignement technique de la Révolution à nos jours, tome 2, op. cit.*, p. 42 et suiv.

<sup>169</sup> ADR, 3624 W : PV des séances de la section permanente du CDET, 1939-1946.

modeleurs), à l'École pratique d'Oullins (tourneurs et ajusteurs). Ces centres accueillent un total de 202 élèves, soit finalement très peu. D'après l'inspecteur Dupin, le recrutement est difficile, les jeunes (les garçons surtout) ne se bousculent pas. Ainsi, une nouvelle section de la Martinière des jeunes gens qui doit ouvrir pour le 1<sup>er</sup> mai 1940 dispose de 60 places et n'a reçu jusqu'ici que 20 inscriptions. C'est que d'après le recensement des adolescents de 14 à 18 ans rendu obligatoire par une circulaire du Ministère du Travail de mars 1940, seulement 2 % des jeunes filles et 7 % des jeunes garçons seraient " inoccupés ", les autres étant soit scolarisés (56 % des filles et 63 % des garçons), soit en apprentissage (20 % des filles et 11 % des garçons), soit déjà au travail (22 % des filles et 19 % des garçons)<sup>170</sup>. Pour Dupin, il faut donc envisager de nouveaux moyens pour remplir ces sections professionnelles : puiser de nouvelles recrues dans les établissements scolaires, lycées, cours complémentaires et EPS et à un niveau inférieur, réquisitionner les " petites mains " de l'industrie, ces jeunes employé-e-s dans le commerce et l'industrie et dont les métiers ne comportent pas d'apprentissage. L'urgence de la formation de la main d'œuvre dans les usines de guerre explique également les mesures de reclassement professionnel prises alors, mesures qui portent surtout sur les femmes, tant à l'École des métiers de la métallurgie qu'au Centre de formation de la Chambre syndicale de la métallurgie où plus de 700 femmes ont ainsi été préparées pour les besoins de l'armement. Enfin, la " promotion ouvrière " s'organise : les industriels de la métallurgie sont appelés à participer à cette promotion ouvrière " en observant parmi le personnel ceux qui seraient susceptibles de s'élever et les diriger vers une formation rationnelle et méthodique leur permettant de se spécialiser " <sup>171</sup>. L'École des métiers et l'ENP de La Martinière devraient assurer cette formation.

Le gouvernement de Vichy hérite cette organisation. Un secrétariat général à la jeunesse est mis sur pied, chargé entre autres du développement des Centres de formation professionnelle déjà fondés. Le nouveau pouvoir choisit de les développer tout en leur donnant des finalités différentes. Il s'agit dès lors d'embrigader les jeunes " oisifs " de 14 à 17 ans pour un année de formation morale et physique suivie d'une seconde consacrée à l'apprentissage d'un métier. Pour les filles, l'accent est bien évidemment mis sur l'enseignement ménager classique. Jusqu'en 1944, près de 850 centres sont organisés sous des appellations diverses : centres de formation professionnelle, centres d'apprentissage, centres de jeunesse, centres de jeunes travailleurs. En théorie, chacun répond à un objectif précis, codifié par des textes réglementaires mais dans la réalité, il reste difficile de les distinguer clairement tant leur organisation, leur contenu et les débouchés offerts varient d'un endroit à l'autre. Tout comme il est peu aisé de les recenser.

A Lyon, il n'existe pas de recensement systématique de ces nouveaux centres de formation et on les connaît fort mal tant les données les concernant sont éparpillées.

---

<sup>170</sup> ADR, 3624 W : séance de la section permanente du CDET, 30 avril 1940.

<sup>171</sup> ADR, 168 W 61 : séance de la section permanente du CDET, 16 novembre 1936, rapport de la sous-commission de la métallurgie instituée au sein du CDET.

Ainsi, apprend-t-on que le Centre de formation accélérée pour tourneurs d'obus, situé rue Dedieu à Villeurbanne, est transformé au lendemain de l'armistice par la Chambre syndicale des industries métallurgiques en Centre de formation professionnelle (octobre 1940). Le centre forme en 20 mois des jeunes gens de 16 à 20 ans à la mécanique générale, à la chaudronnerie et à la menuiserie. Pendant la guerre, 200 élèves y sont scolarisés, dont 130 mécaniciens, 40 menuisiers, 20 serruriers et 10 chaudronniers<sup>172</sup>. Dans un tout autre domaine, des centres de formation à la couture et à l'enseignement ménager pour "adolescentes inoccupées" sont mis sur pied par la SEPR sur la demande de l'Enseignement technique. Mais plutôt que des "ménagères", ce sont des couturières que l'on forme ici, à raison de 20 heures hebdomadaires de cours de couture et seulement cinq d'enseignement ménager. Elles sont 250 jeunes filles de 14 à 17 ans à les fréquenter dès leur ouverture en 1940, 350 en 1941, 550 en 1942<sup>173</sup>. Finalement, cette politique ne portera ses fruits réellement qu'au sortir de la guerre, quand les centres d'apprentissage seront véritablement reconnus et soutenus par les pouvoirs publics. Enfin, un dernier signe d'une volonté de l'Etat de s'impliquer dans le processus de formation professionnelle est la promulgation de la loi du 4 août 1942 qui lui accorde le monopole de l'organisation des examens professionnels. Désormais, les examens sont publics et organisés dans le cadre départemental, les écoles techniques privées ne peuvent plus en délivrer. La Chambre de commerce de Lyon y est hostile, qui réclame depuis la fin des années 30 que le droit de délivrer des diplômes professionnels soit maintenu pour les écoles privées non reconnues par l'Etat, "sous condition d'offrir des garanties nécessaires et de fonctionner sous le contrôle des Chambres de commerce, des Syndicats et des groupements industriels"<sup>174</sup>. De fait, elle regrette "vivement de voir dessaisir de l'attribution de diplômes des institutions techniques reconnues comme l'Ecole de la Salle, l'Ecole d'Apprentissage supérieur, l'Ecole commerciale de jeunes filles, dont le placement très recherché des élèves sanctionne la qualité de leur enseignement". Néanmoins, le débat est engagé à la Chambre, entre défenseurs du projet de reconnaissance nationale des diplômes pour qui "le particularisme excessif nuit à la réputation du diplôme de certaines écoles" et ses opposants qui redoutent que la standardisation des examens soit préjudiciable "à un régionalisme nécessaire", les écoles privées en question étant "adaptées en général aux besoins de leur région". Si la Chambre vient défendre les écoles privées qu'elle soutient financièrement, elle milite aussi pour conserver ses prérogatives en matière de formation et réclame alors sa participation aux jurys d'examen. Dans les faits, elle ne peut aller à l'encontre d'un mouvement d'harmonisation nationale des diplômes, que les écoles privées par ailleurs ont bien intégré puisqu'elles préparent leurs élèves, nous l'avons vu, non seulement à leurs diplômes maisons mais également et de plus en plus aux divers diplômes nationaux dont le CAP. Ces

---

<sup>172</sup> CCIL, Série enseignement, Commission Locale Professionnelle, rapport sur le fonctionnement de l'École de formation professionnelle.

<sup>173</sup> J. CLAIRE, *travail cité*.

<sup>174</sup> CCIL, PV des réunions, 14 janvier 1943.

diplômes maisons se transforment en “ certificats de scolarité ”, sans note ou appréciation sur l’élève comme le stipule la loi mais font toujours office de carte de visite précieuse auprès des entreprises locales.

Pour le reste, il semble bien que le gouvernement de Vichy se soit contenté de s’appuyer sur l’existant pour consolider des formations déjà nombreuses. A Lyon, onze nouvelles écoles privées sont d’ailleurs fondées, attestant ici la permanence de la dynamique locale. Les effectifs scolarisés sont en progression. Ainsi aux cours professionnels de la SEPR, si le fléchissement des effectifs est net dès le début de la guerre, de près d’un tiers des inscrit-e-s, la reprise est toute aussi rapide et dès 1940-41, la société peut enregistrer 18 766 inscriptions, soit 15 % de plus que le chiffre maximum atteint lors de l’année scolaire 1938-39. Les cours professionnels fondés pendant la guerre par la Chambre d’apprentissage de la soie ont été suivis par 1500 apprenties du département ! A l’Ecole de la Salle, les effectifs passent de 332 à 380 de 1939 à 1942. Les candidats au concours d’admission sont de plus en plus nombreux, les classes sont surpeuplées, avec des effectifs variant de 36 à 46 élèves ; à l’Ecole Boisard, les effectifs passent de 60 à 122, à l’Ecole de pré-apprentissage du Prado, de 17 à 80. Chez les filles, la progression est forte également, avec 85 élèves en plus à l’Institut Sainte-Marie des Chartreux, 41 de plus au Cours Bossuet de sténodactylo, 100 de plus au Centre d’économie domestique.

Cette augmentation des flux nécessite des budgets croissants et la taxe d’apprentissage accompagne bien le mouvement. Ainsi pour les seuls établissements privés de formation habilités à la percevoir (l’Ecole de la Salle, l’Ecole la Mâche et l’Ecole Boisard, les écoles techniques supérieures et l’enseignement ménager<sup>175</sup>), le montant global perçu au titre de la taxe d’apprentissage, converti en francs constants, est ainsi passé de 350 000 francs en 1936 à 584 244 francs en 1942, ce qui correspond à une augmentation des 2/3 (67 %). Il faut voir là les effets des fortes incitations des pouvoirs publics pour encourager les entreprises à verser directement le produit de la taxe aux institutions d’enseignement. La Chambre de commerce n’est pas en reste et verse annuellement près de 500 000 francs en subventions aux écoles techniques privées et cours professionnels, qu’ils soient ou non habilités à percevoir la taxe. Pour obtenir ses faveurs, certaines écoles n’hésitent pas à jouer sur la corde idéologique, comme le Cours Bossuet qui annonce que

“ plus que d’autres, nous avons forcément la préoccupation de l’éducation morale de la jeunesse en même temps que sa formation professionnelle. Nous n’avons pas attendu ce jour pour exalter l’amour du travail, de la famille et de la patrie, en accord avec les principes du vrai christianisme et, nous en sommes persuadées, la plupart des patrons reconnaissent la supériorité morale de l’ensemble des employées formées chez nous ”<sup>176</sup>.

---

<sup>175</sup> Nous ne disposons pas des mêmes données pour les écoles publiques.

<sup>176</sup> CCIL, série enseignement, Cours Bossuet, demande de subvention à la Chambre, 8 décembre 1940. L’école est subventionnée par la Chambre depuis 1928.

Quant aux subventions de l'Etat, nos données sont parfois contradictoires et il est difficile d'établir en toute fiabilité une évolution. Si l'on ne considère que les dossiers de demande de subventions d'Etat par le CDET, ces dernières auraient diminué (si l'on convertit les montants en francs constants), passant de 763 612 francs en 1936 à 515 328 francs en 1943. Mais ne sont pas ici prises en compte les subventions du secrétariat d'Etat à la jeunesse destinées aux cours de la Chambre d'apprentissage du bâtiment, des Travaux publics et des industries connexes du département du Rhône (1 102 755 francs pour 1942-1943), pas plus que celles attribuées pour la même année au Centre familial ménager (120 000 francs).

Ce que l'on sait avec plus d'assurance, c'est que les entreprises, comme l'Etat, financent là où il y a pénurie de main d'œuvre, c'est-à-dire dans les secteurs masculins du bâtiment, de la métallurgie, de l'imprimerie et de l'artisanat rural et dans le secteur féminin du vêtement. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les plus gros bénéficiaires de la taxe d'apprentissage pendant la guerre soient les formations masculines telles l'Ecole de chimie industrielle de Lyon, l'Ecole d'apprentissage supérieur (la Mâche), l'Ecole de la Salle, la Chambre d'apprentissage des métiers de la soie, les Ateliers d'apprentissage de l'industrie de l'abbé Boisard et la Chambre d'apprentissage du Bâtiment, des Travaux publics et des Industries connexes du département du Rhône.

Les cours professionnels connaissent le plus fort développement, notamment dans les secteurs du textile et du bâtiment. Ainsi, la Chambre d'apprentissage des métiers de la soie apparaît comme l'un des plus gros centres de formation professionnelle de cette période. Si elle gère directement l'Ecole de confection de la rue Donnée depuis les années 1920, elle développe à partir de 1941 des cours professionnels pour les apprenties du tissage (les plus nombreuses, 1500 au total pour toute la région) et les jeunes employés de soierie. Les cours professionnels sont donnés à Lyon à l'Ecole de tissage : fonctionnent alors les cours mixtes pour apprenti-e-s et employés de soieries (cours obligatoires pour tous les apprenti-e-s employé-e-s de la fabrique lyonnaise), les cours d'apprentis dessinateurs textiles (cours obligatoires pour tous les apprentis compositeurs ou metteurs en carte), les cours pour apprentis gareurs, ceux pour les apprenties du textile et les cours de perfectionnement pour les employés de soieries et gareurs. Aux cours destinés aux apprenties textile, sont enseignés la théorie du tissage, l'étude des textiles, la couture et la cuisine, le français, le calcul, la puériculture et l'hygiène. A ceux d'apprentis gareurs, les jeunes gens s'entraînent au croquis coté, aux calculs, à l'ajustage, au garage, à la théorie du tissage<sup>177</sup>. En juillet 1943, 490 brevets de spécialité ont été attribués ainsi que 48 CAP. En parallèle, l'Ecole de tissage organise ses propres cours professionnels, à ne pas confondre avec ceux donnés par la Chambre d'apprentissage dans les mêmes locaux. Ils réunissent pendant 36 semaines 77 élèves, des employés de soierie, liseurs de dessin, gareurs, tisseurs, dessinateurs textile et étudiants, dont près de la moitié ont 18 ans et moins.

---

<sup>177</sup> ADR, 3624 W 52 : Contrôle financier des établissements techniques privés bénéficiant de la taxe d'apprentissage.

L'essentiel de la formation est consacré à l'enseignement de la théorie du tissage et de la comptabilité des séries.

La Chambre d'apprentissage du bâtiment, des Travaux publics et des industries connexes du département du Rhône organise également des cours professionnels, distincts de l'enseignement donné par son Ecole d'apprentissage du bâtiment situé à Villeurbanne. Sur 41 semaines, les apprentis suivent 16 heures de cours, qui comprennent de l'enseignement général (arithmétique, algèbre, français, géographie), de l'enseignement technique (dessin géométrique, béton armé, stéréotomie, technologie, électricité), des travaux pratiques (maçonnerie, ciment, plâtrerie, électricité, carrelages, menuiserie, charpente, plomberie, zinguerie) et du sport. 131 jeunes gens suivent ces cours, dont plus de la moitié ont 16 ans et moins. Les réussites au CAP sont encore rares, avec en 1943, seulement deux CAP de menuisiers, un de maçon, deux de plâtriers et sept de carreleurs quand les élèves placés par la Chambre sont bien plus nombreux : 19 maçons, un cimentier, 17 plâtriers, 20 menuisiers, 17 carreleurs, dix plombiers, quatre charpentiers, 15 électriciens et deux tailleurs de pierres<sup>178</sup>. Signalons également l'ouverture en avril 1943 par l'Association ouvrière des Compagnons du devoir du Tour de France de Cours professionnels du Bâtiment qui forment pour l'heure une vingtaine de charpentiers et menuisiers.

De nouvelles écoles catholiques, féminines, proposent des cours à plein temps et des cours professionnels. Les cours professionnels ménager et familial de l'externat Saint Bruno fondés en 1942 forment sur trois ans une cinquantaine de jeunes filles aux métiers du tissu : la première année est consacrée à l'enseignement ménager, les seconde et troisième à l'enseignement professionnel proprement-dit (couture, lingerie, broderie). L'Ecole technique privée Saint Vincent de Paul ouverte en octobre 1940 par la Compagnie des Filles de la Charité offre deux formules : un cours à plein temps d'enseignement ménager et des cours professionnels, tant dédiés aux métiers du tissu (coupe, lingerie, confection, dessin, broderie) qu'au commerce. Et l'Institution Saint-Joseph, Ecole technique privée de filles, accueille dès mars 1942 des jeunes filles dans ses cours professionnels de sténographie, dactylographie, comptabilité et sténotypie Grandjean, commerce, comptabilité.

La politique de Vichy en direction de l'enseignement technique et professionnel ne provoque finalement guère de rupture au sein de la dynamique locale de formation. L'intervention de l'Etat se fait cependant plus forte, annonçant les mesures prises dès 1944.

---

<sup>178</sup> Ibid.

## ***II. Le redéploiement de l'offre publique de formation avec la création des Centres d'apprentissage.***

### **A. Les centres d'apprentissage : des mécaniciens aux ouvrières en confection**

#### ***1. Les premières fondations***

En 1948, l'état des lieux des formations dressé par la Chambre de commerce de Lyon porte à 17 le nombre d'établissements publics de garçons de la région lyonnaise, dont 14 centres d'apprentissage disséminés dans toute la région lyonnaise<sup>179</sup>. On dénombre 11 établissements publics de filles, dont huit centres d'apprentissage. C'est bien là que se situe le grand changement de l'après-guerre, avec le développement des centres d'apprentissage, désormais placés sous l'autorité de la Direction de l'Enseignement Technique (décret du 18 septembre 1944) et adoptant par la loi du 21 février 1949 le statut d'établissement d'enseignement technique chargé de "former des ouvriers, ouvriers qualifiés et employés aptes à exercer les métiers et à remplir les emplois à caractère industriel, commercial et artisanal". Le public visé est le même que celui des cours professionnels obligatoires de la loi Astier, que l'on cherche désormais à scolariser à plein temps. L'ordonnance du 2 novembre 1945 prévoit la création d'une l'Ecole normale nationale d'apprentissage à Villeurbanne afin d'en former les nouveaux enseignant-e-s. Le succès des CA est rapide ce que l'exemple lyonnais illustre bien. Globalement pour le département du Rhône, 5 415 jeunes filles et garçons de 14 à 18 ans sont scolarisé-e-s dans ces établissements publics pour l'année scolaire 1949-1950<sup>180</sup>.

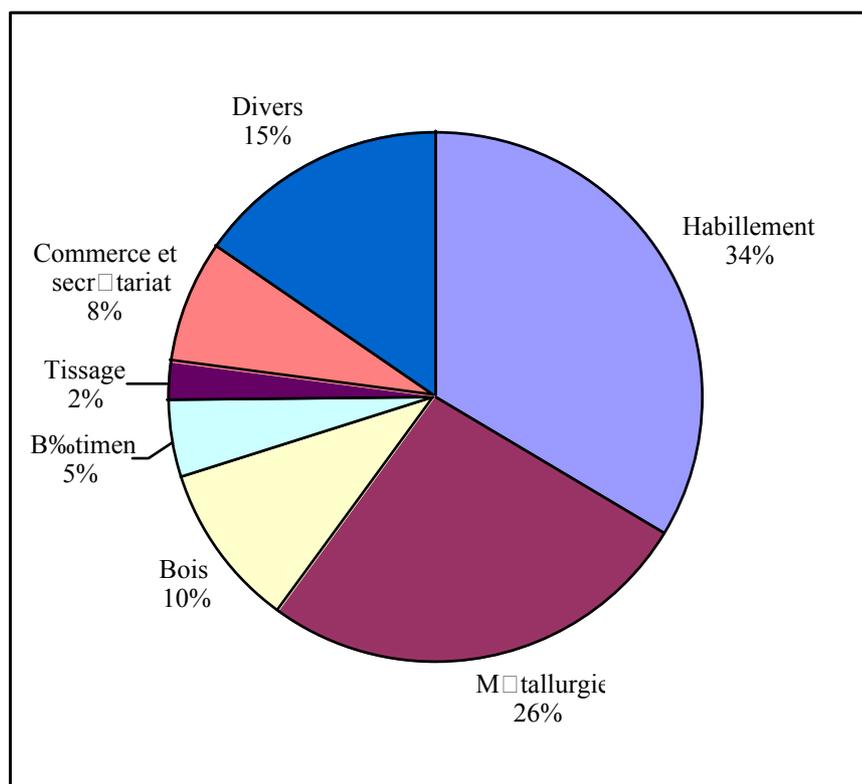
Les CA ont bien été fondés pour répondre aux besoins de main d'œuvre de la Reconstruction, besoins très forts dans les industries locales de la métallurgie et du textile essentiellement. :

*Graphique n° : Apprenti-e-s des Centres publics du département du Rhône, 1949-1950.*

---

<sup>179</sup> Annexes n° 8 et 8 bis. Recensement réalisé par la Chambre de commerce de Lyon, *Aide-mémoire de la formation professionnelle dans le ressort de la Chambre de Commerce de Lyon. Formation des apprentis, des ouvriers, des agents de maîtrise et des cadres*, Lyon, imprimerie Rey, 1948, 143 p.

<sup>180</sup> AML, 1101 WP 47. Centres d'apprentissage.



Les formations dans l’habillement, très féminisées, sont les plus fréquentées, suivies de près par celles, masculines, de la métallurgie. Des centres féminins, sortent désormais les plus gros contingents de couturières et d’ouvrières en confection que l’industrie lyonnaise requiert. Il en va de même dans le reste de la France puisque dans les années 1950, 55 % des effectifs des CA féminins se préparent à un métier du textile<sup>181</sup>. Quatre des cinq CA lyonnais ont ainsi leur section industrielle avec les spécialités coupe – couture. Au CA féminin de la SEPR, le plus gros de tous avec 13 sections, dont 11 à Lyon, une à Villeurbanne et une à Oullins, 914 jeunes filles sont formées à la coupe, couture, lingerie et blanchissage. Sur trois ans et à raison de huit heures par jour, les élèves reçoivent des “ compléments ” d’instruction générale, une excellente formation ménagère, consacrent quatre heures par semaine à l’éducation physique. Les travaux pratiques de coupe et de couture absorbent cependant la moitié de leur temps de présence. A ces formations traditionnelles sur tissus (coupe, couture, lingerie, broderie, repassage, détachage) s’ajoutent celles du tertiaire, de sténographie, dactylographie et comptabilité<sup>182</sup>. La plupart des centres féminins lyonnais et du Rhône proposent cette filière sans qu’elle regroupe encore de gros effectifs.

Les jeunes garçons sont toujours massivement orientés vers les formations de la métallurgie, à Lyon comme dans le reste de la France puisque ces spécialités

<sup>181</sup> Vincent TROGER, “ Les centres d’apprentissage de 1940 à 1960 : le temps des initiatives ”, *Formation-Emploi*, n° 27-28, pp. 153.

<sup>182</sup> AML, 1101 WP 47 sur les centres d’apprentissage.

regroupent 56 % des effectifs de l'ensemble des CA masculins (en 1960)<sup>183</sup>. Ils peuvent également s'orienter vers les nouvelles filières du bâtiment et de l'électricité (rangée dans la catégorie " divers ") et dans les filières plus traditionnelles du bois, et du tissage. Le CA de la Martinière accueille par exemple 300 jeunes garçons, futurs ouvriers qualifiés pour la mécanique générale et les industries du bois, et prépare également des mouleurs-fondeurs et des tracteurs en charpente métallique. Le CA de l'Ecole de Tissage, fondé en 1945, scolarise quant à lui 100 jeunes garçons à la rentrée scolaire 1947 et les prépare aux divers CAP de tisseur-gareurs, de mécaniciens bonnetiers, d'employés de soierie. Si l'offre industrielle est plus diversifiée pour les garçons que pour les filles, la filière commerciale développée dans les CA est quasi exclusivement féminine puisqu'un seul CA, celui de l'Arbresle, propose une section mixte de comptabilité et sténodactylographie.

## **2. Des centres d'apprentissage bondés**

Les nouveaux centres d'apprentissages publics peinent à répondre aux nombreuses demandes d'admission. Le quotidien *Le Progrès* s'en fait largement écho. La rentrée de septembre 1953 est " difficile " dans l'enseignement technique. " Faute de locaux, un tiers des demandes n'ont pu être satisfaites dans les centres d'apprentissage... " <sup>184</sup>. A la sortie de l'enseignement primaire en 1952, si 2291 élèves (24 %) intègrent le second degré classique et moderne, 1698 (18 %) les cours complémentaires et le second degré technique, 2156 (22 %) les centres d'apprentissage, et si 716 (7 %) entrent directement en apprentissage (usine, atelier, chantier, artisans sous contrat et suivant des cours professionnels), il n'en reste pas moins que 2778 jeunes filles et jeunes gens, soit 29% de l'ensemble, demeurent sans formation, pour beaucoup ayant été refoulés des centres d'apprentissage<sup>185</sup>. En septembre 1960, malgré les constructions nouvelles de CA et les agrandissements de locaux déjà existants, la rentrée scolaire demeure très difficile :

" Les centres d'apprentissage de l'Etat (hors privé) ont admis, dans le Rhône, 3456 garçons et 3617 filles soit un total de 7053 élèves. Cette année, on note avec satisfaction que différents aménagements réalisés dans les centres d'apprentissage leur permettront d'absorber un supplément de 10% environ sur leurs effectifs de 1959. Et c'est un maximum! Par contre les refus atteignent un total astronomique. Ils sont d'environ 1000 unités, de quoi remplir deux établissements " <sup>186</sup>.

L'année suivante, la rentrée scolaire dans les centres d'apprentissage se fait avec les mêmes moyens, mais avec 500 à 700 élèves de plus. Pour celles et ceux qui sont " refusés ", il n'y a guère de solutions de repli :

---

<sup>183</sup> Vincent TROGER, " Les centres d'apprentissage de 1940 à 1960... ", *op. cit.*, p. 150.

<sup>184</sup> AML, 2R26, *Le Progrès*, 30 septembre 1953.

<sup>185</sup> AML, 2R26 : *Le Progrès*, 7 mai 1955. D'après les chiffres communiqués par l'Office d'Orientation Professionnelle du Rhône.

<sup>186</sup> Ibid. 6 septembre 1960.

“ Par défaut de place, par défaut de crédits, et à cause de la crise qui sévit dans le personnel enseignant, de nombreux jeunes gens et jeunes filles ne peuvent accéder à cet enseignement technique de base. Ecartés des centres d'apprentissages, ils le sont également de l'enseignement secondaire, de par leur âge, et ils n'ont plus que la ressource d'entrer en apprentissage ”<sup>187</sup>.

En 1960, les services de l'Orientation professionnelle estiment à environ 3800 le nombre de jeunes gens et de jeunes filles sortant de l'école primaire à 14 ans et n'ayant pu trouver une orientation ou un placement valable<sup>188</sup>.

La pénurie de places dans les centres d'apprentissage est amplifiée par le fait que ces centres sont souvent logés dans les groupes scolaires primaires qui voient au même moment leurs effectifs gonfler considérablement avec l'arrivée des premiers baby-boomers. Il faut donc construire de nouveaux locaux, augmenter les capacités d'accueil de ceux qui existent, rassembler les financements de l'Etat, de la Ville, de la SEPR dans certains cas<sup>189</sup>. Tout cela prend du temps. Les parents font pression, n'hésitent pas à intervenir auprès des pouvoirs publics concernés pour réclamer des centres et des locaux pour leurs enfants. En juin 1954, l'Association des parents d'élèves du centre d'apprentissage féminin de jeunes filles de la Croix-Rousse réclame d'urgence au député-maire Herriot l'aménagement d'un local pour accueillir leurs 300 filles délogées des écoles primaires du quartier. Pour l'inspecteur d'académie, le problème est d'autant plus urgent que les élèves du centre “ appartiennent à des familles modestes ou nécessiteuses, ... (que) ces jeunes filles n'ont pas les dispositions intellectuelles qui leur permettraient de fréquenter un lycée, un collège ou une ENP... (et qu'elles) peuvent difficilement être placées ; il n'est pas souhaitable qu'à 14 ans elles aient la promiscuité des ateliers ou des bureaux... ”<sup>190</sup>.

En 1968, on compte désormais dix CET de garçons dans le département, cinq de filles et dix “ mixtes ”<sup>191</sup>. Cette mixité est fictive, uniquement motivée par les économies réalisées du fait du regroupement maximal des élèves dans un même lieu. Les jeunes filles des CET mixtes sont orientées dans les filières textile et commerce, les jeunes garçons dans les autres filières industrielles, aux spécialités bien plus nombreuses. Au CET mixte de la rue des Flesselles dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, les jeunes filles sont ainsi préparées au BEP de sténodactylographe-correspondancière tandis que leurs camarades masculins le sont aux BEP d'électromécanicien, d'électricien d'équipement, de mécanicien monteur, aux CAP de menuisier en bâtiment, de serrurier en bâtiment, de mécanicien en mécanique générale, d'ajusteur, de tourneur, de décolleteur, de fraiseur, d'électricien du bâtiment, d'électromécanicien et de dessinateur en construction mécanique. Ce sont sans surprise les métiers de l'habillement qui emportent les plus forts contingents d'élèves

---

<sup>187</sup> Ibid. 9 septembre 1961.

<sup>188</sup> AML, 1101 WP 147 : Rapport de M. Caullier sur le problème de la formation des O.S.

<sup>189</sup> AML, 1101 WP 47.

<sup>190</sup> AML, 1101 WP 47 : rapport de l'inspecteur d'académie sur le CA 1010 F. juin 1954.

<sup>191</sup> Annexe n° 13.

filles à l'image du CET public féminin de la SEPR qui accueille 1 045 élèves en 1966 dont 322 en section commerciale et 713 en section industrielle. Cette dernière débouche sur les CAP de couture flou, flou industriel, corset industriel et lingerie industrielle. D'après sa directrice, le placement en section industrielle est aisé car le nombre des offres d'emploi est toujours supérieur au nombre des élèves sortantes de troisième année :

“ On croit sans doute que nous n'enseignons que la couture main et l'on ne voit pas la nécessité d'autant de couturières. Les métiers de l'aiguille ont rapidement évolué vers l'industrialisation et les ateliers de notre collège ont aussi évolué dans ce sens, si bien que nos élèves sont recherchées ”<sup>192</sup>.

En 1955, l'Ecole de Tissage et des Industries textiles a ouvert son centre d'apprentissage féminin sur la demande de plusieurs fabricants de soierie qui se disent peu favorables au recrutement d'apprenties ouvrières à la sortie de l'école primaire ou des cours complémentaires. Le centre offre alors 32 places en 1<sup>e</sup> année pour former les “ ouvrières complètes Tissage ” et 32 places pour les ouvrières en bonneterie. Leur formation est répartie équitablement entre la culture générale et les travaux pratiques. L'atelier de confection compte ainsi 82 machines qui exercent les jeunes filles à l'exécution de divers travaux, dont la réalisation par exemple des maillots sportifs pour leurs camarades garçons d'après les maquettes dessinées par leurs camarades modélistes de l'Ecole des métiers.

Pour les jeunes filles deux nouveautés sont à signaler. Les CA publics proposent dès 1956 une nouvelle section, celle de “ vendeuses, aides-étalagiste ” qui répond selon ses promoteurs aux besoins très importants de nombreux magasins de l'agglomération lyonnaise mais aussi “ au goût professionnel des jeunes filles ”, attesté notamment par le fait “ qu'un nombre important de jeunes filles formées à la couture se placent en qualité de vendeuses ”<sup>193</sup>. De même, quelques CA préparent les jeunes filles au CAP d'employé de collectivité (et ses diverses options : cuisine, service général et aide-maternelle) et au BEP sanitaire, nouvelle forme de l'enseignement ménager.

## **B. Des ENP aux lycées techniques d'Etat**

Les autres écoles techniques publiques, plus anciennes, demeurent les piliers de la formation locale pour tout ce qui relève de la formation des cadres moyens et technicien-ne-s. L'ENP de garçons la Martinière fait figure de mastodonte tant elle accueille des effectifs élevés dans des filières de plus en plus variées : à la rentrée scolaire 1948-1949, ils sont 1300 élèves répartis entre quatre filières :

---

<sup>192</sup> AML, 1101 WP 147.

<sup>193</sup> AML, 1101 WP 147, Centre d'apprentissage n° 1010 F, février 1959.

industrielle : cette division accueille 702 élèves dans ses 22 sections (classes successives de la 3<sup>e</sup> technique, 2<sup>nd</sup>e T, 1<sup>e</sup> T, et Technique, appelées auparavant 1, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année) et comprend les spécialités suivantes : mécanique générale, forge, menuiserie, modelerie, fonderie, électricité, chimie, BTP. A cette division sont rattachés : la classe de 1<sup>e</sup> technique industrielle Monteur frigoristes et les classes de première Technique-Mathématiques et Technique-Mathématiques qui préparent aux 2 parties du bac (série technique et série math-technique), enfin la section spéciale de 5<sup>e</sup> année dite des géomètres experts.

horlogère : 68 jeunes gens y sont inscrits

commerciale : 202 élèves dans 7 sections

préparation aux Grandes écoles : prépare 58 élèves, filles comme garçons, aux concours d'entrée à l'ENSET (Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique) et comprend 5 sections correspondant à chacun des professorats : maths sciences, mécanique-dessin technique, sciences et arts ménagers, lettres-langues, commerce<sup>194</sup>.

A ces quatre filières s'ajoute la division préparatoire de l'école qui scolarise 296 élèves répartis dans six sections parallèles constituant des classes de 4<sup>e</sup> technique. Elle assure la préparation au concours d'entrée à l'ENP.

L'Ecole des Métiers de la Métallurgie et l'Ecole des Métiers des Industries Textiles sont les deux autres grands lieux masculins de formation, au rayonnement régional comme l'illustre l'Ecole de Tissage qui, si elle recrute toujours la moitié de ses élèves sur Lyon et son agglomération, s'ouvre bien à la région Rhône-Alpes (26 % des élèves en 1948), au reste de la France (10 %) et à l'étranger (8,5 %)<sup>195</sup>. La première école forme en trois ans les spécialistes en mécanique générale, chaudronnerie, fonderie et modelage et en quatre ans ceux de l'électricité, du bronze et de l'orfèvrerie. Ils sont 290 à suivre ces cours en 1944 et la direction voudrait en accueillir près de 500 à la rentrée d'octobre 1946. Quant à l'Ecole de Tissage, elle regroupe en réalité trois sections : la section apprentissage déjà évoquée qui forme les ouvriers qualifiés et compte 72 élèves en 1948, l'Ecole des Métiers proprement dite qui forme les cadres moyens du textile et accueille 88 élèves et l'Ecole Supérieure des Industries Textiles qui forme les cadres supérieurs, au nombre de 123 en 1948. C'est le début d'une remontée des effectifs qui ne vont cesser de croître lors des années 1950.

Quant aux filles, l'ENP de jeunes filles de la Martinière et sa section spéciale, qui accueille 966 jeunes filles au total, est le seul établissement public à former des "techniciennes". Cette dernière accueille les jeunes filles à partir de 16 ans, bachelières, issues de l'ENP ou, et c'est plus souvent le cas, sortant des nouveaux collèges modernes (anciennement EPS). L'enseignement court sur deux ans et prépare aux métiers suivants : secrétaire commerciale, comptable, calculatrice, chef de bureau, collaboratrice de direction, employée d'administration pour les filières

---

<sup>194</sup> ADR, 437 W 244 : Rapport du directeur de l'ENP présenté au CA, 6 mai 1949.

<sup>195</sup> ADR, *Bulletin de l'Association des anciens élèves de l'Ecole de Tissage et des Industries Textiles*, novembre 1949.

commerciales et industrielles, dessinatrice industrielle, aide de laboratoires de recherche, analyste ou chef de laboratoires de contrôle, secrétaire technique, secrétaire d'ingénieurs, employée du service de planning, documentation, employée du bureau des méthodes... Au milieu des années 1950, les élèves se placent comme dessinatrices ou assistantes de chef de bureau chez Berliet, comme aides-chimistes dans les nombreuses industries de cette branche : Institut bactériologique, Raffinerie du Sud-Est, Rhodiaceta, Institut Pasteur, électrochimie de Pierre Bénite...<sup>196</sup> Mais l'essentiel des Martines se répartit en des sections qui n'ont guère changé depuis les années 1930 : la section industrielle forme toujours couturières, modistes, lingères et corsetières, la division commerciale les aides-comptables, secrétaires, sténo-dactylographes, employées d'administration. Au terme de trois années, elles peuvent comme leurs camarades masculins se présenter au brevet d'enseignement professionnel et au terme de quatre années, obtenir leur diplôme d'élève brevetée.

En 1968, huit lycées techniques d'Etat ou municipaux fonctionnent avec des sections industrielles, et parmi eux les deux ENP de la Martinière et les deux Ecoles des métiers (métallurgie et industries textiles) devenus "lycées techniques"<sup>197</sup>. Les autres ont été fondés à Villeurbanne et à Oullins. Ils préparent au bac E et bac T dans les spécialités suivantes : fabrication mécanique et électricité, électronique, fabrication textile...

Parmi ces établissements, l'Ecole de Tissage et des Industries textiles, devenu lycée technique municipal, a considérablement développé son offre de formation. Elle n'offre plus en effet uniquement une formation au "tissage" mais a ouvert un département bonneterie en 1945 et un département "Tissus Mailles" (métiers chaîne-rachel) en 1947. En 1949, 1952 et 1955, sont respectivement fondés les départements "Tulle-Dentelles", "Filature et Moulinage" et "Lingerie industrielle Mailles". En même temps, l'école vise de plus en plus la formation de techniciens. Au début des années 50, son directeur prévoit "un accroissement du nombre des agents de maîtrise et des cadres, soit pour des raisons démographiques, soit pour des raisons techniques. La productivité de ces ouvriers augmentant plus rapidement que celle des cadres, il en résulte mathématiquement un accroissement du nombre de ces derniers"<sup>198</sup>. A l'école de les former en révisant son organigramme. En 1959, le socle de l'école est donc formé, en plus du centre d'apprentissage "Lyon-textile", d'un collège technique (ancienne Ecole des métiers proprement dite) qui offre désormais aux jeunes gens une formation plus généraliste :

" Les progrès techniques apportés au matériel textile et ceux qui résulteront du développement de l'électronique (le moulinage commence à s'en rendre compte en constatant qu'une femme conduira, maintenant,

---

<sup>196</sup> Etude réalisée sur le placement des élèves par l'Association d'Anciennes Elèves, 1953-1954. Voir Sandra Condemine, *op. cit.*, p. 87.

<sup>197</sup> Annexe n° 13.

<sup>198</sup> ADR, RB 175 : *Bulletin de l'Association des anciens élèves de l'école de tissage et des industries textiles*, n°16 – décembre 1950.

non plus 3000 mais l'équivalent de 30 000 fuseaux) et des matières premières nouvelles, nous obligent à donner à nos jeunes gens une formation plus élargie en mécanique générale »<sup>199</sup>.

De fait, les programmes d'enseignement général et professionnel sont communs avec ceux des ENP, et c'est en fin de 3<sup>e</sup> que les jeunes gens peuvent choisir entre la préparation au Bac Technique-mathématiques ou à celle des divers BEI préparés par l'école. En continuant à l'Ecole supérieure des Industries textiles, les titulaires du bac mathématiques-technique peuvent préparer en quatre ans le diplôme d'études supérieures donnant prérogative d'ingénieur textile tandis que les titulaires du BEI préparent le brevet de technicien (tissage-soierie ou bonneterie) sur deux ans. L'organigramme est souple avec des passerelles prévues d'une filière de formation à l'autre. Beaucoup d'anciens occupent alors des postes de cadres dans l'industrie textile. En 1961, on sait alors que sur 847 anciens, 129 sont devenus fabricants de soierie et 70 directeurs d'usines de tissage, 284 sont chefs de service ou employés de fabrique, les autres sont employés à des métiers très diversifiés : dessinateurs, professeurs de tissage, constructeurs de matériel textile, représentants de tissage  
...<sup>200</sup>.

Quant à la Martinière des garçons, elle maintient sa bonne réputation auprès des entreprises de métallurgie, de chimie et de BTP de la région. Les entreprises affiliées à l'UIMM viennent y chercher leurs techniciens, le groupement des syndicats patronaux des industries chimiques et connexes leurs chimistes qualifiés, le commissariat à l'énergie atomique leurs agents techniques chimistes pour l'usine d'extraction de plutonium de Marcoule. Enfin, les PME de la région " font appel à nos élèves pour leur confier, plus tard, des postes de techniciens dans les usines de constructions mécaniques ou électriques comme sur les chantiers de Travaux publics " <sup>201</sup>.

En revanche, la section " Techniques commerciales " de l'ENP recrute difficilement à l'image de ce qui se passe ailleurs, dans d'autres ENP masculines du pays qui abandonnent leur section commerciale faute de candidat. Rien de tel dans les ENP de filles où les sections commerciales sont florissantes alors que certaines de leurs sections industrielles trouvent difficilement des élèves<sup>202</sup>. Au seul lycée technique d'Etat de jeunes filles du Rhône, ancienne ENP de la Martinière, des sections " normales " préparent désormais au bac technique et économique et aux brevets de techniciennes dans les spécialités suivantes : patronnière-modéliste, industrie du vêtement et secrétariat et comptabilité et avec des sections supérieures, désormais accessibles aux bachelières, préparatoires aux monitorats et professorats

---

<sup>199</sup> ADR, RB 174 : *Bulletin de l'association des Anciens élèves de l'Ecole de Tissage*, n° 36, avril 1958.

<sup>200</sup> Annexe n° 20: Professions exercées par les anciens élèves de l'Ecole de Tissage 1961. Notons qu'il ne s'agit là que des professions exercées par les anciens et non les anciennes élèves (du centre d'apprentissage).

<sup>201</sup> CCIL, série enseignement : La Martinière, Historique et situation actuelle, 1956.

<sup>202</sup> ADR, 437 W 244 : Rapport du directeur de l'ENP de garçons de la Martinière au préfet et au recteur, 17 mai 1954.

d'enseignement ménager et aux brevets de technicienne supérieure du secrétariat, ou la comptabilité, d'assistantes biologiques, de chimistes, d'assistantes d'ingénieurs.

### ***III. La complémentarité du secteur privé de formation***

L'intervention croissante de l'Etat dans le domaine de la formation professionnelle, avec la fondation des CA et la refonte des niveaux III et IV de formation au sein des lycées techniques d'Etat, ne freine en rien le développement du secteur privé de formation qui se fraie toujours une bonne marge d'action.

De la Libération à 1968, plus de 70 nouvelles formations privées techniques ou professionnelles ont été fondées à Lyon (écoles et cours professionnels confondus)<sup>203</sup>. Si parmi elles plusieurs n'ont qu'une existence éphémère, certaines sont appelées à devenir de gros établissements de formation, comme l'Ecole ORT, l'Institut privé Alexis Carrel, l'Ecole technique la Salésienne, l'Ecole Reynaud ou les Ateliers d'apprentissage de l'industrie.

Trois pôles se distinguent : le pôle traditionnel catholique, le pôle laïque représenté par les écoles commerciales et ménagères et enfin de façon plus neuve le pôle entreprises<sup>204</sup>. En 1948, les écoles des deux premiers pôles scolarisent approximativement 2919 élèves, dont 1 731 filles (60 %) et 1 188 garçons (40 %). Sans surprise, ce sont les formations aux métiers de bureau et du commerce qui accueillent le plus gros contingent d'élèves filles (65 %), suivies par des formations ménagères (18 %) et par le textile (14 %), cette dernière filière étant surtout organisée au sein des ateliers-écoles de la SEPR reconnus par l'Etat depuis 1946 et ainsi assimilés à des écoles techniques (voir plus loin). Quant aux garçons, ce sont évidemment les écoles consacrées aux métiers de la métallurgie (Ecole de la Salle, Ecole la Mâche, Ateliers Boisard) qui scolarisent les plus forts effectifs. Sans compter les écoles d'entreprises et centres d'usines désormais nombreux. A côté de l'Ecole Berliet déjà ancienne, se sont ajoutés en effet les centres d'usines suivants pour la métallurgie (pour ceux reconnus par la Chambre de commerce) :

- les Ateliers de Constructions électriques de Delle à Villeurbanne
- la Compagnie Electro-Mécanique, 40 rue Seignemartin, Lyon
- la Compagnie de Fives-Lille, 3 rue Danton, Lyon
- les Câbles de Lyon, 107 avenue Jean Jaurès, Lyon
- les Établissements Gendron à Villeurbanne
- les Établissements Rochet-Schneider, 57 chemin Feuillat, Lyon
- le SOMUA à Vénissieux
- la SNCF dans ses ateliers d'Oullins
- L'école d'apprentissage des OTL

---

<sup>203</sup> Annexe n° 3. Les créations sont plus nombreuses mais notre base de données est lacunaire en ce qui concerne les dates de créations de nombreuses écoles.

<sup>204</sup> Voir les recensements des établissements privés, effectués par la CCIL et par la mairie de Lyon, annexes n°9 et 10. Celui réalisé auprès de la mairie de Lyon est plus complet mais pour les seules écoles lyonnaises.

La métallurgie fournit ainsi une très bonne illustration, au sortir de la guerre, de cet effort consenti par les entreprises elles-mêmes, en plus des financements qu'elles apportent aux nombreuses écoles techniques, pour former directement la main-d'œuvre dont elles ont besoin. Dans la catégorie " école-entreprise ", on peut enfin ranger les sept ateliers-écoles de la SEPR fondés avant la guerre, administrés chacun par un conseil émanant de groupements professionnels. La formule est intermédiaire entre l'apprentissage chez l'employeur et le CET puisque la formation, commencée à l'école, se termine chez les employeurs. Elle concerne les garçons (bijouterie, ébénisterie, chaussure, serrurerie, vêtement sur mesure) et les filles (vêtement sur mesure, repasseuses-détacheuses et industrie du vêtement masculin).

En 1967-1968, les écoles techniques privées déclarées à la mairie de Lyon sont désormais 50 alors qu'elles n'étaient que 31 en 1948<sup>205</sup>. Elles scolarisent pour la seule ville de Lyon plus de 8000 jeunes gens et jeunes filles, soit presque trois fois plus que 20 ans plus tôt.

#### **A. Les écoles catholiques de garçons, entre lycée technique sur le modèle de l'Education nationale et " école de production "**

La fondation en 1951 des Ateliers d'apprentissage de Gorge de Loup est dans la tradition de l'atelier de production défendue depuis les années 1880 par l'abbé Boisard. L'objectif est bien de former une main d'œuvre prête à l'emploi, loin de la logique scolaire et de ses visées universalistes. L'école est ainsi fondée sur l'initiative de 44 industriels qui, à la recherche de mécaniciens, décident de financer eux-mêmes l'école qui les formera<sup>206</sup>. Ces patrons, parmi lesquels figurent ceux de la Rhodiaceta, de Teste et Cie ( grosse entreprise de Tréfilerie) mettent sur pied la société immobilière de Gorge de Loup, chacun étant porteur de parts pour un total de 3 millions de Francs anciens (Rhodiaceta apporte la moitié du financement). La société achète les locaux de l'école dans le quartier industriel de Gorge de Loup et la direction en est confiée au père André, collaborateur de l'abbé Neyret au sein des ateliers de l'industrie à Vaise, dont les élèves travaillent déjà depuis longtemps pour les industriels locaux. Malgré ses soutiens financiers, l'école démarre petitement. A la première rentrée scolaire, l'école ne compte que cinq élèves et pas de matériel. Les élèves sont formés sur cinq ou six tours américains donnés par le constructeur Berliet et datant de la Première Guerre. Malgré ces débuts difficiles, l'école n'en gagne pas moins une solide réputation dans la région, à l'instar des autres " ateliers de l'industrie ", ceux de l'abbé Boisard à la Guillotière et de l'abbé Neyret à Vaise. La formule reste identique avec des élèves qui produisent pour le privé, plaçant ainsi

---

<sup>205</sup> Annexe n° 11.

<sup>206</sup> L'histoire des ateliers de Gorge de Loup a été reconstituée à l'issue d'un entretien avec son fondateur, le père André.

“ l’apprenti dans le réalisme de son métier ”<sup>207</sup>. Si la formule a de quoi séduire les industriels de la région qui y puisent largement leur ouvriers qualifiés, elle rencontre l’hostilité affichée de l’inspection de l’Enseignement technique qui en 1948 décide de retirer aux ateliers Boisard de la Guillotière le bénéfice de la taxe d’apprentissage. Les locaux seraient défectueux mais c’est également, aux yeux de l’inspecteur, la trop grande part prise par l’enseignement pratique qui fait des ateliers Boisard plus un atelier de production qu’une véritable école : sur l’année, 2 200 heures sont consacrées aux cours pratiques contre seulement 420 aux cours théoriques ; les élèves travaillent 56 heures par semaine dont 44 à l’atelier ; l’enseignement général a de plus lieu le soir, de 19h30 à 20 h 30, moment où les élèves sont passablement fatigués par une longue journée de travail en atelier. Très vite pourtant, plus au prix d’importants travaux que d’une réduction de l’enseignement pratique, l’école retrouve le bénéfice de la taxe, sous les pressions de la Chambre de commerce et de la Chambre syndicale des industries métallurgiques du Rhône<sup>208</sup>.

Dans les années 50, ces ateliers de production trouvent leur place entre centres d’apprentissage et apprentissage en entreprise. En 1951, le conseiller de l’Enseignement technique ne tarit pas d’éloges sur ces écoles :

“ il est reconnu dans les faits, que les élèves sortant des ateliers d’apprentissage possèdent un bagage suffisant, fondé sur une expérience sérieuse, qui leur permet d’entrer dans l’industrie, non pas comme perfectionnant, mais comme ouvriers capables de mener à bien le travail qui peut leur être confié. Ce point me paraît capital et se trouve conforté par le fait que, non seulement les élèves sortant avec leurs diplômes trouvent facilement à se placer, mais que la plupart d’entre eux sont retenus par les industriels, avant leur sortie de l’école. La création aux Ateliers de la rue F. Buisson d’une section et d’un diplôme de “ maîtrise ” confirme le point de vue ci-dessus et augmente encore la facilité de placement des élèves. Plusieurs d’entre eux débutent donc dans l’industrie dans des conditions telles qu’ils peuvent rapidement arriver à acquérir la situation de contremaître. Ce point est important à souligner car, ces derniers mois, certaines difficultés ont été portées à ma connaissance concernant le placement immédiat des élèves sortant de plusieurs centres ou écoles professionnelles... J’ajoute que les initiatives privées de ce genre, sous le contrôle judicieux de l’Enseignement Technique, complètent utilement l’œuvre immense déjà accomplie et encore à accomplir dans le domaine de la formation des jeunes. Ceux qui s’y dévouent avec une abnégation et un désintéressement admirable méritent d’être encouragés et soutenus ”<sup>209</sup>.

Les Ecoles techniques de La Salle et la Mâche suivent un tout autre chemin, celui tracé par l’Education nationale et le modèle des ENP puis lycées techniques. Le

---

<sup>207</sup> D’après Boisard.

<sup>208</sup> CCIL, série enseignement : Ateliers d’apprentissage Boisard, dossiers de subventions pour 1948 et 1949.

<sup>209</sup> ADR, 3624 W 54 : rapport du conseiller Porphyre, mars 1951.

processus d'adaptation se fait sans heurt chez la première, plus difficilement chez la seconde.

L'Ecole de la Salle conforte sa position d'école technique d'élite pour les jeunes gens des écoles catholiques de l'agglomération (en 1944, sur les 155 élèves admis en première année seuls cinq viennent d'écoles municipales). Son concours d'admission demeure très sélectif puisque la demande augmente toujours pour un nombre de places qui demeure relativement stable (440 élèves en 1949, 470 élèves en 1961). En 1944, 42 % des candidats de juin sont admis, taux qui s'abaisse à 34 % en 1951. La formation lassalienne renforce la part de l'enseignement général et technique sur l'enseignement pratique : en 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> années, les élèves suivent 31 heures d'enseignement général et technique sur les 39 heures de leur emploi du temps, part qui ne diminue qu'à peine en 3<sup>e</sup> année. L'école n'a donc aucune difficulté à s'aligner sur les cursus et les programmes définis par l'Education nationale. En 1951, l'école passe à un cycle de quatre années d'études au lieu des trois qui prévalaient jusqu'alors. La décision est motivée par le fait que jusqu'ici, les lassaliens pouvaient être admis à l'Ecole centrale de Lyon avec le diplôme de l'école et la mention très bien dispensait même du concours. Or, il faut désormais le bac technique complet pour être admis à l'Ecole centrale comme pour les écoles d'arts et métiers, ce qui impose à l'école de mettre en place un cycle de quatre ans à partir du certificat d'études. Une classe de 4<sup>e</sup> technique, ou préparatoire, est ainsi mise en place pour les candidats de 12 à 14 ans. Suivent trois classes de 3<sup>e</sup> qui correspondent à l'ancienne 1<sup>e</sup> année, trois de 2<sup>nd</sup>e (anciennes 2<sup>e</sup> années) et trois de 1<sup>e</sup> (anciennes 3<sup>e</sup> année). Au terme de ce cursus, les élèves se présentent aux examens suivants : baccalauréat 1<sup>e</sup> partie, BEI chimiste, BEI mécanique et BEC 1<sup>e</sup> partie. Enfin, une dernière année permet de préparer les élèves à la seconde partie du bac, au brevet de technicien chimiste, au brevet professionnel de dessinateur industriel et à la 2<sup>e</sup> partie du BEC.

L'Ecole d'apprentissage supérieur La Mâche a de son côté consenti des efforts importants pour obtenir au lendemain de la guerre son classement dans les formations de cadres moyens, en plus de celle des ouvriers qualifiés. Pour cela, elle a dû revoir son programme d'enseignement en augmentant la part de la formation générale sur la formation pratique. Les semaines sont de fait chargées chez la Mâche, 52 heures en tout sur les cinq années, partagées entre l'enseignement général (français, histoire-géographie, éducation professionnelle, mathématiques, arithmétique, sciences, comptabilité ...), technique (dessin et technologie) et pratique (ateliers). Les futurs mécaniciens-ajusteurs, serruriers, mécaniciens auto, ébénistes, menuisiers suivent ainsi 28 heures d'enseignement général en cours préparatoire, 20 h en 1<sup>e</sup> année, 15 en 2<sup>nd</sup>e, 12 en 3<sup>e</sup> et en 4<sup>e</sup> année. Sans perdre pour autant son caractère propre, à savoir que les élèves produisent pour l'industrie privée, l'école tend ainsi à s'aligner sur les autres grandes écoles techniques lyonnaises, de la Martinière à l'Ecole de la Salle. Et comme elles et peut-être mieux qu'elles puisque

les élèves sont déjà en lien avec les entreprises privées, l'EAS travaille à une adaptation constante de son offre de formation aux besoins de l'industrie locale<sup>210</sup>.

Ainsi l'organisation d'une section "électrotechnique" en 1954 est le fruit d'une collaboration étroite entre l'école et plusieurs chefs d'entreprises dans le secteur de la construction et réparation électrique de la région. Ces derniers, dont le directeur général de la Chambre syndicale de la métallurgie M. Pernod et plusieurs directeurs ou représentants de grosses industries comme la Cie électro-mécanique de la SNCF, Berliet, Delle, Paris-Rhône, Daffos..., réunis à l'école le 24 mars 1954, ont été invités à faire part de leurs besoins et ont insisté sur la nécessité de former des techniciens pour l'industrie électrique. Pour les former, l'école doit donc prévoir un enseignement supérieur au BEI et, par la suite, la création d'une 5<sup>e</sup> année pour électroniciens et mécaniciens. Face à la pénurie de professeurs du technique, cette 5<sup>e</sup> année pourrait également en former. Mais le temps des réformes est long, il faut trouver l'argent nécessaire pour les mettre en œuvre et ce n'est que 10 ans plus tard que l'Ecole la Mâche met en place sa préparation au brevet de technicien qui remplace le BEI. Avant que les nouvelles promotions n'y soient préparées, l'école a fait passer sur 15 ans un nombre croissant de CAP et surtout de BEI : en 1949, 72 de ses élèves ont été reçus aux CAP (ajusteur, tourneur et fraiseur essentiellement mais aussi soudeur, électro-auto, ébéniste, menuisier et sculpteur) sur 80 candidats et 11 ont été reçus au BEI sur 13 présentés. En 1964, 133 élèves ont été admis aux mêmes CAP (dont un nombre croissant d'électromécaniciens et de dessinateurs en constructions mécaniques) sur 161 candidats, tandis que 49 BEI ont été délivrés sur un total de 62 candidats. A cette date, les premiers brevets de techniciens supérieur sont délivrés à des élèves de l'école.

Il faut également entrer dans les ateliers pour mesurer concrètement les efforts d'adaptation de l'école aux mutations industrielles. Ainsi l'atelier de serrurerie a-t-il changé de dénomination, s'appelle en 1964 atelier de "construction métallique". S'il forme toujours des serruriers, ce sont aussi depuis la fin des années 1950 des chaudronniers et des tôliers qui en sortent. Ils sont 90 au total en 1964. En mécanique, le matériel est progressivement renouvelé et modernisé pour les 180 apprentis de cet atelier. Quant à la menuiserie, s'il s'agit d'un "métier artisanal imbu de très anciennes traditions", le métier évolue considérablement sous l'effet d'une forte industrialisation pour tous les travaux courants du bâtiment, tant intérieurs qu'extérieurs. Les élèves doivent désormais travailler des techniques nouvelles et sur des matériaux non traditionnels. Enfin du côté de l'ébénisterie, l'industrie du meuble en série réclame un nouveau personnel qualifié : les ouvriers doivent avoir une connaissance plus approfondie du travail mécanique (réglage des machines en fonction du travail de série, affûtage des outils, entretien des machines...).

A l'été 1965, le "Carrefour des jeunes", groupe de discussion organisé par les anciens élèves de la Mâche, livre les résultats d'une enquête menée auprès de 435

---

<sup>210</sup> C'est ce qui ressort de la consultation du bulletin de l'association des anciens élèves de l'Ecole d'apprentissage supérieur, *Unis et Forts*. Années 1946 à 1966. (ADR, RB 916 et 916/1)

anciens<sup>211</sup>. 223 questionnaires ont été renvoyés, qui donnent une idée du devenir des élèves de la Mâche : à cette date, 41 % d'entre eux sont techniciens, 21 % sont ouvriers professionnels, 7% sont à la maîtrise, 7 % enseignent et 6 % sont devenus cadres. De même, plus de la moitié d'entre eux ont poursuivi leur formation professionnelle, notamment au CNAM. Les anciens se montrent en général satisfaits de leur formation (80 % jugent bonne la formation professionnelle reçue) même si un bon tiers regrette l'insuffisance de la culture générale. Et c'est bien sur cette définition de la culture générale et de sa place au sein de la formation professionnelle que le fondateur de l'école revient en 1966 pour affirmer que l'école qu'il dirige encore "apportera une nouvelle forme de culture trop méconnue – on croyait que le classicisme était seul porteur de la véritable culture – une culture par le travail manuel, celle qui est issue de la réflexion devant les connaissances acquises pour mener à bien l'exécution de son travail"<sup>212</sup>. Bref le rejet, malgré les adaptations nécessaires, des tendances généralistes prises par l'enseignement technique et professionnel est toujours vif chez la Mâche et cette tension entre ce qu'il nomme "solide formation professionnelle" et "école intellectuelle" toujours visible, même si dans les faits, l'école s'est largement alignée sur les programmes des ENP puis lycées techniques.

## **B. Ecoles et centres d'apprentissage d'entreprise**

Réputée trop spécialisée et dépendante de la production, réservée à une élite ouvrière, critiquée par le mouvement ouvrier, la formation privée d'entreprise n'en demeure pas moins réputée localement. Dans l'agglomération lyonnaise, écoles et centres d'apprentissage d'entreprises sont plus nombreux et diversifient leurs contenus de formations. La métallurgie est, nous l'avons signalé, toujours bien représentée. Certaines de ces formations scolarisent des effectifs croissants comme l'Ecole technique Berliet qui de 110 élèves inscrits environ en 1950, passe à 200 en 1955, à 300 en 1959 et à 400 en 1961. En 20 ans, l'établissement a d'ailleurs considérablement élargi sa base géographique de recrutement puisque la part du recrutement régional augmente et passe de 17 % en 1951-1952 (contre 80 % des élèves lyonnais ou de l'agglomération) à 55 % en 1969-1970. De nouveaux établissements sont apparus depuis la fin des années 40 : l'Ecole privée "SNAV", le centre d'apprentissage NORMACEM, celui des Ets Gendron. Tous ces établissements forment les ouvriers qualifiés utiles à l'entreprise, soit autant d'ajusteurs, d'électromécaniciens, de serrurier... Ainsi, faut-il resituer la fondation de l'Ecole d'apprentissage de l'Organisation des Transports Lyonnais (OTL) dans le contexte de modernisation du réseau de transports au lendemain de la guerre. En 1945, le Département du Rhône et la Ville de Lyon, propriétaires du réseau de transports en commun lyonnais, lancent un vaste programme de rénovation qui

---

<sup>211</sup> Ibid., n° 114, juillet-août 1965.

<sup>212</sup> Ibid., n° 117, janvier-février 1966.

prévoit la substitution progressive des autobus et des trolleybus aux tramways électriques, usés par une exploitation intensive durant la Seconde Guerre mondiale. Dans cette perspective de modernisation, la compagnie des OTL, exploitant du réseau depuis 1879, décide de créer une école d'apprentissage, afin de compléter et de renouveler ses effectifs ouvriers en formant des apprentis à divers CAP. Les professions concernées relèvent de la mécanique, de l'électricité et de la carrosserie. Elle a son siège au sein des ateliers de la compagnie, 23 rue d'Alsace à Villeurbanne. La formation court sur trois ans et mène au CAP. L'élève a un statut d'apprenti, muni de son contrat d'apprentissage réglementaire, et reçoit une rémunération. Tous les cours pratiques sont donnés dans les ateliers de la Compagnie par des moniteurs provenant de la maîtrise et occupés à plein temps. Les cours théoriques sont quant à eux donnés par des enseignants de la SEPR, société à laquelle tous les élèves sont inscrits. Les élèves sont répartis entre quatre spécialités : ajusteurs, électromécaniciens, serruriers, tôliers-carrossiers. La seconde est semble-t-il la plus demandée. De 48 heures en 1946, le volume horaire des cours passe à 41 heures en 1964. Le temps passé à l'atelier est important, entre 24 et 26 heures et demi en 1<sup>e</sup> année. Cette part diminue l'année suivante et passe à 19 heures en troisième année<sup>213</sup>. De 1946 à 1958, 102 CAP ont été décernés aux élèves OTL, dont 41 ajusteurs, deux menuisiers, quatre carrossiers garnisseurs, dix électriciens bobineurs, six poseurs électriciens, 25 monteurs électriciens, huit mécaniciens auto, trois serruriers et trois carrossiers-tôliers.

Aux métiers de la métallurgie, s'ajoutent ceux de la chimie avec l'école fondée par "L'association Lyon sud pour la formation professionnelle", créée en 1943 à l'initiative des industries chimiques de la région (Saint Gobain, Rhône Poulenc entre autres) mais reconnue légalement seulement au début des années 1950. L'école prépare des ouvriers d'entretien pour les industries chimiques et des conducteurs d'appareils de fabrication chimique. Elle forme donc d'une part des chaudronniers et mécaniciens (ajusteurs, tourneurs, fraiseurs) spécialisés pour l'entretien des industries chimiques et des ouvriers de fabrication chimique (conducteurs d'appareils). La formation pratique des ouvriers d'entretien est assurée à l'usine de Saint Gobain et celle des conducteurs d'appareils dans l'usine Rhône Poulenc, toutes deux situées à Saint Fons. La formation comprend des cours théoriques de formation générale, de technologie mécanique et de dessin et des cours de technologie chimique, de physique et de chimie. La formation mène au CAP, préparé ainsi à l'école et dans les ateliers de l'entreprise. Les promotions varient de 9 à 15 élèves, ce qui d'après les conseillers de l'enseignement technique envoyés par le CDET en 1953 serait encore trop peu face aux besoins de la profession. D'après eux, il s'agit là du "premier essai de formation d'ouvriers qualifiés dans les industries chimiques et les résultats obtenus montrent qu'il est possible de relever de manière très sensible la qualité de la main d'œuvre dans ces industries"<sup>214</sup>.

---

<sup>213</sup> Archives privées TCL.

<sup>214</sup> ADR, 3624 W 54 : Rapport du 5 février 1953.

### ***1. Une sélection très sévère et des déperditions élevées***

Ces écoles d'entreprises sont très prisées, donc très sélectives. Les demandes d'admission sont élevées mais les admis plus rares. A l'instar des grandes Ecoles techniques publiques comme la Martinière ou privées comme l'Ecole de la Salle ou l'Ecole la Mâche, les écoles d'entreprises ont en effet établi un concours d'entrée. Sortis de l'école primaire, les élèves comme cet ancien de Berliet passent plusieurs de ces concours :

“ A l'époque ... sur la région lyonnaise, il y avait un grand nombre d'écoles qui formaient à tous les diplômes de l'enseignement technique... j'ai préparé un certain nombre de concours puisque les accès à ces écoles se faisant par concours ”

“ A l'époque, on passait des concours après l'école primaire... dans différentes entreprises. Y'avait Berliet, les Tchécoslovaques, la SNCF, NORMACEM... ”

“ J'ai passé deux concours, l'un pour entrer à l'Ecole de la Martinière, l'autre pour l'Ecole Technique Berliet ”<sup>215</sup>

Mais entre les écoles techniques et les écoles d'entreprises, la régulation des flux d'entrée par le concours ne procède pas des mêmes motifs. Dans les premières, il s'agit s'ajuster les effectifs d'élèves à ceux des enseignant-e-s tandis que dans les secondes, ce sont les besoins quantitatifs et qualitatifs des ateliers qui déterminent le nombre d'apprentis et leurs profils. Dans les deux cas cependant, ces concours sont difficiles. Par exemple, le concours de l'Ecole OTL se compose d'épreuves de connaissances générales de niveau du CEP, d'un examen psychotechnique et d'une visite médicale. Pour cette école d'une cinquantaine d'élèves, le nombre de places mises au concours chaque année oscille entre 12 et 14, pour environ 70 candidats. Chez Berliet, le concours est tout aussi sélectif : en 1955, sur 450 jeunes garçons qui se présentent, seuls 48 sont admis. En 1964, sur 700 demandes d'admission, 180 jeunes passent le cap de la première sélection, 110 celui de la seconde pour finalement arriver à un total de 64 admis, le dernier tri consistant en un entretien avec l'assistante sociale, une visite médicale et le test psychotechnique effectué par le service de psychologie du travail de l'entreprise. Ainsi, seuls 9 % des candidats peuvent espérer être admis à l'Ecole. Dans les années 60, le concours est abandonné pour laisser place à l'examen tout aussi sévère du dossier scolaire, accompagné de tests psychotechniques. Cependant une fois admis, le parcours du combattant ne fait que commencer et les “ éliminations ” nombreuses au cours des cinq années de formation Berliet. En fin de parcours, 80 % des élèves recrutés au départ ont abandonné en cours de route. Si on tient compte des réinjections opérées en cours de scolarité, ce taux redescend à 57 %.

Ces écoles d'entreprises recrutent au sein des milieux ouvriers et des cadres techniques. Chez Berliet, l'absence de droits d'inscription, les indemnités allouées

---

<sup>215</sup> Ancien élève de l'Ecole technique Berliet interrogé par Christophe GALLET, *op. cit.*

aux élèves, expliquent peut-être que l'élève type ait un père ouvrier (34 % des élèves entre 1952 et 1969), ou un père à statut "ETDA", classification Berliet mise en place en 1945 et qui regroupe les employés, techniciens, dessinateurs, agents de maîtrise<sup>216</sup>. En revanche, seulement 11 % des élèves recrutés par l'école ont un père ou une mère travaillant chez Berliet. Au centre d'apprentissage des OTL, les fils d'agents de l'entreprise sont un peu plus nombreux et forment en moyenne 27 % des effectifs. On est cependant encore loin des écoles Renault, de la RATP ou de la SNCF où les fils de salariés représentent parfois plus de la moitié des effectifs<sup>217</sup>.

L'école OTL peut se féliciter des succès de ses élèves aux divers CAP. Sur les 325 élèves de la première promotion (1946-1949) à la vingt-et-unième (1967-1969), 205 (63,1%) ont réussi leur CAP, 52 (16%) l'ont échoué et 63 (19,4%) ont démissionné en cours de scolarité. Quatre ont été renvoyés et l'issue de la scolarité d'un apprenti est inconnue. Ces résultats placent ainsi l'école OTL en bonne position dans l'académie de Lyon. Mais si 69% des élèves ayant quitté l'école entre 1949 et 1959 ont leur CAP, ils ne sont plus que 58% dans les années 1960. Les moins bons résultats s'observent surtout au début de la décennie ; moins de la moitié des élèves des promotions 1957-1960, 1958-1961 et 1960-1963 obtiennent leur diplôme.

Pour ces écoles, un des soucis majeur est de conserver les élèves formés à l'entreprise comme en témoigne la politique de l'OTL à cet égard. Il n'y a obligation ni pour l'OTL ni pour l'apprenti, que ce dernier reste dans l'entreprise à la sortie de l'école. Les trois quarts des apprentis ayant quitté l'école entre 1949 et 1969 après avoir effectué les trois années de leur cursus ont été embauchés par l'OTL, soit 196 sur 257. Parmi ces jeunes salariés de l'OTL se trouvent 169 titulaires du CAP (sur les 205 qui l'ont obtenu), ainsi que 27 qui l'ont échoué. Les premiers sont classés " ouvrier professionnel OP1 " à leur embauche, les seconds " ouvrier spécialisé O2 ", avec en conséquence un salaire inférieur.

Mais bon nombre de ces ex-apprentis ne restent que quelques mois ou quelques années dans l'entreprise. Selon la direction,

“ ... après quelques années passées sur le Réseau, les anciens élèves démissionnent car ils sont attirés par de plus forts salaires dans l'industrie, seuls restent ceux qui espèrent obtenir dans un bref délai un poste de maîtrise, les moins capables ou ceux qui attendent d'avoir 15 années de versement aux Caisses de Retraite ”<sup>218</sup>.

---

<sup>216</sup> Calculs effectués à partir du fichier des élèves 1952-1969 et représentant entre 55 % et 65 % des effectifs théoriquement recrutés. Voir Christophe GALLET, *op. cit.*, pp. 114- 123.

<sup>217</sup> Emmanuel QUENSON, *L'école d'apprentissage Renault, 1919-1989*, Paris, CNRS Éditions, 2001, p. 239 et Mireille CONAN, Anne GOURSAT, *L'école de la RATP et le centre de formation des apprentis de la SNCF*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction d'Antoine Prost, Université Paris I, 1981, p. 13 de la première partie et p. 44 de la seconde partie.

<sup>218</sup> Archives privées TCL : Note du directeur de l'Ecole, 04/06/1962

Trente ont démissionné avant douze mois de présence, c'est-à-dire avant leur titularisation qui aurait signifié pour eux la garantie de l'emploi ; 66 ont quitté l'entreprise (quasiment exclusivement par démission) dans les cinq années ayant suivi leur titularisation. Un fort taux de démission est commun à toutes les catégories de personnel de l'entreprise pendant ces années 1950 et 1960 car les bas salaires et les sujétions liées au service public (travail le dimanche par roulement et en 3x8 pour les ouvriers de la Traction) incitent les salariés à trouver un emploi plus rémunérateur, d'autant que de grandes entreprises telles Berliet ou la Rhodiaceta embauchent massivement.

Pour inciter ses ex-apprentis à rester dans l'entreprise, l'OTL accélère leurs progressions de carrière. À partir de 1965<sup>219</sup>, les ouvriers OP1 titulaires d'un CAP n'ont plus à passer d'essai professionnel pour être classés dans la qualification supérieure mais deviennent OP2 automatiquement après six mois de service, sous réserve de l'approbation du chef de service.

De même, fidèle à la tradition de constituer l'encadrement technique intermédiaire par promotion interne, l'OTL fait appel à ses ex-apprentis pour pourvoir les postes de contremaîtres et de chefs de dépôt ou d'atelier. Vingt anciens apprentis accèdent ainsi à ces postes de maîtrise ou de haute maîtrise. D'autres, bien plus rares, deviennent cadres, comme le chef des ateliers centraux et celui des ateliers du métro partis à la retraite en 1990 ou l'actuel chef des services techniques.

Chez Berliet, l'investissement paraît plus profitable puisque la main d'œuvre formée à l'Ecole tend à se fixer plus durablement dans l'entreprise : à l'inverse des promos de 1912-1949, 65 % des élèves des promos de 57 à 66 sont encore présents dans les usines Berliet en 1968.

## ***2. L'école Berliet, d'une formation spécialisée à une formation généraliste.***

Les besoins de l'entreprise Berliet sont ceux de toute grande entreprise des années 50-70. L'automatisation des chaînes de production auto accroît le nombre d'OS et dynamise les besoins de main d'œuvre technicienne. Si le recours massif aux travailleurs immigrés permet d'occuper les postes d'OS, il faut bien former les autres, les ouvriers qualifiés et surtout les techniciens. Pour Paul Berliet dans les années 50, il faut former "des techniciens avant tout", "des techniciens professionnels mais aussi des hommes responsables" dans les années 60<sup>220</sup>. L'Ecole technique Berliet va se hisser à ce niveau de formation, de plus en plus généraliste, au prix d'incessants remaniements de son organigramme. L'évolution de ses cursus de formation de 1949 à sa fermeture en 1970 en témoigne.

Au sortir des années 40, l'Ecole comporte trois cursus : l'atelier-école qui intègre les éléments les plus faibles, la section apprentissage qui conduit en trois ans au CAP et

---

<sup>219</sup> Archives de la SLTC : note de service du 17/05/1965.

<sup>220</sup> Discours prononcés lors des distributions des prix aux élèves de l'Ecole Berliet ; cité par Christophe GALLET, *op. cit.*, p. 131.

la section Perfectionnement qui conduit au Brevet professionnel en deux ans. A ce stade, l'Ecole revendique la priorité donnée à la fabrication et à la production pour les besoins de l'entreprise. Puis en 1950, l'Ecole prépare au BEI et se hisse au niveau III de la formation technique, au dessus des centres d'apprentissage dont l'école semble désormais vouloir se démarquer. En 1953, l'atelier-école, qui regroupait " les cas sociaux en une section de petits ouvriers ", ne se justifie plus et ferme. En 1956, la section apprentissage devient " centre d'apprentissage ", section courte en trois ans placée l'année suivante aux cotés d'un cycle technique long, de la 4<sup>e</sup> technique à la 1<sup>e</sup> technique. Dès la rentrée 1959, le cycle long mène au Brevet de Technicien. Le directeur de l'Ecole, Charles Jaboulay insiste alors " sur la nécessité de ne plus se borner à acquérir un CAP, mais à poursuivre ses études jusqu'au BP ". En 1961, Jaboulay attire l'attention du conseil d'administration " sur les besoins en techniciens et l'intérêt qu'il y a pour la société d'encourager et de conserver les titulaires du BETB ", futurs techniciens supérieurs. En 1962, l'Ecole prépare donc au Brevet de Technicien supérieur. L'alignement de l'Ecole sur les cursus et programmes des lycées techniques entraîne évidemment une progression très nette de l'enseignement général et théorique, au détriment de l'enseignement pratique. Si la Direction s'en inquiète, déplorant que " les programmes des lycées techniques sont de plus en plus dépouillés de la formation technique et pratique : 6 à 9 heures d'atelier par semaine alors qu'il en faudrait 20 par semaine "<sup>221</sup>, les principes humanistes de l'Education Nationale l'emportent au sein de l'Ecole d'entreprise.

Malgré ces efforts, l'Ecole n'arrive toujours pas à satisfaire les demandes de l'entreprise. En 1963, la Direction de l'Ecole explique que " sur 130 techniciens embauchés, seulement 25 proviennent de l'Ecole, les autres étant essentiellement issus de la Promotion sociale ou de cours spécialisés. Sur les 130 techniciens arrivants, 74 remplacent des partants et 56 répondent aux nouveaux besoins"<sup>222</sup>. Il faut donc revoir les finalités de l'Ecole technique. C'est Paul Berliet qui annonce en 1964 la nouvelle politique de l'Ecole : " le rôle essentiel de l'ETB est de former des techniciens et des techniciens supérieurs, ceux qui secondent les ingénieurs et dont la fonction va croissante. Ainsi, au niveau des OS, il y aura des stages de préadaptation de courte durée organisés pour les jeunes ouvriers ne poursuivant pas d'études après la scolarité obligatoire, rôle dévolu aux cours Berliet ". Désormais, l'ETB se charge de la formation des techniciens et techniciens supérieurs, tandis que les cours Berliet de promotion du travail, reconnus légalement en 1956, s'occupent de la formation des ouvriers qualifiés.

Au début des années 60, l'ETB présente ses élèves aux diplômes du CAP, BEI, BP, BT, BTn et BTS pour les métiers suivants : ajustage, tour, fraisage, mécanique automobile, mécanique automobile-diesel, chaudronnerie-fer, chaudronnerie-aluminim, soudure, dessin ". Entre 1957 et 1963, l'Ecole a mis à disposition de l'entreprise essentiellement des ouvriers certifiés du CAP et de plus en plus du BP et du BEI, en mécanique générale surtout. De plus en plus d'élèves suivent également

---

<sup>221</sup> Conseil de direction de l'ETB, février 1968, cité par Christophe GALLET, *op. cit.*, p 71.

<sup>222</sup> Conseil de direction, 2/05/1953, cité par Christophe GALLET, *op. cit.*, p. 156.

le cycle long : ils étaient 47 % à le faire en 1957, puis 70 % en 1963. Signe d'un enseignement qui devient de moins en moins professionnel et de plus en plus technique et général, le nombre d'échec aux CAP, rares dans les années 50, augmente à partir de 1960 et en 1967, seuls 50 % des présentés réussissent. A l'inverse, la progression du nombre de réussite au Brevet de Technicien est nette dans les années 50, mais se dégrade ensuite. Finalement, si l'Ecole Berliet obtient de très bons résultats au niveau départemental lors des années 1950, notamment en mécanique générale, ses résultats se dégradent nettement à la fin des années 1960. C'est que les bons élèves se dirigent de plus en plus vers l'enseignement général, privant les écoles techniques des meilleurs éléments, résultat du processus de démocratisation. S'inscrire à l'Ecole Berliet découle d'un second choix et elle perd ainsi son caractère élitiste.

De 1950 à 1968, l'Ecole est ainsi passée d'un enseignement pratique et spécialisé de niveau 2 à 3 à une formation déspecialisée et théorique de niveau 3 et 4. L'Ecole Berliet n'est plus originale et offre un enseignement identique à celui des lycées techniques. Elle perd ainsi sa raison d'être et ferme ses portes en 1970<sup>223</sup>.

Il en va de même pour l'Ecole d'apprentissage des OTL. Reconnue par l'Etat en 1964, elle met la clé sous la porte en 1970 car selon elle :

“ le fonctionnement de l'école devient pour l'entreprise une charge qui va en s'aggravant du fait des règlements de plus en plus sévères imposés par l'Éducation nationale. Cette situation n'est du reste pas propre à notre société ”<sup>224</sup>.

L'Ecole prend le statut de cours professionnel, statut plus proche de son fonctionnement réel et de ses besoins de main-d'œuvre, et qui lui évite d'avoir à assurer tous les cours théoriques, dès lors assurés par la SEPR. La même année, l'Ecole passe un contrat d'association avec l'Association pour la Formation et la Promotion dans la Métallurgie (AFPM), la transformant ainsi en simple “ section d'apprentissage ”. La société des transports perd la maîtrise de la formation et s'en remet presque totalement à l'AFPM pour le recrutement, la sélection, la formation théorique, l'éducation générale et la notation des apprentis. Le nouveau montage financier est également très avantageux pour l'OTL : l'AFPM prend désormais en charge les investissements en matériel nécessaires à la formation et, même si la société TCL verse 45% du prix de revient annuel d'un apprenti<sup>225</sup> à l'AFPM, elle estime pouvoir économiser 200 000 francs (courants) en 1970, c'est-à-dire la moitié du coût de fonctionnement annuel de l'école. Le reste est pris en charge par les Chambres syndicales et l'AFPM, financée pour moitié par l'Education Nationale.

---

<sup>223</sup> C'est aussi le cas de l'Ecole d'apprentissage Peugeot qui ferme ses portes la même année, préférant laisser à l'Education nationale la charge de la formation de ses ouvriers qualifiés. voir Nicolas Hatzfeld, “ L'école d'apprentissage Peugeot (1930-1970) : une formation d'excellence ”, *Formation-Emploi*, numéro double, juil-déc. 1989.

<sup>224</sup> Archives privées TCL : Lettre du DG OTL au président de l'AFPM, 26/06/1969.

<sup>225</sup> Estimé par l'AFPM à 3000 francs pour 1970.

La fin des années 1960 voit ainsi émerger l'AFPM comme nouvel acteur de la formation professionnelle en métallurgie. Dans les années 60, pour rapprocher au mieux les besoins des entreprises de la branche aux formations, et dans le souci de pallier l'exigence de l'industrie en personnel qualifiée, l'Association pour la Formation Professionnelle dans la Métallurgie (AFPM) est fondée, gérée par la Chambre syndicale de la métallurgie et chargée d'organiser la formation des apprentis de la métallurgie. L'AFPM s'occupe ainsi de plusieurs centres d'apprentissage, celui de l'OTL, de Fives-Lille de Givors. Ils seront 1000 jeunes garçons en 1970 à choisir cette formule renouvelée de "l'école usine" pour se former, soit en apprentissage soit en promotion du travail, pour les métiers de la mécanique, de l'électricité et de la chaudronnerie.

### **C. L'offre privée féminine, du bureau aux soins aux personnes**

L'offre catholique féminine s'est considérablement étoffée. Plusieurs écoles techniques catholiques se sont ouvertes (Ecole technique la Salésienne, Ecole technique commerciale la Favorite, Ecole technique privée Saint Vincent de Paul...) d'autres plus anciennes ont vu leurs effectifs gonfler et leurs contenus évoluer en fonction des besoins du marché. Ainsi l'Institut Sainte-Marie des Chartreux (rebaptisé ICOF dans les années 60) est le seul établissement privé, avec l'Institut laïque Pitiot et le Cours Notre-Dame, capable de soutenir la comparaison avec les sections normales de la Martinière. En une dizaine d'année, cet établissement, fleuron catholique de la formation aux métiers du bureau dans les années 30, a étendu sa gamme de formation, du CAP au Bac de Technicien supérieur. Après la guerre, l'école consolide ses positions et adapte son offre aux évolutions dictées par l'Education nationale. A des jeunes filles de plus en plus nombreuses (172 en 1949, 221 en 1959, 297 en 1969), l'école propose des formations d'un niveau de plus en plus élevé : CAP d'employées de bureau, de sténodactylographe et d'aide-comptable en 1948 et 20 ans plus tard, BEP de sténodactylographie et de comptabilité, Bac de Technicien du secteur économique (techniques quantitatives de gestion, techniques administratives) et Brevet de Technicien Supérieur du Secrétariat (secrétariat de direction, secrétariat trilingue). L'Ecole technique privée Notre-Dame est la seule à offrir, en plus de ses formations commerciales, une formation de niveau bac en chimie.

Les autres écoles catholiques sont en concurrence avec les centres d'apprentissage publics, et offrent des formations aux métiers du tertiaire, de l'industrie textile et des soins aux personnes. Et à l'instar de leurs concurrents publics, ces établissements connaissent une réelle prospérité comme l'Ecole technique privée Saint-Joseph qui prépare les jeunes filles aux CAP d'aide-comptable, d'employé de bureau, de sténodactylographe et de sténodactylo-correspondancier : elles sont 27 inscrites en 1942, 70 en 1961 et 263 en 1968. Si du côté des garçons, l'offre catholique disposait déjà d'institutions prestigieuses capables de répondre en partie à la forte demande

des années 1950 (Ecole de la Salle et Ecole d'apprentissage supérieur, Ateliers Boisard), il n'en était rien pour les filles pour lesquelles il devenait nécessaire de fonder de nouveaux lieux. Ainsi en 1958, pour le département du Rhône, on recense 24 écoles techniques privées catholiques, dont 8 de garçons et 16 de filles. L'Ecole ORT, école privée qui à ses débuts affiche sa confession israélite, se range sur le modèle des écoles catholiques. Fondée en 1949, l'école se présente comme un centre d'apprentissage, accueille les filles dès 14 ans pour des formations de coupe-couture et commerce et les garçons pour des formations d'auto-mécanique, radio-électricité, cordonnerie. Ces cours sont gratuits pour les 151 élèves de l'école à son ouverture. 110 jeunes gens et 90 jeunes filles les fréquentent en 1962.

Le pôle laïc, très féminisé, est également fort dynamique. Certains cours commerciaux peuvent compter jusqu'à 1000 inscriptions comme chez Pitiot, 692 à l'Ecole Reynaud, 320 aux cours commerciaux Roux. Au lendemain de la guerre, ces écoles se sont largement alignées sur la norme édictée par l'Etat en matière de certification. En 1948, toutes proposent des préparations aux divers CAP commerciaux. Ces cours accueillent filles et garçons, des filles surtout et les orientent au sein de filières encore fortement sexuées. Ainsi chez Pigier, les jeunes filles sont formées à la sténographie, à la dactylographie, au secrétariat tandis que leurs camarades masculins reçoivent des cours de commerce, de comptabilité et de "préparation aux affaires". En 1970 à l'Ecole Reynaud, les 215 jeunes filles sont préparées aux CAP et BEP de sténodactylographie et au BTS tourisme quand au même moment les 257 garçons de l'école tentent le CAP d'aide-comptable, le BEP de comptable-mécanographe et le BT de représentation (technicien de représentation, technicien de la distribution ) avec des cours de marketing et de gestion commerciale. Les filles demeurent donc cantonnées aux machines, les garçons aux métiers de la comptabilité, de la représentation, ceux-là mêmes qui offrent le plus de possibilités de promotion à l'intérieur des entreprises.

Au côté des formations aux métiers de bureau, ces écoles privées développent une offre importante dans le secteur "ménager". C'est d'ailleurs le secteur privé, tant catholique que laïque, qui développe le mieux les formations "ménagères". Sous cette étiquette, de nombreuses spécialités existent en réalité, pas toujours bien définies si ce n'est pour les métiers du tissu. Le Centre féminin de formation professionnelle situé rue Grôlée propose dans les années 50 "une formation ménagère avec une sérieuse culture générale "Section humanités féminines", une formation technique et professionnelle avec culture générale et préparation aux divers CAP et au Brevet Professionnel, des cours du soir de coupe, couture, cuisine destinés aux jeunes filles qui, travaillant toute la journée, désirent compléter leur connaissance et leur instruction"<sup>226</sup>. D'après sa directrice, l'Ecole forme donc "de bonnes épouses, de bonnes ménagères et de bonnes techniciennes". Les contenus se précisent néanmoins. Aux côtés des préparations classiques aux CAP d'arts

---

<sup>226</sup> CCIL, série enseignement : Rapport de la directrice de l'Ecole à la Chambre, 15 novembre 1954

ménagers, de couture flou ou de lingerie, des enseignements sont proposés pour les futures aides-maternelles, pour les monitrices d'enseignement ménager familial appelées à animer les cours ménagers post scolaires, les cours d'usines, les consultations ménagères ou à se placer comme conseillères techniques dans l'industrie<sup>227</sup>. Des préparations aux examens d'entrée dans les écoles d'infirmières, d'assistantes sociales, de sages-femmes sont également possibles. A la fin des années 1960, le " Centre familial ménager ", rebaptisé plus tard Institut Alexis Carrel, est le plus important de ces établissements. En 1948, il accueille déjà 81 jeunes filles préparées aux CAP d'arts ménagers et de coupe – couture flou. Cette année-là, sur les 17 élèves qui quittent l'école, dix trouvent à se placer en atelier de couture, deux deviennent puéricultrices, deux font de la vente, deux sont employées de bureau et une devient aide familiale. L'Ecole va développer sa section " vente ", en réponse aux demandes faites par les commerçants de l'agglomération, qui se déclarent prêts à accueillir des " stagiaires " de l'école dans leurs boutiques. En 1968, 29 élèves suivent la formation de monitrice d'enseignement ménager, 76 se préparent au CAP de vente-étalage et 16 au BEP sanitaire. En dix ans, l'établissement a vu ses effectifs quadrupler, les filles se répartissant entre les carrières de la vente et de l'économie sociale et familiale, nouvelle dénomination de l'enseignement ménager.

#### **D. Se former en cours d'emploi**

La formation technique et professionnelle est aussi celle des adultes en cours d'emploi, jeunes adultes qui échappent encore au mouvement de scolarisation dans les centres d'apprentissage et soumis à l'obligation de formation par la loi Astier, mais aussi adultes plus âgés qui viennent chercher un complément de formation professionnelle. Outre les cours professionnels obligatoires qui continuent de fonctionner, la loi Astier avait en effet prévu l'instauration de cours de perfectionnement non obligatoires destinés aux ouvriers et artisans déjà au travail. Devant le peu de succès de cette institution, un arrêté du 15 avril 1948 relance ces cours de perfectionnement, toujours dans le cadre du titre V de la loi Astier. Ils s'adressent aux ouvriers et manœuvres, employés, du commerce, de l'industrie et de l'artisanat, qui en dehors de leurs heures de travail, viennent se préparer aux CAP et aux BP. Ces cours peuvent être fondés dans des entreprises ou annexés aux écoles techniques. Cours professionnels et de perfectionnement emportent un très large succès comme en attestent leurs effectifs pléthoriques.

Les chiffres les plus fiables dont nous disposons sont ceux qui concernent les cours organisés à Lyon, représentant la quasi totalité des effectifs des cours industriels et commerciaux de l'ensemble du département<sup>228</sup>. 22 681 inscriptions y sont enregistrées pour l'année scolaire 1948-1949, dont 19 290 pour la seule SEPR qui organise 450 cours dans la région lyonnaise. Les effectifs totaux affichés par la

---

<sup>227</sup> Archives de la CCL, carton E 16 S3 TE2, pour les écoles privées d'enseignement ménager.

<sup>228</sup> Annexe n° 14.

SEPR comprennent également les inscriptions prises au sein des cours de perfectionnement, non obligatoires et menant au brevet professionnel. La Martinière en organise également (130 élèves aux cours de comptabilité, de dessin et de constructions mécaniques et métalliques) ainsi que l'Ecole de Tissage (72 inscrits). D'autres organismes assurent des cours professionnels, à savoir les Chambres syndicales et la Chambre des métiers, assurant là une certaine continuité avec la période précédant la guerre.

En dehors de Lyon, la Chambre des métiers du Rhône, la Ville de Tarare, le Syndicat régional tararien des textiles et similaires et la Société des Amis de l'enseignement de Villefranche prennent en charge plusieurs cours professionnels. A Tarare, 53 jeunes gens et 39 jeunes filles se préparent aux CAP d'ajusteur, de tourneur, de tisseur-gareur, d'employé de maisons de tissus, d'employés de bureau ou d'aide-comptable. A Villefranche, 245 jeunes gens et 90 jeunes filles sont également formés aux métiers de la métallurgie, du bâtiment et du commerce-bureau.

Les cours professionnels obligatoires et de promotion sociale adoptent un rythme de croisière. Pour l'année scolaire 1965-1966, ils enregistrent 27 078 inscriptions, soit 5 000 de plus qu'en 1948. L'augmentation est donc forte même s'il faut la relativiser puisque les données fournies par la SEPR, le plus gros organisme de formation, concernent les inscriptions et non les personnes physiques. Si on raisonne à partir des personnes physiques inscrites aux cours de la seule SEPR, la formation pour adultes a encore progressé en 20 ans. En 1948, 6 080 jeunes gens et jeunes filles fréquentaient ses cours obligatoires et 4 411 ses cours facultatifs. En 1968, 7 023 jeunes gens et jeunes filles suivent les 752 cours professionnels obligatoires organisés par la société et 5 527 adultes suivent ses 320 cours de promotion sociale. En dehors de la SEPR et pour la seule ville de Lyon, 3 705 au minimum suivraient des cours professionnels<sup>229</sup>.

La liste des formations proposées par la SEPR en 1948 est fort longue, qui comptabilise une cinquantaine de spécialités, réparties essentiellement entre les métiers de la métallurgie (avec une importance accrue des formations d'électriciens), du bâtiment, de l'habillement, du bureau et du commerce<sup>230</sup>. Les formations masculines d'ajusteurs-tourneurs sont les plus fréquentées (744 élèves en cours obligatoires soit 12 % des effectifs), suivis par celles de mécaniciens, de bijoutiers, de chaudronniers, de menuisiers, de tisseurs, de serruriers, d'employés de banque et de commerce. Quant aux auditrices, elles sont couturières (415 élèves en cours obligatoires), confectionneuses, sténodactylographes, employées de banque et de commerce. Toutes et tous viennent chercher à la SEPR la formation qui leur permettra d'obtenir un CAP pour les métiers suivants : aide-comptable et commis de banque, ajusteur, ébéniste, électricien, menuisier, radioélectricien, tourneur, couturière et arts ménagers pour les métiers les plus demandés<sup>231</sup>.

---

<sup>229</sup> Annexe n° 15.

<sup>230</sup> Annexe n° 16: Liste des cours de la SEPR, 1948-1949.

<sup>231</sup> Annexe n° 17 : liste des CAP délivrés aux élèves des cours professionnels de la SEPR, 1948

On connaît un peu plus précisément le contenu et le fonctionnement des cours commerciaux. A l'exception de quatre cours de comptabilité réservés aux hommes, les cours commerciaux de la SEPR sont tous mixtes ou féminins. Et quand ils sont mixtes, l'auditoire est presque totalement féminisé. Pour faire un-e bon-ne employé-e de bureau, une bonne secrétaire, il convient donc avant toute chose de maîtriser le français : les nombreux cours de français de la SEPR doivent étendre les connaissances acquises à l'école primaire en orthographe et en langue française afin d'atteindre le niveau d'instruction générale requis aux épreuves écrites du CAP. Ensuite, les élèves suivent un enseignement élémentaire puis supérieur de sténographie et de dactylographie. La mécanographie, testée en 1944, n'est pas reconduite car les maisons chargées de la distribution des machines se réservent d'en assurer elles-mêmes la formation pratique. Dans ses cours féminins de sténographie supérieure, la SEPR fait évoluer son enseignement vers l'acquisition de plus de vitesse. Au cycle de trois années d'études de la sténographie est associé en 1947 un enseignement général où du calcul figure à côté du français. Ces cours professionnels continuent, comme à l'origine de la Société, d'être complétés par des conférences, organisées par la chambre syndicale des sténodactylographes de Lyon et de sa région qui subventionne la SEPR. Les thèmes développés par les conférenciers concernent essentiellement le métier " du " secrétaire commercial. Ils vulgarisent les méthodes de classement et d'emploi de machines mais traitent aussi des connaissances de législation et de jurisprudence, toutes questions qui par ailleurs avaient largement nourri les rapports, les débats et les résolutions des deux Congrès de l'enseignement technique commercial tenus en 1935 et 1936.

Quant aux filières industrielles, les filles demeurent cantonnées aux métiers du tissu. En 1960, l'éventail des formations proposées par la société demeure en effet toujours plus large pour les garçons (une trentaine de spécialités masculines) que pour les filles (à peine 20). Ces dernières formations sont aussi moins valorisantes. Ainsi dans la bijouterie, alors que les garçons suivent les cours de bijoutier-orfèvre, les filles sont polisseuses et chaînistes. Dans l'industrie du vêtement également, les spécialités " giletières " et " corsetières " sont bien féminines quand celles de " fourreurs " et de " stylistes " demeurent masculines<sup>232</sup>. Les jeunes filles sont donc massivement présentes dans les cours techniques de confection. En 1948, elles sont 415 couturières, 114 confectionneuses, 77 giletières et culottières en cours obligatoire et presque autant en cours facultatif. La formation comprend des cours de français, calcul et éducation générale, associés aux cours techniques. Ainsi, les giletières étudient en 1<sup>ère</sup> année les points de couture à la main et à la machine, l'exécution de poches, bords et confection des devants et en 2<sup>ème</sup> année, elles apprennent à monter les côtés, les épaules, à doubler les gilets et à confectionner complètement une pièce. Pour les couturières, les plus nombreuses, les cours techniques et pratiques sont extrêmement nombreux, une quarantaine en tout : cours de dessin pour la profession

---

<sup>232</sup> AML, 1101 WP 153, affiche des cours professionnels de la SEPR, 1960.

de l'habillement, cours de coupe, moulage et applications, cours d'enseignement industriel de coupe, de théorie et de tracé ...

Si les élèves sont nombreux et nombreuses, les échecs le sont tout autant. Ils sont même très élevés, voire supérieurs à la moyenne. En 1948, ils et elles sont seulement 468 à être reçu-e-s aux divers CAP sur un total de 1190 candidat-e-s, soit un taux de réussite de seulement 39 %, quand d'autres formations du même type peuvent afficher des taux de réussite de 60 %<sup>233</sup>. Les résultats par CAP sont parfois catastrophiques : seulement 9 reçu-e-s sur 85 pour les aides-comptables (10 %), 3 sur 49 pour les menuisiers (6%), 13 sur 65 pour les radioélectriciens (20%). En revanche, on relève les meilleurs résultats pour les arts ménagers (38 reçues sur 60 présentées soit 63 %), les charcutiers (13 sur 16), les culottières (8 sur 15). Médiocre qualité des cours, préparation insuffisante, absentéisme important, niveau faible des élèves ? Le directeur de la SEPR ne manque de rappeler aux professeurs ayant des candidat-e-s au CAP de prévoir des leçons de révision et d'exiger un travail sérieux à la maison. Il recommande bien les exercices d'entraînement sur des sujets d'examen. Aux professeurs d'enseignement général il demande de consacrer une partie des leçons à parler de sciences, d'histoire, de géographie, de morale, d'instruction civique, de législation sociale, d'hygiène, en ajoutant pour les jeunes filles l'enseignement ménager et la puériculture. En français, il suggère de faire avec tous de l'élocution, seule certitude de bonne rédaction et de réviser les règles de grammaire en corrigeant les fautes. Il recommande de faire prendre en notes à la fin du cahier quelques règles et définitions de termes de profession, d'apprendre à se servir du dictionnaire, de ne faire que quelques dictées de contrôle, de mettre au point des phrases modèles élaborées en commun à reprendre sur le cahier. Il prescrit beaucoup d'exercices de rédaction, d'en graduer les difficultés selon le niveau des élèves et d'utiliser au mieux le livre de lecture en usage à la SEPR. Il formule aussi quelques recommandations spécifiques aux autres matières enseignées : en mathématique, les exercices et les problèmes doivent être en rapport avec la profession ; en langues étrangères, il faut un enseignement vivant, orienté vers les activités économiques et axé sur la pratique de la méthode directe... Impérative, la recommandation finale s'adresse à tous les professeurs de la Société, sans exception : " Il faut faire la chasse aux fautes d'orthographe ! " <sup>234</sup>. Malgré toutes ces recommandations, les échecs demeurent très importants et pour l'inspecteur de l'Enseignement Technique Abbes, il faut sans doute en rechercher les causes dans l'absentéisme. Le problème peut prendre en effet des proportions inquiétantes au sein des cours professionnels, avec parfois seulement le tiers des élèves présents aux cours. Le taux moyen d'assiduité est de 58 %. Pour la direction, il est important d'assurer de meilleurs résultats aux divers CAP, car ces derniers sont la vitrine de l'activité de la SEPR, qui justifient notamment les subventions de l'Etat.

---

<sup>233</sup> Annexe n° 17

<sup>234</sup> Archives privées SEPR, le directeur Callet, 1<sup>er</sup> octobre 1948, cité par Jacqueline Claire.

Une dizaine d'années plus tard, le problème semble persister. En effet, si la SEPR enregistre d'après le CDET des "résultats excellents dans l'industrie du livre, la confection, la coiffure, l'alimentation (par ex sur 160 cuisiniers inscrits dans les trois années, 55 ont été présentés, 55 sont reçus), de très mauvais résultats sont en revanche constatés dans le bâtiment, la métallurgie, l'électricité (métallurgie : 44 présentés, 8 reçus ; électricité : 34 présentés 4 reçus)"<sup>235</sup>. Les échecs proviendraient de l'insuffisance d'apprentissage "sur le tas", les élèves échouant particulièrement dans les matières professionnelles. De même, le nombre d'heures de cours est parfois insuffisant comme pour la préparation au CAP d'aide comptable qui ne comprend que deux heures hebdomadaires de comptabilité. Surtout, "les résultats sont très satisfaisants quand la société est seule ou presque à préparer une spécialité, par contre ces résultats s'effondrent quand les élèves présentés par la SEPR sont en concurrence avec ceux d'autres écoles". Dès qu'il y a concurrence, ce sont donc les moins bons éléments qui intègrent la SEPR ? D'après la direction de l'Ecole, ces difficultés au CAP s'expliquent en effet par l'origine des élèves : "il convient de ne pas perdre de vue que la société recrute le plus grand nombre de ses élèves parmi les candidats moins doués qui n'ont pu être admis aux concours de recrutement des CET. De ce fait, la société rend de grands services aux enfants et à leurs familles, mais la courbe des succès aux examens s'en trouve également un peu freinée".

Le public des cours de perfectionnement est différent, plus âgé et plus qualifié comme en témoignent les cours organisés par l'Ecole de Tissage et des Industries textiles. C'est que les besoins de reconversion technique sont élevés dans ce secteur d'activité notamment dans la bonneterie. De même en 1949, une formation aux tullistes est organisée. Après les bombardements de Calais, qui ont mis hors d'usage 300 métiers de tulle, et le transfert de nombreux métiers de Calais à Lyon en 1940, Lyon est en effet devenue le deuxième centre de tulle et dentelles de France. Or, en 1949, 354 tullistes et maîtres tullistes ont un âge moyen de 58 ans et "l'on a pas donné de cours pour apprentis depuis la guerre de 1914". Les besoins de formation sont donc élevés. Le samedi et le soir entre 18 et 20 heures, les auditeurs suivent ainsi à l'Ecole un enseignement général et technique (24 heures et demi de cours de mécanique, électricité, dessin industriel, mise en carte, théorie tissage, analyse tissus ...) et pratique (mais avec seulement 10 h 30 de travaux en atelier). Existente plusieurs sections : filature, tissage soieries, bonneterie-tissus mailles, coupe-confection tissus mailles. Des cours communs à toutes ces sections sont organisés qui montrent le souci de donner une culture commune et générale aux futurs techniciens du textile, quelle que soit leur branche. En voici la liste : dessin industriel, ajustage machines-outils, traitement thermique, mécanique-électricité, Teinture-impression, Relations humaines, Organisation, simplification du travail. En 1948, sont inscrits à ces cours cinq tisseurs, 22 gareurs, un artisan, 88 employés de soieries, quatre seconds de fabrication, un second de service, un fabricant, un négociant, deux

---

<sup>235</sup> AML, 1101 WP 149 : CDET, séance du 13 avril 1961.

contremaîtres, un ajusteur, soit un total de 126 inscrits. Seulement 16 d'entre eux ont 18 ans et moins. Les cours conduisent à occuper des postes de seconds de fabrication, chefs de service, techniciens de la bonneterie.

Les industries chimiques ont également organisé des cours de perfectionnement. Dans les années 1960, l'Association pour la Formation Professionnelle dans les Industries Chimiques gère quatre centres au total. Pour l'année 1961-1962, 83 élèves suivent la formation d'ouvriers qualifiés des industries chimiques ou du caoutchouc et 47 suivent celle d'aides chimistes et de techniciens chimistes. Ces études conduisent à trois examens : le BEI aide chimiste, le BTC pour les techniciens chimistes, un examen officieux passé devant un jury professionnel désigné par l'association pour les ouvriers qualifiés ( qui sera remplacé par le CAP " conducteurs d'appareils des industries chimiques "). En 1961, 42 élèves ont été reçus à ces examens sur 73 présentés en 1961<sup>236</sup>.

#### ***IV. Financeurs et promoteurs des formations locales***

La massification de la fréquentation des formations techniques et professionnelles associée aux réformes fréquentes des cursus de formation ont un coût. Il faut en effet agrandir les locaux, engager plus de professeurs ou augmenter leurs services, acheter les nouvelles machines des ateliers d'apprentissage. Ainsi au début des années 50, la Martinière des garçons se montre incapable de satisfaire aux offres d'emplois qui lui sont adressées par les usines lyonnaises et ne peut fournir que 17 élèves formés sur les 48 demandés. Il faut augmenter le nombre de places, rénover les laboratoires trop vétustes et incapables de répondre aux nouvelles exigences scientifiques. En électricité, si le nombre de jeunes gens instruits est alors suffisant, leur formation est devenue incomplète en raison de l'évolution rapide du secteur de l'énergie électrique. La formation mécanique de ces élèves électriciens est insuffisante en raisons de l'encombrement des ateliers de machines-outils, de la vétusté de certains appareillages pour certains vieux d'un quart de siècle<sup>237</sup>. Quant à la SEPR, elle doit trouver l'argent pour rétribuer les 273 personnes qu'elle emploie en 1949, réparties entre 107 enseignant-e-s et 166 professionnel-le-s. Elle doit également, comme toute autre école technique, accroître son parc de machines et le renouveler. Ces machines sont prêtées par les fabricants, achetées par la Société ou éventuellement offertes par des donateurs. L'enseignement de la sténodactylographie dispose par exemple de 78 machines, - un parc en accroissement depuis 1939 -, les cours de corsets se pratiquent sur deux bancs de 18 machines, un nombre en augmentation à l'image de l'essor de la spécialité, la chapellerie dispose d'un banc de 14 machines, l'école du vêtement dispose d'ateliers aménagés qu'elle prête aux tailleurs-coupeurs, aux giletiers et aux culottiers. Les cours d'enseignement ménager à l'instar d'une

---

<sup>236</sup> AML, 1101 WP 149 : CDET, PV. du 5 avril 1962.

<sup>237</sup> CCIL, série enseignement, La Martinière. Historique et situation actuelle, 1956.

véritable école professionnelle et ménagère sont dotés de trois installations complètes pour la cuisine, le lessivage et le repassage. Enfin, qui va payer l'agrandissement nécessaire de l'Ecole de la Salle ? Qui va financer le renouvellement des 37 machines à écrire de l'Institut Sainte-Marie des Chartreux, que l'inspecteur de l'Enseignement technique appelle à moderniser pour " un bon enseignement de la dactylo "238. A l'Ecole technique Berliet, si les élèves sont deux par machines en moyenne, ces dernières sont vétustes : ainsi en 1950, la direction signale qu'au cours des épreuves pratiques du CAP, " nous avons reçu une gifle cuisante de la part du président du Jury en tournée d'inspection dans notre Ecole ... A propos de la vétusté des machines, il a dit que les candidats de l'Ecole Berliet s'en voyaient désavantagés par rapport aux autres écoles lyonnaises "239. L'âge moyen des machines est en effet de 29 ans en 1950-1951, et l'année suivante, de l'aveu même de la direction " l'âge des machines commence à devenir vraiment inquiétant, si on veut continuer à assurer un enseignement valable ". Chez Berliet comme ailleurs, qui va payer pour renouveler le matériel ?

L'Etat pour ce qui relève des formations publiques (centres d'apprentissages, ENP puis CET et lycées techniques). Ainsi en 1952, le budget de la Martinière des garçons est alimenté à 75 % par le Trésor public.

Les entreprises toujours et encore plus, tant pour les écoles publiques que pour les écoles privées. C'est sur ces liens école/entreprise que notre attention portera dans les pages qui suivent, en soulignant une fois de plus le rôle de régulation de l'action patronale jouée par la taxe d'apprentissage.

### **A. La Chambre de commerce, pivot entre les entreprises et les écoles**

Depuis 1925, on peut mesurer le chemin parcouru par la loi instituant la taxe d'apprentissage. Les patrons la défendent désormais, attachés qu'ils sont à un système de financement qui leur permet d'avoir un contact direct avec les établissements de formation de leur circonscription et de sélectionner ceux qui leur conviennent le mieux240. La Chambre de commerce est leur meilleur porte-parole. Ainsi en 1946, elle se montre farouchement hostile au projet de loi déposé par la commission nationale d'apprentissage de la CGT qui tend à remettre en cause le principe de financement direct de la formation professionnelle par les entreprises par la taxe. C'est l'occasion pour la Chambre de défendre l'initiative locale patronale en matière de formation contre les tendances centralisatrices de l'Etat :

“ Quant à la taxe d'apprentissage, elle serait supprimée et remplacée par une taxe de formation professionnelle qui serait établie et recouvrée comme en matière de contribution directe.

---

<sup>238</sup> ADR, 3624 W 53 : Contrôle financier des établissements techniques bénéficiant de la taxe d'apprentissage, rapport de l'inspection du 17 janvier 1949.

<sup>239</sup> Cité par Christophe GALLET, *op. cit.*, p. 76.

<sup>240</sup> Voir CCIL, série enseignement, centres publics d'apprentissage, 1945-1954.

Il n'est plus question de la facilité qu'avaient les commerçants et les industriels de demander l'exonération de cette taxe pour les dépenses qu'ils engageaient en faveur de l'enseignement technique.

La nouvelle taxe, dont le taux n'est pas encore connu mais qui sera certainement très supérieur à celui de la taxe d'apprentissage, serait intégralement versée dans une Caisse autonome de formation professionnelle qui la répartirait comme elle l'entendrait.

Un grand nombre de Chambres de Commerce, notamment celles de villes comme Lille, Roubaix et Saint-Etienne, où l'apprentissage est particulièrement développé, se sont déjà élevées contre un projet qui mettrait entre les mains de l'Etat toute l'organisation de l'apprentissage en France et dont l'adoption entraînerait un bouleversement complet de l'apprentissage, au moment où de nombreuses réalisations sont mises sur pied sous l'impulsion des professions au sein desquelles les représentants des employeurs et des ouvriers ont toujours travaillé en parfait accord(...)

Les centres d'entreprises qui ont été créés au cours de ces dernières années dans la plupart des grandes usines lyonnaises ne sont-ils pas la preuve de l'importance que les industriels attachent aux problèmes de la formation de la main-d'œuvre, puisqu'ils entreprennent de la réaliser au sein même de leurs établissements avec d'autant plus de désintéressement que nombre des apprentis qu'ils forment leur échappent souvent ensuite pour entrer dans des administrations d'Etat (Ponts et Chaussées, etc.).

Que deviendraient ces centres le jour où les industriels seraient contraints de verser l'intégralité de leur taxe de formation professionnelle dans une Caisse nationale ?

Quel serait également le sort des établissements privés dont il a été question au début de ce rapport (Ecole la Mâche, Ecole de la Salle, Ateliers Boisard, Ecole commerciale Sainte-Marie), qui ont tous été créés et sont administrés par les industriels eux-mêmes, qui y consacrent souvent une partie importante de leur temps et de leurs ressources et dont les résultats font honneur à notre cité ?

Certes, le projet de loi ne les supprime pas, l'article 3 prévoyant que les établissements privés peuvent être admis à donner l'apprentissage ; mais l'article 13 stipulant, d'autre part, que seuls les établissements publics pourront bénéficier des ressources de la taxe professionnelle, on est bien obligé d'admettre que les établissements non publics, privés de leurs principales ressources, risqueraient dans la plupart des cas de disparaître.

L'un des principaux avantages de la taxe d'apprentissage était, en outre, de permettre aux industriels d'avoir un contact direct avec les institutions d'enseignement professionnel de leur circonscription, en leur permettant de sélectionner celles qu'ils jugeaient le plus utiles à leur profession et à l'intérêt général. Et ceci, bien entendu, sur le plan local qui est celui où l'apprentissage doit s'exercer, une centralisation excessive aboutissant en matière d'apprentissage comme en d'autres domaines à une stérilisation des efforts <sup>241</sup>.

---

<sup>241</sup> CCIL, série enseignement : Rapport de M.L. Gougenheim, membre de la Chambre, Organisation de l'apprentissage, CCIL, séance du 23 mai 1946.

Si elle défend l'initiative patronale en matière de formation, la Chambre se charge de la promouvoir et joue plus que jamais un rôle essentiel d'information auprès des entreprises. Elle forme ainsi la cheville ouvrière de la formation technique et professionnelle locale. Elle milite comme par le passé pour que le produit de la taxe n'aille pas dans la caisse du percepteur mais soit bien plutôt utilisé à des fins directes d'apprentissage par son versement aux institutions de formation. Pour cela, elle doit les faire connaître, d'autant qu'elles deviennent de plus en plus nombreuses. Elle publie régulièrement des " aide-mémoires de la formation professionnelle " pour la région lyonnaise, et apporte ainsi aux entreprises des renseignements précis sur les règles d'application de la taxe d'apprentissage, dresse des listes complètes des institutions habilitées à en bénéficier, précise le barème en vertu duquel les versements doivent être faits pour qu'ils soient admis à l'exonération par le Comité départemental de l'Enseignement technique. Enfin, elle informe sur l'administration générale de l'enseignement technique et professionnel, tient à jour les listes de CAP et de BP et continue de subventionner directement des écoles, 25 en 1948.

### **B. La continuité de la représentation patronale dans les Conseils d'administration des écoles**

Le lien école/entreprise est également garanti par la permanence de la représentation des " professionnels " au sein des conseils d'administration ou de perfectionnement des écoles, tant publiques que privées. Industriels, banquiers, présidents de chambres syndicales, contrôlent le fonctionnement des écoles via les bilans annuels et veillent à leur articulation avec les entreprises locales qu'ils connaissent bien.

Au CA de la Martinière des garçons en 1953, aux côtés des membres de droit (préfet, maire, inspecteur principal de l'Enseignement Technique, directeur de l'école, professeurs...), siègent les industriels et ingénieurs de la métallurgie et construction mécanique locales, dont Traverse, président de la Chambre syndicale des industries métallurgiques du Rhône<sup>242</sup>. A la Martinière des filles, les métiers féminins de l'habillement et des étoffes sont très largement représentés, suivis de loin par ceux du commerce et de la chimie<sup>243</sup>. Au lycée technique des industries textiles en 1965, siègent au CP fabricants de soierie, teinturiers (avec Gillet, président de l'union des syndicats teinture-impression-apprêt), confectionneurs (ainsi le PDG des Ets Valisère), tullistes (avec Bosse-Platière président de la chambre syndicale des tulles-dentelles-broderies de Lyon et région)<sup>244</sup>...

D'un CA à l'autre, les réseaux sont toujours très étroits. Ainsi le marchand de soierie Morel-Journal, ancien président de la Chambre de commerce, a été président du CA

---

<sup>242</sup> ADR, 437 W 244 : membres des CA et CP de la Martinière des garçons, 1957-1961.

<sup>243</sup> CCIL, série enseignement : membres des CA et CP en 1961.

<sup>244</sup> ADR, RB 174 : *Bulletin de l'association des anciens élèves de l'Ecole textile*, n° 62, novembre 1965.

de la SEPR entre 1940 et 1952 avant d'y figurer comme simple administrateur jusqu'en 1970. Il fait également partie du CP du lycée et de l'Ecole supérieure textile en 1965. Après un passage par la Martinière, on retrouve F. Traverse comme président honoraire du CA de la SEPR et le constructeur Robatel comme vice-président.

### **C. Une articulation école/entreprise toujours plus forte pour les formations industrielles que pour les formations tertiaires**

La liste des établissements de Formation technique et professionnelle habilités à percevoir la taxe en 1948, 48 au total dont 23 également subventionnés par l'Etat, montre une fois de plus la priorité donnée à la formation des ouvriers et ouvrières qualifié-e-s de l'industrie, tant par les pouvoirs publics que par les entreprises représentées au sein du CDET. Les formations tertiaires sont encore très peu nombreuses à bénéficier du produit de la taxe. Il n'y a toujours que l'Ecole Sainte-Marie des Chartreux qui est habilitée à la percevoir quand la quasi totalité des formations privées d'ouvriers et ouvrières qualifié-e-s de l'industrie et de l'artisanat le sont. De même, moins de 20 % du total des subventions versées par la Chambre de commerce aux établissements de formation professionnelle au titre de la taxe d'apprentissage vont aux écoles de filles. Quant aux plus gros organismes collecteurs et répartiteurs de la taxe comme la chambre d'apprentissage de la métallurgie à Lyon ou la chambre d'apprentissage des métiers de la soie, ils versent très peu aux écoles de filles. La première n'a versé en 1949 que 500 francs aux écoles techniques privées de filles, sur un montant total de plus de 5 millions de francs distribués aux grandes écoles techniques et professionnelles de garçons. Quant à la seconde, si elle subventionne largement la SEPR et donc ses cours féminins, elle accorde la moitié de ses subventions aux formations de gareurs et de monteurs de l'Ecole de tissage, laissant ainsi de petites sommes à trois écoles techniques privées de filles<sup>245</sup>.

On sait par ailleurs que sur les 21 écoles privées d'enseignement technique du Rhône qui n'ont pas sollicité le concours financier de l'Etat en 1948, 16 sont des écoles de filles, de sténodactylographie, de coupe et de couture et d'enseignement ménager<sup>246</sup>. De même, sur les 34 cours professionnels non subventionnés (ni subvention de l'Etat, ni taxe d'apprentissage), 29 accueillent des jeunes filles pour les former soit aux métiers de bureau, soit aux métiers de l'industrie textile. En revanche, l'enseignement ménager est relativement bien loti puisque huit écoles sont habilitées à percevoir la taxe.

Quant aux cours professionnels et écoles privées laïques de formation aux métiers du tertiaire, ils fonctionnent toujours sans taxe d'apprentissage et sans subvention de l'Etat. Ils sont moins visibles, ne figurent pas sur les listes d'établissements dressées

---

<sup>245</sup> ADR, T 3624 W 53 : Contrôle financier des établissements d'enseignement technique habilités à recevoir des subventions au titre de la taxe d'apprentissage, 1947-1948.

<sup>246</sup> ADR, 3624 W 46. Subventions d'Etat aux formations professionnelles publiques et privées. 1949.

régulièrement par la Chambre de commerce. Ces écoles se sont pourtant largement alignées sur la norme scolaire définie par l'Etat, en terme d'horaires comme de diplômes. Partout, le diplôme maison disparaît pour laisser place au CAP ou au BP, les cours collectifs l'emportent sur les cours individuels (même si ces derniers ne disparaissent pas). Ces écoles peuvent-elles pour autant uniquement fonctionner avec les droits d'inscription ? Payer les locaux et surtout les salaires des enseignant-e-s nécessite des budgets très importants, peut-être alimentés par des dons d'entreprises qui nous échappent encore. Il n'en demeure pas moins que ces écoles ne sollicitent pas de subventions d'Etat, sans doute pour échapper aux contraintes juridiques mais également pour disposer de plus de liberté pédagogique<sup>247</sup>. Quant à la taxe d'apprentissage, il est possible d'avancer que le CDET ne cherche pas à encourager les formations aux métiers de bureau, très nombreuses, pour certaines à but lucratif, et vise plus à orienter les efforts des entreprises vers les formations " productives " de l'industrie, qu'elles soient publiques et privées.

Pour habilités qu'elles soient à percevoir la taxe d'apprentissage, les écoles ne perçoivent pas toutes des sommes égales. Il faut démarcher auprès des entreprises, se faire connaître localement pour récupérer une partie de la taxe. Les associations des anciens élèves jouent à cet égard un rôle essentiel. C'est en effet aux anciens, embauchés dans les entreprises de la région, auxquels revient le rôle de faire connaître leurs écoles auprès des entreprises qui les embauchent, voire qu'ils dirigent. Les bulletins de ces associations, comme celui de l'Ecole d'apprentissage supérieur *Unis et forts* et celui de l'Ecole de la Salle, se chargent de le leur rappeler tout en expliquant régulièrement le fonctionnement de la taxe d'apprentissage. Egalement destiné aux entreprises, le bulletin est la vitrine de l'école, chargé de montrer que celle-ci répond précisément aux besoins des industriels et pousse ceux-ci à la financer. L'exemple donné par " Unis et Forts " est très révélateur de ces efforts constants pour inciter les entreprises à verser leur taxe à l'école. Pour cela, elle informe des montants perçus et de leur évolution. Ainsi en 1957, l'école a reçu 22 millions au titre de la taxe, " cela pourrait être plus ", d'autant plus qu'il faut revoir les programmes et les cursus de l'Ecole pour former les nouveaux techniciens que l'industrie requiert (n° 69). En 1961, la direction constate que depuis quatre ans, le volume des sommes recueillies par la taxe piétine. Il y a donc une diminution des aides des entreprises à l'école proportionnellement à la masse salariale qui va toujours s'accroissant (n° 92). Néanmoins en 1963, 196 nouvelles entreprises ont versé leur taxe à l'école, lui " assurant six mois de sécurité ". Les " anciens " sont constamment sollicités pour trouver de nouvelles entreprises, des anciens devenus chefs d'entreprise sont même montrés du doigt pour avoir négligé de verser leur taxe. En 1963, quelques idées sont lancées pour augmenter les recettes de la taxe, comme

---

<sup>247</sup> C'est en tout cas ce qui ressort de la consultation du *Bulletin corporatif de la fédération nationale de l'enseignement commercial privé* (Bulletin d'études et d'informations professionnelles publié par la Fédération des Chambres syndicales de directeurs et professeurs d'écoles et de cours légalement ouverts (à budget autonome), année 1966.

l'instauration de visites de l'école pour les industriels et les employeurs. En 1964, c'est la Mâche lui-même qui évoque l'extrême précarité du budget et qui revient sur le rôle essentiel des anciens dans la collecte de la taxe : ainsi en deux ans, 54 anciens ont fait entrer plus de 4 millions de francs dans la caisse de l'école (n° 110).

D'une manière plus générale, c'est aux écoles de faire leur publicité, en organisant avec faste les remises de prix, en célébrant les anniversaires de fondation... A l'Ecole de la Salle, le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'école est fêté en grandes pompes, avec un banquet qui réunit des invités prestigieux, de l'Eglise, de la politique mais surtout de l'économie, avec des représentants de la Chambre de commerce, le président du syndicat des banquiers, le président du syndicat de la parfumerie, le vice-président du syndicat des fabricants de soierie, le président de la Chambre syndicale des industries métallurgiques du Rhône, le président du groupement des syndicats patronaux des industries chimiques ...<sup>248</sup>

La part de la TA sur les budgets propres aux écoles varie donc énormément, selon l'existence d'une association des anciens ou anciennes, selon l'intensité du démarchage auprès des entreprises, selon la réputation de l'Ecole. Chez la Mâche, les efforts fournis portent leurs fruits puisque la part prise par la taxe sur le budget de l'Ecole augmente très nettement et passe de 22 % en 1948 à 46 % en 1966. La taxe d'apprentissage fournit également 46 % des ressources de l'Ecole technique de la Salle en 1948, apport qu'elle complète par des legs et dons divers d'industriels (26 %) et par les frais d'inscription (27 %). A l'inverse, l'Ecole Sainte-Marie des Chartreux qui forme les jeunes filles au secrétariat et à la comptabilité fonctionne surtout grâce aux droits de scolarité versés par les familles (66 %). La taxe d'apprentissage lui rapporte deux fois moins que chez de la Salle (23 % de son budget) de même que les legs et dons divers (11 %). Au Centre familial ménager, la taxe rapporte un peu plus (32 % du budget de 1948) mais ce sont avant tout les frais d'inscription qui alimentent les caisses de l'école (47 %). A l'Institut normal ménager, les familles apportent les 2/3 des ressources de l'école (frais de scolarité et de pension). Dans le privé, les familles paient donc plus pour former leurs filles que leurs garçons : à l'Ecole Sainte-Marie comme au Centre familial ménager, les droits d'inscription s'élèvent à 3 000 francs par trimestre, soit trois fois plus qu'à l'Ecole de la Salle<sup>249</sup>.

Quant aux cours professionnels, le plus gros budget est bien évidemment celui de la SEPR qui dispose en 1948 d'un budget de plus de 14 millions de francs pour organiser les cours professionnels et de perfectionnement à près de 19 290 jeunes gens et jeunes filles. La Direction Générale de l'Enseignement Technique lui en fournit la moitié, la Ville de Lyon 21 %, les industriels et la Chambre de commerce

---

<sup>248</sup> ADR, RB 104, Bulletin de l'Association des Anciens Elèves des Frères. Ecole de la Salle, n° 328, mai-juin 1950.

<sup>249</sup> ADR, T 3624 W 53 : Contrôle financier des établissements d'enseignement technique habilités à recevoir des subventions au titre de la taxe d'apprentissage, 1947-1948.

20 %, les droits d'inscription des élèves 8 %. 18 ans plus tard, la part de l'Etat a cependant diminué (30 % des ressources de la société) comme celle de la Ville de Lyon (10 %) tandis que celle des entreprises a augmenté avec 23 % des ressources apportées par le seul produit de la taxe d'apprentissage. La contribution des élèves demeure quant à elle stable, autour des 8 %.

La Chambre des métiers du Rhône, qui organise des cours professionnels pour 1522 jeunes gens et 1192 jeunes filles, est bien moins gourmande même si son budget pour 1948, de 1 700 000 francs, demeure important, alimenté à 67 % pour les subventions de l'Etat. Quant aux cours de perfectionnement, ceux organisés par la Martinière sont à 60 % financés par la Direction Générale de l'Enseignement Technique et à 6 % par la Ville de Lyon, ceux de l'Ecole de Tissage à 25 % par la Ville, à 17 % par l'Enseignement technique et à 31 % par les syndicats, sociétés commerciales et industrielles.

#### **D. La taxe dans les années 1960**

Au début des années 1960, les statistiques nationales montrent qu'un tiers de la taxe d'apprentissage, soit quelques 7 628 millions d'anciens francs, vont directement au Trésor public. Sur 570 000 assujettis à la taxe, 108 395 seulement l'ont versée à des écoles privées.

En 1966, 121 écoles ou formations, publiques et privées, sont habilitées à percevoir la taxe d'apprentissage dans le Rhône.

*Tableau n° 18 : Répartition de la Taxe d'apprentissage dans le Rhône, 1966*

<b>Etat récapitulatif de la TA perçue par les écoles du Rhône, salaires de l'année 1966</b>			
	nombre de cours ou écoles	TA en francs	TA en %
Cours professionnels (privés, conventionnés ou semi-publics)	9	1 846 733	11%
CET publics et sections techniques de CEG et de CES	22	1 160 906	7%
Etablissements privés niveau CET	33	2 483 118	15%
Lycées techniques publics	12	1 503 591	9%
Etablissements privés niveau lycées techniques	5	2 046 103	13%
Etablissements publics d'enseignement supérieur	8	3 232 524	20%
Etablissements privés d'enseignement supérieur	7	2 811 971	17%
Etablissements privés d'enseignement moyen	8	622 294	4%
Cours de promotion sociale (publics et privés)	8	425 849	3%
Orientation scolaire et professionnelle	3	40 601	0%
Divers	6	120 343	1%
<b>Total</b>	<b>121</b>	<b>16 294 033</b>	<b>100%</b>

Le secteur privé de formation est bien loti puisqu'il emporte 49 % de la taxe globale, contre 36 % pour le secteur public (hors cours professionnel et de perfectionnement). Les plus gros bénéficiaires de la taxe sont, avec plus de 1 millions de francs perçus : la SEPR, l'Ecole supérieure de chimie industrielle, l'ECAM et l'Ecole de la Salle. Se placent ensuite, pour les formations de cadre 1, 2 et 4 : l'Ecole française de tannerie, l'Ecole technique privée de l'ORT, l'Ecole d'apprentissage supérieur la Mâche. Les écoles techniques de filles sont moins bien placées, mais désormais plus largement bénéficiaires de la taxe d'apprentissage par rapport à 1948. Ainsi en 1966, on repère dans le Rhône environ 25 formations féminines habilitées à percevoir la taxe alors qu'elles n'étaient à peine 10 en 1948. Pour autant et pour la seule ville de Lyon, 31 écoles techniques privées, dont 26 dans un secteur commercial très féminisé, ne bénéficient pas de la taxe d'apprentissage en 1967. Ces écoles scolarisent pourtant 4 822 élèves.

Les Chambres d'apprentissage jouent plus que jamais leur rôle de collecte de la taxe, ce que déplorent certaines écoles qui ne manquent pas de voir là une perte d'autonomie des entreprises dans le versement de leur taxe. Neuf chambres jouent ce rôle de collecte. On y retrouve :

- la Chambre d'apprentissage du bâtiment, des travaux publics et des industries connexes du Rhône,
- la Chambre syndicale des industries métallurgiques,
- la Chambre d'apprentissage des métiers de la soie
- la Chambre syndicale de la serrurerie de Lyon et de la région
- la Chambre des métiers du Rhône
- la Chambre de commerce et d'industrie de Villefranche-sur-Saône

Et pour organiser les financements des secteurs en forte expansion, trois nouveaux groupements sont mis sur pied à partir de 1966 :

- l'Association pour le développement de la Formation Professionnelle dans les industries de l'habillement de la région Rhône-Alpes (ADFORIH),
- le Groupement pour la Formation Professionnelle dans les industries chimiques (GOFIC)
- le Groupement Interprofessionnel du Commerce et de Bureaux de la région Rhône-Alpes (GICRA), Lyon

Ainsi, l'ADFORIH a récolté 279 882 francs des entreprises textiles, somme qu'elle a affecté aux divers CET et écoles publiques et privées, aux divers cours professionnels habilités à percevoir la taxe au titre de divers barèmes (Vêtements confectionnés, lingerie, corsets). Les écoles et cours privés sont les mieux lotis, emportant 60 % de ce budget. La Chambre d'apprentissage des industries métallurgiques demeure le plus gros organisme collecteur et répartiteur de la taxe avec 2 575 795 francs, soit 6 fois plus que le montant récolté par la Chambre d'apprentissage du bâtiment, des travaux publics et des industries connexes du

Rhône ou le GOFIC. 250 cours professionnels et écoles répartis sur plusieurs départements ont profité de cette manne, dont 81 % pour la seule formation de cadre I (ouvriers qualifiés et cadres moyens, Orientation professionnelle). L'Ecole des Métiers des Industries Métallurgiques récupère à elle-seule un quart du montant de la taxe tout comme l'AFPM.

### **E. De l'indépendance à la signature des contrats avec l'Etat : les choix de l'école privée.**

Pour plusieurs écoles privées, les recettes issues de la vente des productions des élèves complètent les sources de revenus. A l'Ecole d'apprentissage supérieur la Mâche, elles entraînent pour 70 % du budget en 1948, 43 % pour les ateliers de l'industrie, 44 % pour l'atelier-école des repasseuses-détacheuses et 39 % pour celui de l'ébénisterie lyonnaise. Ces importantes sources de revenus permettent d'établir dans la plupart des cas la gratuité de la scolarité. Mais l'alignement progressif des programmes sur ceux de l'enseignement technique public, caractérisé par l'augmentation des heures d'enseignement général et théorique et la diminution des heures d'atelier, contribue logiquement à diminuer les recettes des ateliers de production. C'est le cas de l'Ecole Technique Berliet dont l'évolution de la part des travaux rentables est en chute libre dès 1959 : alimentant environ 10 % du budget en 1949, 50 % en 1959, ils ne représentent plus que 4 % de ce même budget en 1966. A l'entreprise d'éponger le déficit que cela entraîne.

Quand les écoles et leurs élèves ne produisent pas pour le privé, les frais de scolarité sont plus élevés. A l'Ecole de la Salle en 1964, ceux-ci s'élèvent à 80 F par trimestre pour les 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, à 120 francs pour les autres. Pour la direction, c'est un investissement très rentable : "l'élève qui entre en 6<sup>e</sup> et sort comme technicien supérieur, chimiste par exemple, dépense pour 9 ans 3000 francs de scolarité. Or en 4 mois de travail salarié, il récupère tout ce qu'il a investi". De plus, 140 élèves sont boursiers départementaux et une cinquantaine d'autres ont une scolarité réduite ou même nulle : "c'est dire suffisamment que l'Ecole de La Salle se veut ouverte aux pauvres"<sup>250</sup>. Et pour les projets de grande envergure et investissements à long terme, on fait appel aux anciens élèves. Ainsi en 1957, l'Ecole de la Salle demande à chacun de ses anciens élèves de souscrire à l'emprunt obligatoire de 30 millions que la société immobilière de Lyon vient d'émettre pour agrandir les locaux de l'école. L'année suivante, 470 sociétaires ont répondu à l'appel et 17 millions sur 30 ont déjà été souscrits.

Mais pour certaines de ces écoles privées, c'est la loi Debré qui va changer radicalement les conditions de financement. L'Ecole de la Salle est la première à signer un contrat simple avec l'Etat le 13 avril 1962. Elle accepte ainsi un contrôle

---

<sup>250</sup> ADR, RB97 : *Bulletin de l'Association des anciens élèves des Frères. Ecole de la Salle*, n° 400, 1964.

plus élargi de l'Etat sur l'école (qui porte non seulement sur le budget et sur l'usage de la taxe d'apprentissage mais également sur les enseignants) et s'engage, ce qui n'est guère une nouveauté, à préparer les diplômes officiels et à diminuer les frais de scolarité pour les familles. En contrepartie, les salaires de ses professeurs sont désormais payés par l'Etat. Restent alors à la charge de l'école :

- les salaires du directeur et des administratifs ;
- les frais généraux ;
- les frais d'équipement des ateliers et des laboratoires, couverts par la taxe d'apprentissage ;
- les travaux concernant les bâtiments : la société immobilière ne peut recevoir aucune subvention de l'Etat ni de la taxe d'apprentissage.

En revanche, l'Ecole d'apprentissage supérieur La Mâche rejette pour l'heure la formule du contrat car selon la direction, " il est actuellement sage et nécessaire de ne pas aliéner tout ou partie de sa liberté, afin de dispenser son enseignement, avec une originalité propre, sa personnalité, son adaptation aux besoins réels de l'industrie régionale "251. Malgré les difficultés de trésorerie, l'Ecole la Mâche ne passera contrat qu'en 1980. Quant aux ateliers de l'industrie, de Vaux-en-Velin (anciennement à la Guillotière) et de Gorge de Loup, ils demeurent toujours aujourd'hui des établissements privés hors contrat. D'après leurs directeurs, ce choix est la garantie de leur indépendance vis-à-vis de l'Education nationale en matière de formation.

Quant aux écoles privées catholiques de filles, mal financées par les entreprises, la mise sous contrat s'imposait plus comme une évidence. Des contrats seront signés dans les années 70 et 80.

L'augmentation généralisée des flux d'élèves vers les formations techniques et professionnelles, tant publiques que privées, est le fait marquant de cette dernière période. Les centres d'apprentissage publics absorbent alors l'essentiel des effectifs de ce " secondaire " technique, suivis de près par les écoles privées. Le niveau 1 de formation, celui des ouvriers-ouvrières qualifié-e-s et employé-e-s, s'est ainsi consolidé comme en attestent les réussites aux CAP. Déjà entre 1939 et 1949, le nombre de réussites aux 30 CAP industriels et tertiaires avait plus que doublé pour le Rhône, avec un total de 2 395 reçu-e-s en 1949. Ce sont désormais les CA publics et les écoles techniques privées de même niveau qui présentent le plus de candidats252. Le secteur privé se place en position de force dans ce domaine puisque parmi les 4 378 candidat-e-s présenté-e-s, 2 982, soit 68 %, sont scolarisé-e-s dans le privé. La consolidation du niveau 1 de formation a également permis une élévation générale des niveaux de formation dans les grandes écoles techniques lyonnaises (La Martinière, l'Ecole des Industries textiles, l'Ecole de la Salle et l'Ecole La Mâche).

---

<sup>251</sup> ADR, RB 916, *Unis et forts*, n° 92, nov.-déc. 1961.

<sup>252</sup> AML, 1101 WP 147.

Leurs concours d'entrée sont toujours plus sélectifs, avec un nombre toujours plus élevé de candidat-e-s pour un nombre de places qui n'augmente pas de façon significative. Preuve de cette élévation générale des niveaux de formation, les cours de promotion du travail, destinés aux adultes en cours d'emploi ayant déjà reçu une formation technique ou professionnelle initiale, connaissent un succès croissant.

La massification des effectifs scolarisés dans le technique pose néanmoins le problème de l'adéquation entre les besoins des entreprises locales et les formations. En 1953, le directeur de l'Office d'Orientation Professionnelle de Lyon se plaint de ce que :

“ les garçons veulent tous être électriciens-radio, ou mécaniciens d'automobile, les filles employées de bureau, couturières ou coiffeuses. On ne choisit pas assez les métiers du bâtiment où l'on réclame de la main d'œuvre. On manque de maçons, de charpentiers, de fondeurs, métiers bien payés, où la moyenne d'âge des ouvriers atteint actuellement 50 ans. Les chaudronniers, les tôliers, les serruriers, métiers négligés offrent de gros débouchés, mais n'attirent plus les jeunes, bien que les rares apprentis qui tentent l'expérience s'y attachent sérieusement et s'en déclare satisfaits. Pour les métiers du bois, le placement est plus difficile, notamment dans l'ébénisterie, mais on demande encore des menuisiers ”<sup>253</sup>.

Le problème de la gestion des flux se pose néanmoins surtout pour les jeunes garçons qui disposent toujours d'un éventail de choix de métiers plus large, délaissant certains métiers pour d'autres. A l'inverse, les filles ne bénéficient toujours pas, avant la généralisation de la mixité dans les années 70, d'un tel éventail de choix. Si elles “ veulent toutes être ... ”, c'est aussi qu'elles n'ont pas d'autres choix. En 1954, les statistiques de l'emploi national montrent que lorsque les jeunes actives de moins de 25 ans ne sont pas ouvrières en confection, elles sont employées au sein de deux professions seulement : secrétaire/sténodactylo/employée de bureau ou domestique<sup>254</sup>. En 1968, les changements ne sont guère perceptibles : pour les jeunes garçons, c'est toujours l'industrie (de biens d'équipement comme de biens de consommation) et les BTP qui l'emportent, tandis que chez les filles, le tertiaire (commerce, service et service public) a désormais pris le dessus sur les industries textiles et de biens de consommation en général<sup>255</sup>.

Enfin, malgré l'ouverture aux filles, au lendemain de la Seconde guerre, des formations de niveau supérieur telles l'Ecole de chimie industrielle, l'Institut de chimie industrielle, l'Ecole française de tannerie, l'Ecole supérieure de commerce, l'essentiel des effectifs féminins est cantonné au niveau 1 de formation, celui des ouvrières et employées. A Lyon en effet, seule l'Ecole de la Martinière et l'Institut Sainte Marie des Chartreux offrent de former des techniciennes. La filière technique

---

<sup>253</sup> Le directeur de l'OOP, M. Caullier, propos retranscrits dans *Le Progrès*, 8 septembre 1953.

<sup>254</sup> Chantal NICOLE-DRANCOURT, Laurence ROULLEAU-BERGER, *op. cit.*, p. 28.

<sup>255</sup> *Ibid.*, p.72.

féminine souffre ainsi d'un déficit de formation à ce niveau, ce qui n'est pas le cas pour la filière masculine.

Dans le rang des acteurs de la formation, il faut souligner l'intervention plus directe des entreprises dès la fin de la guerre. En fondant leurs propres écoles d'apprentissage, elles cherchent à répondre à leurs besoins immédiats en personnel qualifié et pensent ainsi pallier les carences de l'Etat en la matière. Quand l'Etat montrera ses propres capacités à former en quantité et en qualité ce personnel, avec les CA notamment et lycées techniques, les entreprises fermeront leurs écoles au début des années 1970, préférant investir dans les formations continues, désormais plus adaptées à leurs besoins et non prises en charge par l'Etat. Quant aux écoles privées catholiques, elles se sont largement alignées sur les normes établies par l'Etat et complètent ainsi l'offre de formation, en tâchant de conserver leur originalité comme chez Boisard ou la Mâche. Il en va de même pour les formations privées laïques, dédiées pour la plupart au tertiaire. Non subventionnées, elles gardent cependant une plus grande latitude dans leur organisation et dans la définition de leurs contenus de formation.

Toutes ces écoles se disputent désormais les sommes de plus en plus importantes provenant de la taxe d'apprentissage. La concurrence est rude et entre nouveaux et anciens établissements, entre formations industrielles et tertiaires, le partage de cette manne est inégal. Les nouveaux établissements semblent ainsi pénalisés par rapport aux établissements bien enracinés localement et jouissant d'une bonne réputation auprès des entreprises. De même, les formations tertiaires sont toujours moins financées que les formations industrielles et beaucoup d'écoles échappent encore au circuit de la TA. Face à cette concurrence accrue, à la complexité croissante de l'organisation des formations en général, des regroupements (comme l'AFPM) ont lieu à l'intérieur des branches d'activité pour mieux gérer la formation en lien avec les besoins des entreprises.

## Conclusion

L'offre locale de formation technique et professionnelle est produite par une multiplicité d'acteurs que nous avons suivis sur le temps long des première et seconde industrialisations. La Ville, les entreprises et leurs patrons, l'Eglise et les catholiques, l'Etat, des sociétés privés et des particuliers, ont développé une offre de formation intermédiaire cherchant à répondre aux besoins économiques locaux. Se sont tissés des liens de concurrence ou de complémentarité, d'une part entre les diverses initiatives locales, majoritairement privées, et d'autre part entre ces dernières et le pouvoir centralisateur de l'Etat. Des filières locales de formations, parallèles ou conjointes, se sont ainsi construites.

Tout au long du XIXe siècle et jusqu'à la Première Guerre mondiale, l'impulsion vient d'en bas comme en atteste le foisonnement des initiatives lyonnaises. En fondant, organisant, finançant plusieurs établissements, la Ville fait largement preuve de ses compétences dans le domaine de l'enseignement technique. Mais sur ce terrain, les initiatives municipales sont concurrencées à partir des années 1880 par les écoles privées catholiques. La concurrence laïque – catholique s'organise, stimule les deux parties et donne naissance vers 1914 à deux filières de formation, aux contenus et finalités plus ou moins identiques (Ecole de la Martinière, Ecole de la Salle et Institut Sainte Marie des Chartreux) ou bien distincts (Ecole Boisard). Pour les entreprises, il s'agit alors de s'appuyer sur ces deux instances, laïque et catholique, pour organiser les formations dont elles ont besoin. Elles apportent leurs capacités de financements (à l'exception néanmoins de l'Ecole de Tissage) et contrôlent en retour les enseignements dispensés. Elles peuvent également intervenir de façon plus directe, en fondant elles-mêmes des lieux de formations (SEPR, mais également Berliet). Enfin, à la marge, se développent déjà les formations privées laïques indépendantes dédiées aux métiers du tertiaire. Jusqu'alors, l'Etat n'intervient pas ou presque (si ce n'est avec les EPS). Il n'entre sur la scène locale qu'au lendemain de la Première Guerre mondiale, directement en premier lieu car appelé par les patrons et les pouvoirs publics locaux qui réclament sa tutelle pour gérer les plus gros établissements lyonnais (nationalisations des deux Martinières et de l'Ecole de métallurgie), indirectement ensuite en obligeant les entreprises, via la loi Astier et la taxe d'apprentissage, à réguler elles-mêmes une offre locale de formation de plus en plus fournie. Cette intervention étatique tend ainsi à mettre de l'ordre dans les filières privées de formation. Les établissements n'en conservent pas moins une large marge de manœuvre et une forte personnalité locale, attestée entre autres par la survivance, aux côtés des CAP, des diplômes maisons très recherchés.

A partir de la Seconde guerre mondiale, la tension entre l'Etat et le local, entre " l'Enseignement public " et la " profession ", jusqu'ici latente, se développe. L'Etat impose en effet plus fortement ses options éducatives. La plupart des écoles s'y plient, les écoles catholiques surtout, tandis que d'autres les rejettent car elles les considèrent trop éloignées des besoins des entreprises (cas de l'Ecole Boisard et sans doute de plusieurs écoles privées du tertiaire). Quant aux écoles d'entreprises, elles jettent l'éponge au début des années 1970, laissant à l'Etat le soin de régler et de financer ces formations. La marge de manœuvre des instances locales face à l'Etat s'est donc considérablement réduite.

L'examen des financements des formations a permis d'affiner notre regard sur le rôle réel joué par les divers acteurs locaux. Ainsi, la municipalité lyonnaise joue un rôle de première importance au XIXe siècle et lors du premier tiers du XXe siècle, en fondant, organisant et finançant plusieurs établissements. Puis son rôle s'affaiblit, se contentant pour une large part de financer ce que la loi lui impose, à savoir les cours professionnels de la SEPR. On découvre que la Chambre de commerce s'investit peu dans le financement des formations intermédiaires, même si elle joue le rôle sur plus d'un siècle de catalyseur des initiatives locales et fait le lien entre les formations et les entreprises. Ces dernières sont de plus en plus appelées à les financer, des contributions volontaires du XIXe siècle aux contributions obligatoires liées à la taxe d'apprentissage. La taxe leur apporte un levier d'action important, en leur permettant de financer les formations qu'elles jugent aptes à répondre à leurs besoins, ce qui vient renforcer l'articulation école-entreprise. Le lien entre ces formations et la construction d'un bassin d'emploi se fait ainsi de plus en plus étroit. Pendant longtemps, Lyon centralise les besoins du bassin d'emploi et ce n'est qu'à partir des années 1940 que l'agglomération accueille des lieux de formation, avec les écoles d'entreprises. De cette forte articulation au bassin d'emploi, dépend probablement la capacité des écoles à " durer " sur le long terme. De nombreuses écoles n'ont eu qu'une existence éphémère, peut-être parce qu'elles ne disposaient pas de soutiens locaux solides. C'est le cas surtout des petits cours commerciaux privés laïques qui ont fleuri sur toute la période. A l'inverse, la pérennité de plusieurs écoles est frappante, indice de leur capacité d'adaptation aux besoins économiques locaux toujours changeants et de l'existence de soutiens solides du côté des entreprises et des pouvoirs publics. Ainsi, parmi la trentaine d'établissements fondés au XIXe siècle et jusqu'en 1918, 13 fonctionnent toujours aujourd'hui. Les établissements centenaires sont nombreux : la Martinière bien sûr mais également l'Ecole des industries textiles devenue le " lycée Diderot des métiers du textile, de l'habillement et de la maintenance industrielle ", le lycée Jean-Baptiste de la Salle, l'Ecole de production Boisard, l'Institut Sainte Marie des Chartreux devenue " ICOF " et le lycée professionnel Jamet-Bufferreau dédiés tout deux aux métiers du tertiaire. Suivent ensuite le lycée la Mâche, le lycée professionnel Saint Joseph pour les carrières commerciales, l'Ecole Jehanne de France pour les carrières sanitaires et sociales... Quant aux cours commerciaux laïques, une poignée, que l'on connaît

toujours fort mal, est entrée dans le XXI<sup>e</sup> siècle : cours commerciaux Roux-Reynaud, cours Bellecour, Institut commercial lyonnais, Ecole Japy, Cours Pitiot. La SEPR, elle, demeure toujours incontournable aujourd'hui pour tout ce qui relève de la formation continue et par alternance. En 2005, la société gère un lycée d'enseignement professionnel, des centres de formation par alternance et des stages de formation continue. Sur neuf sites, elle accueille chaque année près de 5000 élèves, apprentis, stagiaires et présente tous les ans 2000 personnes aux examens des 120 diplômes professionnels préparés.

L'examen des financements montre aussi clairement que le partage entre les écoles des sommes croissantes que représente la taxe devient un enjeu essentiel dès le milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Chaque nouvelle école est une concurrente avec laquelle il va peut-être falloir partager. On comprend alors la crainte des écoles privées placées devant la fondation des centres d'apprentissage dès 1944. Au CDET d'organiser cette concurrence. Mais s'il peut habiliter les établissements à percevoir la taxe, il ne peut pas en revanche limiter les versements d'une entreprise en faveur de telle ou telle école habilitée (l'exemple de l'Ecole la Mâche après 1945 en atteste). Dans ce domaine, les entreprises restent maîtresses du jeu. Mais il y a des terrains moins disputés que d'autres. Si la concurrence est forte entre les formations industrielles, elle est faible entre ces dernières et les formations aux métiers du tertiaire, pour un grand nombre privées, de plus en plus féminisées, et qui peinent à se faire financer. La taxe d'apprentissage leur est longtemps refusée, signalant ainsi que les formations aux métiers du bureau ou du commerce ne constituent pas une priorité pour les entreprises.

L'approche " par le bas " des formations technique et professionnelle nous a enfin permis de mettre en évidence l'importance de la post-scolarisation primaire, massive après la Seconde Guerre mondiale mais préparée bien avant, dans ces écoles publiques mais surtout privées ou mixtes d'une grande ville industrielle et commerciale. La demande de formation se fait aussi plus forte, qui émane des salarié-e-s et de plus en plus des jeunes sortant des écoles primaires, les meilleur-e-s d'abord, puis tous et toutes. Les jeunes filles participent pleinement à ce mouvement, attestant ainsi que le " technique " n'est pas uniquement une affaire de garçons. Contrairement aux idées reçues, les filles n'accèdent donc pas à la formation technique et professionnelle seulement à partir des années 1950-1960 avec le développement des centres d'apprentissage puis des collèges techniques. Comme les garçons, elles y ont accès bien avant, avec les EPS et les écoles municipales mais également, le cas lyonnais est exemplaire, avec de nombreuses formations privées. Ces dernières scolarisent une part importante des jeunes filles, bien plus forte que pour les garçons mieux pris en charge par les établissements publics ou mixtes. Mais le système de formation qui se met alors en place porte la marque de la non-mixité du marché du travail. La sexuation des filières de formation demeure en effet très forte, ce qui évite ainsi la concurrence entre les deux sexes jusqu'à l'instauration de

la mixité dans les années 1970 dont on sait cependant qu'elle sera longue à avoir des effets sur l'orientation professionnelle. Les jeunes filles sont bien cantonnées aux métiers de l'aiguille puis de la machine à coudre, à ceux des soins et services aux personnes, et de plus en plus aux métiers du tertiaire, de la sténodactylo à la vendeuse. L'histoire de ces formations tertiaires, fort nombreuses à Lyon, doit être poursuivie. Si leurs contenus sont de mieux en mieux définis au cours du XXe siècle, on connaît encore mal leur fonctionnement (cours laïques surtout dont les modalités de financement nous ont échappé), leur public qui n'est pas exclusivement féminin et les débouchés réels.

Enfin, si notre attention s'est surtout portée sur les formations initiales, nous avons toutefois mis en évidence la montée en puissance de la formation en cours d'emploi. En témoigne le poids de la SEPR au sein du paysage éducatif lyonnais. Les effectifs croissants enregistrés par la société aux cours de Promotion du Travail attestent ainsi de la permanence des besoins de reconversion et de l'adaptation nécessaire des salarié-e-s aux nouvelles technologies. De même, si des entreprises comme Berliet ou l'OTL ont pu abandonner la formation initiale à l'Etat à l'aube des années 1970, elles se chargent de la formation continue utile à leur branche. L'histoire de la formation continue, de ses acteurs, publics et contenus, reste à faire.

## Sources

Le financement des établissements de formation a produit de nombreux dossiers très précieux pour l'historien. En effet, quand ils sont subventionnés par les pouvoirs publics, ou par les entreprises via la TA, ces établissements sont tenus de rendre des comptes et de fournir ainsi un certain nombre de renseignements sur leur fonctionnement (organisation et contenu de l'enseignement, effectifs d'élèves, budgets...). La Chambre de commerce de Lyon, la municipalité, le Conseil départemental de l'enseignement technique (CDET) ont donc conservé de nombreux dossiers. Or, les subventions publiques étant plutôt maigres voire inexistantes au XIXe siècle, les archives concernant les formations le sont également. Seuls les très gros établissements de formation laissent alors des traces, rarement les petits. Il faut surtout attendre la mise en place de la taxe d'apprentissage (1925) pour que les archives deviennent plus conséquentes, chaque institution pouvant en bénéficier adressant des dossiers plus conséquents au CDET. La période qui suit l'instauration de la TA est donc mieux connue, au moins pour les établissements qui sont habilités à percevoir la taxe d'apprentissage. D'autres sources viennent compléter ce corpus.

### *I. Archives Municipales de Lyon*

- 1101 WP 155 à 184, dossier de fonctionnement par cours professionnel et école technique. Classement par ordre alphabétique de dénomination. 1912-1978. (Par l'article 37 de la loi du 25 juillet 1919 et par le décret du 14 septembre 1959 portant Code de l'enseignement technique, tout cours professionnel et école technique privée doit faire l'objet d'une déclaration à la mairie).
- PV des réunions du CDET : 1101 WP 149
- PV des réunions des CLP : 1101 WP 150-151-152.
- Sur les centres d'apprentissage : 1101 WP 147-148
- Sur la SEPR : 1101 WP 153-154.
- Sur l'Ecole municipale de tissage : 176 WP 051 à 055.
- Sur les deux Ecoles de la Martinière.

#### **sources imprimées :**

- Académie des Sciences et des Belles Lettres de Lyon, *Commission pour La Martinière des Filles*, 1869, Lyon, Regard.
- Annuaire de l'enseignement libre, *Nomenclature des écoles du diocèse par ordre d'enseignement*, Lyon, 1935.
- *Annuaire des Anciens et Anciennes Elèves de La Martinière*, 1984, Lyon.

- Anonyme, *Organisation à Lyon d'un enseignement supérieur technique municipal*, Lyon, imprimerie nouvelle lyonnaise, 1917.
- ASSEDIC, *Les possibilités d'orientation professionnelle après l'école primaire dans le département du Rhône*, Lyon, ASSEDIC, 1963.
- Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'Apprentissage supérieur, *Le Père La Mache (1887-1976), un prêtre au service des jeunes du Technique*, Lyon, , 1983.
- AYNARD E., *L'Industrie lyonnaise de la soie au point de vue de l'art et de l'enseignement technique*, Lyon, 1883.
- BONNET A., *Exposé pédagogique de quelques réformes dont paraît susceptible l'Ecole municipale de Tissage de Lyon*, Lyon, 1890.
- BORJUS H., *Ecole municipale de tissage et de broderie, allocutions aux distributions de récompenses*, Lyon, 1911.
- BOUDRA A., *L'apprentissage à l'école-atelier, ses résultats*, Lyon, Saillard, 1907.
- Chambre de Commerce de Lyon, *Aide-mémoire de la formation professionnelle dans le ressort de la Chambre de Commerce de Lyon, Formation des apprentis, des ouvriers, des agents de maîtrise et des cadres*, Lyon, Imprimerie Rey, 1948.
- COHENDY E., *Commission administrative de La Martinière, 1895, rapport présenté sur les modifications à introduire dans l'enseignement de La Martinière de garçons*, Lyon, Delaroche, 1895.
- Comité de patronage de l'Ecole professionnelle d'horlogerie de Lyon, *Notice sur l'atelier-école fondé par M. Boudra*, Lyon, 1912, 15 p.
- Ecole de la Salle, *Notice et programme de cours*, Lyon, 1888, 24 p.
- Ecole de Commerce et de Comptabilité pour les jeunes filles, *conditions d'admission et programme*, Lyon, 1899, 16 p.
- Ecole de commerce et de comptabilité pour les jeunes filles, *Distribution solennelle des récompenses, 1899-1900*, Lyon, 1901, 21 p.
- Ecole de La Martinière, *Bulletin de la société des Anciens élèves*, 1897
- Ecole de La Martinière, *Discours de M. Justin Godard au centenaire de l'Ecole*, Lyon, 1934, 15 p.
- Ecole de La Martinière, *Distribution des prix, 1857 ... 1874*, Lyon, Rey et Sézanne, 8 fascicules.
- Ecole de La Martinière, *Distribution des prix, 1882...1890*, Lyon, 5 fascicules.
- Ecole de La Martinière, *Société des Anciens élèves, centenaire*, Lyon, 1967, 56 p.
- Ecole de la Salle, *Centenaire, 1880-1980*, Lyon, 1980, 32 p.
- Ecole de Tannerie, *Livre d'or des anciens élèves des Ecoles de chimie industrielle et de tannerie de Lyon, 1914-1919*, sd, 68 p.
- Ecole Jean de Tournes, *Cours professionnels de typographie, syndicat des typographes de Lyon, 1894-95*, Lyon, 1895, 18 p.
- Ecole municipale de Tissage, *Création d'un service pour l'enseignement de la broderie mécanique*, rapport du sous-directeur, 1892, 8 p.
- Ecole technique lyonnaise, 35 rue Bossuet, *Association des anciennes élèves*, Lyon, 1965, 13 pages.

- *Indicateur général de l'enseignement libre secondaire, supérieur, primaire, technique du diocèse de Lyon, 1938-39*, Lyon, direction de l'enseignement libre, 421 et 351 p.
- Indicateur Henry
- ISAAC A., *Rapport sur le projet de loi relatif à l'enseignement technique industriel et commercial*, présenté au nom de la Commission de législation industrielle et commerciale, Chambre de Commerce de Lyon, 18 juin 1908, 15 p.
- LANG T., *Notice sur l'ECOLE DE LA MARTINIÈRE, sur son historique, son but, son organisation, son fonctionnement, ses ressources, son enseignement, etc.*, Lyon, 1883, 150 p.
- LESTRA A., *Le père Boisard, prêtre ouvrier*, Lyon, Lardanchet, 1949.
- LESTRA A., *Une page d'histoire religieuse en France : l'exposition catholique de Lyon : 17 mai-7 juin 1936*, Lyon, E. Vitte, 1936.
- LUQUIN E., *Compte-rendu de l'exercice 1887-1888, Ecole de Commerce pour les jeunes filles*, Mâcon, Protat, 1889, 13 p.
- LUQUIN E., *Cours d'enseignement commercial et technique pour les jeunes filles, programmes généraux*, Mâcon, Protat, 1887, 70 p.
- *Lyon et la région lyonnaise en 1906*, ouvrage offert par le Comité local d'organisation aux membres du 35<sup>e</sup> congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, Lyon, Lyon, Rey, 1906, deux volumes, 914 et 672 p.
- MONMARTIN A., *Précis sur l'Ecole de La Martinière*, Lyon, Perrin, 1862, 95 p.
- RIVET J., *Les oeuvres de charité et les établissements d'enseignement libre de 1789 à 1945, histoire, régime juridique actuel, Réalisations lyonnaises*, Lyon, 1945, 294 p.
- SEPR, *Association des anciens élèves, compte-rendus, 1882-1888*, Lyon, 3 fascicules.
- SEPR, *Centenaire*, 1965, 103 p.
- SEPR, *Compléments à l'éducation professionnelle : morale, législation, éducation ménagère, préparation aux divers CAP*, Lyon, 1944, 144 p.
- SEPR, *De l'utilité du fonctionnement des cours divers de la SEPR*, Lyon, 1882, 14 p.
- SEPR, *Distribution des prix, 1869...1946*, Lyon, 13 fascicules.
- Société amicale des anciennes élèves de l'Ecole de Commerce de Jeunes filles, *Statuts*, Lyon, 1901, 8 p.
- STORCK A., MARTIN H., *Lyon à l'Exposition universelle de 1889*, Lyon, Storck, 2 vol., 310 et 266 p.
- TABAREAU H. *Discours lors de la séance d'inauguration de l'Ecole théorique des arts et métiers, dite la Martinière*, Lyon, Perrin, 1826, 15 p.
- TABAREAU Henri, *Rapport présenté au Maire de Lyon sur le projet d'organisation d'une Ecole d'Arts et Métiers, en exécution des dispositions testamentaires faites en faveur de la Ville de Lyon par le Major-Général Martin*, Lyon, 1826, 63 p.
- VACHET A., *Lyon et ses oeuvres*, Lyon, E. Vitte, 1900, XII-322 p.

- Ville de Lyon, *Enseignement technique, Ecole municipale de pratique commerciale et de représentation*, Lyon, 1918, 12 p.
- Ville de Lyon, *Documents relatifs à l'Ecole de La Martinière*, Lyon, 1892, 17 p.
- Ville de Lyon, *Ecole municipale de tissage et de broderie, 2 place Belfort, fondée en 1884, programme d'enseignement*, Lyon, 1906, 20 p.
- Ville de Lyon, *Ecole municipale de tissage et de broderie, compte-rendu financier, 1938*, Lyon, Rey, 1939, 29 p.
- Ville de Lyon, *Ecole municipale de tissage et de broderie, distribution des prix, palmarès*, Lyon, 1909, 15 p.
- Ville de Lyon, *Enseignement pratique de tissage, rapport de la sous-commission Mathé aîné*, Lyon, 1882, 11 p.
- Ville de Lyon, *Enseignement théorique et pratique du tissage de la soie*, présenté par M. Edouard Aynard, Lyon, 1880, 9 p.
- Ville de Lyon, *Rapport sur le fonctionnement en 1926 de l'office municipal d'orientation professionnelle et de placement en apprentissage*, Lyon, Imprimerie nouvelles lyonnaise, 1927, 6 p.
- WIERNBERGER P., *L'Enseignement technique à l'exposition de Lyon en 1914*, Lyon, imprimerie Rey, 1915, 235 p.

## ***II. Archives départementales du Rhône***

Série enseignement :

- 158 W 60-61/ 3624 W 35 à 40 : Procès-verbaux des séances du Conseil Départemental de l'Enseignement Technique de 1921 à 1972.
- Les demandes de subventions (subventions d'Etat, départementale et surtout taxe d'apprentissage) : 92W192,195,197 / 158 W 195 / 3624 W 41-42 à 48 . Pour la perception, de la TA : 3624 W 51-56
- Le fonds Dupin (1 T 2271 à 22 78) : Dupin était inspecteur général de l'enseignement technique dans les années 1930 (il meurt en 1943). Ce fonds contient des dossiers très riches sur le fonctionnement des formations et notamment sur les écoles privées techniques que Dupin fait inspecter.
- Une partie des archives des Ecoles de la Martinière des garçons et des filles, les deux grands établissements publics lyonnais de formation technique et professionnelle : 1 T 2071 à 2204 et 523 W 1 à 85.
- Sur les cours professionnels : T 615- 617-618

**sources imprimées :**

- *Les Anciens Martins*. Bulletin de la Martinière. 1945 à 1954, 57, 58, 62, 63. 64, 66, 67, 68.
- *Association des anciens élèves des Frères de l'Ecole de La Salle*, 1905 à 1912, 1930 à 1944, 1944-1945 à 1966.
- *Association des anciennes élèves de l'école technique lyonnaise*, 1944-63.
- *Bulletin corporatif de la Fédération Nationale de l'Enseignement commercial privé*, 1966, n° 33.
- *Bulletin de l'Association des Anciens élèves de l'école de tissage et des industries textiles de Lyon*, 1945 à 1959 et 1962-1963.
- *Bulletin de l'enseignement religieux*, DEC. 1953-1954-1957-1958 à 1960.
- *Unis et forts*, organe de l'amicale des Anciens élèves de l'école d'apprentissage supérieur du Bachut, 1946 à 1954, 1957, 1958, 1962, 1963.

Et

- CAUET R. et LEGAY F., *Recueil pratique des lois et règlements de l'enseignement technique*, 1958.
- GAUCHER C. et MORTIER R., *Code de l'enseignement technique*, Paris, 1941.

### ***III. Chambre de commerce et d'industrie de Lyon***

Série enseignement :

On y trouve des rapports des commissions locales professionnelles, chargées par la loi Astier de déterminer et d'organiser les cours professionnels répondant aux besoins locaux, les comptes-rendus imprimés de la Chambre qui évoquent souvent la question de l'apprentissage et des formations professionnelles (de 1910 à 1960), les aides-mémoires publiés par la Chambre pour informer les familles des possibilités locales de formations (1948, 1958, 1968) et enfin, les demandes de subventions émanant des écoles, demandes souvent accompagnées de rapports descriptifs sur les activités de l'école. Ces derniers dossiers sont parfois très fournis et permettent de retracer l'histoire de certains établissements de leur création jusqu'aux années 1970-1980.

### ***IV. Dans les établissements de formation***

Les archives d'établissements s'avèrent précieuses mais malheureusement peu accessibles : soit ces formations ont disparu, ce qui est souvent le cas pour les plus petites d'entre elles, soit elles se montrent peu enclines à ouvrir leurs archives ( quand elles en ont), ce qui a été le cas de plusieurs écoles privées techniques contactées. Les Ecoles de production Boisard et de Gorge de Loup nous ont en revanche ouvert leurs portes et leurs archives, comme cela est le cas également pour l'Ecole Berliet et de l'OTL. De même, les archives des congrégations religieuses qui ont organisé certaines de ces formations sont cependant accessibles (Sœurs de Saint

Joseph et Frères des Ecoles Chrétiennes). Enfin, l'importante SEPR a ouvert ses archives, très nombreuses. Seules celles relatives aux cours féminins ont fait l'objet d'un dépouillement systématique.

## Bibliographie

### *I. La Formation technique et professionnelle en France*

- BAUDELLOT Ch., ESTABLET R., *Allez les filles !*, Seuil, 1992.
- BARROERO D., *L'enseignement technique à Marseille de 1815 aux années 1960*, thèse de doctorat, Université de Provence, 1995.
- BEAU A.-S., *Un siècle d'emplois précaires*, Paris, Payot, 2004.
- BENOIST P., *La formation professionnelle dans le Bâtiment et les Travaux publics, 1950-1990*, L'Harmattan, savoir et formation, 2000.
- BERGERON L, BOURDELAIS P., (dirs.), *La France n'est-elle pas douée pour l'industrie ?*, Paris, Belin, 1998.
- BODE G., *L'enseignement technique de la révolution à nos jours, Tome 2 : 1926-1958*, tome 2, Paris, INRP Economica, 2 vol., 2002.
- BODE G., MARCHAND Ph. (dir), " Formation professionnelle et apprentissage XVIIIe-XXe siècles ", *Revue du Nord*, n° 17, hors série collection histoire.
- BODE G., SAVOIE P. (dir.), " L'offre locale d'enseignement. Les formations techniques et intermédiaires. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles ", *Histoire de l'Education*, numéro spécial, mai 1995.
- BOURDELAIS P, " Employés de la grande industrie : les dessinateurs du Creusot, formations et carrières (1850-1914) ", *HES*, n° 3, 1989.
- BRIAND J.-P., " L'apparition du préapprentissage dans les grandes villes au début du XXe siècle ", *Formation-Emploi*, n° 27-28, juil-décembre 1989, pp. 42-64.
- BRUCY G., *Histoire des diplômés de l'enseignement technique et professionnel (1880-1965). L'Etat, l'Ecole, les Entreprises et la certification des compétences*, Paris, Belin, Histoire de l'éducation, 1998, 285 p.
- BRUCY G., TROGER V., " Un siècle de formation professionnelle en France : la parenthèse scolaire ? ", *Revue française de pédagogie*, n° 131, avril 2000.
- CASTETS J., " Genre et mixité des formations professionnelles, d'une guerre à l'autre ", *CLIO*, n° 18, " Coéducation et mixité ", 2003, pp. 143-153.
- CHAPOULIE J.-M., " Deux expériences de création d'établissements techniques au XIXe siècle ", *Formation emploi*, n° 27-28, 1989, p
- CHARLOT B., FIGEAT M., *Histoire de la formation des ouvriers : 1789-1984*, Paris, Ed. Minerve, 1985.
- CHARMASSON Th., LELORRAIN A.-M., RIPA Y., *L'enseignement technique de la révolution à nos jours, Tome 1 : 1789-1926*, Paris, INRP Economica, 1987.

- DAY Ch. R., *Les écoles d'Arts et Métiers, l'enseignement technique en France XIX-XXe siècle*, Paris, Belin, 1991.
- DELORME-HOECHSTETTER M., “ Aux origines d’HEC Jeunes filles, Louli Sanua ”, *Travail, Genre et Sociétés*, 4/2000, pp. 77-92.
- DURU-BELLAT M., KIEFFER A., MARRY C., “ La dynamique des scolarités des filles : le double handicap questionné ”, *Revue française de sociologie*, avril-juin 2001, 42. 2, pp. 251-277.
- GARDEY D., *La dactylographe et l'expéditionnaire. Histoire des employés de bureau. 1830-1930*, Belin, Histoire et société, 2001, 336 p.
- GAYOT G., MINARD Ph. (ed.), “ Les ouvriers qualifiés de l’industrie (XVI-XXe s). Formation, migration, emploi. ”, *Revue du Nord*, HS, Collection histoire n° 15, 2001.
- GRELON A., BIRCK F., (dirs.), *Des ingénieurs pour la Lorraine, XIX-XXe siècles*, Metz, Serpenoise, 1998.
- HATZFIELD N., “ L’école d’apprentissage Peugeot (1930-1970) : une formation d’excellence ”, *Formation-Emploi*, n°27-28, juillet-décembre 1989, pp. 115-128.
- LAGREE M., *La Bénédiction de Prométhée : religion et technologie : XIXe-XXe siècle*, Paris, Fayard, 1999.
- LAMARD P., *Excellence industrielle et formation technique : acteurs, culture, stratégies dans le nord de la Franche-Comté (XIXe-XXe siècles)*, HDR sous la direction de Patrick FRIDENSON, EHESS, 2004
- LELIEVRE C., *Histoire des institutions scolaires depuis 1789*, Nathan Pédagogie, 1990.
- LELIEVRE F. et C., *Histoire de la scolarisation des filles en France*, Nathan, 1991.
- LELIEVRE Claude, “ La formation professionnelle industrielle dans le département de la Somme (1850-1914) ”, *L’Information historique*, n° 3-4, 1988, pp. 107-114.
- LEQUIN Y., “ L’apprentissage en France au XIXe siècle : rupture ou continuité ? ”, *Formation-Emploi*, n° 27-28, juillet-décembre 1989, pp. 91-100.
- MARRY C., *Les femmes ingénieurs. Une révolution respectueuse*, Belin, Perspectives sociologiques, 2004,
- MARTIN J., “ L’orientation professionnelle, un instrument de rationalisation ? ” *Histoire et Sociétés*, 2<sup>e</sup> trimestre 2002, n°2, pp. 94-106.
- MOREAU G., (coord. par), *Les patrons, l’Etat et la formation des jeunes*, La dispute, 2002.
- MOREAU G., “ les faux-semblables de l’apprentissage ”, *TGS*, n° 3, mars 2000, pp. 67-86.
- MOREAU G., *Filles et garçons au lycée professionnel*, Nantes, cahiers du LERSCO, 1994, 164 p.
- MOSCONI N., DAHL-LANOTTE R., “ C’est technique, est-ce pour elles ? Les filles dans les sections techniques industrielles des lycées ”, *Travail Genre et Sociétés*, n°9, avril 2003, pp. 71-90.

- MOUTET A., *Les logiques de l'entreprise. La rationalisation dans l'industrie française de l'entre-deux-guerres*, EHESS, 1997.
- NICOLE-DRANCOURT Ch., ROULLEAU-BERGER L., *Les jeunes et le travail, 1950-2000*, PUF, Sociologie d'aujourd'hui, 2001
- OMNES C., *Ouvrières parisiennes. Marchés du travail et trajectoires professionnelles au Xxe siècle*, Editions de l'EHESS, 1997.
- PELPEL P., TROGER V., *Histoire de l'enseignement technique*, Hachette Education, 1993.
- QUENSON E., *L'école d'apprentissage Renault, 1919-1989*, Paris, CNRS Editions, 2001.
- ROBERT-HAUGLUSTAIN A.-C., " Les soudeurs au banc d'essai. les métiers du soudage en France et la création de filières de formation ", *Mouvement social*, n° 193, oct-déc. 2000, pp. 29-59.
- ROUGIER-PINTIAUX P., " L'école d'apprentissage du Havre : une tentative d'éducation populaire ", *Revue française de sociologie*, XXIV-4, 1983, pp. 653-678.
- SAVOIE Ph., " Société et école : réflexions autour de l'enseignement technique français (XIX-Xxe siècles) ", *Schooling in changing societies : historical and comparative perspectives*, Paedagogica historica, vol. IV, 1998, pp. 69-88.
- SCHWEITZER S., *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIXe et XXe siècles*, Odile Jacob, 2002.
- SUTEAU M., *Une ville et ses écoles. Nantes, 1830-1940*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.
- TARRIN L., RAME S., *La formation professionnelle par apprentissage, Etat des lieux et enjeux sociaux*, l'Harmattan, Logiques sociales, 1995.
- TANGUY L., *L'enseignement professionnel en France. Des ouvriers aux techniciens*, Paris, PUF, 1991.
- TANGUY L., " L'enseignement professionnel et technique du présent au passé ", *Formation emploi*, n° 27-28, 1989, pp. 7-10.
- TROGER V., " Les centres d'apprentissage de 1940 à 1960 : le temps des initiatives ", *Formation-Emploi*, n° 27-28, juillet-décembre 1989, pp. 147-162.
- VANDENBUSSCHE R., " Les pouvoirs locaux et les débuts de la formation professionnelle dans le Nord sous la IIIe République ", *Revue du Nord*, Mélanges L. Trénard, t. LXVI, n° 261-262, 1984, pp. 883-892.

## **II. La région lyonnaise et ses formations**

- ANGLERAUD B., PELLISSIER C., *Les dynasties lyonnaises. Des Morin-Pons aux Mérieux du XIXe siècle à nos jours*, Perrin, 2003.
- AUDET F., *Etude d'élèves des promotions 1900 à 1909 de l'école de la Martinière*, mémoire de maîtrise sous la direction de S. SCHWEITZER, Université Lumière Lyon 2, 1997.

- AUDET F., *Enseignement technique et bassin industriel : l'école de la Martinière de Lyon, 1830-1965*, mémoire de DEA sous la direction de S. SCHWEITZER, Université Lumière Lyon 2, 1998.
- BAYARD F., CAYEZ P., *Histoire de Lyon, t. 2, Du XVIe siècle à nos jours*, Le Coteau, Ed. Horvath, 1990.
- BRUN S., *La Chambre syndicale des Industries de la Métallurgie du Rhône, 1872-1938*, mémoire de DEA sous la direction d'Yves LEQUIN, Université Lumière Lyon 2, 1992.
- CASCHERA S., *L'enseignement de la chimie : l'Ecole de Chimie Industrielle de Lyon (1876-1939)*, mémoire de maîtrise sous la direction de G. RAMUNI, Université Lumière Lyon 2, 1998.
- CAYEZ P., *L'industrialisation lyonnaise au XIXe siècle. Du grand commerce à la grande industrie*, 2 tomes, thèse d'Etat, université Lyon 2, 1977, service de reproduction des thèses, université Lille III, 1979.
- CONDEMINE S., *Enseignement technique féminin : la Martinière de Lyon, profils scolaires, sociaux et professionnels des Martines*, mémoire de maîtrise sous la direction de S. SCHWEITZER et M. THIVEND, Université Lyon 2, 2004.
- COURT S., *L'enseignement technique féminin lyonnais (1877-1939). Etude de deux institutions complémentaires. La Martinière des filles (1877-1939), l'Ecole technique municipale (1917-1939)*, mémoire de maîtrise sous la direction de S. SCHWEITZER, Université Lyon 2, 1999.
- GALLET Ch., *L'école technique Berliet. Un exemple de formation initiale des ouvriers et techniciens en école d'entreprise de 1943 à 1970*, mémoire de maîtrise sous la direction de S. SCHWEITZER, Université Lumière Lyon 2, 1995.
- HAAS P.-H., *Histoire de l'école supérieure de commerce de Lyon : 1872-1972*, mémoire de DEA dirigé par François Caron, université Paris IV, 1993.
- ISAAC A., *Journal d'un notable lyonnais. 1906-1933*, Textes choisis et annotés par Hervé JOLY, Lyon, Ed. BGA Permezel, 2002, 596 p.,
- LEQUIN Y. (dir.), *500 années lumière. Mémoire industrielle, Rhône Alpes*, Plon, 1991.
- PANDRAUD C., *La formation et les élèves de l'école La Martinière à Lyon, 1826-1841*, mémoire de maîtrise sous la direction de S. SCHWEITZER, Université Lumière Lyon 2, 1997.
- PONCET J., *Enseignements et élèves à la Martinière des garçons (1926-1939)*, mémoire de maîtrise sous la direction de S. SCHWEITZER et M. THIVEND, Université Lyon 2, 2004.
- PONSON Ch., *Les catholiques lyonnais et la chronique sociale, 1892-1914*, Lyon, PUL, 1979.
- PREVOT A., *L'enseignement technique chez les Frères des écoles chrétiennes aux XVIIIe et XIXe siècles*, Paris, Liget, 1964.
- ROBERT F., *Population active et entreprises en Rhône-Alpes (1840-1939). Rétrospective statistique*, Lyon, ISH, 2000, tomes 1 et 2.

- SCHWEITZER S. (dir), “ Métiers et statuts ”, *Bulletin du Centre Pierre Léon d’histoire économique et sociale*, n° 1-2, 1999
- SCHWEITZER S. (dir), “ Formations, emplois. XIX-XXe siècles ”, *Bulletin du Centre Pierre Léon d’histoire économique et sociale*, n° 3-4, 1997.
- SEELEY P. A., *Prier et travailler. Two catholic charities for working class boys in Lyon (1875-1920)*, mémoire de maîtrise sous la direction d’Y. LEQUIN, Université Lumière Lyon 2, 1986.
- SORIA A., *La Chambre de commerce de Lyon au XIXe siècle (1832-1908)*, thèse de doctorat d’histoire sous la direction d’Y. LEQUIN, Université Lyon 2, 1997.
- VAUCELLES L. de, *Le Nouvelliste de Lyon et la défense religieuse : 1879-1889*, Paris, Les Belles lettres, 1971.
- VERNUS P. (dir.), “ Les organisations patronales. Une approche locale (XIX-XXe siècles) ”, *Cahiers du CPL*, n° 1.

## **Annexes**